

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1848.

DOUZIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L ÈRE VULGAIRE.

Année	de la création du monde.	5854
	de la période Julienne.	6561
	depuis le déluge universel..	4196
	de la fondation de Rome, selon Varron.	2601
	de l'ère de Nabonassar.	2595
	de l'ère chrétienne.	1848

L'année 2624 des Olympiades, ou la 4[e] année de la 656[e] Olympiade, commence en Juillet 1848.

L'année 1264 des Turcs, commencée le 9 Décembre 1847, finit le 26 Novembre 1848, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1848 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1848.

ÉCLIPSES EN 1848.

Il y aura cette année quatre éclipses de soleil, savoir le 5 Mars, le 3 Avril, le 28 Août et le 27 Septembre; aucune ne sera visible à Louvain. Il y aura en outre deux éclipses de lune, toutes deux visibles à Louvain; l'une le 19 Mars, l'autre le 13 Septembre; la première commencera à 7 heures 35 minutes du soir et finira à 11 heures 27 minutes; la deuxième sera partielle; elle commencera à 4 heures 50 minutes du matin et finira à 8 heures 26 minutes.— De plus, il y aura le 9 Novembre, vers 2 heures après midi, un passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.	6
Epacte.	XXV
Cycle solaire.	9
Indiction romaine.	6
Lettre dominicale.	B. A

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 20 Février.
Les Cendres, 8 Mars.
Pâques, 23 Avril.
Les Rogations, 29, 30 et 31 Mai.
L'Ascension, 1 Juin.
La Pentecôte, 11 Juin.
La Ste-Trinité, 18 Juin.
La Fête-Dieu, 22 Juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, 3 Décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse, est transférée au Dimanche suivant.

Les fêtes, abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII, sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les jours de saint Marc et des Rogations, il est défendu de manger de la viande.

QUATRE-TEMPS.

Les 15, 17 et 18 Mars. — Les 14, 16 et 17 Juin. — Les 20, 22 et 23 Septembre et les 20, 22 et 23 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 12 minutes.

● N. L. le 6, à 0 heure 26 minutes du soir.
☽ P. Q. le 13, à 0 heure 5 minutes du soir.
🌕 P. L. le 20, à 0 heure 23 minutes du soir.
☾ D. Q. le 28, à 0 heure 17 minutes du soir.

---

1 Sam. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 DIM. s. Adalard, abbé de Corbie.
3 Lund. ste. Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ÉPIPHANIE *.
7 Vend. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 DIM. SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE. s. Marcellin, évêque.
10 Lund. s. Agathon, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Hygin, pape.

12 Merc. s. Arcade, martyr.
13 Jeud. ste. Véronique.
14 Vend. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Sam. s. Paul, ermite.
16 Dim. s. Marcel, pape. *Saint Nom de Jésus.*
17 Lund. s. Antoine, abbé.
18 Mard. Chaire de S. Pierre à Rome.
19 Merc. s. Canut, roi de Danemark.
20 Jeud. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Vend. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Sam. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Dim. Epousailles de la très-sainte Vierge.
s. Raymond de Pennafort.
24 Lund. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Mard. Conversion de St. Paul.
26 Merc. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Jeud. s. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Vend. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Sam. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Dim. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Lund. s. Pierre Nolasque.

a..

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

● N. L. le 5, à 2 heures 1 minute du matin.
☽ P. Q. le 11, à 8 heures 14 minutes du soir.
☺ P. L. le 19, à 4 heures 16 minutes du matin.
☾ D. Q. le 27, à 8 heures 40 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Ignace, év. et martyr.
2 Merc. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Jeud. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Vend. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 Sam. ste. Agathe, vierge et martyre.
6 DIM. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év.
7 Lund. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ste. Scholastique, vierge.— *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Sévérin, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Dim. ste. Euphrosine, vierge.
14 Lund. s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Merc. ste. Julienne, vierge.
17 Jeud. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Vend. s. Siméon, év. et martyr.
19 Sam. s. Boniface de Lausanne.
20 Dim. *Septuagésime.* s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Lund. le B. Pépin de Landen.
22 Mard. Chaire de St. Pierre à Antioche.
23 Merc. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Jeud. s. Modeste, év.
25 Vend. s. Mathias, apôtre. ste. Walburge, vierge.
26 Sam. ste. Aldetrude, ab. de Maubeuge.
27 Dim. *Sexagésime.* s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Lund. ss. Julien, Chronion et Besas, mart.
29 Mard. s. Justin. s. Oswald.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps), le 20, à 11 heures 36 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

● N. L. le 5, à 1 heure 35 minutes du soir.
☽ P. Q. le 12, à 5 heures 0 minute du matin.
☺ P. L. le 19, à 9 heures 29 minutes du soir.
☾ D. Q. le 28, à 1 heure 37 minutes du matin.

---

1 Merc. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. ste. Cunégonde, impératrice.
4 Sam. Casimir, roi.
5 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.* — s. Théophile.
6 Lund. ste. Colette, vierge. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1847—48. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. *Oculi.* s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Les Cendres.* s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. ste. Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Vindicien, év. d'Arras.
12 DIM. *Quadragésime.* s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Lund. ste. Euphrasie, vierge. – *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. ste. Mathilde, reine.
15 Merc. *Quatre-temps.* s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste. Eusébie, vierge.
17 Vend. *Quatre-temps.* ste. Gertrude, abb. de Nivelles.
18 Sam. *Quatre-temps.* s. Gabriël, archange.
19 DIM. *Reminiscere.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Mard. s. Benoît, abbé.
22 Merc. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Sam. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Humbert, évêque.
26 DIM. *Oculi.* s. Ludger, év. de Munster.
27 Lund. s. Rupert, év. de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape.
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. s. Véron, abbé.
31 Vend. s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure 51 minutes.

● N. L. le 3, à 11 heures 19 minutes du soir.
☽ P. Q. le 10, à 3 heures 8 minutes du soir.
☺ P. L. le 18, à 2 heures 50 minutes du soir.
☾ D. Q. le 26, à 2 heures 38 minutes du soir.

---

1 Sam. s. Hugues, abbé.
2 Dim. *Lætare.* s. François de Paule.
3 Lund. s. Richard, év. de Chicester. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Isidore de Séville. — *Clôture des listes d'inscription pour la première session des Jurys d'examen. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Dim. La Passion. ste. Vaudru, abbesse.
10 Lund. s. Macaire, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Léon-le-Grand, pape.

12 Merc. s. Jules I, pape.
13 Jeud. s. Herménégilde, mart.
14 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Sam. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Dim. *Les Rameaux.* s. Drogon, ermite.
17 Lund. s. Anicet, pape et martyr.
18 Mard. s. Ursmar, év. abbé de Lobes. — *Commencement des Vacances académiques.*
19 Merc. s. Léon IX, pape. — *Commencement des Vacances au collége des Humanités.*
20 Jeud. *Jeudi-Saint.* ste. Agnès de Monte-Pulciano, v.
21 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Sam. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Dim. PAQUES. s. Georges, martyr.
24 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES *. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Mard. s. Marc, évangeliste. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et mart.
27 Jeud. s. Antime, évêque et martyr.
28 Vend. s. Vital, martyr. – *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 Avril 1835.*
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr.
30 Dim. *Quasimodo.* ste. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gemeaux le 21. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure 25 minutes.

● N. L. le 3, à 7 heures 33 minutes du matin.
☽ P. Q. le 10, à 3 heures 15 minutes du matin.
☺ P. L. le 18, à 7 heures 0 minute du matin.
☾ D. Q. le 26, à 0 heure 5 minutes du matin.

---

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres. — *Fin des Vacances au collége des Humanités.*
2 Mard. *Cantate.* s. Athanase, évêque et docteur. — *Fin des Vacances académiques.*
3 Merc. *Rogations.* Invention de la Ste. Croix. — *Procession et abstinence.*
4 Jeud. ste. Monique, veuve.
5 Vend. s. Pie V, pape.
6 Sam. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Dim. *Misericordia.* s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Lund. Apparition de s. Michel.
9 Mard. s. Grégoire de Naziance, docteur.
10 Merc. s. Antonin, archev. de Florence.
11 Jeud. s. François de Hiéronymo.
12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Dim. *Jubilate.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Lund. ste. Dymphne, vierge et martyre.

16 Mard. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Merc. s. Pascal Baylon.
18 Jeud. s. Venance, martyr.
19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.
20 Sam. s. Bernardin de Sienne.
21 Dim. *Cantate*. ste. Itisberge, vierge.
22 Lund. ste. Julie, vierge et mart.
23 Mard. s. Guibert.
24 Merc. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Jeud. s. Grégoire VII, pape.
26 Vend. s. Philippe de Néri.
27 Sam. s. Jean I, pape.
28 Dim. *Vocem*. s. Germain, év. de Paris.
29 Lund. *Rogations*. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Mard. *Rogations*. s. Ferdinand III, roi.
31 Merc. *Rogations*. ste. Petronille.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse (commencement de l'Été), le 21, à 8 heures 32 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 22, et décroissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 30.

● N. L. le 1, à 2 heures 58 minutes du soir.
☽ P. Q. le 8, à 5 heures 34 minutes du soir.
☺ P. L. le 16, à 9 heures 17 minutes du soir.
☾ D. Q. le 24, à 6 heures 46 minutes du matin.
● N. L. le 30, à 10 heures 37 minutes du soir.

---

1 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. s. Pamphile, mart.
2 Vend. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Sam. ste. Clotilde, reine.
4 Dim. s. Optat, év. de Milève.
5 Lund. s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. ste. Marguerite, reine. *Jeûne.*
11 Dim. PENTECOTE. *Indulgence plénière.* s. Barnabé, apôtre.
12 Lund. Second jour de Pentecôte. s. Jean de Sahagun.
13 Mard. s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Merc. *Quatre-temps.* s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée.
15 Jeud. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Vend. *Quatre-temps.* ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17. Sam. *Quatre-temps.* ste. Alène, vierge et martyre.
18 Dim. La Sainte Trinité. ss. Marc et Marcellin, mart.
19 Lund. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Merc. s. Louis de Gonzague.
22 Jeud. La Fête-Dieu. s. Paulin, év. de Nole.
23 Vend. B. Marie d'Oignies.
24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. s. Guillaume, abbé.
26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Mard. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 Merc. s. Léon II, pape.
29 Jeud. ss. Pierre et Paul *, apôtres.
30 Vend. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce moi les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

☽ P. Q. le 8, à 9 heures 48 minutes du matin.
🌕 P. L. le 16, à 9 heures 39 minutes du matin.
☾ D. Q. le 23, à 11 heures 46 minutes du matin.
🌑 N. L. le 30, à 7 heures 43 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Rombaut, év., patron de Malines. *Jeûne.*
2 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* — Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Lund. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Willebaud, év. d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste. Elisabeth, reine de Portugal.
9 Dim. ss. Martyrs de Gorcum.

10 Lund. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Pie I, pape.
12 Merc. s Jean Gualbert, abbé.
13 Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Vend. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Dim. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
17 Lund. s. Alexis, conf.
18 Mard. s. Camille de Lellis.
19 Merc. s. Vincent de Paule.
20 Jeud. s. Jérôme Emilien.
21 Vend. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Sam. ste. Marie-Madeleine.
23 Dim. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Lund. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Merc. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie. — *Clôture des listes d'inscription pour la seconde session des Jurys d'examen.*
27 Jeud. s. Pantaléon, martyr.
28 Vend. s. Victor, martyr.
29 Sam. ste. Marthe, vierge.
30 Dim. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Lund. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☽ P. Q. le 7, à 3 heures 15 minutes du matin.
🌕 P. L. le 14, à 8 heures 34 minutes du soir.
☾ D. Q. le 21, à 4 heures 26 minutes du soir.
● N. L. le 28, à 7 heures 19 minutes du soir.

---

1 Mard. s. Pierre-ès-Liens.
2 Merc. *Portioncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Jeud. Invention de s. Étienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur. — *Commencement des Vacances académiques.*
5 Sam. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Dim. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Lund. s. Donat, év. et martyr.
8 Mard. s. Cyriac, martyr. — *Distribution des Prix au grand auditoire du collége du Pape, et commencement des Vacances au collége des Humanités.*
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Sam. ste. Claire, vierge.

13 Dim. s. Hippolyte, martyr.
14 Lund. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Mard. **ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.** s. Arnould, év. de Soissons.
16 Merc. s. Roch, confes. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
17 Jeud. s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste. Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr.
20 Dim. s. Bernard, abbé de Clairvaux, doct. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge.
21 Lund. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Timothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasance.
28 Lund. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Mard. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Merc. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne), le 22, à 10 heures 39 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 9 heures 1 minute du soir.
🌕 P. L. le 13, à 6 heures 36 minutes du matin.
☾ D. Q. le 19, à 10 heures 16 minutes du soir.
🌑 N. L. le 27, à 9 heures 54 minutes du matin.

---

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Dim. ss. Anges gardiens. s. Remacle, év. de Maestricht.
4 Lund. ste. Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Vend. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. s. Adrien, m.
9 Sam. s. Gorgone, martyr.
10 Dim. s. Nom de Marie. s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Mard. s. Guy d'Anderlecht.
13 Merc. s. Amé, év. de Sion en Valais.
14 Jeud. Exaltation de la sainte Croix.

15 Vend. s. Nicomède, martyr.
16 Sam. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Dim. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Lund. s. Joseph de Cupertino.
19 Mard. s. Janvier, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps*. s. Eustache, martyr.
21 Jeud. s. Mathieu, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps*. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Sam. *Quatre-temps*. ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre*.
24 Dim. Notre-Dame de Merci.
25 Lund. s. Firmin.
26 Mard. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Merc. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Jeud. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Vend. s. Michel, archange.
30 Sam. s. Jérôme, docteur. — *Fin des Vacances au collége des Humanités*.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 2 heures 19 minutes du soir.
☺ P. L. le 12, à 4 heures 14 minutes du soir.
☾ D. Q. le 19, à 6 heures 46 minutes du matin.
● N. L. le 27, à 3 heures 5 minutes du matin.

—

1 Dim. Solennité du saint Rosaire. s. Rémi, s. Bavon, patron de Gand.

2 Lund. s. Léodegaire, év. d'Autun. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au Samedi 14 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*

3 Mard. s. Gérard, abbé. – *Fin des Vacances académiques. — Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1848-49.

4 Merc. s. François d'Assise. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

5 Jeud. s. Placide, martyr.

6 Vend. s. Brunon, confesseur.

7 Sam. s. Marc, pape.

8 Dim. ste. Brigitte, veuve. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 32, 33 et 34 *du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de ce mois.*

9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
10 Mard. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 Merc. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
12 Jeud. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
13 Vend. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
14 Sam. s. Calixte, pape et martyr. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves dûment justifiés.* Règl. gén. art. 3.
15 Dim. ste. Thérèse, vierge.
16 Lund. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai. — *Réunion du Conseil rectoral.*
17 Mard. ste. Hedwige, veuve.
18 Merc. s. Luc, évangéliste.
19 Jeud. s. Pierre d'Alcantara.
20 Vend. s. Jean de Kenti.
21 Sam. ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 Dim. s. Mellon, évêque.
23 Lund. s. Jean de Capistran.
24 Mard. s. Raphaël, archange.
25 Merc. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste Darie, mart.
26 Jeud. s. Evariste, pape et martyr.
27 Vend. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Sam. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Dim. ste. Ermelinde, vierge.
30 Lund. s. Foillan, martyr.
31 Mard. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☽ P. Q. le 4, à 6 heures 21 minutes du matin.
🌕 P. L. le 11, à 1 heure 53 minutes du matin.
☾ D. Q. le 17, à 7 heures 5 minutes du soir.
🌑 N. L. le 25, à 9 heures 48 minutes du soir.

---

1 Merc. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.
3 Vend. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.*
4 Sam. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS EPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 DIM. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste.
6 Lund. s. Winoc, abbé. *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Martin, év. de Tours.

12 Dim. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. — s. Liévin, év. et martyr.

13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*

14 Mard. s. Albéric, év. d'Utrecht.

15 Merc. s. Léopold, confesseur.

16 Jeud. s Edmond, arch. de Cantorbéry.

17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Sam. Dédicace des basiliques de St-Pierre et de St.-Paul à Rome.

19 Dim. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Lund. s. Félix de Valois.

21 Mard. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Merc. ste. Cécile, vierge et martyre.

23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.

24 Vend. s. Jean de la Croix.

25 Sam. ste. Catherine, vierge et martyre.

26 Dim. s. Albert de Louvain, év. de Liége et martyr.

27 Lund. s. Acaire, év. de Noyon.

28 Mard. s. Rufe, martyr.

29 Merc. s Saturnin, martyr.

30 Jeud. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver), le 21, à 4 heures 19 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, et croissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 31.

☽ P. Q. le 3, à 8 heures 24 minutes du soir.
🌕 P. L. le 10, à 0 heure 2 minutes du soir.
☾ D. Q le 17, à 11 heures 31 minutes du matin.
🌑 N. L. le 25, à 4 heures 40 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Sam. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. *Avent.* s. François Xavier.
4 Lund. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*

9 Sam. ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 **Dim.** s. Melchiade, pape et martyr.

11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Valery, abbé en Picardie.

13 Merc. ste. Lucie, vierge et martyre.

14 Jeud. s. Spiridion, évêque.

15 Vend. s. Adon, arch. de Vienne.

16 Sam. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté LÉOPOLD I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.

17 **Dim.** ste Begge, veuve.

18 Lund. Expectation de la très-sainte Vierge.

19 Mard. s. Némésion, martyr.

20 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Philogone, év.

21 Jeud. s Thomas, apôtre.

22 Vend. *Quatre-temps.* s. Hungère, év. d'Utrecht.

23 Sam. *Quatre-temps.* ste. Victoire, vierge et mart.

24 **Dim.** s. Lucien.

25 Lund. NOËL. — *Indulgence plénière.*

26 Mard. SECOND JOUR DE NOËL *. s. ETIENNE, premier martyr.

27 Merc. s. Jean, apôtre et évangéliste.

28 Jeud. ss. Innocents.

29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.

30 Sam. s. Sabin, évêque et martyr.

31 **Dim.** s. Silvestre, pape.

GLOSSAIRE DES DATES.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Chacun a pu apprécier la *Concordance* et les Tables *chronologiques* renfermées dans l'Annuaire de 1847. Avec leur secours, il est aisé de vérifier ou de traduire toute date des anciennes chartes qui a pour point de départ une fête fixe connue. Soit, par exemple, *le lundi après la Toussaint de l'an* 1285. On sait que la Toussaint est le 1er Novembre. La première Table donne pour lettre dominicale de l'année 1285 G; et la Table des jours initiaux (p. LXVII) montre que pour les années dont la lettre dominicale est G, le 1er Novembre est un jeudi. La Toussaint étant donc tombée un jeudi en 1285, le lundi après la Toussaint fut cette année le 5 Novembre.

La recherche est un peu plus longue, lorsque la fête fixe est vers le milieu ou vers la fin du mois, comme l'Annonciation le 25 Mars, la Saint-Jean le 24 Juin, la Noël le 25 Décembre. Mais on peut encore l'abréger en observant que le même jour de la semaine se reproduit, dans chaque mois, de sept en sept jours. Ainsi, le 1er, le 8, le 15, le 22 et le 29 du mois tombent le même jour de la semaine. Si donc on voulait savoir à quel quantième répondait, l'an 1250, le dimanche après la Saint-Jean; après avoir cherché dans la 1re Table la

lettre dominicale, qui est B, on verrait dans la table des jours initiaux que le premier Juin de cette année était un mercredi. On en conclurait tout de suite que le 22 Juin était aussi un mercredi, que le 24, jour de la Saint-Jean, était un vendredi, et l'on fixerait au 26 Juin 1250 le dimanche après la Saint-Jean de cette année.

Il faut aussi ne pas oublier que jusqu'au mois de Janvier 1563, il y a eu diverses manières de commencer l'année. La plus usitée a été celle qui consistait à prendre pour le premier jour de l'année le jour de Pâques, ou plutôt le Samedi-saint. Or, la fête de Pâques ne peut jamais arriver avant le 22 Mars ni après le 25 Avril. Il en résulte que si la fête fixe qui sert de point de départ à une ancienne date est antérieure au 22 Mars, il faut, avant toute recherche, augmenter d'une unité le chiffre de l'année de la date. Supposons, en effet, qu'il s'agisse de déterminer le quantième du *mardi après la Purification de l'an* 1230. Dans l'ancien style, l'an 1230 commençait au 7 Avril, jour de Pâques de cette année, et finissait à la Pâque suivante, qui tombait le 23 Mars de notre année 1231. La Purification étant fixée au 2 Février, celle de l'an 1230, dans l'ancien style, tombait évidemment dans le mois de Février de notre année 1231. En 1231, la lettre dominicale était E, le 1er Février un samedi, la Purification un dimanche; le mardi après la Purification de l'an 1230 (vieux style) tombait donc au 4 Février 1231 (nouveau style).

le dimanche des *Rameaux,* celui de la *Passion,* les quatrième, troisième, deuxième et premier dimanches de Carême. Celui-ci est aussi nommé Quadragésime. Le mercredi qui précède la Quadragésime est le mercredi des Cendres. En remontant toujours dans un ordre rétrograde vers l'Épiphanie, fixée au 6 Janvier, on trouve, après le mercredi des Cendres, le dimanche de la Quinquagésime, puis celui de la Sexagésime, enfin le dimanche de la Septuagésime; celui-ci est le neuvième avant Pâques.

Les dimanches compris entre l'Epiphanie, qui est le 6 Janvier, et la Septuagésime, se nomment premier, deuxième, troisième, etc., dimanches après l'Epiphanie. Ils peuvent être au nombre de six, lorsque la fête de Pâques arrive fort tard. Quand elle vient de très-bonne heure, il peut n'y avoir qu'un seul dimanche après l'Epiphanie, mais alors les autres dimanches prennent place à la suite des dimanches après la Pentecôte.

Les dimanches qu'on appelle *après Pâques* sont au nombre de six. Le premier porte le nom particulier de *Quasimodo.* L'Ascension se célèbre le jeudi qui est entre le cinquième et le sixième dimanche après Pâques, et la Pentecôte dix jours après, c'est-à-dire le dimanche qui suit le sixième dimanche après Pâques. Le premier dimanche après la Pentecôte est celui de la Trinité, et le jeudi qui suit ce dimanche est le jour de la Fête-Dieu. Tous les dimanches suivants, jusqu'au premier dimanche de l'Avent, se nomment deuxième, troisième, quatrième

cinquième, etc., après la Pentecôte. Tous ces Dimanches ont un office particulier jusqu'au vingt-quatrième inclusivement. Cependant il peut n'y avoir que vingt-trois Dimanches après la Pentecôte, et le nombre de ces mêmes Dimanches peut s'étendre jusqu'à vingt-huit. Lorsqu'il dépasse vingt-quatre, on se sert, pour les Dimanches suivants, de l'office des Dimanches après l'Epiphanie qu'on n'a pu célébrer au mois de Janvier.

Les quatre premiers Dimanches de Carême sont encore quelquefois marqués dans les calendriers de la manière suivante : *Invocavit*, *Reminiscere*, *Oculi*, *Lætare*. Ce sont les premiers mots de l'introït que l'on chante à la messe de ces Dimanches dans le rit latin. Mais au moyen-âge presque tous les Dimanches de l'année avaient une désignation semblable ou analogue à celle-là. Toutes ces désignations et un grand nombre d'autres fort peu connues aujourd'hui, qu'on employait dans le même temps pour marquer des dates d'un usage journalier, ont été recueillies par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. C'est le Glossaire qu'ils en ont composé que nous reproduisons avec quelques additions, et en adoptant l'ordre plus rationnel dans lequel il a été disposé par M. de Wailly (1). Ce Glossaire doit doubler le prix des Tables publiées dans l'*Annuaire* de 1847, en les rendant appli-

---

(1) *Eléments de Paléogr.*, T. I, p. 116 et suiv. Comme M. de Wailly, nous avons supprimé toutes les discussions auxquelles s'étaient livrés les Bénédictins et la plupart des exemples cités par eux.

cables à une infinité de circonstances dans lesquelles, sans cet accessoire indispensable, elles seraient complétement inutiles. Mais pour leur donner toute la valeur qu'elles peuvent acquérir, il faudrait y joindre encore le catalogue des saints, dont la fête et l'octave servent si fréquemment de date dans les documents du moyen-âge. Nous donnerons peut-être dans un autre *Annuaire* ce complément.

GLOSSAIRE.

A.

A. D. ou *Ante diem* dans les formules de date semblables à celles-ci : *Ante diem* XIII *kalend Jan.; A. D.* III—*idus Octobr.*, signifient le treizième jour avant les kalendes de Janvier, le troisième jour avant les ides d'Octobre, tout comme s'il y avait simplement XIII *kl. Jan.*, III *id. Octobr.*

Absolutionis dies, le Jeudi absolu ou Jeudi-saint.

Ad te levavi, introït et nom du premier Dimanche de l'Avent.

Adorate Dominum, introït et nom du troisième Dimanche après l'Epiphanie.

Adoration des Mages, le 6 Janvier. Voy. *Epiphania.*

Adoratus dies, le Vendredi-saint, *Vendredi aouré.*

Ægyptiaci dies, jours néfastes; il y en avait deux pour chaque mois.

Anastasimus, jour de Pâques chez les Grecs.

Animarum dies, ou *festum*, le jour, ou la fête des âmes ou des morts; le 2 Novembre.

Ante Diem. Voy. *A. D.*

Antipascha, nom donné chez les Grecs au Dimanche de Quasimodo, qu'ils comptent comme le second Di-

c.

manche de Pâques. La semaine de Quasimodo se nomme *antipascale.*

Apocreos, c'est le temps qui, chez les Grecs, correspond à nos jours gras. Il commence au Lundi de la Septuagésime et finit au Dimanche suivant, jour de notre Sexagésime.

Apostolorum festum, la fête de tous les Apôtres, célébrée autrefois le 1er Mai chez les Latins, le 30 Juin chez les Grecs.

Apparitio Domini, ou simplement *Apparitio*; le 6 Janvier. Voy. *Epiphania*.

Architriclini dies, ou *festum*, le second Dimanche après l'Epiphanie, à cause de l'évangile qui rapporte le miracle des noces de Cana.

Armorum Christi festum. Voy. *Coronæ Christi festum*.

Ascensa Domini, l'Ascension.

Ascensio B. M. V., l'Assomption, ainsi nommée au IXe siècle.

Asinorum festum, fête autrefois célébrée à Rouen, le 25 Décembre ; à Beauvais, le 14 Janvier.

Aspiciens a longe, premier Dimanche de l'Avent, ainsi nommé du premier répons du premier nocturne.

Assumptæ humanitatis filii Dei festum, l'Annonciation, 25 Mars.

Aveugle-né, le Mercredi de la quatrième semaine de Carême.

Azymorum festum, le jour de Pâques.



B.

Βαιοφόρος, *Ramifera*, ou *Palmifera*, le Dimanche des Rameaux chez les Grecs.

Baptisterium, nom de l'Epiphanie chez les Arméniens.

Bohordicum, *Bouhourdis*, *Behourdi*, *Behourdich*, *Bordæ*, espèce de joute qui se faisait avec des bâtons, et qui a donné son nom aux jours pendant lesquels elle avait lieu. C'étaient, a-t-on dit, les premier et deuxième Dimanches de Carême, et l'on a cité une charte du cartulaire de Cambrai, datée du *dimence premier behourdi*. Appelait-on *deuxième behourdi* le second Dimanche de carême? Il n'y en a aucun exemple. Tous ceux qu'a cités Carpentier se rapportent évidemment au premier Dimanche. C'est aussi ce jour qu'on a constamment désigné par le mot *bordæ*. Or, il nous semble bien difficile de ranger ce mot dans une autre famille que celle à laquelle appartiennent *bohordicum*, *bordeure*, etc. V. Du Cange.

Brandones, *Buræ*, *les Brandons*, *Bures*, *ou Bules*, premier Dimanche de Carême, et toute la semaine. Ces mots s'expliquent par l'usage où l'on était, et où l'on est encore dans les campagnes, d'allumer des feux le jour de la Quadragésime.

Bronchcria, le Dimanche des Rameaux. Il faut peut-être lire *brancheria*.

Burarum dies, ou *Buræ*. Voy. *Brandones*.

Burdillini dies, jours des Behourdichs. Voy. *Bohordicum*.

C.

Calamai. Voy. *Hypapanti.*

Calendæ. Voy. *Kalendæ.*

Calènes, le 25 Décembre, ou Noël en Provence.

Campanarum festum, dans quelques parties de la France, le 25 Mars.

Cananée (*la*), le Jeudi de la première semaine de Carême.

Candela, terme employé pour marquer le tiers de la nuit, qu'on divisait en trois chandelles.

Candelaria, Candelarum, ou *Candelosæ festum, Candelatio, Candelière*, la Chandeleur, 2 Février. Voy. *Hypapanti.*

Cantate Domino, introït et nom du quatrième Dimanche après Pâques.

Capitilavium, le Dimanche des Rameaux, ainsi nommé parce qu'on était anciennement dans l'usage de nettoyer, ce jour là, la tête des enfants qui devaient être baptisés, avant de les présenter aux fonts sacrés.

Caput jejunii, le jour des Cendres.

Caput kalendarum, nonarum, iduum. Voy. *Kalendæ, nonæ, idus.*

Cara cognatio, le 22 Février. Voy. *S. Petri epularum festum.*

Caramentrant, Caramentranum, Caramentranus, ou *Caremprenium*, en français *Carême-entrant, Carême-prenant*, le Mardi gras.

Caristia, le 22 Février. Voy. *S. Petri epularum festum.*

Carnicapium, Carniplarium, le Mardi gras.

Carniprivium, ou *Carnisprivium*, les premiers jours de Carême, et quelquefois la Septuagésime, parce que c'était à partir de ce Dimanche que commençait l'abstinence de viande, surtout pour les ecclésiastiques et les religieux. De là les locutions *Carniprivium*, ou *Privicarnium sacerdotum*.

Carnisprivium novum, le Dimanche de la Quinquagésime. — *Carnisprivium vetus*, le premier Dimanche de Carême. Avant le IXe siècle, dans l'Eglise latine, l'abstinence commençait seulement au premier Dimanche de Carême, et l'on ne jeûnait pas, comme aujourd'hui, les quatre derniers jours de la semaine précédente. A partir du IXe siècle, le Mercredi qui suit la Quinquagésime devint le premier jour du Carême. De là les mots *Carnisprivium vetus*, et *Carnisprivium novum*. De là aussi l'expression *Inter duo Carnisprivia*, qui désigne le Mercredi des cendres et les trois jours suivants.

Carnivora, le Mardi gras.

Cathedra S. Petri, la chaire de s. Pierre, le 22 Février. Depuis le pontificat de Paul IV, qui finit le 18 Août 1559, cette fête, dans le rit latin, est fixée au 18 Janvier.

Chandeleuse (*la*), le 2 Février. Voy. *Hypapanti*.

Charitas Dei, introït et nom du Samedi des quatre temps de la Pentecôte.

Cheretismus, du grec Χαιρετισμὸς salutation; l'Annonciation, le 25 Mars.

Christi festum, Noël, suivant la chronique Anglo-Saxonne.

Circumdederunt, introït et nom du Dimanche de la Septuagésime.

Clausum Pascha, ou *Pentecostes*. Voy. *Pascha*, *Pentecostes*.

Clavorum, ou *de Clavis Domini festum*. Voy. *Coronæ Christi festum*.

Close, ou *Cluse de Pasche*, le Dimanche de Quasimodo. Voy. *Pascha clausum*.

Cœna Domini, le Jeudi-saint.

Commemoratio omnium fidelium, le 2 Novembre, chez les Latins; le Jeudi avant la Pentecôte, chez les Grecs (1).

Commovisti terram et conturbasti eam, nom donné au Dimanche de la Sexagésime dont le trait commence par ces mots.

Communes dies, ou *Communes seul*. Voy. *Septimana communis*.

Compassion de la Vierge, ou *Notre-Dame de Pitié*, le Vendredi de la semaine de la Passion.

Conceptio B. Mariæ, la Conception, 8 Décembre.

Conseil des Juifs, le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux.

Cornets (*fête aux*), ou *Quarel saint Gentien*, le 7 Mai, veille de la translation des reliques de S. Gentien. Ceux

---

(1) Dans l'église de Milan, jusqu'en 1582, la fête des Morts était fixée au Lundi après le troisième Dimanche d'Octobre.



qui tenaient à demi-cens, de l'abbaye de Corbie, des pièces de terre qu'on appelait *quadrelli*, allaient ce jour-là à l'abbaye avec des cornes de bœuf, qu'on remplissait de vin.

Coronæ Christi festum, fête célébrée en Allemagne le Vendredi après l'octave de Pâques, ou le Vendredi suivant, quand le premier était occupé par une autre fête. On l'appelle aussi *Festum armorum Christi, instrumentorum Dominicæ passionis, clavorum, hastæ,* ou *lanceæ Christi.*

Coronæ Domini festum, la susception de la sainte Couronne, par Louis IX, se célèbre le 11 Août à Paris.

Correction fraternelle, le Mardi de la troisième semaine de Carême.

Croix noires (*les*), *Cruces nigræ*, la procession du jour de saint Marc, le 25 Avril. On a souvent donné le nom de *croix* à toutes les processions. Voy. *Hebdomada crucium.*

D.

Da pacem, introït et nom du dix-huitième Dimanche après la Pentecôte.

Dæmon mutus, le troisième Dimanche de Carême.

Dedicatio basilicæ Salvatoris, fête de la dédicace de la basilique Constantinienne, appelée aussi l'église du Sauveur, ou Saint-Jean-de-Latran, le 9 Novembre.

Dedicatio basilicarum sanctorum apostolorum Petri et Pauli, le 20 Novembre.

Delair, *Delayr*, ou *Deloir*, noms donnés au mois de Décembre.

Delun, *Deluys*, *Dilun*, ou *Diluns*, Lundi.

Depositio, le jour de la mort d'un saint qui ordinairement n'est pas martyr.

Deus in adjutorium, introït et nom du douzième Dimanche après la Pentecôte.

Deus in loco sancto, introït et nom du onzième Dimanche après la Pentecôte.

Deus omnium exauditor est, deuxième répons du premier nocturne du troisième Dimanche après la Pentecôte, et des suivants, jusqu'au premier Dimanche d'Août.

Devenres, Vendredi.

Dicit Dominus, introït et nom du vingt-troisième et vingt-quatrième Dimanche après la Pentecôte.

Dies absolutionis, *adoratus*, *Ægyptiaci*, etc. Voy. les mots *Absolutionis*, *Adoratus*, *Ægyptiaci*, etc.

Dimanche (*le*) *d'avant que Dieu fût vendu*, le Dimanche des Rameaux.

Dimanche du mois de Pâques, Dimanche de Quasimodo.

Dimanche repus, ou *reprus*, le Dimanche de la Passion, ainsi nommé du mot *repositus*, parce que la veille de ce Dimanche on pose des voiles sur les images des saints.

Dimar, Mardi.

Dispersionis, ou *Divisionis apostolorum festum*, le 14, et plus ordinairement le 15 Juillet.

Dissabt, Samedi, *dies sabbati.*

Dodecameron, nom que les Grecs donnent aux douze jours qui séparent Noël de l'Epiphanie.

Domine in tua misericordia, introït et nom du premier Dimanche après la Pentecôte.

Domine ne longe, introït et nom du Dimanche des Rameaux.

Dominica ad carnes levandas ou *tollendas*, le Dimanche de la Quinquagésime.

Dominica ad Palmas, le Dimanche des Rameaux.

Dominica ante Brandones, le Dimanche de la Quinquagésime.

Dominica ante Candelas, le Dimanche avant la Chandeleur.

Dominica ante Litanias, le cinquième Dimanche après Pâques.

Dominica ante natale Domini, prima, secunda, tertia, le deuxième, troisième, quatrième Dimanche de l'Avent, dans un calendrier antérieur au xe siècle.

Dominica ante sancta Lumina, le Dimanche dans l'octave de la Circoncision, ou avant l'Epiphanie, chez les Grecs.

Dominica aperta, tout Dimanche qui n'est point prévenu par l'office d'un saint ou d'une octave.

Dominica Asoti, ou *Filii prodigi*, le Dimanche de la Septuagésime, chez les Grecs.

Dominica benedicta, le Dimanche de la Trinité.

Dominica cæci nati, chez les Grecs, le cinquième Dimanche après Pâques.

Dominica carne levale, ou *de carne levario*, le Dimanche de la Quinquagésime, ou le Dimanche de la Quadragésime, suivant qu'on fait commencer le jeûne à ce dernier Dimanche ou au Mercredi qui le précède.

Dominica Chananeæ, le deuxième Dimanche de Carême.

Dominica de Fontanis, le Dimanche des Fontaines ; c'est le quatrième Dimanche de Carême.

Dominica de lignis orditis, le même que *Bohordicum*.

Dominica duplex, le Dimanche de la Trinité. Voy. *Hebdomada Trinitatis*.

Dominica in Albis, in Albis depositis, post Albas, le Dimanche de Quasimodo.

Dominica in capite Quadragesimæ, en Béarn, *Dimenge cabée*, le Dimanche de la Quinquagésime.

Dominica indulgentiæ, le Dimanche des Rameaux.

Dominica in Palmis, in Ramis, le même.

Dominica in passione Domini, le Dimanche de la Passion, et quelquefois un quelconque des Dimanches de Carême.

Dominica Jerusalem, le quatrième Dimanche de Carême.

Dominica Lucæ, prima, secunda, etc., chez les Grecs, ce sont les Dimanches pendant lesquels on lit l'évangile de saint Luc. On en compte treize, qui commencent après la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, et dont le dixième coïncide avec notre premier Dimanche de l'Avent.

Dominica Lucæ decima quinta, ou *Zachæi*, chez les Grecs, deuxième Dimanche après l'Epiphanie, jour auquel on reprenait la lecture de l'évangile de saint Luc. On la faisait une dernière fois le Dimanche suivant, troisième après l'Epiphanie, qui se nommait *Dominica Lucæ decima sexta*, ou *Publicani et Pharisæi.*

Dominica mapparum albarum, le second Dimanche après Pâques.

Dominica Mathæi prima, secunda, tertia; c'est ainsi que les Grecs appellent les Dimanches après la Pentecôte, parce qu'on lit ces jours-là l'évangile de saint Mathieu. On interrompait cette lecture le Dimanche avant l'Exaltation de la sainte Croix, pour la reprendre le quatrième Dimanche après l'Epiphanie, qui était *Dominica Mathæi decima septima.*

Dominica mediana, le Dimanche de la Passion.

Dominica mensis Paschæ. Le mois de Pâques, selon Carpentier, désigne tantôt la semaine, tantôt la quinzaine de Pâques. Un fragment d'une charte en français de 1304, cité par le même auteur, semble indiquer que le *Dimanche du mois de Pâques* ne diffère point du Dimanche de *Quasimodo.*

Dominica mirabilia Domine, deuxième Dimanche après Pâques.

Dominica misericordiæ, nom donné avant le XIIe siècle au quatrième Dimanche après la Pentecôte.

Dominica nova (Κυριακὴ νέα) chez les Grecs, le Dimanche de Quasimodo.

Dominica Olivarum, le Dimanche des Rameaux.

Dominica Orthodoxiæ, le premier Dimanche de Carême chez les Grecs.

Dominica Osanna ou *Osannæ*, le Dimanche des Rameaux.

Dominica Paralytici, nom donné par les Grecs au Dimanche qui répond à notre troisième Dimanche après Pâques.

Dominica post Albas, voyez *Dominica in Albis.*

Dominica post Ascensam, ou *Ascensum Domini*, le Dimanche dans l'octave de l'Ascension.

Dominica post Focos, *post Ignes*, le Dimanche après les Brandons, c'est-à-dire le deuxième de Carême.

Dominica post sancta Lumina, chez les Grecs le premier Dimanche après l'Epiphanie.

Dominica post Strenas, le premier Dimanche après le 1er Janvier.

Dominica Publicani et Pharisæi, chez les Grecs le troisième Dimanche après l'Epiphanie.

Dominica quadraginta, le Dimanche de la Quinquagésime, ainsi nommé du premier répons de matines.

Dominica quintana, *quintanæ*, *de quintana*, ou *Quintana* seul, le premier Dimanche de Carême.

Dominica Ramispalmarum, le Dimanche des Rameaux.

Dominica resurrectio; c'est tantôt le jour de Pâques, tantôt un Dimanche quelconque de l'année.

Dominica Rogationum, le cinquième Dimanche après Pâques.

Dominica rosæ, ou *de rosa*, ou *rosata*, le quatrième Dimanche de Carême, jour où le pape bénit une rose d'or. On nomme aussi *Dominica de rosis*, ou *de rosa*, le Dimanche dans l'octave de l'Ascension.

Dominica Samaritanæ, nom donné chez les Grecs à notre quatrième Dimanche après Pâques.

Dominica sancta, ou *sancta in Pascha*, le jour de Pâques.

Dominica σταυρὸ προσκυνήσεως ou *adorandæ crucis*, le troisième Dimanche de Carême chez les Grecs.

Dominica de Transfiguratione, le second Dimanche de Carême.

Dominica S. Trinitatis, le premier Dimanche après la Pentecôte.

Dominica trium septimanarum Paschalis, ou *Paschæ*, le troisième Dimanche après Pâques.

Dominica trium septimanarum Pentecostes, le troisième Dimanche après la Pentecôte.

Dominica Tyrophagi, le Dimanche de la Quinquagésime chez les Grecs.

Dominica unam Domini, le deuxième Dimanche après Pâques.

Dominica vacans ou *vacat*, nom donné dans l'Eglise aux deux Dimanches d'entre Noël et l'Epiphanie, lesquels n'ont pas d'office propre et sont toujours remplis par une fête ou une octave. Il ne faut pas les confondre avec les

Dominicæ vacantes, les Dimanches qui suivent les

Samedis des Quatre-Temps et de l'Ordination, et qu'on appelait ainsi parce que l'office des Samedis, se faisant autrefois la nuit, ne laissait point assez de temps pour faire un office propre le Dimanche matin.

Dominicæ matris festivitas, l'Annonciation, dans le neuvième concile de Tolède.

Dominicum pour *Dominica.*

Dominicus Dies, le jour du Seigneur par excellence, c'est-à-dire le jour de Pâques. *Dies dominica* désigne simplement le Dimanche.

Dominus fortitudo, introït et nom du sixième Dimanche après la Pentecôte.

Dominus illuminatio mea, introït et nom du quatrième Dimanche après la Pentecôte.

Dormitio sanctæ Mariæ, l'Assomption de la Sainte-Vierge, le 15 Août. Dans quelques calendriers la fête du *Repos* de la Vierge est marquée au 18 Janvier.

Dum clamarem, introït et nom du dixième Dimanche après la Pentecôte.

Dum medium silentium, le Dimanche dans l'octave de Noël et celui d'après la Circoncision, quand il tombe la veille des Rois.

E.

Eau changée en vin, le 6 Janvier. Voyez *Epiphania.*

Ecce Deus adjuvat, introït et nom du neuvième Dimanche après la Pentecôte.

Enfant (l') *prodigue*, le Samedi de la seconde semaine de Carême.

Epipanti, le 2 Février. Voyez *Hypapanti*.

Epiphania, *Theophania*, Epiphanie ; en langue vulgaire *Tiphainc*, *Tiphagne*, *Tiephaine*, *Tiephanie;* nommée encore *Apparitio*, *Festum Stellæ ;* le 6 Janvier.

Epularum sancti Petri festum. Voyez *S. Petri epularum festum.*

Esto mihi, introït du Dimanche de la Quinquagésime.

Eutaules ou *Eutalles*, octave.

Evangelismi festum, cinquième Dimanche après Pâques.

Exaltatio Sanctæ Crucis, le 14 Septembre.

Exaudi Domine, introït du Dimanche dans l'octave de l'Ascension, ou du sixième Dimanche après Pâques.

Expectatio B. Mariæ, le 16 ou le 18 Décembre, selon les pays. C'est alors que l'on chante les antiennes appelées les *O* de l'Avent.

Exurge Domine, introït du Dimanche de la Sexagésime.

F.

Factus est Dominus, introït et nom du second Dimanche après la Pentecôte.

Felicissimus dies, le jour de Pâques.

Femme (*la*) *adultère*, le Samedi de la troisième semaine de Carême.

Feria ad Angelum, le Mercredi des Quatre-Temps d'Avent.

Feria calida, la foire chaude, ou la foire de Saint-Jean-Baptiste à Troyes (Juin).

Feria frigida, la foire froide, ou la foire du premier Octobre au même lieu.

Feria prima, le Dimanche.

Feria quarta, le Mercredi. – *Quarta major* ou *magna*, le Mercredi-Saint.

Feria quinta, le Jeudi. – *Quinta major* ou *magna*, le Jeudi-saint.

Feria secunda, le Lundi. — *Secunda major* ou *magna*, le Lundi-saint.

Feria septima major ou *magna*, le Samedi-saint.

Feria sexta, le Vendredi. — *Sexta major* ou *magna*, le Vendredi-saint.

Feria tertia, le Mardi. — *Tertia major* ou *magna*, le Mardi-saint.

Feria magni ou *sancti Scrutinii*, le Mercredi de la quatrième semaine de Carême.

Festum animarum, *apostolorum*, *architriclini*, *asinorum*, etc. Voyez *Animarum*, *Apostolorum*, *Architriclini*, *Asinorum*, etc., *festum*.

Florum atque Ramorum dies, le Dimanche des Rameaux.

Focorum dies, Voyez *Brandones*.

Forensis dans quelques chartes est employé avec la signification de *feria*.

G.

Gaudete in Domino, introït et nom du troisième Dimanche de l'Avent.

Genethliacus dies Constantinopolitanæ urbis, la dédicace de Constantinople le 11 Mai.

Gentien (*fête du Quarel S.*). Voyez *Cornets*.

Giouli, nom donné par Bède au mois de Décembre et au mois de Janvier.

H.

Hastæ Christi festum, voyez *Coronæ Christi.*

Hebdomada authentica, la Semaine-sainte;

Hebdomada crucis, la Semaine-sainte.

Hebdomada crucium, la semaine des Croix ou Processions, c'est-à-dire la semaine des Rogations.

Hebdomada duplex, voyez *Hebdomada Trinitatis.*

Hebdomada expectationis, la semaine d'après l'Ascension ou de l'attente du Saint-Esprit.

Hebdomada indulgentiæ, la Semaine-sainte.

Hebdomada magna, la Semaine-sainte.

Hebdomada mediana Quadragesimæ, la quatrième semaine de Carême.

Hebdomada muta, la Semaine-sainte, parce qu'on ne sonne pas les cloches du Jeudi au Samedi-saint.

Hebdomada pœnalis ou *pœnosa*, la Semaine-sainte.

Hebdomada sacra, la semaine avant Pâques, et aussi celle qui précède la Pentecôte.

Hebdomada Trinitatis, la semaine qui commence au Dimanche de la Trinité. On la nomme aussi *Hebdomada duplex*, parce qu'elle est en même temps la semaine du premier Dimanche après la Pentecôte.

Hebdomadæ grecæ. Les semaines des Grecs sont, comme les nôtres, composées de sept jours, mais avec cette différence que le Dimanche est souvent chez eux le dernier jour de la semaine, au lieu qu'il est toujours le premier de la nôtre. La première semaine de Carême, dans le calendrier grec, est celle qui précède le premier Dimanche de Carême, la semaine de la Passion, celle des Rameaux sont les semaines qui précèdent les Dimanches de la Passion et des Rameaux. Ainsi, la prise de Constantinople qui eut lieu le Lundi de la Passion, 12 Avril 1204, est fixée par Ville-Hardouin au 12 Avril, Lundi de Pâques fleuries, qui serait le Lundi de la semaine des Rameaux. La semaine qui suit les Rameaux ne s'appelle pas chez les Grecs semaine de Pâques, mais Semaine-sainte comme chez nous; en sorte que leurs semaines quadragésimales, sans répondre à celles des Latins, sont précisément en même nombre. Les semaines entre Pâques et la Pentecôte ne prennent pas leurs noms du Dimanche qui les termine; mais au lieu de compter les Dimanches *après* Pâques, les Grecs comptent les Dimanches *de* Pâques, le jour de Pâques compris. Ainsi notre Quasimodo est leur second Dimanche de Pâques; notre second Dimanche après Pâques, leur troisième de Pâques, etc. Ils comptent ainsi entre Pâques et la Pentecôte, le Dimanche de Pâques compris, sept Dimanches et autant de semaines; après la Pentecôte, ils recommencent à prendre le Dimanche pour le dernier jour de la semaine. Néanmoins, ils ne laissent pas d'appeler tou-

jours le Lundi le second jour de la semaine, le Mardi le troisième, etc.

Hebdomas diacœnesima, la semaine du renouvellement; c'est la semaine de Pâques chez les Grecs.

Herbarum festum, l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Hypapanti, *Hypanti*, *Hypantæ*, du grec Ὑπαντὴ, en latin *occursus*, rencontre; fête de la Présentation au Temple, où se rencontrèrent le vieillard Siméon et Anne la Prophétesse. Le 2 Février.

Hypodiaconorum ou *Subdiacanorum festum*, fête des sous-diacres, le premier ou le deuxième jour de l'an.

I.

Idus, le 15 des mois de Mars, Mai, Juillet et Octobre, et le 13 des autres mois. *Caput iduum*, le jour où l'on commençait à compter les Ides, ou le VIII des Ides, c'est-à-dire le 8 des mois de Mars, Mai, Juillet et Octobre, et le 6 des autres mois. *Voyez* le calendrier.

In excelso throno, introït et nom du premier Dimanche après l'Epiphanie.

In voluntate tua, introït et nom du vingt et unième Dimanche après la Pentecôte.

Inclina aurem tuam, introït et nom du quinzième Dimanche après la Pentecôte.

Indictum, la foire du *Lendit* à Saint-Denis; elle commençait autrefois le Mercredi de la deuxième semaine de Juin.

Instrumentorum Dominicæ passionis festum. Voyez *Coronæ Christi festum*.

Inventio sanctæ Crucis, invention de la sainte-Croix, le 3 Mai chez les Latins, le 6 Mars chez les Grecs du moyen âge.

Invocavit me, introït et nom du premier Dimanche de Carême.

Isti sunt dies, Dimanche de la Passion, ainsi nommé du répons de la procession.

J.

Jean (S.) de Collaces ou *Decollaces*, la Décollation de saint Jean, le 29 Août.

Jeudi, *le grand Jeudi*, *le Jeudi blanc*, le Jeudi-saint.

Jeudi magnificet, le Jeudi de la Mi-carême, ainsi nommé du premier mot de la collecte.

Johannes (S.) albus, fête de saint Jean-Baptiste, le 24 Juin.

Jol, fête célébrée autrefois dans le Nord au solstice d'hiver; de là le nom de *Jouler monath*, donné au mois de Décembre par les Suédois.

Jours nataux. Voyez *Natales*.

Jovis dies, Jeudi; *Jovis absoluti dies*, Jeudi-saint.

Jubilate omnis terra, introït et nom du troisième Dimanche après Pâques.

Judica me, introït et nom du Dimanche de la Passion.

Jugement dernier, le Lundi de la première semaine de Carême.

Juignet, Juillet.

Justus es Domine, introït et nom du dix-septième Dimanche après la Pentecôte.

K.

Kalendæ, le premier jour du mois chez les Romains. *Caput Kalendarum*, le jour où l'on commençait à compter les calendes. Chez les Romains on comptait les jours des calendes dans un ordre rétrograde; ainsi le dix-neuvième jour des calendes de Janvier correspondait au 14 Décembre. Quelquefois dans le moyen-âge on a suivi une marche inverse, c'est-à-dire que par le dix-neuvième jour des calendes de Janvier on désignait le 1er Janvier, et le premier des calendes de Janvier désignait le 14 Décembre. Il est aussi arrivé de compter les jours des calendes comme nous comptons les jours du mois, et de désigner, par exemple, le 7 Mars par ces mots : *post* VII *kalend. Martii*. Enfin, tout en conservant le calcul rétrograde, on ne tenait pas toujours compte, comme chez les Anciens, du jour des calendes; le 14 Décembre devenait alors le 18 des calendes de Janvier au lieu du 19; le 15 Décembre le 17, et ainsi de suite. Mais toutes ces dérogations à la méthode antique sont des exceptions fort rares.

Kalendæ ou *festum kalendarum*, fête païenne longtemps célébrée le premier Janvier.

L.

Lætare ou *Lætare Jerusalem*, introït et nom du quatrième Dimanche de carême.

Lamentationis dies, le Jeudi, le Vendredi et le Sa-

medi saints, jours où l'on chante à matines les lamentations de Jérémie.

Lanceæ Christi festum. Voy. *Coronæ Christi*.

Lardarium, le Mardi gras, ainsi appelé dans le Limousin au XIIe siècle.

Lazare (le), le Vendredi de la quatrième semaine de Carême.

Lendit. Voy. *Indictum*.

Litania major ou *Romana*, les litanies du jour de Saint-Marc, le 25 Avril.

Litania minor ou *Gallicana*, les litanies des Rogations. Les Rogations sont les Lundi, Mardi et Mercredi qui suivent le cinquième Dimanche après Pâques.

Luminum festum, la Chandeleur, 2 Février.

Lunæ dies, Lundi. — *Le grand Lundi*, le Lundi-saint.

M.

Magnus dies, le jour de Pâques.

Malade de trente-huit ans, le Vendredi de la première semaine ou des Quatre-Temps de Carême.

Mardi, *le grand Mardi*, le Mardi-saint.

Maria (S.) ad nives ou *B. Mariæ de nive festum*, le 5 Août.

Martinus (S.) Calidus, ou *S. Martini Bullionis festum*, Saint-Martin-le-Bouillant, le 4 Juillet.

Martror, la Toussaint dans les chartes du Languedoc. Cette dénomination vient de ce qu'anciennement la fête de la Toussaint n'était consacrée qu'aux martyrs.

Marzache, l'Annonciation, le 25 Mars.

Matris Dominicæ festivitas. Voy. *Dominicæ matris fest.*

Mauvais Riche (*le*) le Jeudi de la seconde semaine de Carême.

Mediana octava. Voy. *Dominica mediana*.

Memento mei, ancien introït du quatrième Dimanche de l'Avent.

Mensis intrans, *introiens*, *mensis introïtus*. On désigne ordinairement par ces expressions, la première partie de chaque mois, en comptant les jours dans leur ordre naturel, ainsi *Die decima quinta intrante Aprili* serait le 15 Avril. — Les expressions *mensis exiens*, *astans*, *stans*, *restans*, *mensis exitus* servaient au contraire à désigner les derniers jours du mois que l'on comptait alors dans l'ordre rétrograde. Ainsi : *die septima exeunte martio*, désignait le septième jour en rétrogradant à partir du 31 Mars, c'est-à-dire le 25. Mais il n'y avait pas, comme l'ont cru et enseigné les Bénédictins, une limite où dussent s'arrêter les jours du *mensis intrans* et commencer ceux du *mensis exiens*. Plusieurs exemples prouvent que la première formule, bien plus commode que la seconde, était plus généralement employée, et qu'on ne la restreignait pas aux quinze premiers jours du mois. Dans la table des Pâques du manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, suppl. lat. n. 682, la fête est indiquée *die decima octava*, *decima nona*, *vigesima secunda intrante Aprili*, pour des an-

nées où elle tombait les 18, 19 et 22 Avril. Enfin parmi un grand nombre de chartes du Rouergue, conservées à Paris dans la Bibliothèque du Roi, on rencontre une du 25 Novembre 1347, dont la date est ainsi exprimée : *anno ab incarnatione Domini millesimo* CCC° XL° *septimo, vicesima quinta die ab introytu mensis Novembris.*

Mensis fenalis, le mois de Juillet.

Mensis magnus, le mois de Juin ainsi nommé à cause de la longueur des jours.

Mensis messionum, le mois *des messons*, le mois d'Août.

Mensis novarum, le mois d'Avril.

Mensis paschæ ou *paschalis*. Voy. *Dominica mensis Paschæ.*

Mensis purgatorius, le mois de Février.

Mensis undecimus, mensis duodecimus, noms donnés sous la première race, et même dans quelques titres du xe siècle, aux mois de Janvier et de Février.

Mercoris, mercurii, ou *mercurinus dies*, le Mercredi.

Mercredi, le grand Mercredi, le Mercredi-saint.

Mercredi ens oucien kesms, dans un titre de l'hôtel-de-ville de Lille. Bréquigny supposait qu'il fallait lire *ens ourant kesms*, c'est-à-dire, *en ouvrant caresme;* ce qui marquerait le Mercredi des Cendres.

Mercredi des Traditions, celui de la troisième semaine de Carême.

Mesonestime, chez les Grecs, la semaine de la Mi-ca-

rême, et en particulier le Jeudi de cette semaine, dont le dernier jour correspond à notre quatrième Dimanche de Carême.

Mesopentecoste, nom donné par les Grecs aux huit jours qui commencent le Mercredi de la quatrième semaine après Pâques, et finissent le Mercredi de la semaine suivante.

Mi-Caresme, la troisième semaine de Carême.

Miserere meî Domine, introït et nom du seizième Dimanche après la Pentecôte.

Misericordia Domini, introït et nom du second Dimanche après Pâques.

Missa, le jour de la fête d'un saint; *missa S. Johannis*, la Saint-Jean.

Missœ Domini, alleluia, alleluia, alleluia, le Dimanche de Quasimodo.

Mysteriorum dies, le Jeudi-saint en Orient.

N.

Natale ou *Nativitas Domini*, la Noël.

Natale (S.) Mariœ, fête célébrée autrefois le 1er Janvier. C'est la plus ancienne de toutes les fêtes consacrées à la Sainte-Vierge.

Natale S. Petri de Cathedra, la Chaire de Saint-Pierre. Voy. *Cathedra S. P.*

Natale, *natalis* ou *natalis dies*, le jour de la mort d'un saint, particulièrement d'un martyr.

Natales, *jours nataux*, les principales fêtes de l'année.

Natalis calicis, le Jeudi-Saint.

Natalis S. Johannis-Baptistæ, décollation de Saint-Jean-Baptiste, le 29 Août. La fête de la naissance de ce saint, au 24 Juin, se nomme *Nativitas*.

Natalis S. Mariæ ad martyres ou *Dedicatio ecclesiæ B. Mariæ ad martyres*, dedicace de l'église qui a remplacé le Panthéon de l'ancienne Rome, le 13 Mai.

Natalis reliquiarum, le jour de la translation des reliques d'un saint.

Neopythorum dies, les six jours compris entre le Dimanche de Pâques et celui de Quasimodo.

Nonæ, le 7 des mois de Mars, Mai, Juillet et Octobre, et le 5 des autres mois. *Caput nonarum*, le jour où l'on commençait à compter les nones, c'est-à-dire le 2 de chaque mois.

Notre-Dame-l'Angevine ou *Septembrèche*, la Nativité de la Sainte-Vierge, 8 Septembre.

Notre-Dame Chasse-Mars, l'Annonciation, 25 Mars.

Notre-Dame de mi-Août, l'Assomption, le 15 Août.

Notre-Dame-aux-Marteaux, l'Annonciation, 25 Mars.

Notre-Dame-de-Pitié. Voy. *Compassion de la Sainte-Vierge*.

Nox, l'espace de vingt-quatre heures, pris d'un soir à un autre soir. Les Gaulois et les Germains comptaient par nuits, comme nous comptons par jours, et cet usage a persisté en France jusque dans le XIIe siècle. — *Nox intempesta*, nom donné par les Romains au temps compris entre l'heure où l'on se couchait et minuit.

Nox Sacrata, la veille de Pâques.

O.

O de l'Avent. Voy. *Expectatio beatæ Mariæ*.

Occursus festum. Voy. *Hypapanti*.

Octava infantium. Le Dimanche dans l'octave de Pâques.

Octava du grand Carême, probablement la semaine de Pâques.

Octogesima, la Septuagésime dans une chronique de Normandie : *anno* MCII, *ypapente et Octogesima eodem die fuerunt*.

Oculi, introït et nom du troisième Dimanche de Carême.

Oleries, les antiennes commençant par O, qui se chantent à partir du 16 ou du 18 Décembre jusqu'au 23. Voy. *Expectatio beatæ Mariæ*.

Olivarum festum, le Dimanche des Rameaux.

Omnes gentes, introït et nom du septième Dimanche après la Pentecôte.

Omnia quæ fecisti, introït et nom du vingtième Dimanche après la Pentecôte.

Omnis terra, introït et nom du second Dimanche après l'Épiphanie.

Omnium sanctorum festum, la Toussaint, 1er Nov.

Orthodoxiæ festum, le deuxième Dimanche de Carême chez les Grecs.

Osanna dies, le Dimanche des Rameaux.

Ottembre, Octobre.

d.

P.

Pains, *le Dimanche des Cinq Pains*, le quatrième de Carême.

Palmæ, *Palmifera*, *Palmarum dies*, ou *festum*, le Dimanche des Rameaux.

Pâque ou *Pâques de Noël*, la fête de Noël, qu'on distinguait de celle de Pâques en appelant celle-ci *les Grandes Pâques*.

Pâque communiant, *Pâque escommunichant*, *Pâques communiaux* ou *les Grandes Pâques*, la fête de Pâques.

Pâque charneux, le jour de Pâques.

Pâques nèves, le jour où commençait autrefois la nouvelle année, c'est-à-dire le Samedi-saint, après la bénédiction du cierge pascal.

Parasceve, le Vendredi-saint et quelquefois le Vendredi de chaque semaine.

Pascha, le jour et quelquefois la semaine de Pâques. Ce mot sert encore à désigner d'autres fêtes en se joignant au nom particulier de ces fêtes, comme *Pascha Pentecostes*.

Pascha annotinum, l'anniversaire de la Pâque de l'année précédente.

Pascha clausum. Le Dimanche de l'octave de Pâques ou la Quasimodo. Le Dimanche suivant, deuxième après Pâques, se nommait *Dominica prima post clausum Pascha*, et ainsi des autres.

Pascha competentium, le Dimanche des Rameaux,

parce que, ce jour-là, on faisait réciter le symbole à ceux qui *demandaient* le baptême.

Pascha florum, floridum, Pâques Fleuries, le Dimanche des Rameaux.

Pascha medium, le Mercredi dans l'octave de Pâques.

Pascha petitum, le même que *Pascha competentium*.

Pascha primum, le 22 Mars, ainsi appelé parce que Pâques ne peut tomber plus tôt.

Pascha rosarum, la Pentecôte.

Paschalia festa, les trois solennités de Noël, Pâques et la Pentecôte.

Pastor Bonus, le second Dimanche après Pâques; jour où on lit à la messe l'évangile du bon pasteur.

Pausatio S. Mariæ, l'Assomption, 15 Août.

Pécheresse (la) pénitente, le Jeudi de la semaine de la Passion.

Pentecoste, la Pentecôte. Ce mot marque quelquefois, et principalement chez les Grecs, tout le temps pascal, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte.

Pentecostes clausum, le Dimanche de la Trinité et quelquefois le deuxième Dimanche après la Pentecôte.

Pentecoste media, le Mercredi de la semaine de la Pentecôte chez les Latins.

Penthesis, un des noms de la Purification chez les Grecs.

Petri (S.) epularum dies ou *festum*, le jour de la Chaire de Saint-Pierre, à la différence de *Dies SS. Petri et Pauli* qui est le 29 Juin. Voy. *Cathedra S. Petri*.

Petrus (S.) in gula Augusti, S. Pierre Angoul-aout ou *Angel-aout*, S Pierre aux Liens, le 1er Août chez les Latins, le 15 Janvier chez les Grecs.

Pingues Dies, les jours gras.

Populus Sion, introït et nom du second Dimanche de l'Avent.

Præsentatio D. N. J. C., la présentation de N. S. au temple, le 2 Février. Voy. *Hypapanti*.

Primitiarum ou *Primitivum festum*, le 1er Août, suivant la Chronique anglo-saxonnè.

Privicarnium sacerdotum, la Septuagésime. Voy. *Carniprivium*.

Prosphonesime, nom donné par les Grecs à la Septuagésime et aux six jours qui la précèdent.

Protector noster, introït et non du quatorzième Dimanche après la Pentecôte.

Puerperium, la fête de l'Enfantement, le 26 Décembre chez les Grecs et les Moscovites.

Purificatio B. Mariæ, la Purification, le 2 Février. Voy. *Hypapanti*.

Q.

Quadragesima, le Dimanche de la Quadragésime, ou encore le Carême qui précède la fête de Pâques, et qu'on appelait aussi *Quadragesima major*, parce qu'autrefois il y avait en outre le carême de la Pentecôte et celui de Noël, sans compter le carême des apôtres saint Pierre et saint Paul, et celui de l'Assomption, observés par les

Grecs. Les Jacobites observent un sixième carême qu'ils appellent des Ninivites.

Quadragesima intrans. Quaresmentranum. Voy. *Caresmentranus. Quadragesima intrans* désigne aussi le premier Dimanche de Carême.

Quadraginta, la Quinquagésime. Voy. *Dominica quadraginta.*

Quadringesima, le même que *Quadragesima.*

Quarel S. Gentien. Voy. *Cornets* (*fête aux*).

Quasimodo, introït et nom du premier Dimanche après Pâques.

Quatre-Temps, noms des jeûnes établis par l'Église, pour sanctifier les quatre saisons de l'année. Au IXe siècle, ces jeûnes étaient fixés en France à la première semaine de Mars, à la deuxième de Juin, à la troisième de Septembre, et à la semaine d'avant Noël. Grégoire VII fixa les Quatre-Temps d'une manière uniforme pour toute l'Église. Il décida que le jeûne du printemps aurait lieu dans la semaine qui suit le premier Dimanche de Carême, et le jeûne d'été dans la semaine de la Pentecôte. Ainsi les Mercredi, Vendredi et Samedi de la première semaine de Carême sont les Quatre-Temps du printemps; et les Mercredi, Vendredi et Samedi de la semaine de la Pentecôte sont les Quatre-Temps d'été. Quant à ceux d'automne et d'hiver, ils correspondent successivement à sept dates différentes, en raison de la succession des lettres dominicales. Ces dates sont les mêmes pour les mois de Septembre et de Décembre, ex-

cepté quand la lettre dominicale est B; car alors la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, coïncidant avec le premier jour des Quatre-Temps de Septembre, les fait reporter à la semaine suivante. Voici l'ordré dans lequel se correspondent les lettres dominicales et les dates des Quatre-Temps d'automne et d'hiver :

1°. B et C B	21, 23 et 24 Septembre, 14, 16 et 17 Décembre,
2°. C et D C	15, 17 et 18 Septembre et Décembre,
3°. D et E D	16, 18 et 19 Septembre et Décembre,
4°. E et F E	17, 19 et 20 Septembre et Décembre,
5°. F et G F	18, 20 et 21 Septembre et Décembre,
6°. G et A G	19, 21 et 22 Septembre et Décembre,
7°. A et B A	20, 22 et 23 Septembre et Décembre.

Quindana, *quindena*, *quinquenna*, la quinzaine. Selon les auteurs de l'Art de vérifier les dates, ce mot appliqué à la fête de Pâques, *quindena paschæ*, désigne les huit jours qui précèdent et les huit jours qui suivent la fête. Appliqué aux autres solennités *quindena nativitatis*, *quindena pentecostes*, etc., il désigne la quinzaine qui commence par le jour même de la fête.

Quinquagesima, ordinairement le Dimanche de la Quinquagésime, et quelquefois le temps pascal qui est de cinquante jours.

Quintana, le premier Dimanche de Carême.

Quintilis mensis, nom du mois de Juillet, avant que Marc-Antoine lui eût donné le nom de Jules-César.

R.

Ramifera, *Ramispalma*, *Ramorum dies* ou *festum*, le Dimanche des Rameaux.

Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, le vingt-deuxième Dimanche après la Pentecôte.

Regis (*S.*) *festum*, en Hongrie, la fête du roi S. Étienne, le 2 Septembre.

Relatio pueri Jesu de Ægypto, le 7 Janvier.

Reminiscere, introït et nom du second Dimanche de Carême.

Réoctave, seconde octave d'une fête. Voy. *Tres septimanæ*.

Resaille-mois, les mois de Juin et de Juillet.

Respice Domine, introït et nom du treizième Dimanche après la Pentecôte.

Respice in me, introït et nom du troisième Dimanche après la Pentecôte.

Révélation de saint Michel, le 8 Mai.

Roi (*les*) *des Dimanches*, le Dimanche de la Trinité.

Rorate cœli, introït et nom du quatrième Dimanche de l'Avent.

Rosæ Dominica, le quatrième Dimanche de Carême; le Dimanche dans l'octave de l'Ascension.

S.

Sabbatum, le Samedi ordinairement; quelquefois la semaine entière, d'où les expressions *una* ou *prima sab-*

bati, pour désigner le Dimanche, *secunda sabbati* le Lundi, etc.

Sabbatum Acathisti, le Samedi de la cinquième semaine de Carême chez les Grecs, ainsi nommé d'une hymne qu'on disait ce jour-là en l'honneur de la Mère de Dieu, et qu'on appelait *acathistos*, parce qu'on la chantait debout.

Sabbatum duodecim lectionum, chacun des Samedis des Quatre-Temps.

Sabbatum luminum, le Samedi-saint.

Sabbatum magnum, le grand Samedi, le Samedi-saint.

Sabbatum vacans, le Samedi avant le Dimanche des Rameaux, ainsi appelé, parce que ce jour-là il n'y avait pas d'office à Rome.

Sambadi, Samedi.

Salome (B. Mariæ) festum, autrefois le 22 Octobre à Paris.

Salus populi, introït et nom du dix-neuvième Dimanche après la Pentecôte.

La Samaritaine, le Vendredi de la Mi-carême ou Vendredi de la troisième semaine de Carême.

Sancti dies, le Carême.

Sanctus dies, le Dimanche.

Saturni dies, le Samedi.

Scrutinii dies, les jours des scrutins, où l'on examinait les catéchumènes destinés au baptême. Ces examens étaient au nombre de sept, mais ne se faisaient pas à la même époque dans toutes les églises. Il n'y a que le

Mercredi de la quatrième semaine de carême qui ait été nommé partout le jour du grand Scrutin : *Dies* ou *feria magni Scrutinii.*

Semaine peneuse, la Semaine-Sainte.

Septem fratrum festum, le 7 Juillet dans un calendrier de Metz.

Septimana. Voy. *Hebdomada.*

Septimana communis, la semaine qui commençait au Dimanche après S. Michel de Septembre. On trouve dans Ludewig un diplôme ainsi daté : *A.* 1306, *feria quarta in communibus*, ce qui répond au Mercredi 5 Octobre.

Septimana media jejuniorum paschalium, la troisième semaine de Carême.

Septimana pœnosa, la Semaine-Sainte.

Septuagesima, le neuvième Dimanche, et non le soixante-et-dixième jour, avant Pâques.

Septuaginta duorum Christi discipulorum festum, le Juillet.

Seval (*mois de*), le mois de Juillet.

Sextilis mensis, nom du mois d'Août avant Auguste.

Si iniquitates, introït et nom du vingt-deuxième Dimanche après la Pentecôte.

Sicut oculi servorum, introït et nom du Lundi après le premier Dimanche de carême.

Simeonis (*S.*) *festum*, le 2 Février.

Solemnitas solemnitatum, le jour de Pâques.

Solis dies, le Dimanche, appelé par les astronomes le jour du soleil.

Somertras, ou *Sonmartras*, noms du mois de Juin dans le pays Messin.

Stellæ festum, le 6 Janvier.

Stultorum festum, la fête des Fous, le premier jour de l'an.

Subdiaconorum festum. Voy. *Hypodiaconorum festum*.

Suscepimus, Deus, introït et nom du huitième Dimanche après la Pentecôte.

Susceptio sanctæ Crucis, à Paris, le premier Dimanche d'Août.

T.

Tessaracoste, nom du carême chez les Grecs.

Tetrada, le quatrième jour de la semaine, ou le Mercredi.

Theophania, la fête de Noël et celle de l'Epiphanie, qui, dans les premiers siècles, étaient célébrées l'une et l'autre le 6 Janvier. Du mot *Theophania* sont venus les mots de *Tiphagne*, *Tiphaine*, *Tiephanie*, etc., qui signifient ordinairement le jour des Rois. Voy. *Epiphania*.

Thore-maneth, ou *lune de Thor*; nom donné par les Suédois au mois de Janvier, et par les Danois au mois de Mars.

Traditions (*Mercredi des*), le Mercredi de la troisième semaine de Carême. Voy. *Mercredi des Trad.*

Transfigurationis Dominica, le second Dimanche de Carême, à cause de l'évangile du jour.

Transfigurationis festum, la Transfiguration, le 6 Août.

Translationis Jesu festum, dans le testament de Rotherham, évêque d'York, en 1498, est la même fête que la Transfiguration, qui tombe le 6 Août. C'est peut-être une faute pour *Transfigurationis festum.*

Tres septimanæ Paschales, Pentecostes, Nativitatis, etc., les trois semaines commençant au jour de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, etc. Cette date s'explique par l'usage où l'on était de célébrer jusqu'à trois octaves des grandes fêtes. Quand on n'en célébrait que deux, les deux semaines consacrées à ces octaves étaient désignées par le mot *quindena.*

Trinitatis (S.) festum, le premier et le dernier Dimanche après la Pentecôte, qui étaient également désignés par ce nom; mais la première, comme la principale de ces deux fêtes, s'appelait *Trinitas æstivalis.*

Τρίωδιον, nom donné par les Grecs au Dimanche qui précède la Septuagésime, parce qu'on commençait ce jour-là à chanter la grande hymne appelée Τρίωδιον, qui durait jusqu'à Pâques.

V.

Valletorum festum, la fête aux Varlés, le Dimanche qui suit la fête de saint Denis, laquelle est le 9 Octobre.

Veneris dies, le Vendredi.

Verdi-aoré, pour *Vendredi-adoré*, le Vendredi-Saint.

Veuve (la) de Naïm, le Jeudi de la quatrième semaine de Carême.

Vigilia Horemii, la veille de saint Laurent, ou le 9 Août.

Viginti dies, les vingt jours depuis Noël jusqu'à l'octave des Rois.

Vignerons (*les*), le Vendredi de la seconde semaine de Carême.

Viridium dies, le Jeudi-saint dans quelques anciens calendriers allemands.

Vocem jucunditatis, introït et nom du cinquième Dimanche après Pâques.

W.

Witave, ou *Witive*, octave.

CHRONIQUE

Depuis le 1 *octobre* 1846 *jusqu'au* 29 *septembre* 1847.

Octobre.

1. Mort de l'archevêque de Munich, baron de Gebsattel.

2. Proclamation du lord-lieutenant d'Irlande, tendante au rétablissement de l'ordre dans ce pays.

3. Le grand conseil de Genève décide 1°. qu'on n'accèdera préalablement pas à la proposition du canton de Zurich, concernant la dissolution de la confédération séparée (Sonderbund) des sept états catholiques; 2° qu'on proposera une diète extraordinaire dans le but d'y discuter sur les mesures à prendre pour maintenir la paix de la confédération et prévenir de nouvelles invasions des corps francs; et 3° qu'après cette démarche on déclarera dissoute la fédération séparée et l'on rendra responsables, en cas de non obéissance, les états signataires du concordat.

5. Une députation du parti radical somme le grand-conseil de Genève de retirer dans les 24 heures son arrêté du 3 de ce mois.

6. Le ministère Palmella est congédié; le général Saldanha est chargé par la reine Maria de Portugal de la formation d'un nouveau ministère. Manifeste de la reine.

Le duc de Terceire est nommé lieutenant de la reine pour les provinces du Nord et muni de pleins pouvoirs illimités. — Révolution à Genève. Les radicaux de la ville s'arment et sont secondés par la population ouvrière. Le grand-conseil est dissout et un gouvernement provisoire est organisé.

7. Par décret royal la garde nationale est supprimée en Portugal et les garanties constitutionnelles seront suspendues jusqu'à ce qu'un changement dans l'état actuel des affaires offre plus de sûrêté.

8. Le conseil d'état de Genève se demet de ses fonctions, licencie toutes les milices et remet son pouvoir entre les mains du conseil municipal, qui proclame une amnistie générale et nomme chef de la garde municipale, le major Bordier, qui avait commandé les troupes à l'affaire de St.-Gervais. On établit un gouvernement provisoire ; James Fazy, Rilliet-Constant, Gentin, Bordier, Jeannin, Decreyt, Castoldi, Pons, Moulinié et de Fontanet en sont les membres.

9. Le duc de Terceire débarque à quatre heures du soir à Oporto ; à la nuit tombante mouvement de révolte; le duc est arrêté avec les personnes de sa suite et conduit au château de Foe; plusieurs de ses officiers sont massacrés. Par décret de la reine, le roi est chargé du commandement de l'armée.

10. Mariage de la reine Isabelle II d'Espagne avec l'infant François-d'Assise-Marie, et de l'infante Marie-Louise avec le duc de Montpensier; par décret royal,

l'époux de la reine portera les titres de Roi et de Majesté.—Mort de l'amiral français baron de Bougainville.

11. Ouragan à La Havane.

12. Un gouvernement provisoire et une junte s'établissent à Oporto sous la présidence du baron Das Antas, Sa-da-Bandeira et Bomfin.

13. Le comte Das Antas explique à la reine les motifs qui l'ont engagé à se mettre à la tête du peuple et à se charger de la préséance dans les assemblées de la junte : c'est dans l'espoir de prévenir une guerre civile.

14. Le conseil cantonal de Lucerne demande au grand-conseil des pouvoirs illimités dans le but de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, à la défense du territoire et à la souverainété cantonale, même contre les décisions de la diète; les pleins pouvoirs sont accordés.

16. Inondations du Rhône et de la Loire.

17. Emeute radicale à Berne. — Décret royal en Espagne : une amnistie générale est accordée à ceux qui, pour avoir pris part à des causes politiques, ont quitté le sol natal, à tous ceux qui sont accusés ou condamnés pour délits politiques.

18. Les Cortès sont dissouts; on procèdera à de nouvelles élections; l'assemblée est convoquée pour le 18 décembre.

19. Ouverture de l'assemblée des états-généraux dans les Pays-Bas. Discours du roi. — La reine de Portugal somme le comte Das Antas de reconnaître le duc de Ter-

ceire comme lieutenant de la reine dans les provinces du Nord ainsi que la légitimité du ministère et de lui donner par là la preuve de la loyauté de ses sentiments. (v. 24).

20. Le conseil du gouvernement du canton de Berne décide qu'il usera de représailles envers Lucerne et Fribourg qui entravent l'exportation des céréales. — Le débordement de la Loire et de ses affluents cause d'affreux désastres en France.

24. Réponse menaçante du comte Das Antas à la lettre de la Reine du 19 de ce mois.

26. L'escadre américaine attaque et détruit en partie la ville de Tabasco; plusieurs vaisseaux mexicains sont pris.

27. Décret de la reine de Portugal : tant que durera la révolte contre le trône et la charte, la reine s'attribuera un pouvoir illimité, dans le but de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires au rétablissement de l'ordre et au maintien du système politique du royaume. Ce but rempli, elle se démettra de ce pouvoir absolu.

28. L'état de Lucerne déclare au haut directoire fédéral et à tous les hauts états confédérés, qu'il ne reconnaît ni le gouvernement provisoire établi à Genève, ni les autorités qui pourront sortir d'élections nouvelles, et que de la conduite du Vorort à l'égard de la révolution de Genève il infère qu'il lui est permis, à lui gouvernement légitime, de maintenir sa souveraineté par tous les moyens dont il pourra disposer.

30. Les troupes de la reine de Portugal viennent aux mains avec les insurgés. Ces derniers sont complétement battus à Viana et à Villaréal. La reine assume l'exercice du pouvoir absolu pour tout le temps que durera l'insurrection.

31. Le gouvernement conservateur de Bâle-Ville, cède aux vœux des radicaux et adopte, à une grande majorité, la convocation d'une constituante à laquelle il remettra ses pouvoirs.

Novembre.

2. Les états provinciaux du duché de Schleswig adoptent par 35 voix contre 5 une adresse au roi, portant, qu'en leur qualité de représentants du duché, ils protestent solennellement contre la séparation du Holstein, ainsi que contre un ordre de succession au trône du pays, autre que celui des descendants mâles. Le commissaire refuse le lendemain de recevoir cette déclaration en s'appuyant sur des motifs relatifs à la réforme de cet acte.

5. Le grand-conseil de Bâle décrète la révision de la constitution, pour l'établissement d'un conseil de révision.

6. Convention entre l'Autriche, la Prusse et la Russie : la république de Cracovie, la ville de Cracovie avec son territoire est rendue à l'Autriche telle que cette puissance l'a possédée antérieurement, jusqu'au 10 octobre 1809, époque de la paix de Vienne.



7. Mariage du duc de Bordeaux avec la princesse Marie-Thérèse de Modène.

8. Le pape Pie IX prend possession du palais de S. Jean de Lateran : concession accordée pour la construction de plusieurs lignes de chemin de fer; publication des mesures à prendre pour la réforme des administrations dans les provinces et les communes.

10. Ouverture des sessions des chambres en Belgique.

11. L'Autriche prend possession de la ville de Cracovie (voir 6 nov.).

14. Tampico se rend à l'escadre américaine commandée par le commodore Perry.

16. Publication de la convention du 6 novembre à Cracovie. Arrivée du commissaire impérial comte de Deym, chargé de prendre possession du pays. — Le mariage du duc de Bordeaux, qui n'avait eu lieu à Modène que par procuration, s'accomplit à Bruck-sur-la-Mur en Styrie.

17. L'assemblée des états de la Hesse électorale est dissoute. — Le général portugais baron Cazal remporte à Châves une victoire complète sur les troupes rebelles, commandées par le vicomte de Sa da Bandeira.

19. Ouverture de la session des chambres en Grèce.

22. Le gouvernement pontifical reconnaît le nouveau gouvernement de Genève. — Massacre des chrétiens Nestoriens qui habitent le Kurdistan, dans la Turquie d'Asie.

24. La Gallicie se débat dans les convulsions d'une

affreuse anarchie. Les paysans, après avoir massacré les nobles, s'organisent en bandes nombreuses, et, malgré les efforts tentés par le gouvernement autrichien, il est impossible de réprimer les actes de brigandage qu'ils commettent. La loi martiale est proclamée en vain.

29. L'évêque de Sion bénit les étendards du canton de Valais pour le service de l'Église et du Sonderbund.

30. Frédéric List meurt à Kufstein pendant un voyage entrepris pour se rendre en Italie.

Décembre.

3. Le gouvernement français proteste, auprès du gouvernement autrichien, contre l'acte des trois puissances du Nord, par lequel la république de Cracovie est incorporée dans les états de l'Autriche.

4. Trente-quatre membres de l'assemblée des états du duché de Schleswig se démettent de leurs fonctions par suite de la suppression du droit de pétition prononcée par le fait. — La forteresse de Valence, dans la province de Minho en Portugal, est reprise sur les insurgés par les troupes de la reine.

8. Ouverture du congrès dans l'Amérique du Nord; message du président.

14. La diète provinciale des états du Schleswig est dissoute.

17. Note circulaire du ministre des affaires étrangères de Prusse adressée aux représentants des cours

de l'Europe, relative à l'incorporation de la république cracovienne à la monarchie autrichienne et aux protestations faites à ce sujet par la France et l'Angleterre.

20. Le baron Cazal défait aux environs de Braga une troupe de Miguélistes commandée par Macdonald.

22. Le comte de Bomfin, qui, à la tête d'une partie des troupes insurgées, a tenté de Santarem une marche sur Lisbonne, est atteint et battu près de Torres-Védras par le maréchal Saldanha. Il se retranche derrière les murs de cette place et se rend par capitulation; une retraite honorable lui est accordée.

31. Les Cortès sont ouverts en Espagne. Le discours de la reine s'étend sur l'accroissement de la prospérité du pays, sur les réformes salutaires auxquelles on a soumis l'administration civile et l'organisation de l'armée.

Janvier.

1. Le canton de Berne est investi des fonctions de directoire fédéral pour les années 1847 et 1848.

4. Le duc de Saldanha entre a Coïmbre. — Réponse de l'Autriche à la protestation de la France contre l'incorporation de Cracovie.

5. La ville de Coïmbre en Portugal est forcée par les troupes royales. Le général miguéliste, Das Antas, l'évacue et se retire vers Oporto.

6. Emeute radicale contre le gouvernement cantonal de Fribourg à Morat. — Nouvelle éruption du Vésuve.

Il commence à lancer, à des intervalles de quelques minutes, de grandes colonnes de feu, et un torrent de lave se fait jour à 60 pieds environ au-dessous de la pointe la plus élevée du nouveau cratère.

7. Les Miguélistes et les Septembristes s'étant mis d'accord d'après la convention du 6 mai 1846 (date antérieure au commencement de la révolte), Das Antas fait son entrée à Oporto.

8. Morat est occupé par les troupes du canton de Fribourg.

10. Le général Kearney s'empare de Puebla de los Angelos, capitale de la Californie, après en avoir chassé le général mexicain Florés.

11. Ouverture des chambres à Paris. Discours du roi. Protestation contre l'incorporation de Cracovie, acte par lequel l'Autriche contrevient aux articles des traités de Vienne.

12. Le ministre des affaires étrangères présente aux chambres françaises les pièces diplomatiques qui ont rapport aux mariages en Espagne et aux affaires de Cracovie.

13. Troubles ayant pour motif la cherté des vivres à Buzançais et autres lieux du département de l'Indre et Mayenne. — Mort de l'archiduc palatin du royaume de Hongrie.

18. Mémoire des prélats et des membres de la noblesse des duchés de Schleswig et de Holstein, adressé au roi relatif aux atteintes portées aux priviléges des duchés.

19. Ouverture du parlement en Angleterre ; discours de la reine. — La suppression de la république cracovienne ayant paru aux Anglais une violation évidente des traités, une protestation solennelle contre cet acte a été adressée aux trois cours intéressées à cette affaire.

21. Par suite des attaques des Cortès, le cabinet Isturiz présente à la reine sa démission et celle-ci charge le marquis de Casa-Irujo de la formation d'un nouveau ministère.

22. La correspondance ayant rapport aux mariages espagnols est présentée au parlement anglais.

27. Traité de navigation et de commerce signé entre la Prusse au nom des états du Zollverein et le royaume des Deux-Siciles pour la durée de 10 ans.

28. Formation du cabinet espagnol : le duc de Sotomayor (marquis de Casa Irujo), accepte le ministère des affaires étrangères avec la présidence du conseil ; M. Bravo Murillo celui de grâce et justice ; M. Manuel de Seyas Lozano celui de l'intérieur ; M. Mariano Roca de Togores, celui du commerce, de l'instruction et des travaux publics ; M. Ramon de Santillan celui des finances ; M. Pavia celui de la guerre, et M. Baldasano celui de la marine *ad interim*.

Février.

3. Patente royale en Prusse : les états provinciaux du royaume seront convoqués en diète réunie aussi souvent que les besoins de l'état l'exigeront, dans le

but de faire de nouveaux emprunts, d'introduire de nouveaux impôts ou de donner plus d'extension à ceux qu'on prélève. La diète se composera de deux chambres, celle des seigneurs et celle des députés de la noblesse, des villes et des communes rurales.

6. La reine Pomaré se soumet au protectorat de la France.

8. Convocation de la diète réunie de Prusse au 11 avril à Berlin.

11. Mémoire des quatres ministres bavarois Abel, Gumppenberg, Seinsheim et Schrenk, par lequel ils protestent contre le droit de naturalisation accordé à Lola Montéz.

16. M. d'Abel, ministre de l'intérieur en Bavière, est mis à la retraite; M. de Genetti est appelé à la tête des affaires ministérielles.

22. Le général Lopez de Santa-Anna somme le général Taylor de se rendre, puisqu'il se trouve cerné par une armée de 20,000 Mexicains; les Américains du Nord sont attaqués dans leur camp près de Buena-Vista, village à six milles à l'ouest de Castillo.

23. Le général Santa-Anna opère sa retraite sur Agua Nueva à 10 milles de Buena-Vista.

24. Schekib Effendi, ambassadeur de la Sublime-Porte près de la cour de Vienne, se présente à l'audience chez S. S. le pape Pie IX.—Changements ultérieurs dans le ministère de la Bavière (v. 16.). L'administration des affaires du culte et de l'instruction est confiée au baron

de Zu-Rhein ; le conseiller d'état de Maurer est chargé du ministère de la justice. — A la chambre des communes en Angleterre la discussion s'engage sur le bill qui a pour but d'affranchir les catholiques des incapacités qui pèsent encore sur eux. Après avoir entendu divers orateurs, la chambre vote le bill à une majorité de 102 voix contre 99.

26. Les Mexicains se retirent d'Agua Nueva sur San-Louis-de-Potosi. — Dans une missive, adressée à l'avoyer et conseil exécutif de Lucerne, le Vorort de Berne demande au gouvernement de ce canton des explications sur la réunion de troupes qui a lieu dans ce canton et sur les mesures militaires que cette réunion a amenées.

Mars.

2. Troubles ayant pour motif la cherté des vivres à Bruges.

9. Les Américains, commandés par le général Scott, débarquent près de Vera-Cruz; cette place est cernée le 13.

12. Mort de M. Martin du Nord, garde des sceaux en France.

15. Edit du pape sur l'établissement d'une autorité supérieure de censure sous la présidence du maître du Sacré-Palais.

21. Guatemala se sépare de la république de l'Amérique centrale; décret du gouvernement.

23. Santa-Anna prête serment comme président et fait le lendemain son entrée solennelle dans la capitale du Mexique qu'il a pacifiée.

24. Mort du lieutenant-général français Drouot, décédé à Nancy.

27. Convention signée entre le général américain Scott et le commandant en chef de Vera-Cruz le général de Brig, Don José Juan Landero à Puente de Hornos concernant la reddition de Vera-Cruz.

28. Constitution d'un nouveau ministère espagnol. Les nouveaux ministres sont : M. Pachéco, président du conseil et affaires étrangères; M. Salamanca, finances; M. Benavidès, intérieur; le général Mazaredo, guerre; le général Sotello, marine; M. Pastor Dias, instruction publique; M. Bohamonte, justice.

29. Mort du prince Jules de Polignac, ancien ministre du roi Charles X.

30. Ordonnances royales en Prusse concernant 1° la formation de nouvelles associations religieuses; 2° la législation des cas de naissance, de décès, d'actes de mariage, par les autorités judiciaires des communes. — Mort de Frédéric Jacobs, conseiller intime de la cour, bibliothécaire en chef, le nestor des philologues allemands, décédé à Gotha.

31. Promulgation de la loi votée par les chambres belges et ayant pour objet l'augmentation du nombre des représentants et des sénateurs.

Avril.

2. Les trois bateaux à vapeur anglais *Vulture, Pluton* et *Corsaire*, ayant à bord le gouverneur de Hongkong, sir John Davis, avec 44 officiers et 922 soldats de marine, entrent dans le Bocca de Tigris et le fleuve de Canton : destruction des trois forts d'Anoung Hoy et des chateaux de Wangton; le lendemain on s'empare des deux forts situés sur la barrière qui forme l'entrée du fleuve, ainsi que des deux autres situés sur la droite. — Le commandant de la corvette *la Victorieuse*, détachée par celui de la frégate *la Gloire* (Lapierre) à Turon en Cochinchine, demande l'élargissement du missionnaire Lefèvre, la reponse à une lettre adressée l'an passé par l'amiral Cécille au gouvernement, un édit sur le libre exercice des cultes, enfin un emplacement propre à ériger un monument commémoratif aux martyrs chrétiens morts dans le pays.

6. Au moment que les Anglais s'apprêtent à bombarder la ville de Canton, les autorités se décident à signer une convention portant qu'au bout de deux ans l'intérieur de la ville sera ouvert aux sujets de la Grande-Bretagne; d'ici là il leur sera permis de circuler dans le rayon d'un demi-mille.

7. Ordonnances royales en Prusse, concernant la publicité des procédures judiciaires, admise d'après la loi du 17 juillet 1846, et des procédures devant les tribunaux civils.

9. Règlement sur la marche des affaires à suivre pendant la diète réunie des états de Prusse.

11. Ouverture de la diète réunie à Berlin; discours du roi. Le roi confère à cette diète réunie non seulement les droits émanés de la loi du 17 janvier 1820, mais aussi le privilége de voter des impôts, sauf quelques restrictions nécessaires

12. L'empereur de Russie décide que la somme de 50 millions de roubles d'argent sera affectée à l'achat d'effets étrangers ; le produit des intérêts de ces inscriptions sera affecté à l'amortissement de la dette publique.

13. Bou-Maza (Mohammet-Ben-Abdallah) se rend au colonel français de St.-Arnaud.

15. Le commandant français Lapierre entre dans le port de Turon en Cochinchine, dans le but de venger les mauvais traitements qu'on a fait subir à des missionnaires français; par suite de mouvements hostiles il détruit cinq grands vaisseaux et beaucoup de dschonkes cochinchinoises.

18. Sur la route de Vera-Cruz au Mexique le général Scott attaque le général Santa-Anna, retranché sur les hauteurs de Cerro-Gordo, et le défait.

19. Adresse de la diète réunie de Prusse au roi, dans laquelle l'assemblée lui exprime sa reconnaissance au sujet des lois du 3 février, sans pourtant convenir que ces ordonnances répondent aux promesses faites antérieurement et particulièrement à celles don-

nées par la loi concernant la dette publique de 1820. — Circulaire du secrétaire d'état, cardinal Gizzi, qui enjoint aux légats et délégués du Saint-Siége de désigner dans chaque province deux ou trois citoyens, parmi lesquels le Saint-Père en choisira un, pour former à Rome un corps constituant, qui sera consulté sur les réformes administratives.

21. En réponse à la proposition faite par les états du royaume de Hanovre, le gouvernement déclare que jamais il ne consentira à ce que leurs séances soient publiques.

22. Réponse du roi de Prusse à l'adresse de la diète réunie. Le roi ne saurait reconnaître à la diète réunie d'autres droits, que ceux qui lui sont octroyés par la loi du 3 février, loi inviolable dans ses principes, qui cependant est susceptible de modifications; pour le moment le roi consent à la promesse de réunir encore cette assemblée dans l'intervalle de 4 ans.

26. Dissolution de la chambre des députés en Grèce; de nouvelles élections auront lieu et les députés sont convoqués pour le 22 juillet.

27. Mort de lord Cowley, ancien ambassadeur à la cour des Tuileries.

28. Pour mettre fin aux désordres civils, la reine de Portugal adopte la convention proposée par la Grande-Bretagne; elle consent à accorder une amnistie générale, à révoquer les édits, par lesquels la forme constitutionnelle du gouvernement avait été suspendue, à

réunir les cortès, dont les élections seront incessamment ordonnées, et à former un ministère dont on éloignerait le parti Cabral et les partisans de la junte d'Oporto.

30. L'archiduc Charles meurt à Vienne à l'âge de 76 ans.

Mai.

2. Election à Saint-Gall pour le renouvellement intégral du grand-conseil de ce canton. Les radicaux réunissent la majorité : le nombre des magistrats radicaux élus l'emporte de quatre sur celui des conservateurs.

3. Ouverture des chambres au Brésil; discours de l'empereur.

4. Deux coups de fusil sont tirés contre la reine d'Espagne dans la rue d'Alcala à Madrid.

5. Nouvelle requête de la noblesse du duché de Schleswig-Holstein, pour confirmer celle du 19 janvier et relative à la décision royale du 3 avril.

6. Le grand-duc de Toscane modifie par un édit la législation actuelle sur la presse dans ses états. Le peuple accueille cette mesure avec de grandes démonstrations de joie.

8. La junte d'Oporto refuse d'adhérer aux conditions proposées par l'Angleterre pour le rétablissement de la paix et déjà acceptées par la reine.

10. Note du chevalier Bunsen, ambassadeur de Prusse à Londres, adressée à lord Palmerston (reçue le 13 mai) dans le but de lui communiquer l'intention de son gouvernement, de révoquer le 1 janvier 1848 les articles du traité de commerce et de navigation, signé entre la Grande-Bretagne et les états du Zollverein le 2 mars 1841. — Crise ministérielle en France et modification du cabinet. M. Lacave-Laplagne, M. l'amiral de Mackau et M. le général Moline de Saint-Yon cessent de faire partie du ministère. M. Dumon est nommé ministre des finances, et est remplacé au département des travaux publics par M. Jayr, préfet du Rhône; M. le duc de Montebello, ambassadeur à Naples, est nommé ministre de la marine, et M. le général Trezel ministre de la guerre.

11. Note de lord Palmerston au comte de Westmoreland, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin, portant que l'Angleterre n'avait pas l'intention d'opposer des difficultés à la cessation du traité conclu avec le Zollverein en mars 1841. —Un arrêté royal prononce la clôture de la session législative de 1846-1847 des chambres belges.

14. Statuts de l'académie des sciences à Vienne : on formera deux classes, la première pour les mathématiques et les sciences naturelles; la seconde comprendra l'histoire et la philologie; le nombre total des membres ordinaires sera de 48, 1 président, 1 vice-président, 2 secrétaires, 24 membres honoraires et cor-

respondants. — Mort à Genève du géologue André de Luc. Ce savant était parvenu à l'âge de 84 ans.

15. Le libérateur de l'Irlande, Daniel O'Connell, meurt à Gènes, des suites d'une congestion cérébrale. Il était né le 6 août 1775 à Carhen, dans le comté de Kerry, et avait par conséquent 72 ans.

16. Rapport du colonel Wylde, daté d'Oporto : il marque que toutes les démarches qu'il a faites, de concert avec le marquis d'Espana, pour engager la junte à accepter la médiation de l'Angleterre, ont été vaines. La junte ne s'est pas simplement bornée à rejeter les propositions qu'on lui a faites, elle a avancé des conditions qui mettraient la reine à sa merci; enfin elle n'a pas même voulu consentir à une trêve.

18. A la suite d'un combat livré la veille, la tribu kabyle des Beni-Abbès (rive droite du Oued-Sahel) se soumet au maréchal Bugeaud.

19. Propositions faites par le cabinet autrichien pour remédier au désaccord qui règne entre la Grèce et la Sublime-Porte.

20. Sir H. Seymour, ambassadeur anglais à Lisbonne, notifie au président de la junte d'Oporto, comte das Antas qu'il ait à s'abstenir de toute entreprise, jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions de la part des puissances alliées; qu'on ne laissera entrer au port d'Oporto aucun navire appartenant à la junte.

21. Protocole de la conférence des plénipotentiaires de l'Espagne (Isturiz), du Portugal (duc de Moncorvo),

de la France (comte de Jarnac), de la Grande-Bretagne (lord Palmerston), qui s'est tenue au Foreing Office à Londres. On prend la décision de porter aide et assistence à la reine de Portugal; les flottes des puissances alliées prendront part à cette mesure et l'Espagne enverra un corps de troupes en Portugal, en s'engageant à l'en retirer deux mois ou même plus tôt après la pacification du pays, but de l'expédition.

23. Mort du conseiller intime de la cour Dr H. Luden, décédé à Jena.

24. Heureux résultat de l'expédition de la grande Kabylie. Le seul combat livré par le maréchal gouverneur et un autre livré par le lieutenant-général Bedeau aux Reboulas amènent, au bout de 15 jours d'opérations, la soumission de 80 tribus et terminent la campagne.

25. La nouvelle constitution est adoptée à Genève par 5541 voix contre 3186.

27. Le grand-conseil de Berne se prononce, à l'unanimité, moins trois voix, pour la refonte totale du pacte fédéral par une assemblée constituante composée en proportion de la population. Dans la même séance, et à propos de l'instruction à donner aux députés bernois à la diète, il vote à la majorité de 131 voix contre 4, pour la dissolution de l'alliance des sept cantons catholiques, et pour l'exécution immédiate de cette décision.

28. Le conseiller de régence Ochsenbein est nommé président du conseil gouvernemental du canton de Ber-

ne. — Trève entre Oribe et le gouvernement de Montévidéo, conclue par la médiation des commandants des flottes anglaise et française dans le Rio de la Plata.

29. Mort du maréchal de France marquis de Grouchy.

31. Les trois bateaux à vapeur de la junte d'Oporto, chargés de troupes commandées par das Antas et destinées à renforcer le corps de Sa-da Bandeira, sont sommés par l'escadre anglaise, commandée par sir Th. Maitland, de se rendre; la reddition a lieu et les prisonniers portugais sont transférés le 1 juin à Lisbonne, le 3 au fort St.-Julien.

Juin.

1. Le vice-amiral anglais Will. Parker, en communiquant au vicomte Sa-da-Bandeira que le comte das Antas s'est rendu avec 4000 hommes, le somme non seulement de suspendre les hostilités mais aussi de se rendre.

2. Sa-da-Bandeira consent à suspendre les hostilités jusqu'aux nouveaux ordres, qu'il attend de la part de la junte. — La Sublime-Porte accepte les propositions médiatrices faites par l'Autriche le 15 mai.

6. La junte d'Oporto déclare au conseil anglais Johnston le dessein d'accepter les conditions proposées à elle le 6 mai (v. 28 avril) par le colonel Wylde et le marquis d'Espana.

7. Traité de paix signé à Erzeroum entre la Sublime Porte et la Perse.

9. Proclamation de la reine de Portugal : dans le but de rétablir la paix, la reine consent à une large amnistie, les Cortès seront convoquées et l'on procèdera aux élections dès que l'ordre sera rétabli.

11. Le général Lavalette, à la tête de la première division de l'armée auxiliaire d'Espagne, entre à Braganza ; le général Concha s'y dirige également le 12 en partant de Zamora.

12. S. S. le pape Pie IX ordonne et décrète *proprio motu* l'établissement d'un conseil des ministres.

14. Abd-el-Kader défait les troupes marocaines envoyées à sa poursuite. — La commission, chargée d'examiner les instructions à donner aux députés lucernois à la diète helvétique, décide de proposer au grand-conseil de Lucerne ce qui suit : la députation déclarera à la diète que l'état de Lucerne repousse toute intervention d'une majorité des 12 cantons, dans l'affaire de la ligue séparée et des Jésuites, et opposera la force à toute exécution fédérale que la diète ordonnerait à cet égard.

15. A Sétuval, Sa-da-Bandeira, le comte de Mello, ainsi que la plus grande partie des officiers et 300 hommes de troupes régulières font leur soumission à la reine.

16. Résistance vigoureuse que les Caucasiens, commandés par Schamil, opposent aux attaques des Russes, commandés par le prince Woronzow, près de Dscherd-

schebil, village fortifié. — Troubles à Parme à l'occasion des fêtes célébrées en l'honneur de l'avènement de Pie IX.

17. Bref sur la fondation de l'ordre de chevalerie *Piano*, renouvelé, de l'institution du pape Pie IV.

19. Mort de Mgr Llanos, archevêque de Séville et cardinal, à l'âge de 71 ans.

22. Publication de la Secrétarie d'état du Saint-Siége, dans laquelle on désire de mettre un terme aux rassemblements et démonstrations populaires, qui jusqu'ici ont eu lieu en toutes occasions et sous différents prétextes.

24. Différents messages du roi, adressés à la diète de Prusse, portant diverses interprétations relatives à l'ordonnance du 3 février, en particulier concernant la loi du 17 janvier 1820 et la dette publique, concernant la loi du 5 juin et le droit des états dans les réformes relatives aux impôts, enfin concernant la compétence du comité représentatif de la diète.

25. Le général Scott marche de Puebla sur la capitale du Mexique. — Nomination des comités permanents de la diète prussienne. Les élections en sont faites par presque toutes les députations des provinces, sans autre observation que celle que ces institutions n'élèveront ni ne diminueront en rien les droits et les attributions de la diète générale : 61 députés refusent de prendre part à ces votes.

26. Arrêté de la chambre des pairs de France : seront

mis en accusation le pair Amédée-Louis Despans-Cubières, lieutenant-général; MM. Parmentier et Pellapra, ainsi que l'ancien ministre des travaux publics, Jean-Bapt. Teste, prévenus de corruption à l'occasion d'une concession d'exploitation de mines de sel dans le département de la Haute-Saône. — La diète de Berlin est close par le commissaire du roi, M. le ministre de Bodelshwingh, dans une séance publique à laquelle assistent les deux curies réunies.

27. Mort du cardinal Acton à Naples.

29. Sacre de Mgr Miner, premier évêque de St.-Gall, depuis le rétablissement de ce siége épiscopal.

30. Par suite d'une convention signée entre le général en chef de l'armée espagnole d'intervention et une députation de la junte d'Oporto, cette place se rend aux troupes des puissanees alliées.

Juillet.

4. Le cardinal-secrétaire d'état Mgr. Gizzi annonce la formation d'une garde civique dans les États-Pontificaux.

5. Ouverture de la diète helvétique à Berne. M. Ochsenbein, président du nouveau Vorort et de la diète, prononce un long discours dans lequel il manifeste l'intention de provoquer la réforme fondamentale du pacte fédéral.

7. Arrêté royal qui nomme M. le comte de Vanderstraeten-Ponthoz ministre plénipotentiaire de Belgique près du Saint-Siége.

11. Mgr. Morichini, nonce apostolique à Munich, est rappelé à Rome à la suite des événements qui se sont accomplis en Bavière.

15. L'anniversaire de l'amnistie qui doit se célébrer le 17 est l'occasion de quelques désordres à Rome. Des placards séditieux sont affichés aux coins des rues les plus fréquentées, une grande fermentation en est la conséquence et elle trouble pendant plusieurs jours la tranquillité publique.

16. Explosion dans la houillère de Marihaye, près de Seraing : 45 ouvriers y périssent.

17. Le cardinal Ferretti, légat d'Urbino et Pesaro, nommé secrétaire d'état en remplacement du cardinal Gizzi, qui avait supplié le Pape d'agréer sa démission, prend la signature officielle comme secrétaire d'état.

18. Un complot ourdi contre les réformes de Pie IX est sur le point d'éclater à Rome. L'ordre est maintenu grâce à l'intervention de la garde civique.

19. Mgr. Morandi est nommé gouverneur de Rome à la place de Mgr. Grasselini, qui a été démis de ce poste.

20. Clôture du débat soulevé à la diète helvétique sur la ligne des sept cantons catholiques. Les radicaux obtiennent la majorité. On décide : 1° que l'alliance des sept cantons : Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Valais, est incompatible avec les dispositions essentielles du pacte du 7 août 1815, et est déclarée dissoute; 2° que les cantons précités

sont rendus responsables de l'observation de cet arrêté; 3° que la diète se réserve, si les circonstances l'exigent, de prendre des mesures ultérieures pour le faire respecter.

21. S. E. le card. Ferretti, nommé secrétaire d'Etat à la place de S. E. le card. Gizzi, dont la démission est acceptée, adresse une proclamation chaleureuse au peuple, laquelle contribue à rétablir le calme troublé par le complot du 18 juillet.

22. Les députés des sept cantons catholiques protestent contre le vote de la diète. « Ils se voient forcés, disent-ils, de déclarer au nom de leurs cantons, qu'ils ne reconnaissent pas à une majorité de cantons de la fédération le droit de prendre une pareille décision et qu'ils y voient une nouvelle attaque contre les droits qui leur sont garantis par le pacte fédéral de 1815, contre leur droit de souveraineté confirmé depuis; par conséquent ils ne reconnaissent pas cette décision. »

23. Le parlement anglais est prorogé et en même temps dissout par la reine en personne avec le cérémonial accoutumé. — Bref de Pie IX adressé à l'archevêque de Cologne, et dans lequel l'Hermésianisme est de nouveau condamné.

25. S. E. le card. Ferretti visite les différents postes de la garde civique à Rome et adresse aux citoyens une allocution chaleureuse dans laquelle il les engage à prouver à l'étranger qu'ils se suffisent à eux-mêmes.

28. Commencement des élections en Angleterre pour le renouvellement intégral du parlement.

Août.

5. Enterrement solennel de Daniel O'Connell, dont le corps a été transporté en Irlande sur un bateau à vapeur, expressément destiné à cet effet.

6. Occupation de Ferrare; un corps de troupes autrichiennes entre à Ferrare où l'Autriche, en vertu du traité de Vienne, a droit de tenir garnison, mais dans la citadelle seulement. Ces troupes à leur arrivée, ayant été reparties dans la ville et les casernes, le cardinal légat Ciacchi, pour assurer la tranquillité publique, leur demande de se retirer dans la forteresse. Les Autrichiens restent malgré la protestation du cardinal-légat.

11. La diète suisse s'occupe des préparatifs militaires faits par les cantons de la ligue.

12. Arrêtés royaux qui nomment en Belgique : M. Rogier, ministre de l'intérieur; M. De Haussy, ministre de la justice; M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères; M. Veydt, ministre des finances; M. le lieutenant-général Chazal, ministre de la guerre; M. Frère-Orban, ministre des travaux publics, et M. Liedts, gouverneur du Brabant, ministre d'état. — Mort de Mgr. Griffiths, vicaire apostolique du district de Londres.

13. Le général en chef des troupes autrichiennes en Italie, le comte de Radetzki, ne tient aucun compte de la protestation du cardinal Ciacchi et ordonne au maréchal comte Auersperg, commandant à Ferrare, d'occu-

per les postes de l'état-major et des quatre portes de la ville. Cet ordre s'exécute en plein jour, à une heure de l'après-midi, en présence d'une foule immense et malgré les troupes du gouvernement pontifical qui occupent les différents postes, et le cardinal Ciacchi qui proteste encore contre cette nouvelle violation des droits du Saint-Siége.

15. Mgr. Vranken, nommé coadjuteur de Mgr. Grooff et vicaire apostolique de Batavia, est sacré à Sittard.

16. La majorité habituelle de la diète helvétique, (12 et 2 demi-états) se prononce pour la révision du pacte fédéral. Après une discussion longue et animée, la diète nomme une commission avec mission de préparer un rapport et de donner un préavis sur ce projet de révision.

24. Formation d'un nouveau cabinet à Lisbonne. Le brigadier baron de Luz est nommé ministre des affaires étrangères, le brigadier d'Almofalla ministre de la guerre, le colonel Franzini ministre des finances, M. Wao de Fontes Pereira, capitaine de vaisseau, ministre de la marine; M. Antonio Azevedo Mello et Carvalho ministre de l'intérieur, et M. Antonio Fernandez de Sylva Ferraro, conseiller du tribunal suprême, ministre de la justice et des cultes.

25. L'avoyer et le conseil exécutif du canton de Lucerne protestent contre les décisions prises par la diète le 20 juillet et le 11 août derniers relativement à l'alliance des cantons catholiques.

27. La diète suisse vote la démission des officiers fédéraux qui sont au service du Sonderbund.

28. Mandement de Mgr. l'évêque de Liége contre le curé de la Xhavée, suspendu de ses fonctions et qui, malgré cela, a recommencé à exercer le saint ministère.

31. Le ministère espagnol donne sa démission. Le général duc de Valence, Narvaez, échoue auprès des personnes dont il doit composer un cabinet sous sa présidence, auprès du roi et surtout auprès d'Isabelle, et un autre ministère est formé sous les auspices de l'Angleterre. Le duc de Valence, après l'échec qu'il a éprouvé et qui retombe sur la France, s'est vu signifier de la part de la reine l'ordre de retourner à son poste d'ambassadeur à Paris.

Septembre.

1. Des troubles sérieux éclatent en Sicile, ainsi que dans le royaume de Naples. Messine et Reggio sont attaqués par les insurgés et cette dernière ville tombe entre leurs mains.

2. Les troubles éclatent à Lucques : le grand duc se retire d'abord à son château à San-Martino ; mais il est forcé de publier une proclamation, par laquelle il promet l'abolition de certains abus et l'institution de la garde nationale.

3. Décret d'amnistie publié par la reine d'Espagne, qui permet à tous les émigrés politiques le retour en

Espagne sous condition de prêter serment de fidélité. Les Carlistes sont compris dans cette amnistie.

4. La diète suisse invite les cantons de Fribourg, Lucerne, Schwytz et Valais d'éloigner les Jésuies, et défend en même temps de les admettre dans aucun canton de la confédération.—La reine d'Espagne confère à Espartéro la dignité de capitaine-général de ses armées.

5. Le grand-duc de Toscane publie un décret par lequel il institue la garde civique dans ses Etats. Le grand-duc avait cédé à la demande générale du peuple.

8. Troubles à Milan à l'occasion de l'intrônisation solennelle de l'archevêque de cette ville. Le peuple chante l'hymne de Pie IX et la police qui veut le défendre, est maltraitée. Le lendemain Milan est occupé militairement.

9. Une démonstration populaire en l'honneur de Pie IX a lieu à Gênes : aucun excès n'est commis par le peuple.

10. Le canton de Valais proteste contre l'injonction de la diète de renvoyer les Jésuites.

11. Une ordonnance royale nomme le duc d'Aumale gouverneur général d'Algérie.

12. Mort de M. Coletti, président du ministère grec et chef du parti national contraire aux intrigues de l'Angleterre.

13. Le duc de Lucques quitte ses états, après avoir institué un conseil de régence. Il proteste contre toute mesure qui pourrait être prise pendant son absence,

pour réaliser les promesses qu'il avait données antérieurement.

14. Mort du maréchal Oudinot, duc de Reggio, à l'âge de 80 ans.

15. Le grand-conseil de Berne vote des sommes nécessaires pour appeler sous les armes une partie de son contingent dans l'éventualité d'une guerre contre le *Sonderbund*. — Départ de lord Minto, chargé d'une mission officieuse de la part du gouvernement anglais auprès du Saint-Siége.

19. Le maréchal Soult se démet de ses fonctions de président du cabinet. M. Guizot est nommé à sa place président du conseil.

21. Le conseil de régence de Lucques, pressé par le peuple, institue la garde nationale et proclame par un décret la liberté de la presse.

22. Le maréchal Soult est nommé par ordonnance royale maréchal-général de France.

29. Mort de Mgr. Claessen, évêque-suffragant de Mgr. l'archevêque de Cologne.

Météorologie.

Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant le dernier mois de 1846 *et les onze premiers mois de* 1847 (1).

La température a été observée à l'aide de thermomètres à échelles centigrades (2), placés à l'ombre, à $1\frac{1}{2}$ mètre au-dessus du sol, dans un endroit très-découvert, éloigné des bâtiments de tous les côtés.

Les températures extrêmes ont été constatées par un thermométrographe construit d'après Bellani.

Le baromètre est à niveau constant; sa cuvette se trouve à environ 4 mètres au-dessus du niveau de la

(1) La nécessité de mettre sous presse dans le courant de Décembre nous empêche de donner les observations faites durant ce mois et de compléter ainsi l'année; pour y suppléer, nous ajoutons celles qui se rapportent au même mois de l'année précédente.

(2) Dans l'échelle centigrade, l'intervalle compris entre le point de glace fondante et celui d'eau bouillante est divisé en 100 parties égales ou degrés; dans l'échelle dite de Réaumur cet espace est partagé en 80 parties; de là, pour réduire les degrés centigrades en ceux de Réaumur, il n'y a qu'à les multiplier par $\frac{8}{10}$, et réciproquement, en multipliant les degrés de Réaumur par $\frac{10}{8}$, on les traduira en centigrades.

rue, dans la partie la plus élevée de la ville. Toutes les hauteurs rapportées dans le tableau sont corrigées des effets de la capillarité, et réduites à la température de la glace fondante. Des observations comparatives faites sur le baromètre de l'Observatoire royal de Paris et sur celui de Louvain, à l'aide d'un baromètre portatif, transporté successivement à ces deux endroits, ont prouvé que l'instrument de Louvain, s'il était placé à côté de celui de Paris, marquerait $\frac{416}{1040}$ de millimètre *de plus* que ce dernier.

L'udromètre, qui sert à mesurer la hauteur de l'eau tombée du ciel, est placé au milieu d'un grand jardin, et suffisamment éloigné des arbres pour que la pluie ait de tous les côtés un libre accès à l'ouverture de l'instrument.

Enfin, la direction du vent est fournie par une girouette fixée à l'une des extrémités du faîte de l'église de St.-Michel.

Le tableau A contient les moyennes par mois des températures observées jour par jour, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures après midi et à 9 heures du soir.

Dans le tableau B, nous avons rassemblé les moyennes par mois des plus hautes et des plus basses températures observées jour par jour. Leurs demi-sommes peuvent être considérées comme les températures moyennes du mois. En divisant par 12 la somme des maxima moyens mensuels, et de même la somme des minima

moyens mensuels, prise sur les 12 mois, on obtient le maximum moyen et le minimum moyen de l'année, c'est-à-dire, le point le plus élevé et le point le plus bas que la température atteindrait régulièrement chaque jour de l'année entière, si la chaleur était uniformément répartie sur tous les jours de cette période. La demi-somme de ces deux températures extrêmes exprime la température moyenne de l'année, ou le degré de chaleur qui règnerait invariablement à tous les instants de l'année, quelle que fût la saison, et de jour aussi bien que de nuit, si la chaleur totale envoyée par le soleil, pendant la durée entière de l'année, était distribuée par quantités égales entre tous ces instants.

Les tableaux A et B montrent que pendant toute la durée de l'année la température a été inférieure à celle de l'année antérieure, il n'y a d'exception que pour les mois de mai et de novembre, le premier a été un peu plus chaud que le même mois de l année précédente, le second présente une différence plus grande dans le même sens. En somme, la moyenne température des 12 mois compris dans les tableaux n'a été que de 9°,07, par conséquent inférieure de 2°,68 au chiffre obtenu pour les 12 mois correspondants de l'année dernière. Cependant la vraie température moyenne de l'année 1847 serait un peu plus élevée que de 9°,07 si le mois de décembre de cette année était moins froid que le même mois de 1846 que nous avons dû admettre dans nos tableaux pour compléter la première année, et qui était beaucoup plus rigoureux que d'habitude.

Le tableau C présente mois par mois la hauteur de l'eau tombée du ciel; cette hauteur exprime le nombre de centimètres auquel le liquide tombé sous forme de pluie, de neige ou de grêle, s'élèverait sur la surface horizontale du sol à Louvain, si rien ne s'en perdait par évaporation, par écoulement ou par infiltration dans le terrain. Ce tableau porte en outre le nombre de jours de pluie, de neige, de grêle, de brouillard, de tonnerre; celui où le ciel est resté couvert pendant la journée entière, et celui où aucun nuage ne s'y est montré durant ce temps.

Le tableau D contient les hauteurs moyennes du baromètre par mois, observées journellement à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures après midi et à 9 heures du soir. C'est vers les 9 heures du matin et du soir que le baromètre atteint moyennement la plus grande hauteur à laquelle il s'élève par jour; entre ces époques il baisse ordinairement, et, vers les 3 heures de l'après midi et les 4 heures du matin il arrive à ses points inférieurs; à midi sa hauteur est la moyenne entre les excursions des vingt quatre heures. — Ce mouvement oscillatoire diurne, qui indique pour l'atmosphère quelque chose de semblable au flux et reflux de la mer, mais dont les causes ne sont pas les mêmes, est assez faible pour ne se dévoiler que dans les moyennes prises sur une dizaine de jours, dans lesquelles disparaissent, en se compensant, les mouvements irréguliers qui affectent continuellement l'atmosphère, surtout dans nos climats.

Ces mouvements irréguliers ont communément une étendue plus grande en hiver et vers le temps des équinoxes, qu'au milieu de l'été. Nos tableaux en font foi.

Enfin, le tableau E renferme le nombre de jours des vents dominants.

TAB. (A

MOIS.	Température moyenne par mois			
	à 9 heures du matin	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.
Décemb. (1846)	— 2°,77	— 0°,63	— 1°,01	— 2°,31
Janvier (1847)	— 1 ,50	+ 1 ,48	+ 1 ,60	— 0 ,68
Février	+ 0 ,95	+ 3 ,10	+ 3 ,49	+ 0,92
Mars	4 ,30	8 ,17	9 ,19	3 ,93
Avril	7,73	10 ,73	10 ,36	6 ,06
Mai	16 ,42	19 ,04	19 ,48	13 ,64
Juin	15 ,55	18 ,23	18 ,37	13 ,64
Juillet	20 ,29	22 ,93	23 ,48	18 ,60
Août	18 ,32	22 ,11	22,59	18 ,03
Septembre	12 ,55	15 ,21	15 ,24	11 ,54
Octobre	9 ,09	12 ,92	13 ,12	9 ,35
Novembre	7 ,85	9 ,28	9 ,19	7,09
Moyennes des 12 mois	9°,06	11°,88	12°,11	8°,32

g.

TAB. (B)

MOIS.	Moyennes par mois des maxima diurnes.	Moyennes par mois des minima diurnes.	Demi-sommes ou tempé-ratures moyennes par mois.	Maxima absolus des tem-pératures par mois	Minima absolus des tem-pératures par mois	Diffé-rences.	Dates des Maxi-ma abso-lus	Dates des Minima absolus :
Décembre (1846)	† 0°,11	— 4°,51	— 2°,20	† 6°,8	— 19°,2	26°,0	le 21	du 17 au 18
Janvier (1847)	2 ,53	— 2 ,84	— 0 ,16	7 ,9	— 12 ,8	22 ,	27	16—17
Février	4 ,39	— 1 ,09	† 1 ,65	11 ,2	— 12 ,5	23 ,7	18	11—12
Mars	9 ,92	† 0 ,52	5 ,22	18 ,2	— 12 ,1	30 ,3	18	10—11
Avril	12 ,28	2 ,66	7 ,47	16 ,5	— 1 ,4	17 ,9	21	3—4
Mai	20 ,84	9 ,04	14 ,94	28 ,2	† 1 ,7	26 ,5	23	3—4
Juin	19 ,72	9 ,83	14 ,78	26 ,3	4 ,4	21 ,9	14	7—8
Juillet	24 ,29	13 ,52	18 ,91	30 ,9	,5	22 ,4	17	29—30
Août	23 ,57	13 ,05	18 ,31	30 ,6	5 ,5	25 ,1	2	3—4
Septembre	16 ,47	8 ,83	12 ,65	24 ,1	4 ,3	19 ,8	13	28—29
Octobre	14 ,02	6 ,06	10 ,04	19 ,1	— 2 ,1	21 ,2	7	28—29
Novembre	10 ,08	4 ,47	7 ,28	15 ,6	— 2 ,7	18 ,3	8	18—19
Moyennes des 12 mois.	† 13°,19	† 4°,96	† 9°,07	† 19°,8	— 3°,2	23°,0		

TAB. (C)

MOIS.	Hauteur de l'eau tombée, exprimée en centimètres.	NOMBRE DE JOURS DE Pluie.	Grêle.	Neige.	Brouillard.	Gelée.	Tonnerre	Ciel couv.	Ciel sans nuages.
	Cm.								
Décembre (1846)	5,39	8	0	11	10	26	0	10	3
Janvier (1847)	3,59	10	1	4	10	20	0	5	6
Février	5,33	7	2	11	4	16	0	5	0
Mars	3,53	13	5	5	3	9	3	1	4
Avril	4,24	20	5	4	2	7	0	4	0
Mai	2,35	18	0	0	1	0	1	0	1
Juin	7,42	24	2	0	2	0	4	1	0
Juillet	1,55	9	0	0	4	0	3	1	0
Août	10,32	17	0	0	4	0	1	1	0
Septembre	5,32	17	0	0	2	0	0	0	0
Octobre	7,07	14	1	0	11	3	0	2	0
Novembre	3,38	14	1	2	8	4	0	5	0
TOTAUX des 12 mois.	59,49	171	17	37	61	85	12	35	14

TAB. (D)

MOIS.	Hauteurs moyennes du Baromètre par mois. A 9 heures du matin.	A midi.	A 3 heures du soir.	A 9 heures du soir.	Maxima absolus par mois.	Minima absolus par mois.	Différences.	Dates des Maxima.	Dates des Minima.
	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.		
Décembre (1846)	754,61	754,31	754,05	754,80	777,77	726,29	51,48	le 30	le 23
Janvier (1847)	758,07	757,84	757,52	757,71	770,16	741,45	28,71	9	28
Février	757,30	757,32	756,78	756,63	767,99	742,94	25,05	21	15
Mars	759,90	759,56	758,68	759,36	771,65	743,74	27,91	3	31
Avril	752,71	752,42	752,30	753,26	759,66	735,87	23,79	25	2
Mai	758,02	757,84	757,58	758,01	771,14	748,66	22,48	31	8
Juin	758,19	757,97	757,58	758,01	769,78	750,25	19,53	1	9
Juillet	760,33	760,16	759,79	760,16	765,06	753,60	11,46	10	26
Août	759,03	758,69	758,28	758,94	767,43	744,48	22,95	28	6
Septembre	758,44	758,29	758,12	758,31	767,68	743,47	24,21	29	16
Octobre	759,35	759,13	758,72	759,21	771,87	745,26	26,61	27	19
Novembre	760,98	760,57	760,06	760,70	770,43	738,58	31,85	2	28
MOYENNES des 12 mois.	758,08	757,84	757,47	757,93	769,22	742,88	26,34		

TAB. (E)

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DES VENTS DOMINANTS							
	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest
Décembre (1846)	5	4	3	2	1	5	9	2
Janvier (1847)	2	6	8	3	4	2	5	1
Février	2	4	2	0	0	3	14	3
Mars	3	5	2	1	5	3	10	2
Avril	5	5	1	0	1	2	14	2
Mai	2	1	3	3	4	5	11	2
Juin	5	1	0	0	1	4	13	6
Juillet	4	3	1	0	1	3	12	7
Août	4	5	1	1	2	2	9	7
Septembre	3	1	0	0	2	10	11	3
Octobre	1	1	7	3	3	2	13	1
Novembre	1	0	1	1	4	7	14	2
Totaux	37	36	29	14	28	48	135	38

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Eminence Révérendissime Mgr. ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr. CORNEILLE-RICHARD-ANTOINE VAN BOMMEL, né à Leyde le 5 avril 1790, sacré à Liége le 15 novembre 1829; prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr. FRANÇOIS-RENÉ BOUSSEN, né à Furnes le 2 décembre 1774, sacré à Bruges le 27 janvier 1833; prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Tournay, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournay le 10 mai 1835.

Évêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836.

Évêque de Gand, S. G. Mgr. LOUIS-JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 novembre 1838.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1)

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie ! qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge ! n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie ! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel ! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges, et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie ! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.



BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX A MM. LES RECTEUR ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem.

Magnæ quidem consolationi, et jucunditati nobis fuerunt vestræ officiosissimæ Litteræ, quibus, Dilecti Filii, de nostra arcano divinæ providentiæ consilio ad Apostolicæ Dignitatis fastigium evectione Nobis vehementer gratulati estis. In ipsis enim tanta in hanc Petri cathedram fides, amor, et veneratio, tantaque erga Nos filialis prorsus pietas, et observantia undique elucet, ut dignissimæ plane sint catholico nomine, quo ista Universitas appellari gloriatur. Illud vero etiam in iisdem litteris singulari quadam Nos lætitia, atque animi voluptate perfudit, quod luculentissimis verbis profiteri lætemini nihil vobis potius esse quam intentissimo studio omnem curam, et operam impendere, ut ejusdem Universitatis alumni ad religionem, virtutem pie recteque instituantur, ac bonis artibus scientiisque juxta catholicæ Ecclesiæ doctrinam sedulo imbuantur. Quod quidem de vestra virtute nobis abunde pollicemur, ac non dubitamus quin vos nullis neque curis, neque consiliis, neque laboribus parcere umquam velitis, ut Lo-

vaniensis ista Universitas non solum litterarum, ac disciplinarum gloria, sed etiam, quod caput est, catholicæ religionis laude, et singulari in hanc Apostolicam sedem devotione in primis excellat, atque ita magis in dies celebritatis fama vigeat, et floreat. Dum autem studiosissimo, quo nos prosequuti estis, gratulationis officio paribus paterni nostri amoris significationibus respondemus, Vobis persuasissimum esse volumus Nostram voluntatem in iis, quæ ad ipsius Universitatis honorem, et splendorem tuendum, amplificandum a Nobis proficisci poterunt, promptam semper, ac paratam futuram. Interim vero præcipuæ Nostræ in Vos benevolentiæ testem accipite Apostolicam Benedictionem, quam ex intimo corde depromptam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Dilecti Filii, amanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die 7 aprilis anno 1847. Pontificatus Nostri anno primo Pius PP. IX.

(Inscriptio erat) *Dilectis filiis Rectori et Doctoribus Universitatis Lovaniensis catholicæ. Lovanium.*

PIE IX, SOUVERAIN-PONTIFE.

Chers Fils, salut et bénediction apostolique.

Nous avons éprouvé une consolation et une joie bien grandes, en recevant la lettre pleine de dévouement par laquelle vous nous félicitez avec tant d'effusion, nos chers fils, de notre élévation au faîte de la dignité apostolique auquel nous avons été porté par un dessein secret de la divine Providence. Dans vos paroles, en effet, brille de toutes parts tant de foi, tant d'amour, tant de vénération envers le Saint-Siége, en même temps qu'un attachement si filial et un respect si profond pour notre personne, que votre lettre est à nos yeux tout à fait digne du nom de catholique que cette Université se glorifie de porter.

Mais ce qui nous remplit en outre d'une allégresse toute spéciale, ce qui inonde notre âme d'une bien douce satisfaction, c'est que vous vous faites un bonheur de professer, dans les termes les plus explicites, que vous placez au premier rang de vos devoirs celui de consacrer, avec le plus infatigable zèle, tous vos travaux et tous vos soins à faire en sorte que vos élèves soient sagement et pieusement formés à la Religion et à la vertu, qu'ils soient soigneusement initiés aux lettres et aux sciences en demeurant fidèles à la doctrine de l'Église catholique.

C'est là, du reste, ce que nous nous promettons avec

une pleine confiance de vos vertus, et nous ne doutons pas que vous n'ayez la ferme volonté de ne jamais épargner ni soins ni efforts ni fatigues, pour que l'Université de Louvain excelle éminemment, non seulement par la gloire des lettres et des sciences, mais aussi, ce qui est le point fondamental, par l'attachement à la foi catholique et par un dévouement particulier au Saint-Siége, et pour que de cette manière elle devienne, par l'éclat de sa célébrité, de jour en jour plus forte et plus florissante.

Aussi, en répondant à l'empressement plein d'ardeur que vous avez mis à nous féliciter, par des marques non moins expressives de notre amour paternel, nous voulons que vous soyez intimement persuadés que, dans tout ce qui dépendra de nous, nous serons toujours prêt à faire avec empressement ce qui pourra contribuer à maintenir et à augmenter l'honneur et la gloire de l'Université de Louvain.

Dans l'entretemps, recevez, comme témoignage de notre bienveillance toute particulière, la bénédiction apostolique que nous vous donnons, nos chers fils, avec amour, du fond de notre cœur, et en y ajoutant le vœu de vous voir jouir de tout ce qui forme la félicité véritable.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 7 avril de l'an 1847, la première année de notre pontificat.

Pie IX.



PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. F. X. Dé Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, etc. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

N. J. De Cock, chanoine hon. de la métropole de Malines, docteur en théologie, décoré de la croix de fer, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-du-Peuple, n° 14.

CONSEIL RECTORAL.

N. J. De Cock, vice-recteur.

J. F. D'Hollander, doyen de la faculté de théologie.

G. Demonceau, doyen de la faculté de droit.

L. J. Hubert, doyen de la faculté de médecine.

G. C. Ubaghs, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

M. Martens, doyen de la faculté des sciences.

F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. F. D'Hollander.

Secrétaire, A. Tits.

P. F. X. De Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, n° 3.

J. T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand; la théologie morale. Collége du St.-Esprit.

M. Verhoeven, prof. ord., docteur ès droits, protonotaire apostolique; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J. B. Malou, prof. ord., docteur en théologie, chan. hon. de la cathédrale de Bruges, bibliothécaire de l'Université, membre de la société d'Emulation de Bruges, membre de l'académie de la Religion catholique de Rome; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

A. Tits, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, G. Demonceau.

Secrétaire, F. Schollaert.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186 A.

J. J. A. Quirini, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Petite rue des Corbeaux, n° 2.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit civil moderne approfondi. Ruede Tirlemont, n° 109.

G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold; le droit civil moderne approfondi, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Récollets, n° 11.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue du Canal, n° 45.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de Bruxelles, n° 32.

C. T. A. Torné, prof. extraord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne-du-Collége, n° 4.

E. Dejaer, prof. extraord.; le droit civil élémentaire. Place-du-Peuple, n° 12.

F. Schollaert, prof. extraord.; le droit criminel. Rue de Diest, n° 122.

C. X. H. Périn, prof. extraord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue de Savoie, n° 8.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, L. J. Hubert.

Secrétaire, T. Schwann.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie royale de médecine, du conseil communal et de la commission des hospices; la clinique interne. Rue Haute, n° 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, n° 94.

J. M. Baud, prof. ord., chevalier des ordres de Léopold, du Lion belgique et de S. Maurice et S. Lazare, membre de l'académie royale de médecine, etc.; la pathologie chirurgicale. Rue de Savoie, n° 5.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de Namur, n° 162.

L. J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

T. Schwann, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de la société des naturalistes de Berlin, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale de médecine, etc.; l'anatomie générale, descriptive, pathologique, l'organogénésie et les monstruosités. Rue des Dominicains, n° 6.

F. Hairion, prof. ord., médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue Vleminckx, n° 7.

J. B. Vrancken, prof. extraord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, n° 2.

P. J. Haan, prof. extraord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Namur, n° 164.

M. E. Van Kempen; prof. extraord.; l'anatomie descriptive. Rue de Bruxelles, n° 170.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, G. C. Ubaghs.

Secrétaire, G. A. Arendt.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction encyclopédique à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie psychologique.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; les littératures grecque et latine.

N. J. De Cock, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la philosophie morale.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n°4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-St.-Antoine, n° 4.

G. A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Place-du-Manége, n° 17.

J. B. David, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande.

L. J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue des Orphelins, n° 30.

F. J. B. J. Nève, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres; l'histoire de la philosophie et de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Récollets, n° 31.

C. *X. H. Périn*, prof. extraord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, M. Martens.

Secrétaire, F. E. Andries.

J. G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H. J. Kumps, prof. ord , docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, n° 87.

G. M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Place-du-Peuple, n° 24.

P. J. Van Beneden, prof. ord., docteur en médecine, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Rue de Tirlemont, n° 119.

H. B. Waterkeyn, prof. ord., membre de la société géologique de France; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, n° 93.

F. E. Andries, prof. agrégé, docteur en sciences; la géométrie analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 1.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes, Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Vandenzande. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

T. J. Bouvier. Rue des Récollets, n° 9.
M. D. De Raymacker. Rue des Récollets, n° 24.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESTRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, G. C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régent, E. Heymans, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J. B. David, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, C. Anthonis, et M. O'Reilly.

---

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le collége fournit les assiettes et la vaisselle

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E.-J. Delfortrie.
Sous-régent, F. Houba.

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE (1).

(*Rue de Namur.*)

Président, G. J. Pitsaer.
Sous-régents, J. Michiels, et J. C. Coremans.
Rhétorique, C. N. Vandiest, docteur en philosophie et lettres et en droit, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.
Seconde, P. G. Maes, cand. en phil. et lettres.
Troisième, J. D. Kaudt.
Quatrième, M. Pitsaer.
Cinquième, C. Imbrechts.

---

pour le déjeûner. Le prix de la pension pour l'année académique est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie seront à la charge des parents.

(1) V. ci-dessous l'extrait des dispositions réglementaires arrêtées le 25 juillet 1838.

Sixième, P. J. Coekelberghs, cand. en phil. et lettres.

Classe préparatoire, E. A. Glibert.

Mathématiques, A. L. Loomans, candidat en sciences, et E. Dart, candidat en philosophie et lettres.

Dessin linéaire, C. Geerts, chevalier de l'ordre Léopold, prof. de sculpture à l'académie des beaux-arts.

Cours spécial de littérature française, L. J. Hallard, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres.

Langue flamande, C. N. Vandiest.

Langue anglaise, A. De Neéf, candidat en philosophie et lettres.

Langue allemande, J. Frincken.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, J. B. Malou, prof. à la fac. de théol.

Sous-bibliothécaires, G. Mulcahy, collége du St.-Esprit, et E. Van Even, rue des Moines, n° 16.

Aide-bibliothécaire, C.-J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J. B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le rég. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. G. C. Ubaghs, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, J. Moeller et L. J. Hallard, membres; professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE.

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J. G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Rue des Chats, n° 6.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (2).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Jardinier en chef,.....

---

(1) Voyez ci-dessous le règlement organique.
(2) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE.

(Collége des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J. B. Wets. Rue des Chats, n° 6.

Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

(Collége du Roi, rue de Namur.)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Concierge, J. H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

(Rue des Récollets.)

Directeur, T. Schwann, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 juin 1838.

Préparateur, F. A. F. Cousot, docteur en médecine.
Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, N. Smeyers.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

Directeur, A. L. Vau Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J. B. Van Esch.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, F. Fassin, et F. J. Bribosia, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, Mme M. J. Vanderhulst.

Élève interne, H. Van den Abeele, docteur en médecine.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, G. C. Ubaghs, professeur.
Vice-président, A. Debecker, étudiant en droit.
Secrétaire, E. Solvyns, étud. en droit.
Membres : L. J. Hallard, professeur; F. Nève, professeur; N. J. Laforêt, étud. en théologie; L. Constant, étud. en droit.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, id.
J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. David, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. De Cock, vice-recteur de l'Université.
V. J. François, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Malou, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
Ch. Périn, prof. extr. à la fac. de droit.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 7 novembre 1847.

A. Tits, prof. ord. à la fac. de théologie.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. ord. à la fac. des sciences.
J. Berleur, étud. en philosophie.
F. Capelle, étud. en droit.
L. Constant, étud. en droit.
A. De Becker, étud. en droit.
L. De Give, étud. en philosophie.
A. J. Docq, étud. en théologie.
J. J. G. Duculot, étud. en philologie.
N. J. Laforêt, étud. en théologie.
J. B. J. Lefebvre, étud. en théologie.
A. Loin, étud. en sciences.
J. Poumay, étud. en philosophie.
A. Seghers, étud. en droit.
L. Seghers, étud. en droit.
E. Solvyns, étud. en droit.
F. Toussaint, étud. en philologie.
J. Tychon, étud. en philosophie.
F. X. Van Elewyck, étud. en droit.
L. Wocquier, doct. en philos., étud. en droit.

Membres assistants.

Th. Cousot, étud. en médecine.
A. D'Anethan, étud. en droit.
Em. De Becker, étud en philosophie.
H. Defontaine, étud. en philosophie.
A. De Robiano, étud. en droit.

F. De Robiano, étud. en droit.
H. J. Desclée, étud. en philosophie.
N. Doyen, étud. en théologie.
Ew. Fettweis, doct. en phil., étud. en droit.
J. A. Fraikin, étud. en droit.
F. Houba, étud. en théologie.
J. B. Laforêt, élève de l'Institut philologique.
J. Lallement, étud. en philosophie.
J. Lejeune, étud. en théologie.
A. Pihet, étud. en philosophie.
J. Rouvez, étud. en philosophie.
G. Soenens, étud. en philosophie.
Pr. Staes, étud. en philosophie.
G. Thomas, étud. en droit.
G. J. H. Verzyl, étud. en philologie.
N. Wattcamp, étud. en théologie.

Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.
Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général et président du séminaire de Montauban.
J. B. De Brouwer, juge suppléant au tribunal de commerce, à Bruges.
Paul Diercxsens, avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.

A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.

A. Deschamps, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége royal de Lille.

L'abbé Rohrbacher, doct. en théologie de l'Université de Louvain, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. Namêche, licencié en droit canon, directeur de l'école normale, à Nivelles.

Le comte L. De Mérode, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. Henrotay, prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil., prof. à l'Institut St.-Louis, à Malines; ancien membre actif.

L'abbé Fillion, prof. d'Ecriture-Sainte au séminaire du Mans.

E. Thonissen, avocat et ancien commissaire d'arrondissement à Hasselt.

J. Dieden, doct. en phil, ancien membre actif, avocat à Bruxelles.

A. Schmit, ancien membre actif, à Versailles.

Le docteur Le Glay, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

Ch. Breton, doct. en phil. de l'Université de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. Gérard, doct. en philos., prof. au collége de Hasselt, ancien membre actif.

A. De Clèves, bachelier en théologie, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, prof. agrégé à l'Université de Liége, ancien membre actif.

J. J. Nyssen, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

G. Lonay, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

L'abbé Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Th. Asselberghs, prof. à l'athénée royal d'Anvers, ancien membre actif.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournay, à Mons.

Le vicomte de Chateaubriand, de l'académie française, à Paris.

Le baron de Gerlache, premier président à la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Mons.
A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.
L'abbé Maupied, doct. ès sciences de la faculté de Paris.
Amédée de Gabourd, à Paris.
Audin, de l'académie, et de l'institut catholique de Lyon, de l'académie de la religion catholique de Rome, etc., à Lyon.
A. Rivet, fondateur et directeur de l'institut catholique de Lyon, avocat à la cour royale de Lyon.
J. C. Deloose, prof. au séminaire de St-Nicolas, ancien membre actif.
G. Mottet, ancien membre actif, à Liége.
H. Maret, doct. en théologie de l'Université de Louvain, chanoine honoraire de Paris, prof. à la Sorbonne.
L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.
E. Quatremère, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, prof. au collége de France, etc., à Paris.
C. De Coux, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.
F. Labis, docteur en théologie, ancien membre actif, à Tournay.
N. Keph, doct. en philos., prof. au coll. de St.-Trond, ancien membre actif.
Th. Smekens, avocat, à Anvers, ancien membre actif.
F. Lefebvre, docteur en médecine, à Namur, ancien membre actif.



D. Demoor, doct. en philos., prof. au collége de Malines, ancien membre actif.

L'abbé Carton, directeur de l'institut des sourds et muets à Bruges.

C. A. Périn, avocat à Mons, ancien membre actif.

Em. Nève, à Paris, ancien membre actif.

F. De Vos, prof. de rhétorique à Grammont, ancien membre actif.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1845-1846, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1847, PAR M. A. DE BECKER.

Messieurs. — Au moment de fournir une nouvelle carrière arrêtons-nous un instant encore devant l'espace que nous venons de franchir et parcourons d'un regard rapide l'arène de nos derniers combats. Cette revue de notre passé nous sera une salutaire leçon à tous : à ceux qui se rencontrent ici depuis quelque temps déjà, elle montrera ce qui leur reste à faire encore ; elle rallumera leur zèle, elle leur donnera une nouvelle ardeur ; et à ceux qui viennent pour la première fois se joindre à nous, elle apprendra la nature de nos travaux et le but de notre association. Elle leur fera voir que c'est une même pensée qui nous a toujours inspirés; que c'est au triomphe de la vérité religieuse, que tous et chacun dans notre spécialité nous avons constamment consacré nos efforts.

(1) La commission était composée de MM. *G. C. Ubaghs*, président ; *C. A. Périn*, vice-président ; *A. De Becker*, secrétaire ; *H. B. Waterkeyn*, *F. Nève*, *N. J. Laforêt*, *L. Constant*, membres.



Nous allons donc, MM., vous présenter une analyse succincte des divers mémoires dont vous avez pris connaissance pendant l'année académique 1846-47.

Dans notre première séance (8 Novembre 1846), M. le professeur Nève a donné lecture d'un fragment sur l'*action sociale du Bouddhisme dans l'histoire* (1). Il a eu en vue de rechercher quelle influence la religion de Bouddha a exercée en réalité sur la vie des peuples orientaux et à quel point il serait juste de lui faire gloire d'une doctrine civilisatrice. Il a constaté par des faits que cette religion a bien pu donner un frein moral à des peuples sauvages et prévenir en partie les désastres qui devaient suivre les invasions des Mongols, mais qu'elle n'a manifesté aucune force créatrice dans son œuvre principale, la société tibétaire, régie par la théocratie des Lamas et enchaînée aux formules d'une science orgueilleuse. Il a fait ensuite observer que le Bouddhisme n'a pu amener aucun progrès véritable chez les peuples déjà civilisés au sein desquels il a prévalu, et qu'il s'est maintenu presque partout à la faveur d'un système d'intolérance et d'exclusion. Enfin M. F. Nève a montré grâce à quelles circonstances et dans quelles limites le Bouddhisme s'est propagé dans l'Asie centrale et orientale, mais quels obstacles

(1) Publié dans le travail intitulé : *De l'etat présent des études sur le Bouddhisme*, Gand, 1846 (2me partie, p. 34-43). — Extrait de la *Revue de la Flandre*, t. I.



invincibles lui a opposés l'activité politique et intellectuelle des peuples occidentaux ; il en a pris occasion de faire ressortir combien vaine a été la prétention du Bouddhisme à l'apostolat de la parole, dans lequel il a pris les dehors du véritable apostolat, et comment l'action de son prosélytisme humanitaire a été, après tout, restreinte à une fraction du monde oriental qu'il a plongée dans l'immobile contemplative de l'idéalisme.

Dans la séance du 29 Novembre, M. Cornet vous a donné lecture de ses *Etudes historiques, psychologiques et physiologiques sur Gaspar Hauser* (1). L'auteur, en prenant pour base de son travail l'ouvrage de M. de Tenerbach, nous a fait connaître l'état de l'intelligence de ce malheureux enfant, quand il fut tiré du cachot où une barbarie cruelle l'avait enfermé dès l'âge de quatre ans. Il nous a dit ensuite comment l'homme charitable, qui s'était chargé de son éducation, lui fit comprendre qu'il avait une âme, lui montra les rapports qui unissaient cette âme à son corps et arriva enfin à lui donner la notion de l'Être suprême. L'auteur nous raconte encore les grandes difficultés qu'eut à surmonter son instituteur pour lui apprendre à parler le langage humain; car, lors de son entrée à Nuremberg, il ne prononçait, selon M. de Tenerbach, que quelques sons inintelligibles qu'il répétait à tout pro-

(1) Publié dans les *Recherches sur les connaissances intellectuelles des sourds muets*, etc., Louvain, 1847, p. 182-206.



pos, et auxquels il n'attachait aucun sens déterminé. Enfin M. Cornet a terminé en nous décrivant le développement physiologique de Gaspar Hauser dans les phases successives de son éducation.

M. Toussaint, dans les séances du 6 Décembre et du 24 Janvier, nous a donné connaissance de ses *études sur la vie et sur les hymnes de Synésius.*

Ce travail est divisé en 3 parties :

Dans la première, l'auteur cherche à déterminer quelles ont été les croyances de Synésius aux différentes époques de sa vie. Après avoir parlé brièvement de son éducation philosophique, de sa légation à Constantinople, de ses études privées et de son éloignement des affaires, il s'arrête particulièrement aux points qui sont le plus sujets à la contestation ; c'est ainsi qu'il prouve par les propres écrits de Synésius qu'il a reçu le baptême et la consécration épiscopale quand déjà il professait des croyances chrétiennes : il rejette la conjecture de Baronius qui révoque en doute la sincérité de Synésus dans les motifs de refus que celui-ci allégue pour décliner le fardeau de l'épiscopat, il rejette également l'interprétation donnée par le père Pétau à un passage décisif de la lettre 95 de Synésius, et montre par ce passage qu'il y a eu un intervalle de 7 mois au moins avant l'élection de l'évêque de Ptolémais et sa consécration, espace de temps qui lui a suffi pour redresser ses croyances dans les questions où il s'éloignait du symbole catholique. Enfin il achève de prouver par les

faits mêmes que l'évêque de Ptolémais était un pontife attaché à la foi, dévoué à l'autel et ne respirant que pour les fonctions saintes de son ministère.

L'auteur passe ensuite à l'examen des hymnes de Synésius qu'il étudie sous le double rapport du fond et de la forme. En premier lieu, M. Toussaint recueille les idées de Synésius sur Dieu et sur le monde; il les range dans un ordre systématique et montre dans un cadre resserré l'ensemble de ses doctrines philosophiques. Il le suit dans ses conceptions sur la Trinité, et constate qu'il a de ce mystère des idées assez justes et même fort élevées, sauf quelques expressions Valentiniennes. Après cela, il le suit dans ses conceptions sur le monde, prouve qu'il a adopté le système panthéistique de l'émancipation, et conclut de là que l'esprit de l'éclectisme contemporain a réagi sur la philosophie de Synésius.

Dans la 3e partie du travail, M. Toussaint considère Synésius comme poète lyrique. Ses poésies rentrent dans le genre subjectif, individuel; elles portent un caractère d'inspiration étranger aux œuvres de son époque. Synésius a fait dix hymnes qui se divisent naturellement en deux catégories. Les quatre premiers étant beaucoup au-dessus des autres pour le mérite littéraire, M. Toussaint s'attache surtout à étudier leur nature intime, qui leur donne le caractère de méditations religieuses. Il y a recueillement du poète d'abord; puis action et travail de l'intelligence qui contemple

la Divinité ; enfin, réaction de l'intelligence sur la volonté qui désire la jouissance des biens contemplés par l'intelligence. Après avoir ajouté quelques mots sur les autres hymnes, M. Toussaint cherche à déterminer les qualités générales des poésies de Synésius; et il les range dans le genre méditatif où s'est illustré naguère M. De Lamartine.

M. Emile Nève vous a communiqué dans la séance du 6 Décembre une rapide analyse de l'ouvrage de M. Ozanam intitulé : *Dante et la philosophie catholique au XIIIe siècle* (1). Après avoir passé en revue les principales opinions accréditées chez les critiques sur le vrai sens de la divine Comédie, il a fait voir combien les recherches de M. Ozanam ont apporté de preuves solides en faveur de ceux qui continuent à regarder, d'après la tradition italienne, le Dante comme s'étant inspiré aux sources les plus pures de la philosophie chrétienne. Pour expliquer une œuvre qui porte au plus haut degré le caractère encyclopédique de l'époque, et qui en méritant d'être appelée la somme littéraire et philosophique du moyen-âge a valu à son auteur le titre glorieux de S. Thomas de la poésie, il fallait étudier attentivement tous les monuments littéraires d'où le chantre de l'Arno avait pu tirer ses doctrines, son symbolisme, ses moyens poétiques, cette

(1) Ce travail a été inseré dans la *Revue catholique*, n° d'avril 1847, pag. 57-65.

tâche a été consciencieusement remplie pour chacun de ces ordres de faits, qui a été l'objet d'un examen spécial, toujours remarquable par des considérations d'une rare sagacité, souvent appuyé sur des documents nouveaux. M. Emile Nève a cherché à résumer quelques-unes des solutions obtenues, en se reportant aux travaux antérieurs à celui de M. Ozanam, pour mieux faire juger de leur valeur, ou en reproduisant les témoignages des critiques les plus éminents, et il a terminé en citant un fait peu connu, qui ne pouvait être passé sous silence en Belgique ; c'est que Dante a compté au nombre de ses maîtres, à l'Université de Paris, Siger de Brabant, doyen de l'église de Notre-Dame à Courtrai, et qu'il n'a fait que se montrer l'écho fidèle de l'opinion de ses contemporains, en plaçant le savant Belge, dans son *Paradis*, presque sur la même ligne que le Docteur angélique.

M. Louis Seghers vous a lu à la séance du 20 décembre un travail sur les *Poésies de Casimir Delavigne.* L'auteur s'était proposé, en étudiant ce poète, de rechercher jusqu'où le talent s'élève quand il est enflammé par l'amour des plus grands intérêts de la patrie. Paraissant au moment où la France en deuil pleurait ses braves morts à Waterloo et ses vingt-cinq années de gloire qu'un jour lui arrachait, les premiers chants de Cas. Delavigne, les *Messéniennes*, sont empreints d'une véritable enthousiasme et d'une douleur sincère. Mais dans le second recueil de ces élégies patriotiques, la

critique est forcée de remarquer à côté des traits les plus heureux un manque assez fréquent de vigueur.

Passant aux comédies de Delavigne, l'auteur nous y a fait voir une style correct, un esprit fin, des détails piquants; mais aussi, absence presque complète d'énergie dans la conception des plans, absence surtout de cette *vis comica*, que Molière semble avoir emportée avec lui dans la tombe. C'est dans la tragédie qu'il a retrouvé le poète tel qu'il est : réussissant rarement à tracer un plan complet et vigoureusement soutenu; écrasé souvent même par les sujets qu'il a librement choisis; mais toujours grand, parfois sublime quand il nous montre le faible aux prises avec l'oppression des grands, le bon droit du malheureux méconnu par le riche injuste, en un mot la liberté luttant avec la tyrannie.

M. Seghers a terminé son travail par l'appréciation au point de vue littéraire des œuvres de Delavigne, dont il nous a fait parcourir toute la carrière. D'abord fidèle aux théories sévères de l'école classique, le poète sacrifia peu à peu à ce qu'il nommait les nécessités du temps, à cette libre allure que défendaient alors les premiers génies de la France. Mais il parut n'avoir jamais aucune initiative, et ne se laisser entraîner que par le caprice du public. C'est le style qui, d'après l'auteur, est un des plus grands mérites du tragique français: car il prêcha toujours le respect pour la langue, et nul n'observa mieux que lui ce précepte si sage.

C'est ainsi que, suivant pas à pas le poète, sans nous cacher aucun de ses défauts, M. Seghers nous l'a montré moins grand que Lamartine et que Victor Hugo dans leurs premiers ouvrages, mais rehaussé de tout l'éclat que peut donner au talent un des beaux sentiments des cœurs généreux, l'amour de la patrie et de la liberté.

Dans les séances du 10 janvier et du 27 juin, M. G. Dubois a lu un travail intitulé : *Du Rationalisme théologique en Allemagne.* L'auteur de ce mémoire a eu en vue de montrer les ravages que le rationalisme a exercés et exerce encore incessamment en Allemagne dans le domaine de la théologie : il s'est efforcé en même temps de faire voir l'insigne faiblesse ou plutôt l'absurdité des principes qui lui servent de base et de point de départ. — On peut distinguer deux espèces de rationalisme théologique : le premier est un rationalisme purement critique et négatif, qui consiste à répudier comme contraires à la raison les dogmes qu'enseigne le christianisme : le second au contraire se flatte de ne rejeter aucune des vérités chrétiennes ; il les accepte toutes, mais à la condition de les dégager de l'élément surnaturel qui les constitue, pour les soumettre ensuite au suprême tribunal de la raison, les expliquer uniquement à l'aide des notions qu'elle renferme et les convertir ainsi en idées purement rationnelles. En d'autres termes, ce rationalisme, qui se nomme spéculatif ou transcendental, n'admet les dogmes chrétiens que pour les dé-

truire ensuite par ses spéculations mêmes; car au fond toutes les explications rationnelles qu'il essaie d'en donner ne sont que des négations.

Parmi les principaux représentants du rationalisme négatif, l'auteur place Spinosa, dont il expose et réfute assez longuement les principes sur la religion, et dans des temps plus rapprochés de nous Emmanuel Kant, que l'on peut considérer comme le père du criticisme tant philosophique que théologique. Au premier rang des interprètes du rationalisme spéculatif figure Hegel, qui n'a été que trop fidèlement suivi dans cette voie par de nombreux disciples, dont la malheureuse activité intellectuelle a puissamment contribué à bouleverser toutes les idées religieuses en Allemagne.

A côté de ce rationalisme théologique dont le résultat est l'anéantissement de tous les dogmes chrétiens, l'auteur montre comment de nobles intelligences, égarées par les faux principes d'une science menteuse, et ne pouvant se résoudre à rompre avec toute idée religieuse, se jettent les yeux fermés dans le sentiment, dernière ressource contre les argumentations du rationalisme estimées irréfragables. Le célèbre Schleiermacher doit être regardé comme le plus illustre représentant de ce Piétisme rationaliste : M. Dubois expose et réfute le panthéisme mystique de cet écrivain.

Dans les séances du 21 février et du 9 mai, M. J. Poumay vous a communiqué un mémoire d'histoire et de littérature ancienne intitulé : *Théognis et Solon, ou*

l'aristocratie et la démocratie dans la poésie grecque. L'auteur a établi en premier lieu quelle est l'importance sociale et quel est le caractère politique de la poésie gnomique en général, et a indiqué en quel sens les poésies de Théognis et de Solon sont la reproduction fidèle des deux principes qu'on peut nommer l'Ionisme et le Dorisme dans l'histoire de la Grèce, et comment elles résument à cet égard toute la nationalité hellénique; il a pris d'examiner dans son introduction quels ont été les rapports nécessaires des vers sentencieux de ces deux poètes avec la pensée politique de leur nation. M. Poumay a dû apprécier d'abord quelle a été la mission civilisatrice de la poésie gnomique, et quelle part elle a eue à la régénération sociale des tribus du continent à cette époque qu'on a appelée le moyen-âge de leur histoire; puis, dans un essai sur l'histoire littéraire de ce genre, il a entrepris de déterminer son origine, ses divers caractères, les causes de sa décadence, tout en montrant l'influence exercée sous ces différents rapports par les idées politiques. C'est seulement à la suite de ces aperçus historiques que M. Poumay donne place à l'étude des deux principaux d'entre les poètes gnomiques. Il consacre une notice biographique à Solon qu'il suit jusqu'à son entrée dans les carrières publiques, et il juge ensuite le mérite littéraire que révèlent ses différents ouvrages. Dans un tableau rapide de l'état politique d'Athènes pendant les siècles antérieurs à Solon, l'auteur recherche quelles causes

ont pu déterminer les tendances et les vues démocratiques de cet homme d'état, et il justifie à ce point de vue les principes consacrés dans ses actions comme dans ses lois en s'appuyant sur des passages tirés textuellement de ses poésies. Pour mieux montrer avec quelle constance admirable Solon a persévéré dans son amour pour la liberté du peuple athénien, il décrit les derniers efforts qu'a fait le grand législateur en vue de déjouer les projets des factieux et les menées habiles de Pisistrate.

M. Poumay a étudié en second lieu le rôle de Théognis, le poète aristocrate d'une nation dorienne. Après avoir exposé quelles sont les qualités littéraires de ses poésies gnomiques et quelles ont été leurs destinées dans l'antiquité et dans les temps modernes, il a examiné le fond de ses ouvrages qui avaient pour but l'éducation religieuse et politique de la jeunesse et auxquels Xénophon et d'autres écrivains anciens attribuaient une haute valeur morale. Quand il a décrit l'état intérieur de la cité de Mégare depuis la conquête des Doriens jusqu'à l'époque de Théognis, l'auteur entre dans l'appréciation des vues politiques de ce poète : or, la seule noblesse étant la vertu et la richesse, la plèbe est réputée par Théognis ignorante et stupide, et l'aristocratie possède de droit tous les avantages intellectuels et moraux ainsi que tous les priviléges qui peuvent assurer le bien-être matériel. Le poète exilé par la plèbe qui s'est emparée du pouvoir déplore le sort de sa pa-

trie qu'il voit plongée par suite de cet événement dans un abîme de maux irrémédiables. Il prétend découvrir la ruine totale de Mégare dans l'alliance des *bons* ou des nobles avec la plèbe, dans la décadence des vertus aristocratiques, dans l'insolence et la corruption de la multitude qui a perdu tout respect pour les traditions et les coutumes; enfin dans l'influence des démagogues sur les classes populaires incapables de se gouverner elles-mêmes. C'est surtout l'enrichissement de la plèbe qui révoltele sens essentiellement aristocratique de Théognis : ses distiques sentencieux renferment une peinture des souffrances auxquelles la pauvreté condamne les hommes de la noblesse dépouillés de leurs biens; le poète dorien se laisserait aller au plus vif déséspoir, si la pensée de la Divinité, puisée dans les croyances sévères de sa race, ne ramenait le calme dans son âme. Le travail de M. Poumay est terminé par une revue des faits qui met de plus près en parallèle les deux poètes d'Athènes et de Mégare.

Il nous a encore été donné lecture dans la séance du 21 février, d'un travail envoyé par M. Schmit, membre honoraire de la Société, et qui est la continuation de ses études sur la science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme (1). L'auteur dans cette partie s'est occupé *de la science dans ses rapports*

---

(1) Voir le Rapport de l'année précédente 1845-46.

avec l'œuvre, et avec cette lucidité d'idées, cette profondeur de vues, et ce charme d'expression qui lui sont propres, il a résolu ce problème philosophique de la manière la plus heureuse et la plus brillante.

Dans les séances du 14 mars et du 13 juin, M. J. Duculot vous a fait part de *Quelques recherches sur l'éducation et la vie publique de Julièn l'Apostat*. L'auteur a eu principalement en vue de porter un jugement équitable sur le caractère et les projets de cet empereur en conciliant, autant que la chose est possible, les témoignages divers de ses apologistes et de ses ennemis. Il examine tour à tour les années de son enfance et les principaux actes de sa vie politique et, dans les documents qu'il produit à cet égard, il s'attache surtout à baser le résultat de ses recherches sur les aveux assez clairs que renferment les écrits de cet empereur. Il termine en montrant combien les reproches adressés aux Pères de l'Eglise et aux historiens catholiques sont remplis d'injustice et dénués de tout fondement.

Dans la séance du 16 mai, M. F. Degive vous a présenté un travail sur les *Destinées da la poésie latine au siècle d'Auguste*. Il a cherché d'abord à établir en principe que toute monarchie absolue est contraire au libre développement des forces de l'esprit humain, et faisant l'application de ce point de vue au règne du premier empereur romain, il a montré quelle atteinte l'avénement d'Auguste a portée à la culture des lettres latines et comment les genres les plus sérieux de la prose ont

dû succomber presque à l'instant. L'auteur a ensuite envisagé plus particulièrement le sort de la poésie à l'époque d'Auguste : d'une part, grâce au concours bienveillant du prince, de ses ministres et de la noblesse romaine, la poésie latine s'élève rapidement à un haut degré de splendeur; on ne peut nier qu'Auguste ne sût distinguer le vrai mérite, et que des juges aussi éclairés que les Mécène, les Pollion et les Agrippa, ne fussent les meilleurs protecteurs des poètes et les meilleurs conseillers d'un public d'élite ; on ne peut méconnaître l'influence des mœurs polies d'une cour dans l'exquise élégance de tant de productions poétiques. Cependant, la poésie eut d'autre part beaucoup à souffrir de l'intervention trop immédiate et de la protection intéressée d'un souverain qui voulait tout plier à sa propre volonté ; le drame cessa d'exister, la satire fut condamnée à une grande réserve, et la pensée du règne réagit directement sur l'esprit des écrivains entourés d'honneurs officiels : si l'expression des anciens sentiments de liberté leur a été interdite, il serait injuste toutefois de porter contre Horace et d'autres hommes éminents l'accusation de servilisme qu'on a trop souvent répétée sans prendre garde aux mœurs de leur siècle et aux idées de loyauté consignées dans leurs ouvrages.

M. Degive s'est attaché à déterminer, à la suite de ces considérations, quelques caractères distinctifs de la poésie romaine du grand siècle ; il a signalé dans cette poésie plutôt aristocratique l'absence du sentiment na-

tional qui pouvait seul lui gagner une immense popularité. Il a fait également ressortir à quel désavantage l'a réduite l'emploi forcé d'une mythologie brillante, mais étrangère, à laquelle le Romain ne pouvait ajouter foi; il a soutenu qu'il faut chercher dans la décadence toujours croissante des cultes païens et dans l'incrédulité qui l'a suivie de près la véritable raison de ces sentiments profonds de tristesse et de mélancolie qui ont été le partage de la belle âme de Virgile et de quelques esprits élevés parmi les poètes latins : c'est aussi la raison de cette corruption effrayante qui envahit le monde romain, quand le polythéisme, en succombant comme croyance, eut laissé dans le cœur de l'homme un abîme que les doctrines philosophiques étaient incapables de combler. M. Degive a prouvé en terminant, que la poésie latine qui avait jeté un si grand éclat sous le gouvernement d'Auguste a dégénéré aussitôt après la mort de cet empereur et qu'elle a été entraînée dans la dissolution générale de la société et la dépravation du goût littéraire.

Dans la séance du 30 mai, M. F. Devos vous a lu un mémoire intitulé : *De la résistance de l'esprit romain à l'influence des idées et des lettres grecques.* Après avoir retracé l'état politique de Rome au VIe siècle de son histoire et montré cette république sacrifiant tout à l'agrandissement de son territoire par voie de conquête, l'auteur a voulu signaler les différents obstacles que la culture de l'esprit a dû rencontrer dans Rome à la même

époque; il caractérise l'indifférence naturelle que l'éducation romaine, toute militaire, devait donner à la jeunesse pour les lettres; il insiste sur la politique essentiellement conservatrice de l'ordre des patriciens qui était en possession des plus hautes fonctions de la magistrature et du sacerdoce. Puis, il envisage les moyens de résistance que les hommes d'état ont essayé d'opposer à l'ascendant des idées, des lettres et des mœurs étrangères, et il prouve que la philosophie des Grecs ne pouvait qu'inspirer aux Romains autant de défiance que les arts de la Grèce leur inspiraient de dédain et de mépris; en effet, le spectacle de la décadence morale et politique des nations grecques était de nature à provoquer les protestations énergiques de Caton l'ancien et à justifier les décrets du sénat contre les rhéteurs et les philosophes. M. Devos a dû ensuite établir dans quelle mesure l'influence grecque a fait des progrès à Rome malgré la sévérité des lois, quelle fut la vogue de l'enseignement littéraire qui s'adressait à la jeunesse, et quels furent les systèmes de philosophie accueillis de préférence par les Romains; enfin, il a constaté que la résistance des magistrats une fois vaincue, les lettres et les sciences de la Grèce sont entrées dans l'éducation romaine, et que, si un siècle auparavant le pouvoir législatif prétendait repousser toute innovation qui portât quelque atteinte à la constitution de la république, la connaissance de la langue et de la littérature des Grecs était devenue au VIIe siècle de Rome

un objet de luxe pour les grands et un moyen de crédit et d'influence pour la masse des citoyens dans toutes les carrières publiques.

M. Fr. Tychon vous a donné lecture à cette même séance de ses *Etudes sur les chants nationaux de l'ancienne Rome.*

Après quelques considérations préliminaires sur les causes qui retardèrent jusqu'au VIe siècle de Rome le développement complet de la littérature romaine, l'auteur affirme que longtemps avant ce siècle l'esprit patriotique des anciens Romains avait déjà trouvé son expression dans des chants détachés, liés à des cérémonies publiques, à des fêtes de familles, à des actes officiels. C'est d'après la double source qui inspira ces chants antiques, qu'il les range en deux classes, dont la première comprend les hymnes religieux et la seconde les chants nationaux. Parmi les premiers qu'il considère en général comme l'expression des sentiments religieux d'un peuple agricole, il distingue les chants Saliens, ceux des frères Arvaux, les oracles etc., et, se bornant à en indiquer l'origine et le caractère spécial, il passe aux chants nationaux qu'il divise en chansons de table, en *Nénies* et en chants historiques ou patriotiques. Etablir l'existence, le but et le caractère de ces trois sortes de chants, les comparer aux récits détachés qui ont formé l'épopée germanique des Niebelungen, et indiquer les causes pour lesquelles des débris seuls en sont parvenus jusqu'à nous, tel est le plan que l'auteur s'est proposé dans la suite de son travail.

Après avoir examiné les différentes espèces de chants nationaux, M. Tychon présente quelques observations générales sur l'ensemble de cette première littérature romaine, littérature toute nationale qui ne manque ni d'originalité ni de spontanéité ni d'intérêt religieux : autant de qualités précieuses auxquelles Rome n'atteindra plus dans la suite des temps. Il termine son travail en examinant les causes par le concours desquelles toutes ces productions nous ont été enlevées, et en faisant ressortir l'importance de ces anciennes productions de l'esprit romain pour quiconque cherche à connaître à fond l'histoire, la langue, la littérature, et, surtout les mœurs et les institutions de l'enfance d'un grand peuple.

Dans les séances du 30 mai, du 13 juin et du 18 juillet, M. Berleur vous a lu les deux premières parties de ses *Etudes sur la Pragmatique Sanction de St. Louis*. Dans une introduction assez étendue, l'auteur, pour éclairer la voie dans laquelle il s'engage, a cru nécessaire de tracer un tableau de l'état de la législation en France avant Louis IX, et de nous montrer ensuite l'influence de l'administration de ce prince sur la jurisprudence du XIII[e] siècle .S'arrêtant aux Établissements de St. Louis, il vous a dit, que ce code ne porte pas le nom de ses véritables auteurs, tout en reconnaissant cependant que ce grand roi y a contribué par plusieurs de ses ordonnances : si l'on ne peut y reconnaître une œuvre d'origine exclusivement royale, c'est du moins une des productions législatives des trente dernières années du

XIIIe siècle, et une de celles qui attestent le progrès des études des jurisconsultes en France.

Abordant alors le sujet véritable de ses études, l'auteur vous a exposé le but de son travail, qui est l'examen critique des relations entre les deux grandes puissances de cette époque, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir royal. Ces relations se trouvant inscrites dans la Pragmatique de 1268, c'est cette ordonnance fameuse qu'il se propose surtout d'étudier.

Après avoir défini les termes *Pragmatica Sanctio*, après l'exposé des différentes opinions émises sur la pièce ainsi intitulée, M. Berleur a résumé sa pensée dans ces trois propositions :

I. L'article des Exactions est l'œuvre d'un faussaire.

II. La Pragmatique réduite aux articles restants, n'est ni un acte hostile au Saint-Siége, ni le premier fondement des libertés gallicanes.

III. La Pragmatique, à la seule réserve de l'article des *Exactions*, peut avec *probabilité* être considérée comme l'œuvre de St. Louis.

La poésie est venue quelquefois aussi prêter ses charmes à nos réunions : *Le débordement de la Meuse*, *le Proscrit*, *c'est toujours de saison*, *Sans façon*, *Prêtez l'oreille au pauvre chansonnier*, par M. Frédéric Capelle; *Le départ*, *le Désespoir*, *la Veille du poète*, *l'Orphelin*, par M. Arsène Loin, sont des compositions poétiques que vous avez entendues avec plaisir. A l'extérieur, Messieurs, nos relations avec les sociétés savantes s'é-

tendent encore tous les ans ; cette fois, c'est la société archéologique de Namur qui nous a proposé l'échange de nos publications respectives. Nous avons accueilli avec reconnaissance cette proposition; car malgré la différence de but et de moyens, un lien commun nous unit : elle, en recherchant l'histoire du passé, et nous en y joignant l'étude de notre société actuelle, nous nous proposons également de travailler à la manifestation de la vérité.

Voilà ce que nous avons fait, Messieurs, et ne pouvons-nous pas dire maintenant avec assurance, que la Société littéraire n'a pas failli à sa mission : ce doit être un motif de plus de faire en sorte d'en comprendre de mieux en mieux tous les devoirs. Pour vous y engager, on a déjà dans les précédents rapports attiré votre attention sur l'importance qu'il y a de nos jours à suivre le mouvement des esprits dans les luttes incessantes de la science. On vous a rappelé dans ce but les théories modernes sur l'humanité, son histoire, son avenir, et son progrès indéfini. Permettez-nous, Messieurs, de vous parler un instant d'une théorie qui touche à tout, qui prétend renouveler de fond en comble la société actuelle : ce sera un moyen court et facile de vous faire sentir avec quelle utilité vous essaierez de bonne heure de combattre avec les armes de la raison et de la foi toutes les spéculations de l'erreur.

Il est bien vrai, Messieurs, que nous sommes témoins des efforts terribles que fait une philosophie

égoïste pour détruire l'autorité de la parole divine et pour établir l'omnipotence de la raison humaine : vous savez que cette philosophie veut le progrès par la raison seule, en oubliant Celui qui est la cause de toute raison. En même temps, une littérature dévergondée couvre de son mépris impur ce qu'il y a de plus chaste et de plus vénérable, et elle lance un anathème sacrilége contre la morale chrétienne.

Mais, malgré les ravages que produit une classe trop nombreuse d'écrits, ce n'est point là qu'est le péril le plus imminent : voyons le plutôt, Messieurs, dans cette lutte formidable engagée contre la constitution de notre état social, dans ces idées qui s'adressent aux masses et qui prêchent la destruction de la propriété individuelle, la guerre à la richesse, l'égalité par le nivellement, dans les théories du Socialisme enfin. On ne peut fermer l'oreille aux plaintes et aux gémissements du prolétaire malheureux, qui menaçent à chaque instant d'enfanter la tempête; mais, c'est quand la pensée de ce prolétaire est remuée, travaillée, soulevée par le souffle de l'impiété, que la tempête est surtout dangereuse. Il n'est point difficile de comprendre ce mouvement fébrile qui agite aujourd'hui le peuple dans presque tous les états de l'Europe; il ne l'est pas plus de comprendre quel peut être le succès des tentatives trompeuses dont il est l'objet : car, lorsqu'on montre à un malade, dans le délire de la souffrance, un moyen prompt et facile de guérir pour un instant la plaie qui

le ronge, il s'en empare avec ardeur et sans souci de l'heure qui doit suivre. Il est, d'autre part, des hommes doués des dons de la fortune, qui veulent sacrifier immédiatement la minorité des riches à la majorité des pauvres : profondément émus des malheurs de leurs frères, ces hommes sont entraînés par une idée généreuse dans d'étranges illusions et ils cherchent la réforme dans la destruction et la violence. L'erreur de ces philanthropes est certainement moins excusable que celle du peuple souffrant.

Quelle est la cause du paupérisme, quels sont les remèdes à employer pour en arrêter les progrès? Tel est le problême dont la solution occupe depuis bien longtemps les économistes. Or, toutes les utopies et les conceptions de la plupart des socialistes modernes arrivent en définitif à trouver cette cause dans la propriété individuelle : s'il en est ainsi, il faut détruire cette propriété et accorder à la société seule le droit d'être propriétaire ; alors l'état représentant le pouvoir social partagera les revenus selon les règles rigoureuses de la justice distributive. La répartition des récompenses proportionnée au mérite, dans le développement complet de la destinée humaine, voilà le point de départ de tous les Communistes modernes ; et rien n'est plus vrai que ce principe en lui-même : mais, voici comment d'un principe si vrai, ils sont arrivés à de si terribles conséquences, à la destruction de la propriété de la famille, et par suite à la destruction de la famille elle-

même. Ils oublient Dieu, ou plutôt ils le reconnaissent, mais à la condition de le tenir pour oisif et indifférent. Leur dieu n'est plus le juge des actes humains, dont il ne s'inquiète pas; il n'est plus le maître et l'arbitre de l'éternité. C'est ainsi qu'ils en viennent sans peine à mettre en oubli qu'il est une vie à venir, vie de récompenses ou de châtiments. Certes, si l'existence de l'honneur se bornait à la vie terrestre, oh! alors les communistes auraient raison en réclamant une prompte et stricte justice; car les hommes après tout étant égaux, ils devraient tous jouir ici-bas de la même somme de bonheur, en vertu des principes éternels d'équité; il faudrait donc abolir tout ce qui s'oppose à la réalisation de ces principes, et la propriété individuelle y mettant obstacle, il faudrait l'abolir aussitôt.

Mais, comme notre séjour sur cette terre n'est qu'un passage, comme la destinée de l'homme embrasse deux existences, nous savons et nous croyons, Messieurs, que la réalisation complète de la justice distributive ne peut avoir lieu qu'en unissant ce que nos adversaires divisent. Nous pouvons les défier de jamais donner au travail organisé d'après leurs théories de meilleures garanties que les devoirs sociaux qui ont pour règle et pour sanction les espérances de l'éternité. Et cependant, malgré la faiblesse de ses principes, malgré l'immoralité inévitable de ses conséquences, le système de ces nouveaux législateurs fait des progrès effrayants; il pénètre partout. Ce n'est plus une vaine production de

quelques cerveaux malades; ce n'est plus une brillante rêverie, débattue entre les murs de quelques écoles : c'est un abîme qui se creuse tous les jours sous nos pas, en où l'on craint de voir s'engloutir ce que l'homme a de plus sacré et de plus précieux, la religion, la morale, l'art, la vraie science, et jusqu'aux dernières traces du pouvoir des lois.

N'avons-nous pas assez de raisons, Messieurs, pour nous remettre à l'œuvre avec un zèle plus constant que jamais? N'est-il point donné à chacun de nous de choisir utilement, une matière qui sollicite son activité? Que la poésie nous chante encore Dieu, la patrie et le bonheur de la famille chrétienne! Que la philosophie vienne encore rendre un éclatant témoignage à la vérité du catholicisme! Que l'histoire, à son tour, en nous montrant les vicissitudes du passé, nous donne de grandes et utiles leçons pour l'avenir! Que les sciences sociales nous enseignent des remèdes ou du moins des palliatifs aux divers maux dont la société contemporaine est accablée! Après ce que nous avons promis et après ce que nous avons fait, après les grandes espérances que nous avons excitées et les bienveillants encouragements que nous avons reçus, reculerons-nous devant la difficulté des problèmes dont la solution agite aujourd'hui les meilleurs esprits autour de nous? Nous sommes jeunes et faibles, je le sais; mais ce n'est pas là un motif pour étouffer les élans de nos consciences et de nos convictions. Et d'ailleurs, nous ne sommes pas seuls : nos

forces ne sont pas renfermées dans les limites de cette enceinte. Les frères qui nous ont quittés travailleront avec nous; car ils nous restent unis par des liens indissolubles. Nos croyances sont les leurs; les mêmes sentiments de foi et de patriotisme font battre nos cœurs: ils travailleront encore avec nous, parce qu'ils se souviendront des devoirs que leur séjour parmi nous leur a imposés. Comment resterions-nous inactifs pour le bien en reportant notre pensée à l'homme illustre que nous avons pu montrer naguère dans nos rangs? M. Ballanche vient de nous être enlevé; mais la mort n'a pas tout brisé : il nous demande un souvenir encore, un témoignage de notre reconnaissance. M. Ballanche n'avait voulu dans sa vie prêter la gloire de son nom qu'à deux sociétés savantes ; mais, quand il a connu la Société littéraire de l'Université de Louvain, il n'a pas hésité à lui donner une preuve éclatante d'une généreuse sympathie, en acceptant le titre de membre honoraire et en lui envoyant un exemplaire de ses œuvres.

Ce profond penseur, Messieurs, était chrétien de cœur et d'esprit : lui aussi, il comprenait le progrès sous l'inspiration du dogme catholique; lui aussi, il liait étroitement la destinée présente et les vicissitudes passagères de la société humaine à l'attente d'une vie meilleure. Que pouvons nous offrir à la mémoire de ce grand homme, sinon la promesse sincère et solennelle de travailler à son exemple et d'une manière digne de lui, en nous instruisant aux mêmes sources de haute sagesse où nous l'avons vu puiser ?

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : MET TYD EN VLYT).

Eerevoorzitter.

Hoog. eerw. P. F. X. De Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer eerw. J. B. David, hoogleeraer, *Bestend. Voorzitter.*
E. Dart, prof. *Ondervoorzitter.*
P. Verduyn, student, *Secretaris.*
J. Dupuis, id. *Penningmeester.*
G. D. Franquinet, id. *Bibliothekaris.*
Al. Hoefnagels, id. *Raed.*
A. Op de Beeck, id. *Raed.*
Crols, onderpastoor.
L. De Beer, student.
L. De Craecker, id.
J. De Jonghe, id.
J. M. De Smet, id.
E. Mast, id.
J. Meyers, id.
W. Michiels, pr. subregent.
B. Oldenkott, student.

Quirini, hoogleeraer.
Dr Schollaert, id.
Smits, student.
Soenens G., id.
Suijs, id.
Ten Hagen, id.
Van der Burgt, id.
Dr C. N. Van Diest, prof., kant. schoolopziener.
E. Van Even, tweede bibliothecaris.

Werkende-Buitenleden.

De H. H.
K. J. Bogaerts, ss. can. lic.; dioc. schoolopziener van Limburg; oud werkend-lid, te Hasselt.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
G. Bormans, te St.-Truijen.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
H. Creten, te St.-Truijen.
Dr L. Delgeur, prof. te Mechelen, oud werkend-lid.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
Dr P. Heiderscheidt, prof., te Mechelen.
F. Heremans, prof. aen het athenæum te Gent.
J. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.
Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
W. Knibbeler, te Luik.
Ed. Luytgaerens, oud werkend-lid, pr. onderpastoor te Diest.
Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend-lid.

J. Peeters, te St.-Truijen.

Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.

J. F. A. Sneyers, te St.-Truijen.

Stevens, onderwyzer, te Herent.

Eug. Ed. Stroobant, letterkundige, te Brussel.

Emm. Van Straelen, te Hasselt.

Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.

L. Van der Molen, med. doct. te Stabroeck, oud werkend-lid.

P. J Van Doren, archivist, te Mechelen.

Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.

Eer-leden.

De Hr R. Aerts, student.

Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacob.

Eerw. H. F. Craessaerts, deken en plebaen.

Bon De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.

Eerw. H. G. Pitsaer, president van het kollegie ten Hoogen-Heuvele.

De Hr Rutgeerts, hoogleeraer.

E. Van den Bosch, priester.

De Hr J. Vanlinthout, drukker der hoogeschool.

Eerw. H. J. B. Waterkeyn, hoogleeraer.

Correspondeerende-leden.

De H. H.

J. A. Albertingk Thijm, te Amsterdam.

J. Blieck, notaris, te Iseghem.

Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.
L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct. te Melsele.
H. J. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.
F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct. te Merxem.
Eerw. Hr C. Broere, prof. aen het seminarium, te Hageveld.
Caers, advokaet, te Turnhout.
Eerw. Hr C. Carton, direct. van het gesticht der stomdooven, te Brugge.
Colins, regter ter instruct., provintiele raed, te Antwerpen.
H. Conscience, letterkundige, te Antwerpen.
C. Clercx, vrederegter, provinciele-raed, te Overpelt.
Mevrouw Courtmans, letterk., te Lier.
Eerw. H. Cracco, prof. te Kortrijk.
Eerw. Hr M. Davidts, te Thienen.
P. Dedecker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
J. B. Degrove, direct. van het kollegie, te Beeringen.
Bon J. De Saint-Genois, te Gent.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. Hr F. Devoght, prof. in 't klein sem., te Mechelen.
A. De Vos, adv. te Gent, oud werkend-lid.
Delvaux, notaris, te Thienen.
J. De Jonghe, te Brussel.
De Jonghe, prof. aen het athenæum, tè Brugge.
Eerw. H. Dooms, pastoor te St.-Pieters-Kapelle, by Enghien.
F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.

Eerw. Hr Duvillers, pastoor te Middelburg, Oost-Vlaenderen.

Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.

P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk by Duurstede.

J. Heylen, med. doct., te Herenthals.

Eerw. Hr A. Hoofs, professor, te Neer-Wavere.

Eerw. Hr J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.

Eerw. Hr J. Janné, prof. te St.-Truijen.

Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.

Ex. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend-lid, prof. te Luik.

Dr D. Keph, prof. te St.-Truijen.

Eerw. Hr J. B. Lauwers, s. theol. bac. oud werkend-lid, president van het groot seminarium, te Mechelen.

Ign. Loyens, oud werkend-lid, te Turnhout.

J. Mathysen, kunstschilder, te Antwerpen.

Eerw. Hr A. Mertens, oud werkend-lid, te Tervueren.

H. Mertens, bibliothecaris der stad, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

F. Messiaen, jur. doct., oud werkend-lid, adv. te Brus.

Eerw. Hr H. Peters, Bestierder van het klein Seminarie, te 's Hertogenrade.

Eerw. Hr H. J. Peeters, directeur van het kollegie, te Aerschot.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. Hr P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend-lid, te Brussel. 4



Renier, letterkundige, te Deerlyk.

P. Rens, voorz. der maetsch. van vlaemsche letteroefening, te Gent.

Eerw. H. Rubens, prof. der wysbegeerte te St.-Truijen.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

Eerw. H. P. Schreijen, kan. der kathed. van Luik, direct. van het klein seminarie van St.-Truijen.

G. Schuermans, oud werkend-lid, te Melsbroeck.

J. G. Smolderen, lid der bestendige deput. van den prov. raed, te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde, *Kunstliefde*, te Brugge.

Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.

F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.

F. R. Snieders, oud werk.-lid, med. doct., te Turnhout.

K. J. Stallaert, oud werkend-lid, te Brussel.

Eerw. H^r^ M. Theunis, oud werkend-lid, prof. te 's Hertogenrade.

Mevr. Van Ackere, geb. Maria Doolaeghe, letterkundige, te Dixmuiden.

J. Van Beers, tweede bibliothecaris, te Antwerpen.

L. Van Caloen, oud werkend-lid, te Brugge.

Eerw. H. Van den Broeck, s. theol. lic. te Romen.

Eerw. H^r^ J. Van den Putte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).

Eerw. H. Van de Velde, prof. oud werkend-lid.

Eerw. H. Van der Veken, directeur van het kollegie, te Oudenbosch.

Pr. Van Duyse, archivist der prov. Oost-Vlaend., te Gent.

E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.

P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.

W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, provint. raed, te Antwerpen.

C. Van Straelen, oud werkend-lid, te Roermond.

Ch. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

J. Van Pelt, med. doct. oud werkend-lid, te Esschen.

W. Van West, letterkundige, te St.-Truijen.

J. A. Verdussen, gewezen volksvertegenwoordiger, voorz. van den prov. raed, te Antwerpen.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

Eerw. Hr P. Visschers, pastoor in St.-Andries, te Antwerpen.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.

VERSLAG OVER DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP GEDURENDE DEN AFGELOOPEN JAERGANG 1846-47, GEDAEN IN DE OPENBARE ZITTING VAN 24sten VAN WYNMAEND 1847, DOOR G. D. FRANQUINET, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

MYNE HEEREN.

Hoogst aengenaem is het voor my by het intreden van dit nieuw akademisch jaer wederom u te kunnen onderhouden met de lettervruchten van ons Genootschap. Is het troostend te zien dat het Nederduitsch in Belgiën al meer en meer veld wint, dat onze nationale litteratuer, met vereende krachten naer haer hoogste punt strevende, de oogen der vreemde letterkundigen gevestigd houdt, dan is het ook tevens voor ons eerbaer dat het Tael- en Letterlievend Genootschap van Leuven de eerste aendryving tot de vooruitstrevende beweging gegeven heeft, dat het ook in dezelve niet achter blyft, dat het veel gedaen heeft en nog veel zal doen tot meerderen bloei onzer Moedertael.

In het begin van verleden jaergang, hebben wy het tienjarig bestaen van ons Genootschap gevierd, en de openbare zitting welke wy ter dier gelegenheid hielden

werd vereerd door de tegenwoordigheid van den zeer eerwaerden heer Rector onzen Eerevoorzitter en van vele onzer corresponderende leden. De zitting, welke opgeluisterd werd door het keurig uitvoeren van vlaemsche kooren door de maetschappy *de Philomélie*, werd geopend door de voorlezing van het verslag van 1845-46 door den heer Franquinet. Uit dat verslag hebben de aenhoorders zich kunnen overtuigen dat ons Genootschap in vollen bloei was, dat hetzelve met onvermoeiden yver voor de Moedertael werkte en dat ook waerlyk de *tyd* ernstige vruchten onzer *vlyt* had voortgebragt. Na dien heer beklom onze eerwaerde Voorzitter, de hoogleeraer David het spreekgestoelte en las ons een hoofdstuk van het tweede deel zyner Vaderlandsche Historie. Ik zal u hier niet de ontleding van deze lezing geven; want sedert is het tweede deel in druk verschenen en doet met geestdrift en belangstelling de overige deelen van dit zoo nuttig en zoo keurig geschrevene werk verlangen. De eerwaerde heer Luytgarens droeg daerna eene levensschets voor van den vermaerden Ericius Puteanus of Van den Putte, hoogleeraer van het collegium a Castro by de oude *Alma Mater*. Hy liet ons de verdiensten van Puteanus in het leeraersambt aenschouwen, schetste ons zyn wonderlyk vernuft, en leerde hem ons kennen als een vurige minnaer zyner moedertael. Puteanus stichtte aen de Hoogeschool een Genootschap dat gelyk het onze, uit jongelingen bestond, welke de *Alma Mater* met het sap der wetenschappen

voedde, dat byna dezelfde grondregels als het onze had. In dit genootschap werd, met al de overige takken van wetenschappen ook de Nederduitsche tael beoefend. Hy zelf, Puteanus, om zyne genoten aen te wakkeren, gaf in het licht een bundel van kleine vlaemsche gedichten aen welke hy den naem gaf van : *Dagelyksch brood.* Deze lezing van den heer Luytgarens, buiten zyne innerlyke waerde, is nog belangryk, omdat zy ons heeft laten zien dat de Hoogeschool van Leuven, die tegenwoordig tot de beoefening der Moedertael door hare bescherming aenport, ook in de vorige eeuwen toen het Nederduitsch in de geleerde wereld geheel en al door het latyn verdrongen was, haer belangstelling en ondersteuning verleende. De heer professor Dart sprak vervolgens eene redevoering uit *Over het beoefenen der Moedertael,* en met geestdrift moedigde hy ons allen aen om dat kostbaer kleinood, dat den roem van zoo velen onzer voorvaderen in heerlyken glans heeft doen schitteren, niet voor vreemde kleuren te verwisselen. Ja, wy zyn een onafhankelyk volk; laten wy dan ook onafhankelyk in onze tael zyn, en haer als orgaen nemen in onze werkzaemheden voor wetenschappen en voor vaderland !

Eindelyk werden door onzen eerwaerden Eerevoorzitter de eerepenningen welke het Genootschap van zyne mildheid ontvangen had aen de volgende heeren, werkende leden van het Genootschap uitgedeeld :

Aen den heer Van der Burgt, voor zyne verhandeling:

Hoe moet de Geschiedenis geschreven zyn, wil zy nut en voordeel der Maetschappy toebrengen;

Aen den heer Oldenkott, voor zyne verhandeling : *Over den oorsprong der engelsche tael met eenen oogslag op de beschaving en letterkunde van ieder tydsbestek;*

Aen den heer Op de Beeck, voor zyn stuk *Karel-de-Stoute en Lodewyk XI;*

Aen den heer Devos voor zyn stuk : *De Belgen zyn getrouwe onderdanen maer verdragen geene slaverny;*

Aen den heer van Groeneveldt voor zyne lezing : *Het karakter der Grieken en der Romeinen;*

Aen den heer Franquinet, voor zyne *Verhandeling over de Volö-Spa.*

Indien wy nu onze oogen wenden naer hetgeen in den afgeloopen jaergang verhandeld is geworden, dan vinden wy drie en vyftig oorspronkelyke of vertaelde stukken te melden, tot welker ontleding of aenhaling ik overga.

Beginnen wy vooreerst met de oorspronkelyke lezingen, en wel met het vak der geschiedenis.

Hier hebben wy in eerste lyn te noemen onzen eerwaerden en geleerden Voorzitter wiens doordachte en merkwaerdige verhandeling *Over den oorsprong van het Leenstelsel* plaets genomen heeft in het tweede deel zyner Vaderlandsche Historie.

De heer van Groeneveldt heeft ons in eenen kernachtigen styl eene gelykenis geschetst tusschen *Phenicie en*

Nederland in een bloeijend tydvak. Met eene diepe spitsvindigheid en met eene groote kennis van geschiedenis liet hy ons zien dat de roem en het hooge punt van welvaert, waertoe beide volkeren gestegen zyn, voortsproten uit hunne republikeinsche staetsregeling en uit den geest van handel waermede zy bezield waren.

De heer Verduyn in zyn *Woord over Don Carlos, zoon van Philippus II en van Maria van Portugal*, heeft den blinddoek die onze oogen voor de ware oorzaek van den dood des spaenschen prinsen sloot, durven verscheuren, en zyn verhael, geput uit de zuiverste en de geloofwaerdigste geschiedbronnen, liet ons dien dood in zyne naekte waerheid en regtvaerdigheid beschouwen. Vele hollandsche schryvers door eenen onverdraegzamen sektenhaet gedreven of door nationale vooroordeelen verblind, hebben Philippus, dien zy met den naem van spaenschen Nero, en, zeggen wy het hier, ten onregte, bezwalken, als de beul en de moordenaer van zynen eenigen zoon Don Carlos afgeschilderd. Deze is by hen een zachtaerdig, lieftallig, beminnelyk jongeling, in een woord, een allervolmaektste vorst. Van dit alles nu, Myne Heeren, is geen woord met de zuivere waerheid overeenkomstig. De geschiedschryvers die de heer Verduyn geraedpleegd heeft en die beter ingelicht, en met meer onpartydigheid de zaek beschouwen dan de hollandsche historikers, berigten ons dat Don Carlos een stuersch, trotsch, oploopend karakter had, dat hy de hevigste driften aen den dag legde, zich aen alle on-

deugden overgaf en zich doof voor alle vermaning, wars van alle kastyding toonde. De koning liet geene middelen onbeproefd om hem tot betere gevoelens te brengen, doch vruchteloos. Toen de opstand in de Nederlanden uitbrak, zocht Don Carlos van de omstandigheden gebruik te maken om zyne heerschzuchtige plannen ten uitvoer te brengen. Hy hield briefwisseling met de muitelingen, beloofde hun onderstand en zyne eigene medewerking, waertoe hy naer de Nederlanden by de eerste gelegenheid zoude oversteken. Doch zyne brieven werden onderschept, en bewezen duidelyk dat Don Carlos moorddadige plannen tegen zynen vader smeedde. Deze stelde een einde aen zyn geduld en zyne langmoedigheid, deed de stem van het vaderlyk gevoel zwygen voor de grootere stem der geregtigheid, en gaf kennis van alles aen de spaensche inquisitie. De prins werd gevat, niettegenstaende de verschillende middelen van wederstand die hy tegen verrassing en aenval ingesteld had, en in den kerker geworpen, alwaer hy overleden is in de maend july of october 1568, hoe, weet men niet zeker; het waerschynlykste echter aen eene natuerlyke ziekte. Wat er ook van zy, wy kunnen zeggen met Llorente, de schryver der spaensche inquisitie, dat de dood van dat monster een geluk voor Spanje was. Neen, verre van den spaenschen vorst de veroordeeling zyns eigenen zoons tot schande te leggen, moest men dien ongelukkigen vader beklagen en de grootmoedigheid zyner ziel bewonderen. Nogtans diezelfde schryvers, die de na-

gedachtenis van Philippus honen en lasteren, verheffen hemelhoog de kloekmoedigheid van Brutus, bewonderen Manlius Torquatus, roemen op den grooten czar Peter, terwyl voor hen Philippus die zyn zoon geregtelyk doet veroordeelen, na alle middelen om hem tot betere gedachten te brengen, te hebben uitgeput, een monster, een dwingeland, wreeder dan Tiberius en Nero is.

Wy hebben het noodig geacht wat lang by de analyse van het zoo gewigtig stuk des heeren Verduyn te blyven staen, omdat vele belgische schryvers in dezelfde dwaling als de hollandsche historikers verkeeren, en ik hoop dat, om die dwaling zoo veel mogelyk uit te roeijen, het Genootschap in staet zal zyn deze zoo keurig als bondig geschrevene verhandeling welhaest in druk te geven.

De heer Leusen gaf ons eene korte geschiedenis van zyne geboorteplaets genoemd Stein ten oosten der stad Gouda. Deze dorpsgemeente is in de letterkundige geschiedenis van Nederland genoegzaem bekend door het klooster dat in haren boezem gelegen, tot op den tyd der zoogenaemde kerkhervorming niet ophield beroemde mannen op te leveren. Onder deze hebben wy slechts te noemen de groote Desiderius Erasmus die er 10 jaren doorbragt, zyne studiën voleinde en tot priester gewyd werd. Ook zeide de letterheld in eenen brief aen Hendrik Van Berg : *Steinense illud rus quandoque habitaturum quod bis felix Mantua nequeat contemnere.*

De heer Van Even wien onze vaderlandsche geschie-

denis zoo zeer bekend is, gaf ons de *Inhuldiging van Philips Willem, prins van Oranje Nassau, als heer van Diest.* Deze vorst, meer gekend onder den naem van graef van Buren, sedert langen tyd gevangen te Madrid, werd eerst in 1593 door toedoen van Albert van Oostenryk wien koning Philips de landvoogdy der Nederlanden toevertrouwde, op vrye voeten gesteld en kwam met den aertshertog te Brussel ten jare 1596. Het verhael zyner inhuldiging welke te Diest op 27 mei en te Sichem op 29 van dezelfden maend 1602 plaets had, heeft de heer Van Even getrokken uit een latynsch handschrift van Gilis Dievoecht, prior der abtdy van Averbode, en is niet zonder belang voor de geschiedenis onzer voorvaderlandsche plegtigheden.

Gaen wy nu over tot de letterkundige stukken.

Hier hebben wy op de eerste plaets te noemen eene schoone verhandeling van den heer Smits. Onder de vragen uitgeschreven door de Commissie van letterkunde, van welke ik in het verslag van verleden jaer gesproken heb, bevond zich de volgende: *Men vraegt eene verhandeling over de romeinsche Mimen. Men zal eerst hunnen oorsprong opzoeken, en het spel waeruit zy bestonden, opgeven; daerna den grooten byval schetsen dien zy by de Romeinen vonden, en eindelyk aentoonen in hoe verre zy de beschuldiging van ontucht en walging verwekkende zedeloosheid die de wysgeeren en kerkvaders haer toewierpen, verdienden.* Aen alle deze vereischten heeft de heer Smits volkomen beantwoord. Door de

Mimen te verhandelen, zegt de schryver, maken wy ons niet alleen bekend met een punt der letterkunde van het koninklyke volk, maer ook met zynen aerd, zeden, gebruiken en beschaving. Ongelukkig echter is het dat geene Mime tot ons gekomen is, en dat de werken waeruit wy ze het best konden leeren kennen verloren zyn gegaen, zoodat de schryver zich heeft moeten vergenoegen met de aenmerkingen welke deze of gene oude schryver, in 't voorbygaen er over gemaekt heeft. — De Mimen, welker benaming afstamt van het grieksche *μιμεῖσθαι nabootsen*, waren in het begin, eene nabootsing door woorden en vooral door gebaren zoowel van de loffelyke als lakenswaerdige handelingen der menschen, die, in een belachelyk daglicht gesteld, de lachspieren der aenhoorders gaende maekten. Zy verschilden van de *Comoedia*, door dat, in deze, de gebaren slechts hulpmiddel waren ten opzigte der woorden, terwyl juist in de Mimen de woorden dienstbaer gemaekt werden aen de buigzaemheid des lichaems en de juistheid der gebaren; zy verschilden van de pantomimen, doordat in deze niet dan met de teekenspraek gesproken werd en zy met dans vermengd waren, hetgeen by de Mimen het geval niet was. De schryver geeft nog ter loops het karakter aen der *Fabulae Atellanae* die oud-italische karakters, der *Tabernariae* die gewone burgers, en der *Praetextatae* die hooge personaedjes voorstelden, en duidt het verschil dier Fabulae met de Mimen aen. Na over den oorsprong der Mimen uit Groot

Griekenland en derzelver eerste schryvers, den Syrakusaner Sophron en zekeren Clio uitgewyd te hebben, behandelt de heer Smits de kleeding der Mimenspelers en de wyze van uitvoering dier stukken. De byval dien de Mimen by de Romeinen vonden is niet te verwonderen. De oorzaek, volgens den schryver, bestaet daerin dat de grieksche tooneelen door hunne onderwerpen en zeden gansch vreemd waren aen het Romeinsche volk, 't welk daerby weinig de fyne schoonheden des Griekschen geestes smaekte en voor 't zinnelyk genoegen meer genegen was. Bovendien ontbrak het den Grieksche blyspelen aen verscheidenheid van standen, aen afwisseling van toerusting en regt eigendommelyke karakters gelyk die de Mimen voorstelden. De voorliefde der Romeinen voor dat slach van schouwspel was dusdanig, dat niet alleen het volk en de burgers, maer zelfs de beschaefdste, geleerdste en beroemdste Romeinen ze met de grootste gretigheid bywoonden. Sedert de Mimen in Rome nationael geworden waren, en zy een meer geregelden vorm naest dramatische eenheid aengenomen hadden, verdeelden zy zich in 't algemeen in twee hoofdsoorten ernstige en boertige, *σπουδαιους* en *γελοιους*. De eersten stelden karakters en natuerlyke standen in scherpe en met waerheid geschetste trekken voor. Zy hebben het best den geest der Mimen van Sophron behouden en verdienen den naem van zeden- en wysheid bevorderende spelen. Gansch anders is het met de tweede soort, de boertige gelegen. Aen deze was ruwe

boert, zedeloosheid en ontucht vooral eigen. Al wat zich denken liet, werd door gebaren wedergegeven en de wellustigste verbeeldingen werden door de voordragt verzinnelykt. Ten tyde van Sylla waren zy nog het zuiverste en zedigste. Maer hoe meer het romeinsche volk vooruitgesleept werd naer den noodlottigen afgrond, waerin het zedenbederf, en bygevolg de inwendige uitputting hetzelve moesten storten, hoe meer ook de Mimen aen de Romeinen het schouwspel van vuilere schandelykheden ten toon gaven. Zoo verre ging het dat vrouwen als speelsters in de Mimen optraden, hetgeen by de ouden voor geen ander spel toegelaten was. Zoo verre ging het dat reeds ten tyde van Augustus, Ovidius, welke toch in zyne werken den lof der kuischheid niet bezingt, ter zyner verontschuldiging, in de Tristia, schreef dat hy, by den schaemteloozen Mimus vergeleken, zich volkomen zuiver gevoelde en geene verbanning verdiende. Na Augustus, toen met de dwingelandy alle gruwelen der zedenverpesting Rome overstroomden, laet het zich denken tot welke aenstootelykheid deze Mimen moesten verzinken. Ook is het niet zonder eene diepe verontwaerdiging dat regtschapen wysgeeren en katholyke kerkvaders hunne strenge stem tegen die walgelyke ontucht verhieven. De heer Smits eindigt met ons de brandende woorden aentehalen van Minutius Felix, Tertulliaen, Lactantius, Epiphanius, Chrysostomus en Augustinus.

Deze verhandeling waerin ons yverig medelid eene

grondige kennis der romeinsche letterkunde en oudheden aen den dag legt, en die, in eenen vloeijenden styl vervat, onze bewondering gaende gemaekt heeft, getuigt genoegzaem dat de leden van ons Genootschap met yver en moed den nieuwen weg ingeslagen hebben, dien ik in myn Verslag van verleden jaer aengeduid heb, namelyk dat onze werkzaemheden zich niet meer in eenen engen kring bewegen, maer dat zy op het gebied der vreemde letterkunde tredende en zelfs der wetenschappen, gelyk gy verder zien zult, Myne Heeren, daer ook palmen kunnen plukken die meer en meer dienen zullen tot grootere verheerlyking der Moedertael.

De heer Meyers heeft ons in den loop dezes jaergangs op een luimig verhael vergast, wiens opschrift luidt: *Iets uit de kronyken van Noord-Rusland.* — De heeren Devos en Dupuis hebben insgelyks twee verhalen ingeleverd, doch allegorisch behandeld, van welke dat des eersten voor titel heeft: *Een droomverschynsel,* en dat des tweeden: *Reis naer de wonderlyke stad.* Dit laetste beschryft in eenen schilderachtigen styl de moeijelykheden en de gevaren die iederen reiziger op den weg des levens overvallen, maer laet den moedigen jongeling welke voor leidster op den hachelyken togt de Godsdienst genomen heeft, na alle aenlokkingen én verleidenissen met standvastigheid vermeden te hebben, de wonderlyke en goddelyke stad, die het *waer geluk* verbeeldt, intreden.

De heer Franquinet heeft getracht een weinig licht te

verspreiden over een punt der middeleeuwsche letterkunde, te weten: *Welke dan toch die Oudduitsche gedichten waren die Karel-de-Groote, volgens getuigenis van Eginhard, heeft doen verzamelen.* Hy verwerpt de meening die door de meeste schryvers aengenomen wordt, dat die gedichten doelden op den lof en heldendaden van Hermann of Arminius, of wel op den lof en de roemryke handelingen der Oudduitsche Goden en Godinnen. Daertoe geeft hy bewyzen aen die zyn gevoelen genoegzamen grond byzetten. Verder meent hy dat de verzameling van Karel die gedichten en zangen bevatte, welke by de toenmalige Franken en andere aen het keizerryk onderhoorige Duitsche volken in het geheugen gebleven waren en door hen nog gezongen werden, en dat zy aldus niet vervaerdigd werd om de vergetene heldengedichten of de verbodene mythologische gedichten te doen herleven; maer om de toen nog bestaende zangen te bewaren en ze aldus aen de vergetelheid te ontrukken. Alle dezen echter zouden, volgens den schryver, of door Eginhard en andere geleerden, of door Karel zelf, die toch een groote kenner en minnaer zyner moedertael was, in Frankischen tongval overgebragt zyn. De gedichten, door Karel verzameld, schynen hem van Frankischen, Longobardischen en Gothischen oorsprong geweest te zyn. Wydende voornamelyk uit over de Longobardische en Gothische gedichten vindt hy er eenige, doch omgewerkt en in eenen nieuweren en meer gekunstelden styl vervat, in het *Heldenbuch* en

het *Niebelungenlied* weder. Dit bewyst hy door die twee groote gedenkstukken der Oudduitsche litteratuer zelve. Eindelyk vermeent hy dat de gezangen over den Longobardischen koning Albwyn insgelyks deel der karelsche verzameling gemaekt hebben en dat, wat de gothische zangen betreft, hunne oorspronkelyke vorm nagenoeg dezelfde was als die der historische zangen der Noordsche Edda welke hetzelfde onderwerp behandelen.

In een vry uitgebreid stuk heeft de heer Van Diest ons eene *Voorbereidende inleiding tot de geschiedenis der latynsche letterkunde* voorgedragen, welke voor leerlingen der vierde klas bestemd is. Onnoodig zal het wel zyn hier te spreken van de kennis des heeren Van Diest als latynsche tael- en letterkundige; onnoodig insgelyks van zyne ondervinding in het vak van onderwys en van zyne bekwaemheid als nederduitsche schryver. Zy zyn bekend en bewyzen reeds vooraf gaende, dat zyn stuk de kenmerken van geleerdheid, scherpzinnigheid, duidelykheid en tevens van eenvoudigheid, gelyk het noodig is voor leerlingen der vierde klas, in ruime mate draegt.

Belangvol en verdienstelyk zyn twee lezingen des heeren Op de Beeck over de Nederduitsche tael. Hy heeft trachten aen te toonen, en, wy kunnen er byvoegen, met klaerheid van voordragt en duidelykheid van gedachten bewezen, dat de vlaming het Nederduitsch vooraf en behoorlyk dient te kennen eer hy met het leeren van andere talen een aenvang make. Maer genomen nu dat men benevens de moedertael, reeds eene vreemde

genoegzaem magtig zy om zich daerin behoorlyk, ja zelfs nauwkeurig, weten uit te drukken, aen welke van beide zal men, als middel tot het aenleeren eener derde tael, de voorkeur geven? En de heer Op de Beeck antwoordt zonder aerzeling en met regt, aen de nederduitsche. Immers de moedertael is de aengeborene spraek der ziel, terwyl eene aengeleerde vreemde tael, hoe volmaektelyk wy ze ook kennen, slechts eene kunstelyke vertaling der eerste is, en daerom ook nooit zoo zeer als de moedertael in een regtstreeksch en onmiddelyk verband met het denkvermogen staet. De schryver ontwikkelt daerna al meer en meer zyn gedacht, dat voor ons, wel is waer, geen twyfel overlaet, maer zelfs aen den bittersten vyand der nederduitsche tael eene waerheid zal schynen, indien hy het minste spier logica in zyn brein bezit.

Nog hebben wy hier een stuk des heeren Verduyn te melden *Over de Vaderlandsliefde*. Ja, *de liefde tot het vaderland* is waerlyk *een bewys van Gods Voorzienigheid*. Zy is de schoonste, de zedelykste van al de driften die den mensch zyn aengeboren. Ook heeft die drift in den heer Verduyn een waren en gevoelvollen schilder gevonden. Hy geeft voorbeelden op der wonderen die de vaderlandsliefde heeft voortgebragt, en beschryft die gevaerlyke ziekte welke het volk met haren waren naem van *landziekte* bestempelt. In Gods besluiten, zegt de schryver, is altoos zamenhang. Hy heeft die zucht voor den geboortegrond op de natuer gegrondvest en het on-

redelyke dier deelt in zekeren graed met den mensch die ingeborenheid; maer de mensch dryft ze verder, en hy verandert in een deugd hetgeen slechts eene algemeene geneigdheid was; 't is zóó dat zedelyke en natuerlyke wetten van het heelal door een bewonderenswaerdige keting zyn aeneengeschakeld. En wat kluistert ons vast aen den vaderlandschen bodem? Is het de glimlach eener moeder, is het 't aendenken onzer jeugd? Dikwyls zyn het nog kleinere, nog eenvoudigere omstandigheden, uit welke geringe middelen men genoegzaem het bestaen eener Voorzienigheid ziet, die het aldus gewild en bevolen heeft. — Dit stuk des heeren Verduyn verraedt eene groote fynheid van gevoel, en is in die schoone en gespierde tael geschreven welke dien heer byzonder eigen is.

Indien wy nu ons oog wenden op de oorspronkelyke gedichten die dit jaer in onzen kring zyn voorgelezen geworden, hebben wy vooral één te noemen van den heer Van der Burgt, namelyk *de Zondvloed*. Dit gedicht in vier kleine zangen ademt die zuivere bybelsche eenvoudigheid, welke tegelyk eene ware grootheid en verhevenheid inhoudt. Schoon en vloeijend zyn altyd de verzen diens heeren, gelyk wy reeds in ons Verslag van verleden jaer hebben doen opmerken. Nog leverde die heer in een gedicht *Op het vyf-en-twintigjarig Priesterschap*. — De eerwaerde heer Crols las ons op zyne aenvaerding als lid van ons Genootschap eene ode *Aen de Dichtkunst*, ode die ten volle bewyst dat de heer

Crols niet te vergeefs zyne hulde aen de dichtkunst toebrengt en dat zy hem met hare vurige stralen omkranst. — De heer Smits bezong ons *een Vakantie-nacht* en de heer Verduyn *Het Jubelfeest der vyftigjarige bediening van den eerwaerden heer deken Van Aken, pastoor van Bergen-op-Zoom.* — De heeren De Beer en Soenens droegen ons ook ieder een dicht voor, de eerste, *Over de verwoesting der boeken en derzelver behoud door de kloosterorde;* de tweede, *Aen myn' vriend in het klooster der zendelingen naer Nieuw-Holland.*

De eerwaerde heer Van de Velde gaf ons eene in goeden styl vervatte levensschets van Joseph Goerres die, in 1774 te Coblentz geboren, van zyne jeugdige jaren af eene zeldzame bekwaemheid tot alle slach van geestoefeningen aen den dag legde. Hy verhaelt ons de lotafwisselingen, die het leven van den *vierden bondgenoot,* gelyk keizer Napoleon hem noemde, ten deel vielen, en schetst ons die geschriften welke aen Joseph Goerres eenen hoogen roem als staet- en als letterkundigen schryver deden verwerven. De wetenschappelyke navorschingen die Goerres maekte, deden hem allengskens al meer en meer de schoonheid en regtmatigheid van het roomsch-katholyk Geloof herkennen, tot hetwelk, deszelfs helder licht en zuivere waerheid inziende, hy ook overging. In 1827 werd Goerres hoogleeraer van de geschiedenis aen de nieuw ingerigte Universiteit van München, en wist in zyne lessen de diepste gedachten met levende en schitterende kleuren, gelyk aen die van

het Oosten af te schilderen, en de afgetrokkenste gedachten in welluidende volzinnen te doen weêrgalmen. —Wy kunnen den heere Van de Velde niet genoegzaem dankbaer zyn voor die levensschets welke ons, met alle de menigvuldige voorbeelden van bekeering uit de hervormde en anglikaensche Kerk, bewyst, dat de katholyke godsdienst door de enkele kracht harer leeringen, het licht harer beginselen, en door de ingevingen eener regte en rype rede de verdwaelde vernuften tot het ware Geloof weet terug te brengen.

Spreken wy nu over de wetenschappelyke verhandelingen.

De heer professor Dart heeft ons in drie voorlezingen *De geschiedenis der Rekenkunde* ontrold. Met die duidelykheid welke zynen styl kenschetst, sprak hy ons van den staet der rekenkunde by de Grieken en van haren oorsprong, welken men volgens Strabo en anderen aen de Phoeniciërs toeschryft. Dit gevoelen verwerpt hy, ten eerste omdat aen de Chaldæers en Egyptenaren reeds lang voor de Phoeniciërs de gronden der rekenkunde bekend waren, en ten tweede, omdat de tegenwoordige staet der philologie ons de sanskritsche werken heeft leeren kennen, waeruit duidelyk blykt dat de Indianen de rekenkunde, stelkunde en andere takken der wiskunde beoefenden langen tyd voor de Araben, van welke Diophantes en de Grieken hunne wetenschap verkregen. Volgens de schriften van Edward Strachey, engelsch tael- en wiskundige, die eenige Indische en

Perzische werken over ster- en wiskunde vertaeld heeft, beweert hy dat de Indianen in het begin der dertiende eeuw verder in de wetenschappen gevorderd waren dan de Europeanen in het midden der achttiende. De heer Dart heeft nog geraedpleegd de fransche vertaling die de heer Terquem gemaekt heeft van de Lilavati en van de Bya-Genitâ, de twee voornaemste sanskritsche wiskundige werken; en daeruit bewyst hy dat de tegenwoordig algemeen gebruikte cyfers niet van arabischen maer van indischen oorsprong zyn, doch dat zy, door de Araben overgenomen, met dezelve in Spanje gekomen zyn, van waer de Europeanen ze hebben ontvangen, onder den naem van arabische. Daerna overgaende tot den voortgang dien de rekenkunde in Europa maekte, spreekt de heer Dart van het toovervierkant, uitgevonden door den griekschen monnik Moscopule; van de logarithmen, welke zoo grooten dienst aen de wetenschappen bewyzen door het verkorten der anderzins onmatige lengte der rekeningen, en welke wy verschuldigd zyn aen den schotlander de Neper; van den rekenkundigen driehoek van Pascal; van de rekening der waerschynlykheden die eenigen aen den beroemden Huyghens toeschryven, en der oneindigen van Wallis; eindelyk van de bespiegeling der voortdurende breuken welker eerste gronden men verschuldigd is aen lord Brounker, en die naderhand uitgebreid en volmaekt werden door Huyghens, Euler, Lagrange en Legendre. — Deze verhandeling van den heer Dart beveelt

zich van zelve aen. Wy hebben hier geenen lof er van te maken. De kennis van dien heer in de wiskunde, en de klaerheid welke hy in de ontwikkeling zyner gedachten weet te brengen, zyn genoegzame blyken dat zyne doordachte verhandeling alle de vereischte hoedanigheden bezit.

De heer Dart leverde nog twee stukken in: het eerste handelt *Over het beschryven van regelmatige veelhoeken in den cirkel;* het andere: *Over het tweegevecht.* — In dit laetste stuk valt de heer Dart met regt dat noodlottig vooroordeel aen, dat den mensch soms voor het kleinste ongelyk, voor een schimpwoord aenport, zynen evennaeste het leven te ontnemen, dat hem die troostende leer van het christendom: liefde en vergeving doet over het hoofd zien, dat hem de menschlievendheid onder de voeten doet trappen, dat hem, om zyne zoogezegde geschonde eer te bewaren, zyne deugd doet verliezen, zonder welke er nogtans geene eer is.

In een bondig geschreven stuk ontwikkelde ons de heer Hoefnagels een punt van openbaer regt, namelyk *Het regt van Genade.* Hy bewyst ons dat dit regt, aen den koning, hoofd van de uitvoerende magt, toegekend, billyk en noodzakelyk is en dat iedere goede grondwet dezelve moet bevatten.

Eer ik overga tot de opsomming der vertalingen welke dit jaer voorgedragen zyn geweest, heb ik nog een stuk te melden van den heer Stevens, onderwyzer te Herent, en werkend buitenlid van ons Genootschap. Deze heer,

die steeds met voortdurenden yver zyne ondervinding als onderwyzer ten dienste der moedersprake gebruikt, las ons *Over de zending des Onderwyzers* welke niet alleenlyk den kinderen de grondregels der spraek-, schryf- en telkunst moet leeren, maer ook trachten, by elke gelegenheid, gevoelens van godsdienst, van regtvaerdigheid, van liefde en van behulpzaemheid in de harten der kostbare jeugd in te boezemen.

Laet ons nu de stukken opnoemen welke door de leden van ons Genootschap uit vreemde spraken vertaeld zyn, en wel vooreerst van de prozastukken.

Drie geschiedkundige schriften werden ingeleverd : *De inneming van Konstantinopel door Mohammed-den-Tweeden*, uit het hoogduitsch van Karel von Rotteck door den heer Oldenkott, *Alba's togt over de Alpen naer de Nederlanden*, uit het hoogduitsch van Schiller, door den heer advokaet Portmans, en *De dood van Jan van Medicis*, naer het italiaensch uit de Storia di Firenzi van Nikolaes Machiavelli, door den heer De Smet.

Drie verhalen werden ons voorgelezen : *De zatte matroos* naer het engelsch door den heer Hoefnagels, *De Nieuwjaersnacht eens ongelukkigen* naer het hoogduitsch van Paulus Richter door den heer Mast de Vries, en *Een watergeus onder Philips-den-Tweeden* naer het fransch van Victor Joly door den heer Meyers.

De heer Gerrits, onderwyzer te Tervueren en werkend buitenlid van ons Genootschap, las ons het vervolg zyner vertaling van het zoo nuttig werk : *Cours d'in-*

struction morale et religieuse par l'abbé Sabatier, vertaling welke die heer met vlyt en moed heeft aengevangen en ook, hopen wy, voltrekken zal.

Uit Rome zond ons de eerwaerde heer Ph. Van den Broeck, oud werkend lid, licentiaet in de godsgeleerdheid en rektor der kerk St.-Juliaen der Vlamingen, de vertaling eener italiaensche redevoering van Lodewyk Taparelli, leeraer der wysbegeerte aen het collegium van Palermo: *Over het katholyk gebed in betrek met de burgerlyke beschaefdheid der volkeren.* Het spyt my grootelyks, Myne Heeren, u hier niet eene analyse te kunnen geven van dat merkwaerdig gewrocht, waerin eene vaste overtuiging gepaerd gaet met eene strenge redeneerkunde, en eene groote kennis der innerlyke beweegmiddelen eener burgerlyke en politische beschaving. De tyd laet my zulks niet toe, en de redevoering zoude te veel by eene drooge ontleding verliezen. Ik mag hopen, dat het Genootschap deze nuttige en tevens geleerde verhandeling zal kunnen in het licht geven.

Wat de vertaelde gedichten betreft, hebben wy er dit jaer vier uit den Bybel overgezet ontvangen: namelyk de zang van Mozes na den togt door de Roode-zee, en de eerste, honderd dertiende en honderd zes en dertigste Psalm door den heer Franquinet. — De vertalingen van gedichten uit de nieuwere spraken zyn meer in getal: *Eene schotlandsche ballade* door den heer Van Hollebeke, *De Zeeroover* uit het zweedsch van Gustaef

Geyer, door den heer Franquinet, een *Rhynwynlied* naer het hoogduitsch van Herwegh en *Vryheid, slagroep* uit het duitsch van Arndt door den heer De Craecker, en *Zinclar* uit het hoogduitsch van Adam Oehlenschläger door den heer Mast De Vries. — Als vervolg der verhandeling *Over het Volkslied,* welke de heer Franquinet verleden jaer voorlas, heeft hy dit jaer ingeleverd zés hongaersche volksliederen, een serbisch getiteld : *Het lot der ontrouw*, en drie kozaksche volksliederen welke heeten : *Het slagveld, dood van Jan Swiergowski,* en *Klagt van een graf.*

Ziedaer, Myne Heeren, de lettervruchten welke ons Genootschap in den akademischen jaergang 1846-1847 heeft voortgebragt. Uit derzelver opsomming hebt gy u kunnen overtuigen dat het voornaemste doel van onze pogingen is de vlaemsche litteratuer allengskens doch met verzekerden tred op den weg der meer ernstige, der wetenschappelyke werkzaemheden te voeren. Als zonen der *Alma Mater* is het voornamelyk aen ons dat de taek kan opgedragen worden het gebouw der opkomst onzer litteratuer met sterke stoffen te voltrekken. Daertoe, waerde medegenoten, hebben wy slechts noodig onze akademische studiën ten dienste der moedertael te benuttigen. Dit is echter niet onze eenigste pligt. Als kinderen van het ware Geloof, moeten wy nog alle onze pogingen inspannen om het gebouw onzer nationale letterkunde te verweeren tegen den verpestenden wind die van het zuiden over België henen waeit. — Moe-

dertael, wetenschappen en godsdienst, ziedaer dan onze driedubbele leus, ziedaer het voorwerp onzer taek. Deze taek heeft het Genootschap begrepen, en indien God er ons krachten toe verleent, zal het Genootschap ze ook volbrengen.

In den loop van dezen jaergang werd ons door het Taelminnend Genootschap van het klein seminarie van St.-Truiden aengevraegd om hetzelve aen ons Genootschap te hechten als eene soort van *annexe*.

Zulke aenvraeg konden wy niet afwyzen. Want daerdoor bevorderden wy niet alleen den materieelen staet van onze vereeniging, maer wy wonnen daerby leden, die, opgevoed in de christelyke deugden en de heilige oefeningen van onzen godsdienst om weldra de zielenleiding in het eerwaerde ambt van priester te ondernemen, ingewyd in alle soort van studiën en blakende van eene vurige liefde voor de nederduitsche tael, ons hoogst behulpzaem zullen zyn in het bereiken van het driedubbele doel dat het Genootschap zich heeft voorgesteld en hetwelk ik zoo even gemeld heb. De leesstukken welke voortaen de leden van het St-Truijensch Genootschap zullen inleveren, worden eigendom van ons Genootschap dat er, na de innerlyke verdiensten gewogen te hebben, over beschikken zal. — Dat het my vergund zy, Myne Heeren, u eenige inlichtingen te geven nopens de zamenstelling van het St-Truijensch Genootschap. Het telt twintig werkende leden, waeronder achttien leerlingen, allen voedsterlingen der wysbe-

geerte, veertien eerleden en twaelf buitenleden, en heeft voôr eer- en beschermlid den eerw. heer P. Schreyen, direkteur van het klein seminarie en kanonik der kathedrale kerk van Luik. De voorzitter, de eerwaerde heer Rubens, leeraer der wysbegeerte, is met eene warme liefde voor de moedertael bezield, en tracht den jongelingen door zyn voorbeeld aengewakkerd, die zelfde liefde in te boezemen, om daerdoor en den bloei van het Genootschap en de verheerlyking der nederduitsche tael te verzekeren. — Aen de stukken die ons alreeds het St.-Truijensch Genootschap ingezonden heeft, moeten wy eene eervolle melding toewyden. Zy verdienen het, Myne Heeren, niet alleen voor de zuiverheid van tael en gespierdheid van styl, welke in meest alle zich laten opmerken, maer ook voor de godsdienstige en nationale gevoelens die er in uitblinken. Alle die stukken zyn gedichten; en hoewel wy liever prozastukken hadden verwacht omdat die eenen meer ryperen staet eener letterkunde verraden; eene grootere kennis van taelkunde vereischen, en dus meer tot de ware versterking en instandhouding onzer litteratuer kunnen dienen, moeten wy ons echter niet verwonderen dat het Taelminnend Genootschap van St-Truiden ons niets als gedichten hebbe ingeleverd. Want aen iedereen uwer is het bekend, Myne Heeren, dat de jongelingen die het beoefenen der letterkunde ondernemen, zich het meest in de poezy behagen, omdat zy aen hunne jeugdige verbeelding eene hoogere vlugt toelaet dan de proza.

In eene ode vol krachtige en tevens gevoelvolle toonen, heeft de heer Sneyers den roemryken dood bezongen van Frederik de Merode, gesneuveld voor het vaderland te Berchem.— In de *Ode*, *opgedragen* door het Genootschap *ter gelegenheid van het jubelfeest van het heilige Sakrament gevierd te Luik in* 1846, schitteren verzen uit, die klanken bevatten, welke men ontrukt zoude zeggen aen de hemelsche harp van den koninklyken Psalmdichter. — De dithyrambe *Aen Ierland, of de dood van O'Connell* door den heer Claes verraedt eene ziel die het ongelukkig lot der Ieren begrypt, die met hen over hunne ontelbare kwalen weent en die de vaderlandsliefde van O'Connell, den vreedzamen en in het graf nu rustenden kamper der iersche vryheid, naer waerde en met geestdrift weet te verheerlyken. — In vloeijende verzen heeft de heer Peeters den *Lofzang der schepping* bezongen, en in eene kernachtige tael de schoonheden en de majesteit der harpakkoorden van den honderd tweeden psalm weêrgegeven. — Ter gelegenheid van het bezoek van zyn hoogeerwaerde den bisschop van Luik en van den eerwaerden pater Lacordaire in het klein seminarie, heeft het Taelminnend Genootschap aen die achtbare heeren eene ode opgedragen die gy reeds hebt kunnen lezen in het Belgisch Leeuwke en dus naer waerde schatten.—*De Vrede* door den heer Bormans, en *Maria-Boodschap* door den heer Coenegracht, bewyzen dat die twee heeren met een weinig oefening als goede dichters in het letterperk

zullen treden. — De heer Creten zond ons een *Lied der Kruistogt*, bestemd om in zang der Belgen heldenmoed te doen uitschitteren. — In zyn gedicht *Op den dood van Karel Ledeganck* heeft de heer Wauters roerende toonen uit zyne gevoelige ziel weten te trekken.

Dat het ook my hier geoorloofd zy, in den naem van myne medegenoten eene laetste hulde toe te brengen aen den gestorvenen Karel Ledeganck. Lid van ons Genootschap, heeft hy menige dichtstukken, uit dat tedere hart vol liefde en verdraegzaemheid gevloeid, ons toegezonden als een bewys zyner broederlyke gevoelens. Ik zal hier niet het boek zyns levens openen, om u van zyne jeugdige jaren af zynen dichterlyken loop te laten aenschouwen, om u zyne lauwerkransen op te tellen, om uwen geest te leiden door die wisselvalligheden welke het deel van dien grooten dichter waren, en door die langdurige ziekte, welke hy met de meeste gelatenheid en het grootste betrouwen in God leed, welke zyne krachten ondermynde en hem eindelyk naer het graf sleepte. Maer dat het my vergund zy hem nog toe te roepen : Ledeganck!

« Gy, die voor 't vaderland zoo dikwerf hebt gezongen,
» En voor de moedertael uw vlaemsche en onbedwongen
» Gezangen hebt besteed,
» Gy die met eedle sprack ons geest wist weg te voeren,
» En door uw teêr akkoord 't gevoelig hart te roeren
» En tranen plengen deed, »

(Wauters).

rust, rust vreedzaem in uw laetste verblyf; uwe gedichten uwe nagedachtenis zullen by ons blyven leven, zoo lang als eene vlaemsche hand de harp des dichters nog zal tokkelen, zoo lang als er nog eene sprank van gevoeligheid in het vlaemsche hart zal leven, zoolang als de zon op den vlaemschen bodem nog zal stralen.

In het Verslag van verleden jaer heb ik gesproken van een ontwerp door den heer hoogleeraer Schollaert voorgedragen en door het Genootschap aengenomen, namelyk van de onderwyzers van het kanton Leuven aen onze vereeniging te hechten, om daerdoor zoo veel mogelyk de nederduitsche tael te doen bloeijen, en de liefde voor haer al meer en meer te verspreiden. Dit jaer is, volgens myne belofte in het voorgaende verslag gedaen een reglement tot stand gekomen, welke onze wederzydsche betrekkingen vaststelt. Van deze instelling verwachten wy veel nut, en hopen dat deze onze verwachting in de toekomst zal vervuld worden, hetgeen myn opvolger in het verslag van toekomend jaer te bestatigen zal hebben.

De staet van ons Genootschap is bloeijend. De pligtmatige leesbeurten worden op tyd vervuld en vele vrywillige bydragen zyn dit jaer ingeleverd, een bewys dat de leden van ons Genootschap met liefde hunne taek begrypen en er trachten aen te voldoen. Onze boekenkas is nog niet al te rykelyk voorzien, omdat de begrooting meest al aen de dagbladen en aen verschillende Noord- en Zuid Nederlandsche tydschriften wordt be-

steed. Wy hopen echter dat eene geldelyke ondersteuning ons dit jaer in staet zal stellen aen deze behoefte eenigzins te voorzien. Het tweede deel van onzen bundel van lettervruchten is afgedrukt. Het bevat prozastukken welke zyn : het Verslag van den jaergang 1846-47 door den heer Luytgaerens, een reisverhael door den eerw. heer voorzitter, eene verhandeling over de Volö-Spa, door den heer Franquinet, een berigt over de belgische orientalisten door den heer professor Delgeur, en eene schets der letterkundige voortbrengselen over den torenbrand van Mechelen door den eerwaerden heer Mertens. Deze bundel is al wederom een bewys dat het Genootschap niet alleen oefeningsstukjes voortbrengt, maer getrouw blyft aen hare belofte en aen haer vast voornemen van voortaen ernstige vruchten in het licht te zenden.

Met de overige Genootschappen van het land staen wy steeds in goede betrekkingen. Gelyk allen hebben wy dit jaer een smeekschrift aen de wetgevende Kamers opgesteld ter gelegenheid van het wetsontwerp over het middelbaer onderwys. Ieder uwer weet dat het smeekschrift voor doel had de regten onzer moedertael te doen handhaven, en het nederduitsch in het onderwys op denzelfden rang als de fransche tael te doen zetten. Het smeekschrift hebben wy echter niet ingediend, omdat het wetsontwerp in de parlementaire zitting van 1846-47 niet is behandeld geworden. Wy verwachten alleen de tyding dezer behandeling om ook onze stem

in de vergaderde Kamers te doen klinken ter verdediging van onze reeds zoo lang en mogelyk nog voor langen tyd door het bestuer verdrukte tael.

By het eindigen van dit Verslag moet ik nog in naem van het Genootschap deszelfs innigsten dank betuigen aen onzen zeer eerwaerden eerevoorzitter den heer Rector voor de hooge bescherming die hy niet ophoudt ons te verleenen, alsook voor de eerepenningen die zyne mildheid ons geschonken heeft en die wy dit jaer wederom het genoegen hebben te kunnen uitreiken. Zyne bescherming is voor ons eene gedurige aenwakkering, die onze krachten verdubbelend werkzaemheden harer waerdig zal voortbrengen. Onder zyne bescherming en onder het waekzaem oog der *Alma Mater* zal onze vereeniging steeds bloeijen en aenwinnen, zal het nederduitsch steeds aenhangers by de katholyke Hoogeschool vinden; en in het vervolg zullen onafscheidbaer zyn de twee woorden: MOEDERTAEL en LEUVEN.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, M. Verhoeven, professeur à la faculté de théologie.

Membres de ce conseil, les présidents et vice-présidents des conférences.

Secrétaire, F. Meeus, étudiant en droit.

Trésorier, N. Larondelle, étudiant en médecine.

Conférence Notre-Dame.

Président, M. Verhoeven.

Vice-président, Th. Cousot, étudiant en médecine.

Secrétaire, L. Willems, étudiant en médecine.

Trésorier, N...

Gardien du vestiaire, C. Dhanis, étud. en philosophie.

Conférence Saint-Jacques.

Président, E. Dejaer, professeur à la faculté de droit.

Vice-président, O. Famenne, étudiant en droit.

Secrétaire, J. Stiénon, étudiant en philosophie.

Trésorier, N. Larondelle, étudiant en médecine.

Gardien du vestiaire, P. Nève, étudiant en droit.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES LE 12 DÉCEMBRE 1847.

Messieurs, en entrant dans l'Association de St. Vincent de Paul nous nous sommes mis au service des pauvres ; nous avons voulu non seulement les aimer comme nos frères, mais aussi les secourir avec tout le zèle de la charité chrétienne. Examinons aujourd'hui comment nous avons rempli, pendant l'année qui vient de s'écouler, cette mission de charité que nous nous sommes imposée; voyons le peu de bien qu'il nous a été donné d'accomplir, non pas dans l'intention de faire étalage de nos œuvres (ce serait leur enlever bien inutilement le faible mérite qu'elles peuvent avoir devant Dieu); mais pour nous conformer à un usage reçu dans nos conférences, en mettant sous les yeux de nos bienfaiteurs l'emploi des secours qu'ils nous ont confiés.

Ce rapide coup d'œil sur les résultats de nos humbles travaux servira d'ailleurs à ranimer notre zèle, à rendre notre charité plus ardente et plus active; et nous puiserons ainsi dans le passé des leçons et des encouragements pour l'avenir.

L'année que nous venons de terminer a été pour la classe indigente une année de rudes épreuves; elle restera tristement célèbre dans la mémoire des pauvres et dans celle de leurs amis. Dès l'entrée de l'hiver le prix des denrées alimentaires s'éleva dans une progression effrayante, et fut bientôt hors de toute proportion avec

le taux des salaires. Les rigueurs de la saison vinrent à leur tour augmenter la misère du pauvre en ajoutant le froid et les maladies, qui n'en sont que trop souvent le cortége, à la faim et au dénuement.

En présence de besoins si nombreux et si étendus nous devions plus que jamais reconnaître l'impuissance de nos faibles efforts, même dans le cercle restreint, où nous sommes obligés de nous renfermer; plus que jamais aussi nous devions redoubler de zèle et tâcher de multiplier nos ressources. La sympathie et la générosité de ceux qui les années précédentes déjà avaient bien voulu nous confier une partie de leurs aumônes ne nous ont pas fait défaut; nous devons à leur inépuisable charité d'avoir pu réunir pendant le courant de l'hiver uue somme d'environ 2500 francs, et nous nous faisons un devoir de leur en exprimer ici une sincère reconnaissance, au nom de l'Association, au nom surtout des malheureux qu'ils ont aidé à secourir.

Mais qu'était-ce qu'une somme de 2500 francs en présence de cette longue chaîne d'infortunes qui se déroulait devant nous? Comment, je ne dirai pas satisfaire, mais apporter quelque soulagement à tant de pénibles existences?

Que de fois, MM., les demandes de secours, que faisait chacun de nous pour la malheureuse famille confiée à ses soins, n'ont-elles pas dû être restreintes, et même écartées, dans l'intérêt de besoins plus pressants encore? Et cependant cette rigueur, que nous imposait

l'exiguité de nos ressources, devait bien céder elle-même devant l'impérieuse nécessité de donner du pain à ceux qui n'en avaient pas, d'accorder de quoi se vêtir et se chauffer à ceux qui périssaient de froid. Dans ces moments de détresse la charité ne calcule pas; aussi, au sortir de l'hiver, avions-nous dans notre modeste budget un déficit assez considérable. Il fallut donc songer à le combler, il fallait en outre chercher à nous assurer le moyen de répondre à tant de voix qui nous demandaient encore le pain de l'aumône.

Notre conseil résolut d'abord de faire un nouvel appel à la générosité de nos bienfaiteurs; et ce ne fut pas en vain : la quête extraordinaire que nous fîmes à cette occasion surpassa nos espérances, quoiqu'elle fût loin de suffire à tous les besoins.

Nous nous décidâmes alors, à l'exemple d'un grand nombre de conférences des autres villes, à implorer en faveur de nos pauvres la pitié des fidèles, dans un sermon de charité. A notre demande, M. l'abbé Petétot, curé de la paroisse de St.-Louis d'Antin à Paris, voulut bien se charger de cette charitable mission. Je ne vous rappellerai pas, MM., avec quel zèle apostolique il répondit à notre appel; la magnifique exposition dans laquelle il retraça la merveilleuse théorie du christianisme sur la pauvreté, les paroles touchantes avec lesquelles il recommanda notre œuvre à son nombreux auditoire, sont encore présentes à chacun de nous; et son passage dans notre ville restera pour nous comme pour nos pau-

vres l'un des souvenirs les plus chers qui se rattachent à notre Association. Dieu bénit la parole évangélique ; la quête qui suivit le sermon produisit près de 860 fr.

En réunissant toutes les ressources dont nous avons pu disposer, nous trouvons une somme globale de 3500 francs, c'est-à-dire près de 200 francs de moins que la somme perçue l'année précédente.

S'il est pénible d'avoir à enregistrer cette diminution dans nos recettes, quelque modique qu'elle soit, nous avons d'autre part à constater un véritable progrès dans l'augmentation du nombre des familles visitées. Ce nombre qui était de 96 l'an dernier, s'est élevé cette année au chiffre de 121, sans compter en outre une vingtaine de familles qui ont reçu des secours passagers; les économies notables que nous avons pu faire dans les distributions de vêtements, couvertures et autres effets, dont nos pauvres avaient été suffisamment pourvus antérieurement, expliquent assez ce résultat avantageux (1).

(1) Tableau des recettes et dépenses.

RECETTES.		DÉPENSES.	
		Pain (3852 kilogram.) frs.	1375 10
		Riz (408 kilogram.)	194 90
Quêtes ordinaires	frs. 439 44	Pommes de terre (6000 k.)	563 25
Quêtes extraordinaires	560 60	Bouillon	107 00
Souscriptions	806 09	Combustible (12900 kil.)	244 44
Sermon	858 70	Vêtements	486 39
Concert	205 37	Secours en argent	152 35
Dons particuliers	470 29	Secours en nature	72 46
Reliquat	161 13	Dépenses diverses	252 65
	3501 62		3448 54
		En caisse.	53 08
			3501 62

Quant au nombre des membres actifs, il n'a guère varié; les vides, qui se sont faits dans nos rangs par le départ de ceux de nos confrères qui ont terminé leurs études, se sont trouvés comblés par l'admission de membres nouveaux. Nous étions 74 membres actifs en 1846; nos deux conférences en ont compté 76 cette année.

La visite des pauvres à domicile est restée jusqu'ici l'œuvre principale et à peu près unique de nos conférences. La modicité de nos ressources, le nombre restreint de nos membres, la qualité d'étrangers à la ville, pour la plupart d'entre nous, ne nous permettent guère d'espérer de pouvoir jamais donner une grande extension à tant d'autres œuvres spéciales qu'ont entreprises avec succès les conférences des autres villes.

Ce n'est donc qu'accessoirement et comme se rattachant intimement à notre œuvre principale que nous nous sommes occupés du patronage des enfants appartenant aux familles que nous assistons, nous assurant, tantôt auprès des parents tantôt auprès des maîtres, de l'assiduité de nos jeunes protégés à fréquenter l'école, de leur application et de leur conduite.

Ce n'est aussi que dans une bien faible mesure qu'il nous a été donné de concourir à l'œuvre si éminemment utile des écoles dominicales. Notre Rapport de l'an dernier vous annonçait la fondation d'une de ces écoles à Louvain; deux de nos membres seulement ont pu se charger de consacrer chaque semaine une partie de leurs loisirs à l'instruction des enfants pauvres, qui la fréquentent.

Nous le répétons, nos modestes efforts se sont trouvés presque exclusivement concentrés dans l'œuvre qui dès l'origine de la société de St. Vincent de Paul résumait tous ses travaux, et qui depuis a continué à en former la partie la plus importante, dans l'œuvre de la visite des familles pauvres.

Est-il nécessaire ici, MM., de vous rappeler en quoi consiste cette œuvre, quel en doit être l'esprit? Nous croyons pouvoir nous en référer, à cet égard, aux rapports des années précédentes, ainsi qu'aux documents si instructifs et si pleins d'intérêt que nous recevons de nos sociétés sœurs, et dont nous faisons dans nos séances la matière ordinaire de nos lectures.

Vous savez, en effet, que l'œuvre de la visite des familles présente tout à la fois un côté matériel et un côté moral et social. Sous le rapport matériel, nous cherchons à adoucir, dans les modestes limites de nos faibles ressources, la triste existence de nos frères malheureux. Nous n'oublions pas que la meilleure manière de faire l'aumône est surtout de procurer du travail aux individus valides. C'est ainsi que cette année nous avons eu la satisfaction de voir admettre, à notre recommandation, plusieurs de nos protégés aux travaux du chemin de fer qui s'exécutent dans les environs de la ville. C'est ainsi encore que nous avons eu la consolation d'aider une pauvre veuve à établir un petit négoce, bien modeste à la vérité, mais qui a contribué à la tirer de la misère, en la mettant à l'abri des besoins les plus urgents.

Mais cette aumône corporelle, vous le savez, MM., est loin de suffire : *l'homme ne vit pas seulement de pain*. Le soulagement des besoins matériels du pauvre doit même, d'après l'esprit de notre œuvre, rester notre but secondaire, et n'être plutôt qu'un moyen pour atteindre à un but plus élevé. C'est l'éducation morale de la classe indigente qui fait l'objet principal de notre mission. Le pauvre dans le délire de l'infortune n'est pas loin quelque fois du blasphème et du désespoir; il n'est pas loin de maudire *Celui* qui semble ne l'avoir placé sur la terre que pour le condamner à la misère et à la souffrance; il se demande si la justice de Dieu n'est pas une illusion ! C'est à nous, MM., qu'il appartient de lui apprendre à bénir la Providence, au milieu de ses peines; nous devons lui faire connaître sa dignité; nous devons lui dire que sous ses haillons se cache une âme impérissable, plus belle, plus grande, plus noble que celle du riche dont il envie l'or, si lui, pauvre, consent à souffrir pour l'amour de son Dieu. Tâchons aussi de lui faire aimer sa famille, en lui enseignant les joies, les consolations de la famille chrétienne, en lui en rappelant les devoirs, afin qu'il supporte avec courage et résignation les chagrins domestiques. N'oublions pas que la famille est le lien principal qui rattache aujourd'hui le malheureux à la société, et que c'est en aidant, chacun dans la limite de ses faibles efforts, à resserrer ce lien que nous acquitterons notre part dans la dette commune, et que nous travaillerons efficacement à la solution du

grand problème social de la réconciliation entre le riche et le pauvre.

Indépendamment de ce double avantage matériel et moral attaché à la visite des pauvres, et qui est tout dans leur intérêt, il en est un troisième qui nous intéresse nous-mêmes personnellement; je veux parler, MM., des moyens puissants que nous y rencontrons de travailler à notre propre perfectionnement. Quoi de plus propre en effet à nous édifier, à nous faire faire de salutaires retours sur nous-mêmes, que ce contact avec ceux qui souffrent, que ces exemples de résignation et de vertu que nos visites nous font à chaque instant découvrir, là où le monde serait loin de les soupçonner. Et l'organisation même de nos Conférences, ces réunions paisibles et amicales entre jeunes gens dont toute l'ambition est de mettre en commun leurs lumières et leur zèle, pour les consacrer au soulagement des membres souffrants de la grande famille, tout cela n'est-il pas de nature à contribuer efficacement à notre propre amélioration?

Attachons nous donc, MM., comme nous le disions en commençant, à puiser dans le passé des leçons et des encouragements pour l'avenir. Demandons-nous ce que nous avons fait, et jusqu'à quel point nous avons rempli la tâche que nous nous sommes imposée; recherchons les moyens de faire mieux et d'étendre autant que possible le cercle de nos travaux. Mais surtout, quoi que nous fassions, restons fidèles à la bannière de notre

saint Patron, en plaçant nos œuvres sous la sauve-garde de l'humilité, cette vertu chrétienne qui résume à elle seule l'esprit dans lequel ont été instituées les Conférences de St. Vincent de Paul. Reconnaissons combien peu de chose il nous sera toujours donné de faire, en présence de cette foule de maux qui demandent de toute part à être soulagés. N'oublions pas que ce peu que nous avons fait, nous le devons d'abord à ceux qui nous ont confié leurs aumônes, ensuite au concours bienveillant de Messieurs les membres du clergé et des institutions de bienfaisance de cette ville.

En terminant ce Rapport, qu'il me soit permis, MM., d'appeler votre attention sur un caractère particulier que présenteut nos Conférences, à raison même de notre position spéciale. Nous ne sommes ici qu'en passant, si je puis m'exprimer ainsi; chaque année plusieurs d'entre nous terminent leur cours d'études et vont se fixer dans d'autres localités. Que ferons-nous lorsque le moment sera venu de quitter notre Association? Abandonnerons-nous les pauvres? Déserterons-nous la cause de la charité? Ah! loin de nous une telle pensée! Nous considérerons nos Conférences comme ayant été pour nous la préparation à l'exercice de l'apostolat, auquel la charité laïque est aujourd'hui appelée. Nous resterons pénétrés de l'esprit de notre œuvre, et, forts de cet esprit, nous continuerons à travailler avec ardeur à l'amélioration de la classe pauvre.

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1847.

Bacheliers en théologie (1).

1 Heuschen, Denis, de Hombourg, prêtre du diocèse de Liége ; 26 juillet.

2 Lefebvre, Jean Baptiste, de Bertrix, prêtre du diocèse de Namur ; id.

3 De Langhe, Joseph Jean, de Lokeren, prêtre du diocèse de Gand ; id.

4 Du Bois, Jean Baptiste, de Macon, prêtre du diocèse de Tournai ; id.

5 Russel, Philippe Joseph Henri, d'Eigelshoven, prêtre du vicariat apostoliqne de Ruremonde; id.

6 D'Hoop, Victor François Marie Jos. Ghisl., de Gand, prêtre du même diocèse; id.

Licenciés en théologie.

1 Carr, Jean Simon, de Gurte en Irlande, religieux de l'ordre des Carmes ; 26 Juillet.

2 Laforêt, Nicolas Joseph, de Graide, prêtre du diocèse de Namur ; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Ann.* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.

3 Vermandere, Polycarpe Isidore, de Pitthem, prêtre du diocèse de Bruges ; id.

Docteur en droit canon.

1 Feye, Henri-Jean, d'Amsterdam, prêtre de la Mission hollandaise, docteur en théologie du collége romain (1) ; 26 juillet.

Docteur en théologie.

1 De Blieck, Charles, de Somerghem, prêtre du diocèse de Gand (2) ; 26 juillet.

Docteur en médecine (3).

1 Gomes, Joseph Auguste, de Lisbonne ; 27 juillet.

Candidats en philosophie et lettres (4).

1 Toussaint, Joseph Julien, de Hansinne, diacre du diocèse de Namur, éleve de l'Institut philologique, *avec distinction* ; 19 juillet.

2 De Vos, François, d'Amsterdam, clerc du diocèse de Gand, id., *avec mention honorable*, id.

(1) Ses Thèses étaient précédées d'une dissertation : *De Matrimoniis mixtis*, pagg. 267, in-8.

(2) Ses Thèses étaient précédées d'une dissertation : *De Unitate Ecclesiæ* ; pagg. 194, in-8.

(3) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements est conféré conformément au règlement du 13 février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.

(4) Voyez le règlement organique de l'Institut philologique, dans l'Annuaire de 1847, p. 149.

***Candidats en droit* (1).**

1 **Martini, Célestin, de Bruxelles, *avec distinction;* 9 avril.**

2 **Delecourt, Frédéric Louis Antoine, de Bruxelles, *avec mention honorable;* 10 avril.**

3 **De Glymes, Libert, de Mons; 12 avril.**

4 **Demeur, Adolphe, de Mons, *avec grande distinction;* 19 avril.**

5 **Van Bael, Guillaume, d'Aerschot; 27 avril.**

6 **Dechaux, Victor, de Tournai, *avec mention honorable;* 3 mai.**

7 **Sabot, Hippolyte, de Selsaete, *avec distinction et mention honorable;* 3 mai.**

8 **Despret, Félix, de Chimai; 4 mai.**

9 **Kempeneers, Gustave, d'Anvers, *avec distinction;* 21 août.**

10 **Constant, Lucien, de Marche; 23 août.**

11 **Paternostre, Camille Hubert, de Silly, *avec mention honorable;* 25 août.**

12 **Iweins, Jules François Marie Antoine Ghislain, d'Ypres; 1 septembre.**

---

(1) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi; ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury, et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*.

13 De Kinder, François Charles Emmanuel, d'Anvers, *avec grande distinction et mention honorable;* 3 septembre.

14 Lefebvre, Louis Alexandre, de Bruxelles; 10 septembre.

15 Seghers, Auguste Fidèle, de St.-Gilles, *avec grande distinction et mention honorable;* 11 septembre.

16 Fettweis, Ewald Philippe Guillaume, de Verviers, *avec distinction;* 17 septembre.

17 Niemants, Joseph Charles, de Malines; 20 sept.

18 Derbaix, Victor Marie Joseph Philippe Séverin, de Quevy-le-Petit; 30 septembre.

19 Carly, Jean Joseph, de Baisy-Thy; 1 octobre.

20 Petit Jean, Ernest François, de Bruxelles; 2 oct.

21 Versteylen, François Charles Louis, de Turnhout; 4 octobre.

Docteurs en droit.

1 Stapleton, Albin, de Cruyshautem; 9 avril.

2 Decoster, Bernard François, de Louvain; 12 avril.

3 Daels, François Désiré Joseph, d'Aerschot; 16 avril.

4 De Bruyn, Victor, de Saint-Trond; 23 avril.

5 Vanderheyden, Désiré Nicolas Martin, d'Alost; 20 août.

6 Devos, Auguste Joseph, de Berchem (Flandre orient.), *avec distinction;* 21 août.

7 Simons, Charles Marie Jean Hubert, de Maestricht, *avec la plus grande distinction;* 25 août.

8 De Halloy, Charles François, de Waulsort (Namur), *avec grande distinction* ; 30 août.

9 Lebrun, Emile Adrien Joseph, de Flobecq; 30 août.

10 Gillion, Joseph, de Châtelet, *avec distinction et mention honorable* ; 1 septembre.

11 De Fierlant, Charles Jean, de Turnhout; 2 septembre.

12 Périn, Camille Antoine, de Mons, *avec distinction* ; 2 septembre.

13 Lenaerts, Joseph Hubert, de Maestricht, *avec grande distinction* ; 7 septembre.

14 Quairier, Joseph Ferdinand, d'Ecaussines d'Enghien, *avec distinction*; 8 septembre.

15 Franquinet, Guillaume Désiré, de Maestricht; 10 septembre.

16 Verbrugghen, Charles Emmanuel Marie, d'Alost; 11 septembre.

17 De Groux, Louis, de Commines (France, dépt. du Nord), *avec distinction* ; 11 septembre.

18 Leschevin, Alexandre, de Tournai, *avec la plus grande distinction* ; 13 septembre.

19 Van Becelaere, Jean François Emile, de Bruxelles, 17 septembre.

20 Goethals, Louis Charles Marie, de Courtrai, *avec grande distinction* ; 17 septembre.

21 Vandenstaepele, Hippolyte Frédéric André, de Berchem (Flandre orient.) ; 17 septembre.

22 Desenfans, Emile Joseph Léon, de Ville-sur-Haine (Hainaut); 21 septembre.
23 Vandevivere, Philippe Auguste Gustave Joseph, d'Ypres, *avec grande distinction*; 27 sept.
24 Roger, Emile, de Blandain, *avec distinction*; 1 octobre.
25 Daumerie, Auguste, de Leuze; 1 octobre.
26 Boucqueau, Théophile Charles, de Jodoigne; 4 octobre.
27 Coussens, Jean, d'Ingelmunster; 4 octobre.
28 Van Meerbeeck, Ferdinand Mathias, de Malines; 7 octobre.
29 Sainctelette, Charles Xavier, de Bruxelles, *avec grande distinction*; 8 octobre.
30 Wagemans, Jean Joseph Eugène, de Looz, *avec distinction et mention honorable*; 8 octobre.
31 Bellemans, François Jean Pierre, de St.-Nicolas; 8 octobre.

Candidats en médecine.

1 Lauwers, Camile Joseph, de Thourout, *avec distinction*; 8 avril.
2 Erculisse, Augustin Joseph, de Quaregnon; 8 avril.
3 Geens, Jean Michel, de Malines; 9 avril.
4 Willems, Louis Joseph, de Hasselt, *avec distinction*; 10 avril.
5 Lemaire, Auguste Joseph, de Charleroy; 12 avril.
6 Vanderhaegen, Jean Désiré, d'Auderghem; 14 avril.

7 Lesseliers, Adolphe, de Beveren (Flandre orient.) *avec distinction* ; 15 avril.

8 Theys, Charles, de Diest ; 16 avril.

9 Schatteman, Charles Louis, de Ruysselede, *avec distinction* ; 16 avril.

10 Reydams, Pierre Joseph, de Moll (Anvers) ; 17 avril.

11 Steyaert, Joseph, d'Eccloo ; 20 avril.

12 Anthoine, Eugène Auguste Joseph, d'Ecaussines d'Enghien ; 20 avril.

13 Closset, Mathieu Joseph, de Petit-Rechain; 22 avril.

14 Boon, Henri, de Weert-St.-George ; 22 avril.

15 Bousson, Henri Joseph, d'Ardoye ; id.

16 Wanlin, Charles Henri, de Villers-Cotteret (départ. de l'Aisne) France ; id.

17 Couttenier, Jean Baptiste Isidore, de Gheluwe (Fl. occid.) ; 19 août.

18 Jacqmin, Augustin, de Noville; 20 août.

19 De Bruyn, Edmond Alphonse, de St.-Trond, 26 août.

20 De Beule, Jean Augustin, de Sinay (Fl. or.); 28 août;

21 Rubbens, Camille, de Lokeren ; 31 août.

Docteurs en médecine. — 1er examen.

1 Duerinck, Josse Joseph, de St.-Gilles lez-Termonde, *avec distinction* ; 8 avril.

2 Floren, Ferdinand Adrien, de Brecht (Anvers), *avec distinction* ; 8 avril.

3 Lorette, Florent Joseph, de Villers-la-Ville; 9 avril.

4 Huart, Henri, de Bierghes; 10 avril.

5 Stevenart, Eugène Joseph, d'Incourt, *avec la plus grande distinction*; 13 avril.

6 Peeters, Jean Henri François, de Lichtaert; 14 avril.

7 Braeckmans, Pierre Hubert, de Malines; 15 avril.

8 Van Eynde, Jules, de Moll; 16 avril.

9 Dropsy, Hubert Joseph, d'Amberloux, *avec distinction*; 19 août.

10 Colinet, Augustin, de Clermont, *avec grande distinction*; 26 août.

11 Gossart, Louis, de Mons, *avec distinction*; 26 août.

12 Eeman, Louis Jean Joseph, d'Iddergbem (Fl. or); 27 août.

13 Bribosia, François Joseph Ghislain, de Namur, *avec la plus grande distinction*; 27 août.

14 Matthys, Désiré, de Baelegem; 18 octobre.

Docteurs en médecine. — 2d examen.

1 Eeckelaert, François Louis, de Beveren (Fl. or.), *avec distinction*; 19 avril.

2 Célarier, Charles Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction*; 21 avril.

3 Baetens, Joseph Jean, de Lokeren, *avec distinction*; 22 avril.

4 De Thier, Nicolas François Etienne, de Namur, *avec la plus grande distinction*; 23 avril.



5 Huart, Henri, de Bierghes; 2 septembre.
6 Lorette, Florent Joseph, de Villers-la-Ville, *avec distinction*; 2 septembre.
7 Floren, Ferdinand Adrien, de Brecht, *avec distinction*; 3 septembre.
8 Van Eynde, Jules, de Moll, *avec distinction*; 4 septembre.
9 Peeters, Jean Henri François, de Lichtaert, *avec distinction*; 4 septembre.
10 Duerinck, Josse Joseph, de St.-Gilles-lez-Termonde, *avec distinction*; 8 septembre.
11 Peeters, Paul Gisbert, de Neeroeteren, *avec grande distinction*; 8 septembre.

Docteurs en chirurgie.

1 De Thier, Nicolas François Etienne, de Namur, *avec distinction*; 28 avril.
2 Peeters, Paul Gisbert, de Neeroeteren, *avec distinction*; 16 septembre.
3 Tassin, Jean Mathieu, de Verviers, *avec grande distinction*; 23 septembre.
4 Floren, Ferdinand Adrien, de Brecht, *avec distinction*; 23 septembre.
5 Van Eynde, Jules, de Moll; 28 septembre.
6 Célarier, Charles Joseph, d'Anvers, *avec distinction*; 28 septembre.
7 Lorette, Florent Joseph, de Villers-la-Ville, *avec distinction*; 4 octobre.

8 Duerinck, Jean Joseph, de St.-Gilles-lez-Termonde ; 4 octobre.

9 Baetens, Joseph Jean, de Lokeren, *avec grande distinction ;* 5 octobre.

10 Eeckelaert, François Louis, de Beveren, *avec distinction ;* 5 octobre.

11 Duquesne, Charles Louis, de Wannebecq ; 5 octobre.

Docteurs en accouchements.

1 Célarier, Charles Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction ;* 5 mai.

2 Baetens, Joseph Jean, de Lokeren, *avec distinction ;* 6 mai.

3 Eeckelaert, François Louis, de Beveren, *avec distinction ;* 12 Mai.

4 Duerinck, Jean Joseph, de St.-Gilles-lez-Termonde, *avec distinction* ; 7 octobre.

5 Peeters, Paul Gisbert, de Neeroeteren, *avec grande distinction* ; 8 octobre.

6 Peeters, Jean Henri François, de Lichtaert, *avec distinction ;* 14 octobre.

7 Lorette, Florent Joseph, de Villers-la-Ville, *avec distinction ;* 14 octobre.

8 Floren, Ferdinand Adrien, de Brecht, *avec distinction ;* 15 octobre.

9 Huart, Henri, de Bierghes ; 15 octobre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Rigelé, Edouard Henri, d'Anvers, *avec distinction*; 22 avril.
2 De Gerlache, Eugène, de Carignan; 23 avril.
3 Cambrelin, Oscar, d'Ath; 28 avril.
4 Seghers, Louis Joseph, d'Ath, *avec distinction et mention honorable*; 30 avril.
5 Legrand, Adolphe, de Mons; 30 avril.
6 De Clercx, Michel, de Liége; 6 Mai.
7 Hermant, Albert, de Châtelet, *avec distinction*; 18 mai.
8 Goethals, Jules Jean Marie Louis, de Courtrai, *avec distinction*; 6 septembre.
9 D'Anethan, Auguste Marie Joseph, de Termonde, *avec grande distinction*; 8 septembre.
10 De Robiano-Borsbeek, Frédéric Jean, de Bruxelles, *avec distinction et mention honorable*; 8 septembre.
11 Lasalle, Jules Joseph, de Gerpinnes, *avec distinction et mention honorable*; 9 septembre.
12 De Robiano-Borsbeek, Alfred Marie, de Bruxelles, *avec distinction et mention honorable*; 10 sept.
13 Hanon, Omer, de Nivelles; 11 septembre.
14 Van Haelst, Louis Joseph Marie, de St.-Nicolas; 13 septembre.
15 Demonceau, Alphonse, de Herve; 13 septembre.
16 Bilaut, Jean François, de Bodegem-Ste-Marie, *avec mention honorable*; 16 septembre.

17 Maus, Martin, de Stockem-lez-Arlon; 17 sept.
18 Vanheule, Louis Joseph, d'Ypres; 18 septembre.
19 Dierckx, Pierre Joseph Marie Antoine, de Turnhout; 18 septembre.
20 Cloostermans, Henri Julien, de Puers; 20 sept.
21 Tahon, Clément Omer, de Jumet; 22 septembre.
22 De Halloy, Eugène, de Waulsort; 22 septembre.
23 Schlögel, Charles, de Ciney, *avec distinction*; 22 septembre.
24 Thomas, Gustave, de Seneffe, *avec distinction et mention honorable*; 23 septembre.
25 Ciamberlani, Corneille Louis, de Beveren; 23 sept.
26 De Fontaine, Alfred Hyppolite, de Mons, *avec distinction et mention honorable*; 27 septembre.
27 Pouppez, Léon, de Malines; 30 septembre.
28 De Lannoy, Charles, de Hal; 30 septembre.
29 Vandermoeren, Edouard Guillaume, de Louvain; 1 octobre.
30 Oldenkott, Bernard, d'Amsterdam; 4 octobre
31 Nols, Edouard Jean Joseph, d'Aubel; 8 octobre.
32 Fabry, Arnold, de Dison, *avec mention honorable*; 13 octobre.
33 Capelle, Frédéric Martin Nicolas Marie, de Namur; 14 octobre.
34 Fraikin, Jean Arnold Désiré, de Battice, *avec grande distinction*; 15 octobre.
35 Fontaine, Léon Auguste Adrien François, de Binche; 15 octobre.

36 Forneville, Louis, de Louvain; 22 octobre.
37 Daris, Constantin Jacques, de Looz, *avec distinction et mention honorable*; 23 octobre.
38 Powis de Tenbossche, Louis, de Bruxelles; 26 oct.
39 Dubois, François, de Mussy-la-Ville; 26 octobre.
40 De Coppens, Florent, de Humain; 27 octobre.
41 Van Holen, Florent, de Duffel; 27 octobre.
42 De Penaranda, Charles Désiré, de Bruxelles; 27 octobre.
43 D'Udekem, Jacques Albert, de Louvain; 28 oct.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences.

1 Choquet, Auguste, d'Hornu; 8 avril.
2 Delahaye, Pierre, de Dixmude; 8 avril.
3 Habay, Servais Nicolas, de Charneux; 9 Avril.
4 Opdebeeck, Charles Guillaume, de Thourout; 10 avril.
5 Jouret, Frédéric, de Bievène; 10 avril.
6 Vanderghote, Florimond, d'Ypres; 10 avril.
7 Gyselinx, Auguste, de Rienne, *avec mention honorable*; 12 avril.
8 Boonaerts, Charles, de Thisselt; 12 avril.
9 Lambotte, Julien, d'Heppignies; 14 avril.
10 Baeten, Charles Joseph, de Nieuwkerken; 14 avril.
11 Dambre, Ange Louis, de Kemmel; 15 avril.
12 De Leener, Edouard, d'Enghien; 19 avril.
13 Van Biervliet, Auguste Louis, de Courtrai; 19 août.
14 Delaruelle, Yvon, de Renaix; 19 août.

15 Vleugels, Louis, d'Anvers; 19 août.
16 Vanderlinden, Félix, de Hoeylaert; 20 août.
17 Vandyck, Joseph Egide, de Malines; 20 août.
18 De Bloudts, Joseph Emmanuel, de Lahulpe; 20 août.
19 Maes, François Xavier, d'Overmeire; 21 août.
20 De Meulemeester, Séraphin, de St.-Laurent; 21 août.
21 Lecomte, Louis, de Ham-sur-Heure, *avec mention honorable*; 24 août.
22 Dumoulin, Niedlas, de Maestricht, *avec mention honorable*; 24 août.
23 Lanthier, Honoré, de Marpent (France), *avec mention honorable*; 25 août.
24 Van Diest, David, de Louvain, *avec mention honorable*; 25 août.
25 Varlez, Emile, de Bruxelles, *avec mention honorable*; 25 août.
26 Martens, Pierre Edouard, de Maestricht, *avec mention honorable*; 26 août.
27 Remy, Jules Arthur Gustave, de Frameries; 26 août.
28 De Smeth, Joseph, de Neëryssche; 28 août.
29 Charlier, Louis Joseph, de Braine-Lalleud; 28 août.
30 Smiets, Guillaume Lambert, de Maestricht; 30 août.
31 Leclercq, Joseph Hubert, de Louvain; 31 août.
32 Finoulst, Frédéric, de Louvain; 8 septembre.
33 Masureel, Constant, de Hulste; 8 septembre.

Candidats en sciences physiques et naturelles.

1 Autrique, Ernest, d'Eecloo ; 9 avril.
2 Meunier, Louis, de Meittet ; 9 avril.
3 François, Victor, de Mons ; 9 avril.
4 Coveliers, Louis, de Gheel ; 10 avril.
5 Van Lierde, Louis, d'Erweteghem, *avec distinction* ; 10 avril.
6 Lowart, Alexis Joseph, de Hiron ; 12 avril.
7 Bernard, Gaspar Joseph, de Dampicourt; 12 avril.
8 Goffin, Ignace, de Velm, *avec distinction* ; 13 avril.
9 Tielemans, Jean Louis, de Leefdael ; 14 avril.
10 Cambier, Louis, de Leus ; 14 avril.
11 Dillen, Ferdinand Joseph, de Moll ; 17 avril.
12 Deelen, Frédéric Gérard, de Heeze ; 20 avril.
13 Huyvenaar, Jean François, de Bois-le-Duc; 29 avril.
14 Bacquelaine, Charles, de Burdinne, *avec mention honorable* ; 20 août.
15 Hambursin, Louis, de Rostenne; 20 août.
16 Coppin, Charles Joseph, d'Embresin ; 21 août.
17 François, Victor, de Halanzy (Luxemb.) ; 24 août.
18 Philipsen, Alexandre François, de Bruxelles ; 26 août.
19 Hicguet, Dieudonné, de Namur ; 28 août.
20 Brughmans, Roch, de Diest ; 30 août.
21 Kums, Antoine François, d'Anvers, *avec distinction* ; 31 août.
22 Van Causbrouck, Alexandre, de Bornhem ; 3 sept.

23 Van den Eynde, Jean Isidore, de Berlaer; 4 sept.
24 Mertens, Egide, de Boom; 4 septembre.
25 Van Broeckhoven, Norbert Théodore, de Westerloo; 7 septembre.
26 Legrand, Louis Auguste, de Neufchâteau; 9 sept.
27 Carlier, Joseph, de Meerbeke (Fl. or.), *avec mention honorable*; 10 septembre.
28 Dele, Jean Charles, d'Anvers, 10 septembre.
29 Cambier, Pierre Ignace, d'Ellezelles; 10 sept.
30 Verougstraete, Charles, de Kerckhove (Fl. occid.); 11 septembre.
31 Wynants, Nicolas, de Louvain, *avec mention honorable*; 13 septembre.
32 Van Ruymbeke, Emile Auguste, d'Iseghem, *avec distinction*; 16 septembre.
33 Essink, Joseph Bernard, d'Oldenzaal (Overyssel).

Docteurs en sciences naturelles.

1 Boëns, Hubert, de Charleroy, *avec mention honorable*; 23 septembre.
2 D'Udekem, Jules Gérard Ghislain Marie, de Louvain, *avec distinction*; 23 septembre.

Docteurs en sciences physiques et mathématiques.

1 Suoeck, Eugène Chrétien, de Clermont (Liége); 30 avril.
2 Andries, François Eugène, de Malines, *avec la plus grande distinction*; 30 septembre.

PRIX D'EXCELLENCE. — EXTRAIT DU PROGRAMME DE LA DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÉGE DES HUMANITÉS DIT DE LA HAUTE-COLLINE, FAITE LE 10 AOUT 1847.

Rhétorique.

1. Louis Fontaine, de Louvain.
2. Prosper Staes, de Louvain.
3. Charles Ernst, de Liége.

Seconde.

1. François Boels, de Louvain.
2. Alexandre Stie, de Louvain.

Troisième.

1. Emile Vanderlinden, de Louvain.
2. Charles Van Esschen, de Bruxelles.

Quatrième.

1. Léon Van Hoorde, de Bruxelles.
2. Auguste Van Diest, de Louvain.
3. Justinien Clément, de Bierges.

Cinquième

1. Paul Van Biervliet, de Courtray.

2. **Victor Carleer**, de Louvain.
3. **Louis Roelands**, de Louvain.

Sixième.

1. **Charles Wouters**, de Louvain.
2. **Léopold Cassart**, de Nethen.
3. **Constantin Boon**, de Weert.
4. **Auguste De Behault**, de Thildonck.

Classe préparatoire.

1. **Jean Baptiste Le Roy**, de Hermalle.
2. { ***Edouard Gellens***, de Roosbeek.
   { ***Jean Haenen***, de Louvain.
4. ***Brunon Renard***, de Tournai.

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS, DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
TOTAUX	411	583	793	244	2031

(1) Voyez le titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835. — La liste nominative des étudiants est imprimée dans les *Annuaires*. Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction.	Grande distinct.	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
TOTAUX.	1272	391	270	98	2031

(1) V. ci-dessus p. 122, note, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1846-47.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosop. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
TOTAUX	1412	1563	930	889	894	1433	599	7720

(*) Pendant cette année on s'est borné aux Cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les Cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'octobre 1838.

TABLEAU COMPARATIF DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES ANTÉRIEURES A 1847-48 (1).

1834—35 (2)	80
1835—36	260
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	572
1839—40	610
1840—41	654
1841—42	710
1842—43	720
1843—44	762
1844—45	765
1845—46	769
1846—47	761

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le Tableau général donne le chiffre total de l'année entière.

(2) Voyez la note placée au bas du Tableau général.

INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1847—48 (1).

Humanités.	160
Philosophie, lettres et sciences, 1re année . . .	109
Sciences, 2me année préparatoire à la médecine	82
Philosophie et lettres, 2me année préparatoire au droit.	76
Médecine.	93
Droit.	148
Théologie	54
Total	722

(1) Voyez la note 1 du *Tableau comparatif*, p. 125.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

10 Fév. *Verhoeven*, Jean Henri, né à Uden (Brabant sept.), étudiant au collége de la Haute-Colline, décédé à Louvain à l'âge de 13 ans.

18 mars. *Ghislain*, Pierre, de Trivières, étudiant en médecine, mort à Louvain à l'âge de 25 ans.

5 avril. *Demonceau*, Nicolas-Joseph-Victor, étudiant en droit, né à Herve le 1 juil. 1822, décédé au même lieu.

31 juil. *Deville*, Pierre-Théodore-Joseph, et Jules-Emile-Joseph, frères, qui ont péri en se baignant dans un étang à Houtain, l'un à l'âge de 24 ans, l'autre à l'âge de 19 ans; étudiants en philosophie.

Frères par l'amitié comme par la naissance
Ils vivaient pleins de joie et de douce espérance :
Dans l'avenir pour eux souriait le bonheur !
Et voilà qu'en un jour de deuil et de malheur

L'impitoyable mort, sur leur tige encor verte
Les brise, tendres fleurs... et leur place est déserte !
Avec eux meurt un nom riche en nobles vertus...
Qui te consolera de ces trésors perdus,
Pauvre Père? à ton cœur cette épreuve est bien rude ;
Autour de toi quel vide et quelle solitude !
Dieu te reste pourtant : vers lui tourne les yeux,
Il te rendra tes fils .. immortels, radieux.

17 oct. *Finet*, Eugène, prêtre du diocèse de Tournai, né à Quevy-le-Grand le 19 octobre 1819, décédé au même lieu.

— *Cosyns*, Jean, étudiant en philosophie, décédé à Nederbrackel, à l'âge de 21 ans.

DEUXIÈME PARTIE.

[illegible]

De l'Inscription [illegible]

Pour être partie [illegible] présenter devant [illegible] par le Recteur [illegible] bonne conduite [illegible] lièrement terminé [illegible]

Les étudiants de la Faculté de Théologie [illegible] un certificat de leur Ordinaire.

Art. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur Magnifique, et produire un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produiront un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

ART. 3.

Les inscriptions et les recensements se feront annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves, dûment justifiés.

ART. 4.

Pour être admis au recensement chaque élève doit présenter son acte d'inscription. En outre il devra être favorablement mentionné dans les rapports que le Vice-Recteur et les Facultés adressent au Recteur Magnifique à la fin de l'année académique (1).

ART. 5.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer les Statuts et Règlements académiques et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises et sans l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient, ne sera pas porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'Intérieur. En outre, s'il échoue à cet examen, il ne pourra plus être recensé.

Cette mesure est applicable aux jeunes gens qui auraient fait dans d'autres établissements une partie des études nécessaires pour l'examen qu'ils voudraient subir. *Séances du Conseil rect. du* 13 *mai et du* 14 *octobre* 1839.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 6.

Les Autorités académiques sont : le Recteur Magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 7.

Les Professeurs de l'Université, convoqués par le Recteur Magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 8.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 9.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;
Le mercredi, Faculté de Médecine ;

Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 10.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 11.

Les étudiants externes assisteront, les dimanches et jours de fête, aux Offices de l'Université qui se célèbrent à la chapelle des Frères de la Charité, à neuf heures. Ponr les offices de l'après-midi, ils sont engagés à fréquenter une des églises de la ville.

ART. 12.

Les étudiants externes, dans les trois jours de la prise de leur domicile, auront soin de faire remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils demeurent. Les mêmes indications devront être données en cas de changement de domicile.

ART. 13.

Ils devront être rentrés chez eux à dix heures du soir (1).

Les habitants de la ville, qui louent des appartements à des étudiants, prêteront spécialement leur concours pour le maintien de cette disposition.

ART. 14.

Les étudiants internes observeront les Règlements particuliers des Pédagogies ou Colléges de l'Université.

ART. 15.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les étudiants de l'Université.

ART. 16.

Il y aura annuellement deux Vacances; l'une du Mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au second mardi qui la suit; l'autre, du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

---

(1) La fréquentation du théâtre étant contraire à l'intérêt des mœurs et des études, et d'ailleurs incompatible avec l'observation du règlement, il est rigoureusement défendu aux étudiants d'assister au spectacle. *Séance du Conseil rect. du* 9 *mai* 1840.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 17.

Les peines académiques sont les admonitions, la suspension du droit de fréquenter les Cours ou l'un d'eux, la prorogation du temps fixé pour les examens en vertu desquels se confèrent les diplômes scientifiques, et l'exclusion de l'Université.

ART. 18.

Ces peines seront appliquées, selon l'exigence des cas, de la manière suivante : les admonitions par le Professeur ou par les Autorités académiques; la suspension du droit de fréquenter un Cours, par le Professeur de concert avec la Faculté; la suspension du droit de fréquenter les Cours et la prorogation du temps fixé pour les examens, par la Faculté de concert avec le Recteur Magnifique; l'exclusion de l'Université par le Sénat académique.

ART. 19.

Le Recteur Magnifique ou le Vice-Recteur pourront aussi prononcer la suspension du droit de fréquenter les Cours et réprimer, dans certains cas, par le *Consilium abeundi* (1) les contraventions aux règlements académiques.

---

(1) La remise proportionnelle des rétributions des Cours est faite à l'étudiant qui aura reçu le *Consilium abeundi. Séance du Conseil rect. du 14 mars 1837.*

La suspension du droit de fréquenter les Cours emporte la défense de sortir de son domicile.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 20.

Toutes les faveurs, qui pourront être à la disposition de l'Université, ne seront accordées qu'aux étudiants qui se distingueront par la régularité de leur conduite et par leur application.

ART. 21.

Il sera annuellement accordé à cinq étudiants de chaque Faculté l'exemption des rétributions des Cours fixées par les art. 25, 27 et 29. Ceux qui croient avoir des titres à cette faveur devront, avant la fin du mois de juillet, adresser leur demande au Recteur Magnifique (1).

ART. 22.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation ou d'aptitude extraordinaire à l'étude, qui sont exigés pour l'obtention d'une bourse ou de toute autre faveur, ne sont donnés que par le Recteur Magnifique.

---

(1) L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continue pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application. *Séance du Conseil rect. du* 13 *mai* 1839.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient délivrés.

Pour les étudiants internes, la déclaration sera donnée par le Doyen de la Faculté et par le Président de leur collége (1).

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des Cours.

ART. 23.

Un programme annoncera l'ordre et la distribution des Cours de chaque semestre.

ART. 24.

Les Cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Introduction à la Philosophie, la Logique, la Métaphysique générale et spéciale, l'Esthétique, l'Introduction à l'étude des Langues orientales, la Littérature grecque et latine, la Littérature flamande,

---

(1) La déclaration pour l'obtention des certificats d'aptitude extraordinaire à l'étude, mentionnés à l'art. 33 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835 et à l'art. 33 de l'arrêté royal du 9 février 1836, ne sera délivrée par les Facultés qu'après un examen préalable des étudiants qui désirent obtenir ces certificats. *Séance du Conseil rect. du 10 juillet 1837.*



la Littérature française, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux Mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, l'Archéologie, les Antiquités grecques et romaines, et l'Histoire des Littératures modernes.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée (1), la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Ces Cours se divisent en Cours *ordinaires* ou *obligatoires*, et en Cours *extraordinaires* ou *facultatifs*. Ils seront déterminés dans le programme, qui contiendra aussi l'indication des Cours exigés pour le doctorat en Philosophie et en Sciences.

Les Cours *extraordinaires* ou *facultatifs* de ces Facultés n'exigent de la part des étudiants aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre un ou plusieurs devront se faire inscrire chez les Pro-

(1) Les Cours de Physique et de Chimie seront accessibles aux étudiants pendant la première et la seconde année.



fesseurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 25.

Les rétributions pour les Cours ordinaires et extraordinaires de la première année dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs. Les mêmes rétributions sont fixées pour ceux de la seconde.

ART. 26.

Les Cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique, organogénésie, monstruosités (1)), la Physiologie et l'Hygiène (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année, sans être candidats en Sciences. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Sciences ; ils demanderont à la Faculté des Sciences de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Médecine l'autorisation de fréquenter le Cours d'Anatomie. *Séance du Conseil rect. du 19 décembre* 1836.

générale des maladies internes, la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des mêmes maladies, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Pathologie externe (1), la Clinique interne et la Clinique externe (2).

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, la Médecine opératoire, le Cours théorique et pratique des accouchements (3), la Médecine légale et la Police médicale, la Pharmacie théorique et pratique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

ART. 27.

Tous les Cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'art. précédent, sont obligatoires. Il sera payé 30 francs par Cours semestriel, et 60 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 150 francs, ceux de la deuxième à 240 francs et ceux de la troisième également à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année des Sciences, et qui désire-

(1) Les Cours de Pathologie spéciale des maladies internes et externes, ainsi que le Cours théorique et pratique des accouchements sont bis-annuels. *Séance du Conseil rect. du* 11 *nov.* 1844.

(2) V. le règlement pour les étudiants en Médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil, du 7 nov. 1836.

(3) V. le règlement pour les étudiants en Médecine admis à l'hospice de la Maternité, du 7 novembre 1836.

raient fréquenter le Cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 28.

Les Cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit Romain, les Institutes du Droit Romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les Éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public interne et externe, et le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, le Droit administratif, l'Histoire du Droit coutumier de la Belgique et les Questions transitoires, la Procédure civile y compris

(1) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année sans être candidats en Philosophie et Lettres. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Philosophie; ils demanderont à la Faculté de Philosophie et Lettres de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Droit l'autorisation de fréquenter le Cours de Droit naturel. *Séance du Conseil rect. du 19 décembre* 1836.

l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

ART. 29.

Tous les Cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il sera payé 40 francs par Cours semestriel, et 80 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 200 francs (1), ceux de la deuxième à 240 francs, et ceux de la troisième à 230 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année de Philosophie, et qui désireraient fréquenter les Cours de Statistique, d'Économie politique et d'Histoire politique moderne, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces Cours.

ART. 30.

La distribution des Cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier (2).

---

(1) Les Cours d'*Encyclopédie du Droit* et d'*Histoire du Droit Romain* ayant été réunis en un seul Cours semestriel depuis le commencement de l'année académique 1842-43, la somme de 240 francs, fixée pour tous les Cours de la première année, a été réduite à 200 francs.

(2) Les étudiants en Théologie, qui désirent fréquenter un Cours facultatif ou ordinaire d'une autre Faculté, devront, après avoir ob-

ART. 31.

Les rétributions, fixées par les art. 25, 27 et 29, seront payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remettra aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indiquera la place à occuper dans les auditoires.

ART. 32.

Les Facultés pourront accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants, qui auront obtenu un délai, se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 33.

Les étudiants, qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs Cours, devront adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 34.

L'étudiant, qui aura payé la rétribution pour un

---

tenu le consentement de la Faculté de Théologie, adresser par écrit une demande au doyen de la Faculté dans laquelle ces Cours sont donnés. *Séance du Conseil rect. du 12 novembre* 1838.

Cours ou pour les Cours d'une année, pourra être autorisé par la Faculté à fréquenter les mêmes Cours, les années suivantes, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des Cours.

ART. 35.

La durée des leçons est d'une heure au moins, et d'une heure et demie au plus; personne ne pourra sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée (1).

ART. 36.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les Cours ordinaires et obligatoires mentionnés dans le programme; la même obligation s'étend à ceux qui se font inscrire pour des Cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 37.

Les étudiants ne pourront s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans une permission spéciale du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

---

(1) Les Professeurs s'assureront des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement. *Séance du Conseil rect. du* 6 *août* 1837.

ART. 38.

Les étudiants externes, qui, pour cause de maladie, seront empêchés d'assister aux leçons, devront en informer aussitôt le Vice-Recteur. Ils auront également soin de faire connaître quand cet empêchement aura cessé.

ART. 39.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui aura été assignée. Pendant les leçons, le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés; si quelqu'un se permettait de les troubler, le Professeur pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

ART. 40.

Ne seront admis à fréquenter les Cours académiques que ceux qui auront été portés au rôle des étudiants, conformément aux art. 1, 2, 3, 4 et 5, et qui seront munis d'une carte d'entrée délivrée par le receveur des Facultés (1).

(1) Les étudiants, qui auront obtenu le grade de candidat pendant la première session du Jury d'examen, doivent se faire inscrire pour les Cours de la première année du doctorat, immédiatement après les vacances de Pâques. La fréquentation des Cours ne pourra être accordée qu'à ceux qui se seront conformés à cette disposition. *Séance du Conseil rect. du 18 février 1841.*

ART. 41.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister à une leçon, en feront la demande directe au Professeur ou par l'entremise de l'appariteur. Ceux qui voudront suivre un Cours s'adresseront par écrit au Professeur qui transmettra leur demande au Recteur Magnifique. Le Professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait et revisé à Louvain, le 19 Novembre 1835 et le 30 Juillet 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire,* BAGUET.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un

registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une

seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'Août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches,

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *mai* 1837.



les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *Avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt, ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno circa festum Nativitatis Domini in Sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-

hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit, quàm habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ità Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap. 2 et 4 et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas, aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit, ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut antè horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideò hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante antè quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa Præsidis, quâ

peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; antè prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei; tùm in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindê exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis, horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis Julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,
P.-F.-X. DE RAM.

L. † S.

BAGUET, *a Secretis.*

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE.— EXTRAIT DES DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES.

I. *Objet de l'Enseignement.*

Cet établissement d'instruction moyenne est destiné à préparer les jeunes gens aux études académiques et à procurer des connaissances utiles à ceux qui se destinent aux professions commerciales ou industrielles.

L'enseignement comprend les Langues grecque, latine, flamande, française, allemande et anglaise; l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Tenue des livres et le Dessin linéaire.

II. *Conditions d'admission.*

Pour être porté au rôle des élèves, on doit : 1° produire un certificat de bonne conduite; 2° connaître les éléments de la langue française et les quatre premières règles de l'arithmétique sur les nombres simples. En outre, lors de son admission, l'élève doit contracter l'obligation d'observer les règlements de l'établissement.

III. *Internat.*

Le prix de la pension est de 465 francs, payable

par anticipation et en trois termes fixés respectivement au premier Lundi d'Octobre, au premier lundi de janvier et au premier lundi après les vacances de Pâques, jours de la reprise des Cours. On ne paie rien pour l'entrée dans l'établissement ni à l'occasion d'aucune fête.

Il y a dans l'établissement une infirmerie; un professeur de l'Université y donne, sans frais pour les parents, ses soins aux élèves.

Les leçons de Dessin et de Musique, les frais extraordinaires d'infirmerie, les ports de lettres, le raccommodage et le blanchissage du linge sont à la charge des parents.

Il n'est fait aucune remise sur le prix de la pension pour les absences, ni dans le cas où l'on se retirerait avant l'échéance d'un terme; cependant les élèves, qui, pour cause de maladie ou autre motif de force majeure, auraient été absents pendant plus de trois semaines consécutives, auront droit à une remise proportionnée au temps écoulé entre ces trois semaines et le jour de leur rentrée.

Les élèves doivent être pourvus : 1° d'un habillement à volonté, consistant en chapeau et casquette, habit ou redingote, pantalon, gilet, etc.; 2° d'un couvert d'argent, d'un couteau, de serviettes et d'essuie-mains; 3° d'une literie composée de couvertures, draps de lit, traversin, oreiller, matelas et paillasse; la longueur de ces deux derniers objets ne peut excéder 6 ½ pieds ni leur largeur 3 pieds.

Les effets de chaque élève doivent être marqués du numéro qui lui aura été assigné.

Le collége fournit les assiettes, le gobelet, les tasses pour le déjeûner, le bois de lit, les rideaux et un coffre à roulettes.

L'établissement est pourvu d'une bibliothèque; les élèves ne devront se procurer que des livres classiques.

Ils ne peuvent recevoir ou envoyer de lettres que par l'entremise du Président. Ils ne sortent de l'établissement qu'avec leurs parents ou tuteurs, et seulement les mardis et jeudis; les sorties et les visites n'ont jamais lieu pendant les heures de classe.

IV. *Externat.*

Les élèves externes sont tenus de fréquenter les leçons avec exactitude. Ils assistent aux offices et aux instructions religieuses qui ont lieu les dimanches et fêtes dans la chapelle du collége; une Messe y est célébrée tous les jours, avant le commencement des classes; les élèves externes doivent y assister.

L'entrée des cafés et des estaminets leur est interdite d'une manière absolue; l'élève qui contreviendrait à cette disposition sera, la première fois, averti par le Président; la seconde fois, le Président en informera les parents; la troisième fois, l'élève cessera d'appartenir à l'établissement.

Il est défendu aux élèves externes de sortir le soir après huit heures, depuis l'ouverture des Cours jus-

qu'aux vacances de Pâques; et, après neuf heures, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les rétributions annuelles, à payer par les élèves externes, sont fixées à 60 francs pour ceux dont les parents sont domiciliés à Louvain, et à 90 francs pour ceux qui sont étrangers à la ville. Le paiement de ces rétributions se fait par tiers, entre les mains du Président, aux époques fixées pour les élèves internes.

V. *Dispositions générales.*

Il y a annuellement deux vacances : l'une depuis le mercredi de la Semaine-Sainte jusqu'au second lundi après la fête de Pâques; l'autre, depuis le second mardi d'août jusqu'au premier octobre. Pendant l'année, les classes vaquent les mardis et jeudis après midi.

L'ouverture des Cours est précédée d'une Messe solennelle du Saint-Esprit; l'année scolaire se termine par des exercices publics et par la distribution des prix.

Vers la fin de chaque semestre, le Président adresse aux parents un bulletin indiquant l'état de santé, la conduite, le degré d'application etc. de leurs enfants.

Fait à Louvain le 15 *Juillet* 1838.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ ;* 6 Juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico ;* 15 Mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico ;* 4 Mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine ;* 13 Février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection ;* 15 Janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil ;* 7 Novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité ;* 7 Nov. 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil ;* 7 Novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité ;* 7 Novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 Déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico*; 19 Juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

17. *Règlement pour l'organisation de l'Institut philologique*; 15 Octobre 1844, revu le 30 Octobre 1846.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

RELATIONS DE SUFFRIDUS PETRI ET D'AUTRES SAVANTS DU XVIe SIÈCLE AVEC L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR M. FÉLIX NÈVE.

Sic fortis Etruria crevit. Georg.

Les recherches impartiales faites de nos jours sur l'état social, scientifique et artistique, des nations européennes au moyen âge, ont généralement provoqué beaucoup de sympathie et même beaucoup de respect et d'admiration pour cet esprit d'association qui s'est alors révélé en toutes choses avec tant de puissance. Ce qu'on a dit de la libre union des travailleurs pour l'exécution d'œuvres d'art qui défient en quelque manière les calculs de la science contemporaine, on peut le dire aujourd'hui de la pensée qui a créé les premières Universités sur le sol de l'Europe chrétienne et qui les a liées l'une à l'autre, ainsi qu'aux Universités naissantes, par les liens de la plus noble et de la plus solide fraternité. Mais ces liens ne pouvaient subsister que sous l'empire de la grande unité qui avait pénétré et vivifié toutes les institutions sociales du moyen âge : or, déjà au XVe siècle, l'esprit de schisme et d'individualité avait ébranlé la foi des intelligences à la direction providentielle qui avait assuré la durée et la force aux travaux de la science et aux combinaisons de la politique. L'Université de Louvain, établie dans la première moitié de

ce siècle d'agitation, prit bientôt un rang distingué parmi les principales fondations dont s'honoraient les peuples les plus éclairés de la chrétienté; cependant elle ne comptait pas encore cent ans d'existence quand vint à éclater au sein de l'Europe la grande révolution qui devait diviser les races et bouleverser jusque dans ses fondements la société ancienne. Le siècle de la Réforme dut être un temps de périls et de calamités pour l'institution brabançonne demeurée fidèle avec la masse des populations de la Belgique à la foi catholique et à l'autorité des pontifes romains. Il faut bien faire une part aux désordres de l'époque en étudiant l'histoire de l'Université de Louvain dans une de ses périodes les plus glorieuses : cette histoire nous la montre en effet ressentant trop souvent les conséquences des luttes politiques et partageant en quelque sorte tous les revers de notre nationalité. Avant de faire connaître quelques pièces inédites relatives à l'histoire littéraire du XVIe siècle, il ne me semble pas inopportun de retracer brièvement la situation de l'établissement scientifique auquel elles appartiennent plus spécialement par leur contenu ou par la qualité de leurs auteurs.

Dans les premières années du siècle fameux de la renaissance, l'Université de Louvain était entrée franchement dans le mouvement littéraire qui venait d'agrandir le cercle des études académiques; c'est à des hommes tels qu'Erasme, L. Vivès, M. Dorpius, qu'elle dut alors cette activité qui la mit promptement en relation avec

les principaux foyers de la science nouvelle puisée dans les langues et les monuments de l'antiquité classique. Les humanistes distingués que produisirent alors les Pays Bas, et les textes latins et grecs qui sortirent des presses de plusieurs de nos villes (1), attestent l'intérêt et même l'enthousiasme que l'exemple de l'Italie sut exciter dans toutes nos provinces en faveur des études littéraires. Mais, quand toute l'Europe occidentale fut embrasée par le feu des guerres de la réformation, la Belgique dut prendre nécessairement le rôle de la défensive : en même temps qu'elle s'efforçait de protéger ses propres libertés contre les empiétements du pouvoir ombrageux des Espagnols, elle prenait parti avec ses maîtres contre les entreprises et les excès des novateurs; resserrée qu'elle était entre des nations chez lesquelles les principes et les excès de la réforme s'étaient rapidement propagés, elle se trouva longtemps dans un état de contrainte qui ne pouvait qu'être funeste aux sciences et aux lettres. Tandis que l'hérésie détachait violemment des nations entières de la grande confédération

(1) Il suffit de prendre un seul fait : il sortit en 1523 de l'imprimerie de Th. Martens à Louvain une édition d'Homère élégamment exécutée, et surpassant en beauté tout ce que la Belgique a imprimé depuis lors en fait de textes grecs. En 1829, c'était un service signalé rendu aux études par un philologue allemand, M. G. Bekker, que d'avoir réimprimé à Louvain le texte de six Rhapsodies de l'Odyssée sous le titre d'Ὀδύσσεια μικρά !

lèbres qui lui ont appartenu, ainsi que les correspondances officielles de l'Université dont plusieurs pièces importantes ont été livrées à la publicité dans les *Fastes* de Valère André et dans d'autres recueils. Sans parler des affaires religieuses où les chefs de la catholicité montrèrent toujours la plus grande confiance à l'Université de Louvain et réclamèrent plus d'une fois son zèle et son appui, on voit les souverains des Pays-Bas et des princes étrangers entretenir avec elle des relations suivies et lui donner des marques de bienveillance et d'estime ; on serait convaincu, d'autre part, en examinant les documents authentiques qui concernent les rapports de l'Université avec des gouvernements d'origine étrangère, qu'elle a bien compris son rôle d'institution nationale, qu'elle a défendu dans la mesure de ses forces ses droits de corps brabançon, et qu'elle n'a sacrifié volontairement aucun de ses priviléges aux menaces d'un pouvoir politique (1).

Les relations les plus lointaines que l'Académie de Louvain ait entretenues au XVI[e] siècle furent celles qu'elle eut avec les villes de l'Italie et surtout avec Rome et Milan; plusieurs de ses lauréats y vécurent et même y brillèrent, depuis Erasme et Jean Campensis

---

(1) On n'aurait pas de peine à le reconnaître en considérant les crises et les dangers auxquelles l'Université fut exposée pendant les troubles des Pays-Bas sous le duc d'Albe et ses successeurs.



jusqu'à Juste-Lipse, André Schott et Erycius Puteanus. Il faut aussi tenir compte des rapports qu'eut l'Université avec les Académies de l'Espagne par l'intermédiaire d'hommes qui avaient été ses élèves, de Ch. Clusius ou Lécluse, de N. Cleynarts, de J. Vasœus, du fameux Vésale, et enfin d'André Schott; puis, l'on ne peut oublier que la Belgique avait reçu de ce pays des visiteurs et des maîtres dont toute nation savante eut pu s'enorgueillir, les L. Vivès et les Arias Montanus. Si la France agitée par de grandes commotions n'attira dans ses écoles qu'un petit nombre de savants belges, la Hollande et l'Allemagne firent un meilleur accueil à nos compatriotes voyageurs malgré le malheur des temps. Tantôt des charges scientifiques ou des fonctions importantes furent confiées à des docteurs de l'Université de Louvain par la cour impériale de Vienne; c'est ainsi que Nic. Biesius de Gand et le célèbre Rembert Dodonée ou Dodoens de Malines y furent appelés par l'empereur Maximilien. Tantôt la création d'Universités nouvelles entraînait au fond de l'Allemagne des hommes qui avaient conquis leurs premiers succès dans la carrière des lettres au sein de l'institution belge. La politique des lieutenants de Philippe II (1), et en particulier les arrêtés du duc d'Albe, défendant rigoureusement la fré-

(1) Le placard, daté du 4 mars 1569, ne fut suspendu qu'en novembre 1577 par une déclaration des états-généraux.

quentation des Universités étrangères, ne purent empêcher les libres migrations grâce auxquelles des contrées éloignées faisaient échange de loyaux services: elles n'eurent rien que d'honorable pour les nourrissons de l'*Alma Mater*, quand la vanité n'exigea pas d'eux des transactions coupables avec les devoirs de la conscience et les lois de la probité; certes, la gloire que la Belgique recueillit par l'enseignement de Juste Lipse à Jéna et à Leyde serait bien plus grande et plus pure, si le célèbre érudit n'avait mis en pratique en fait de croyances un système de dissimulation où la petitesse d'esprit le dispute à un déplorable orgueil.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas que l'université protestante de Leyde, fondée en 1575 aux portes de la Belgique, ait conquis rapidement une renommée universelle dans la culture des sciences et des lettres, tandis que Louvain restait exposé à la fois aux atteintes d'un pouvoir ombrageux et aux vicissitudes des guerres civiles : l'Académie batave surgissait spontanément avec toutes les forces que l'esprit de résistance et d'opposition avait données à la nationalité naissante des Provinces-Unies; ses protecteurs faisaient appel sans aucune réserve à toutes les capacités ; ils donnaient asile et protection à la milice errante des esprits inquiets, des novateurs puissants par leur ambition et des transfuges du catholicisme. Il y a une raison d'enthousiasme intellectuel autant que d'effervescence religieuse dans la prépondérance acquise en peu d'années par la princi-

pale école de la Hollande : un tel enthousiasme était dans les tendances d'un siècle ardent à la controverse, ingénieux, mais sceptique, esclave du succès et aussi avide de gloire que léger dans ses mœurs.

Pour ne parler que de l'Allemagne, c'est avec les écoles publiques des pays demeurés catholiques que l'Université de Louvain put nouer les relations les plus nombreuses et les plus étroites; elle se fit l'auxiliaire de la Papauté en envoyant des maîtres aux institutions qui étaient destinées à défendre comme elle la foi romaine. L'an 1549 où fut fondée l'Académie de Dillingen dans le cercle de Souabe, un docteur de Louvain, Martin Rithovius, y fut appelé pour enseigner l'Écriture sainte : il était réservé de fournir une plus haute carrière dans la suite des temps à ce savant théologien qui assista aux dernières sessions du concile de Trente (1562) et qui mourut évêque d'Ypres. Un autre théologien non moins célèbre, Guillaume Lindanus fut chargé à Dillingen du même enseignement, et l'on sait que l'évêque de Ruremonde et de Gand a été au premier rang des prélats de son siècle par ses travaux apostoliques et par ses écrits de dogmatique, de discipline et surtout d'exégèse. Des rapports du même genre se sont établis entre l'Université de Louvain et les Universités d'Ingoldstadt et d'Erfurt, comme il nous est permis de le constater à l'aide de pièces originales dont nous devons la communication à M. le chanoine P. F. X. De Ram, Recteur de l'Université catholique.

§. I.

Au moment où la plupart des états de l'Allemagne se déclarèrent pour la Réforme de Luther, les ducs électeurs de Bavière maintinrent la profession du catholicisme dans leurs états héréditaires ; ils veillèrent à ce que l'Université d'Ingoldstadt (1), qui avait été fondée un siècle auparavant (en 1410), restât un centre d'études académiques toujours soumis à l'esprit et aux principes d'orthodoxie : c'est à l'académie d'Ingoldstadt qu'appartenait le docteur Jean Eckius, fameux par sa polémique contre Luther et Carlstadt (2). Il s'établit naturellement à cette époque une suite de relations d'une sincère fraternité entre l'Université bavaroise et l'Université des provinces belgiques, et on a lieu d'observer que, jusqu'à la révolution française, ces deux Universités ont persévéré dans la profession de la même foi au nom de laquelle elles avaient été créées et protégées par l'autorité civile.

Je ferai d'abord mention des offres faites à l'Université de Louvain par celle d'Ingoldstadt, à l'effet d'ob-

---

(1) Ingoldstadt est une petite ville située sur le Danube, à quatorze lieues de Munich ; elle eut la gloire de résister à Gustave-Adolphe pendant la guerre de Trente-Ans.

(2) Le duel du moine saxon contre le subtil chancelier d'Ingolstadt a fourni l'une de ses meilleures esquisses à M Audin dans son *Histoire de Luther* (ch. 8 et 12).

tenir un de ses élèves, Jean Bosche ou Boschius, pour la chaire d'éloquence. Ce personnage était né à Looz, dans le principauté de Liége; il se distingua dans le médecine où il prit le grade de licencié ainsi que dans les lettres grecques et latines (1). C'est à ce second titre qu'il fut appelé à Ingoldstadt en 1558, comme le prouve le document qui va être inséré ci-après : il s'agit en effet dans cette pièce des leçons de l'art oratoire (*Oratoriae lectionis*). Cependant il paraît certain que Boschius y professa la médecine et l'histoire naturelle, si l'on en juge par les divers traités de médecine qu'il a publiés à Ingoldstadt même (2), et d'ailleurs, le jour de sa réception dans cette Université, il prononça un discours fort loué *De optimo Medico et Medicinae auctoribus* (3). Boschius a pu être recommandé comme humaniste par ses maîtres de Louvain pour ses études sur les monuments de l'antiquité : nous voyons qu'il avait

---

(1) Jean Boschius, que V. André appelle *Græcè Latinèque peritissimus*, fut un des compétiteurs de Corn. Valerius à la chaire de latin devenue vacante en 1557 par le décès de P. Nanius. *Coll. Tril. exordia*, p. 56.

(2) Voir les titres de ces traités dans la notice consacrée à J. Bosche dans la *Biographie Liégeoise*, par de Bec de Lièvre, tom. I, p. 261—62 (Liége 1836).

(3) Ce discours a été imprimé dans le premier volume des *Orationes Academiæ Ingolstadiensis*.—Notre compatriote est nommé Boscius dans le recueil intitulé : *Almæ Ingolstadiensis Academiæ* tomus I (1581), p. 125 et 134.

traduit en latin le livre d'Ocellus Lucanus, *de la Nature de l'Univers*, *περὶ τῆς τοῦ Παντὸς φύσεως*, traduit une première fois par Guillaume Chrétien, médecin de François I[er] (1); Boschius soigna le réimpression du texte grec d'après l'édition faite à Paris en 1539, et fit imprimer en même temps sa nouvelle version avec des notes (2). Il est vraisemblable qu'il tira parti d'un manuscrit de l'ouvrage, conservé à Louvain; car ce manuscrit est cité parmi les sources qu'a consultées Jérôme Commelin dans l'édition nouvelle d'Ocellus Lucanus qu'il donna à Heidelberg en 1596 après celle du comte Louis Nogarola (3).

Boschius accepta avec empressement les conditions que l'académie d'Ingoldstadt lui avait fait proposer par les professeurs de Louvain. La lettre par laquelle le Recteur, le chancelier et le sénat académique d'Ingoldstadt ont renouvelé leur première proposition est assez curieuse pour être citée en entier; elle montre quel genre de services ils demandaient au professeur d'éloquence, à l'Orateur (*Orator*), et quelle rémunération

---

(1) Paris 1541, in-12, — à la suite de la traduction qu'avait faite G. Budé du traité d'Aristote *de mundo*. — V. Schoell, *Hist de la littér. grecque*, t. II, p. 312.

(2) *De universi orbis natura*. — Lovanii 1554, ap. Petrum Colinæum (in-12).

(3) V. l'avant-propos de l'abbé Batteux au traité philosophique d'Ocellus, trad. en français, p. 11.

ils entendaient lui offrir : en dehors des indemnités de voyage dues à un étranger, des honoraires annuels de cent cinquante florins en argent et une habitation commode forment la meilleure partie de ces offres. Dans le cas où Boschius ne les aurait point agréées, le corps académique de Louvain était chargé de faire choix d'une autre personne d'une égale honnêteté et d'une égale érudition.

Voici la lettre écrite d'Ingoldstadt au Recteur et aux membres de l'Université de Louvain, en date du 4 septembre, avec demande d'une prompte réponse :

« Gratissima fuit, Reverendi et clariss. Viri, animorum vestrorum erga Academiam nostram declaratio ; talesque animos libenter amplectimur : et si feceritis id quod ostendistis, magnam habebimus gratiam, atque benevolentiam vestram omni officiorum genere plenam, mutuæ inter nos charitatis pignus judicabimus. Quod de Joanne Boschio scripsistis, libenter audivimus, scimusque eum non contemnendum dignitatis locum apud nos habiturum. Ut autem Boschius Oratoriæ lectionis in nostra Academia conditionem, statumque intelligat, breviter expediemus. Oratori per unam horam quotidiè legendum est : exceptis festis diebus ab Ecclesia indictis. Ferias præterea habet a Dominica palmarum usque ad Dominicam Quasimodo geniti : in Canicularibus octo dies feriatur. A festo S. Michaelis usque ad festum S. Lucae non docet. Natalis Domini usque ad festum Epiphaniae : et in Bacchanalibus usque ad Dominicam Invocavit,

nunquam legit. Accedunt his etiam feriis dies promotionum publicarum. Quare si ejus animi Boschius fuerit, ut cupiat Oratoriam apud nos docere, offerimus ei annuatim centum, et quinquaginta florenos in moneta, unà cum habitatione commoda et se digna. De victu ipse sibi prospiciet: nemo enim professorum est, qui stipendium cum victu conjunctum habeat. Inveniet convictores doctos, honestos, et congruos. In quam rem, si opus fuerit, non deerimus ei consultores, et promotores. De viatico, et profectionis sumptibus, non debet esse sollicitus Boschius; quæcumque necessario in ea re exposuerit, refundemus. Hoc vobis plane persuasum esse volumus, huc usque nulli Oratori tantum stipendium numeratum : quamquam enim graves et eruditi viri huic provinciae praefuerint. Verum quia Boschium virum dignissimum, et judicamus, et scimus, eum tam liberali stipendio ornare non fuimus gravati. Id quod ei indicare, et nostri animi voluntatem promptam offerre, poteritis. Quod si Boschius hanc provinciam subire recusaverit, quæsumus ut cum alio bono et æquè docto viro de ea re agatis. Cæterum quæcumque officia in vos conferre poterimus, elaborabimus ut cognoscatis ea liberalia et recta fuisse. Responsum a vobis per publicum veredarium vicissim expectabimus. Deus Opt. Max. vos incolumes conservet. Ingolstadio nonis septembris anno Christi M.D.LVIII. »

V. D. Devinctissimi,

Rector, Cancellarius et Senatus
Academiæ Ingolstadiensis.

Cette pièce, scellée aux armes de l'Université d'Ingoldstadt, portant l'effigie de la Vierge dans une chapelle gothique, a pour adresse : « Reverendis, Magnificis, et Doctissimis Viris, et Dominis D. Rectori, et Senatui studii generalis oppidi Lovaniensis Dominis suis observandissimis. »

Les ducs de Bavière furent quelquefois, de leur côté, en relation directe avec les chefs de l'Université de Louvain. On voit le duc Albert intervenir en 1566 pour solliciter auprès de l'autorité académique la grâce d'un de ses sujets, étudiant à Louvain, récemment coupable d'un meurtre. Le prince fait valoir dans la lettre qu'il adressa le 10 juin 1566 à l'Université la haute position du père de ce jeune homme, George Taufkircher, son conseiller intime, et il invoque surtout l'absence de préméditation dans le crime commis par Jean G. Taufkircher en tuant son ami Habermann qui l'avait menacé d'une lame de poignard ; enfin, il demande aux représentants de l'Université un acte de clémence comme une faveur toute particulière pour laquelle il entend montrer à l'avenir en toute occasion ses sentiments de reconnaissance.

Il n'est pas moins curieux de voir en quels termes le même souverain, l'électeur Albert, recommande à l'Université de Louvain un savant qui a fait quelque séjour dans ses états et dont il a pu apprécier le mérite. Hannardus Gamerius ou Van Gameren, né dans les Pays-Bas, était licencié en médecine et poète (1) ; il avait

(1) *Bibl. Belg.*, I, p. 431. — Fr. Swertius, *Athen. Belg.*, p. 320—21.

professé la langue grecque quelques années à l'Université d'Ingoldstadt (1); quand il rentra dans sa patrie en 1568, il devint recteur de l'école de Tongres dans la principauté de Liége et finit par s'attacher à la fortune de Don Juan d'Autriche. Ses travaux littéraires et ses diverses traductions d'auteurs grecs, parmi lesquelles nous remarquerons celle du poëme orphique *Sur les Pierres* (2), περὶ Λίθων, lui avaient acquis quelque renommée : on lui attribue également quelques satires et pamphlets contre Luther et d'autres adeptes de la Réforme.

En remettant ou plutôt en confiant Hannardus Gamerius à la bienveillance d'une Université étrangère, le duc de Bavière ne fait que suivre la tradition qui liait entre elles toutes les institutions scientifiques animées du même esprit, et il demande de bons services pour son protégé à l'exemple de ceux qu'il a pu rendre à d'autres savants issus de quelque province de Belgique : qu'on se rappelle seulement les fonctions honorables

— On lui fait gloire surtout de *Bucoliques* latines écrites à l'imitation des grands poëtes.

(1) On peut rapporter à son séjour en Bavière une prosodie latine publiée à Munich (en 1567, in-8) sous le titre de *Via regia ad Musas*, et un discours prononcé à Ingoldstadt *de laudibus linguæ græcæ* pour l'ouverture de ses leçons en décembre 1564.

(2) Sa traduction en vers latins fut imprimée à Liége (in-4) avec des *Observationes*.

confiées dans son Université d'Ingoldstad à J. Boschius dont nous avons parlé plus haut. Albert ajoute à sa demande de généreuse protection la promesse de nouvelles faveurs dont il disposera à l'avenir envers l'Université belge; on pourra juger de ces bonnes dispositions d'un prince catholique de l'Allemagne par le contenu de la pièce suivante :

Albertus Dei gratia Comes Palatinus Rheni, utriusque Bavariæ Dux, etc.

Salutem, gratiam et benevolentiam nostram.

Non dubium esse potest quin præsentem Hannardum Gamerium Mosæum (1), propter excellentem doctrinam, et quod magnus illius est in Ecclesia Catholica usus, omnibus humanitatis et benevolentiæ officiis vestra sponte prosequuturi, ornaturique sitis, cum eam semper habeat virtus mercedem, ut in sui amorem cultumque rapiant boni omnes. At vero nos, etsi seipsum facile commendat, tamen quia etiam absentem diligimus, et servitiis nostris addictum gratia et benignitate singulari complectimur, petendum à vobis existimavimus, ut nostri etiam intuitu majorem experiatur is apud Vos, et

(1) Gamerius a pris le surnom de *Mosæus*, de ce qu'il était né, selon les uns, près de Maseyck dans un bourg, *in Hemertensi juxtà Maseicam pago* (Val. Andr. et Fr. Swertius, l. cit.), selon les autres, dans la ville de Maestricht : « Poeta von Maestricht, daher er seinen Zunahme bekommen. » Chr. G. Jocher, *Allg. Gelehrten-Lexicon*, t. II, p. 352 (Leipzig 1750).

in promovendo benevolentiam, et in ornando studium. Nihil profecto conferetis indigno, nihilque adjicietis tam amplum quod non pro eo quavis occasione reddere cupiamus ipsi. Quamobrem si gratiæ et benignitatis nostræ usum aliquem vobis speratis, si alicui vestrum magnum aliquod a nobis expetitis beneficium, efficitote, ut intelligamus Hannardum nostrum, bonorum omnium favore et studio inprimis dignum, eum apud vos locum obtinere quem et expectatione nostra non inferiorem judicatis, et is virtute et doctrina tueri commodissime possit. Valete. Monachii V die aprilis anno Domini M.D. LXVIII.

ALBERTUS Dux Bavariæ.

La lettre qui est cachetée aux armes de l'électeur de Bavière porte l'adresse suivante : « R^{dis}, doctissimis et honoratissimis Viris, nobis sincere dilectis, Rectori et Senatui almæ Universitatis Lovaniensis. »

§. II.

En nous transportant vers une autre contrée de l'Allemagne, nous y trouvons vers le milieu du XVIe siècle un autre savant que la Belgique pouvait alors revendiquer avec non moins d'honneur que le professeur d'éloquence à Ingoldstadt : c'est à Erfurt que nous voyons faire ses premières armes dans l'enseignement SUFFRIDUS PETRI, un des humanistes distingués formés à cette époque dans les colléges de Louvain. Il me paraît indis-

pensable de faire connaître ce personnage dans les principaux moments de sa carrière, avant d'insister tout particulièrement sur les relations qu'il eut avec l'étranger et sur le séjour qu'il fit d'abord à Erfurt et ensuite à Cologne. Cependant, je n'entends relever qu'un petit nombre de faits touchant de plus près à l'histoire littéraire du temps, puisque la vie et les écrits de Suffridus Petri occupent une place très considérable dans les recueils biographiques de J. N. Paquot (1) et de F. V. Goethals (2) : il est bien des détails et des renseignements d'ailleurs curieux qu'on est dispensé de répéter, dès qu'ils sont consignés dans des recueils aussi répandus.

Suffridus Peeters, ou Sjurd Peeters, ainsi nommé parce que son père s'appelait Pierre, a pris rang dans le monde savant sous le nom de Suffridus Petrus ou Petri, que l'on trouve employé par ses contemporains avec peu de variantes. C'est en 1527 qu'il naquit dans un humble village de la Frise, plus voisin de Dokkum que de Leuwarde : cependant, pour faire honneur sans doute à une des villes importantes de son pays natal, où il avait fait ses premières études, Suffridus s'est dit

---

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, etc.*, t. VII (éd. in-8), p. 271—93. Louvain, 1766. — A la notice de Paquot se rattache celle de Weiss dans la *Biogr. universelle*, t. XXXIII, p. 532—33.

(2) *Lectures relat. à l'hist. des sciences, des arts, des lettres et de la politique en Belgique*, t. II, p. 162—69. Bruxelles 1837.



le plus souvent originaire de Leuwarde : il n'a presque jamais manqué de joindre à sa signature le double titre de *Frisius* et de *Leovardiensis*. Suffridus Petri se rendit de bonne heure à Louvain qui était le principal centre d'études alors fréquenté par la jeunesse des provinces septentrionales de la Belgique, qui devaient un peu plus tard secouer le joug espagnol pour former une nouvelle nation : et naguère, la Hollande n'avait-elle pas payé magnifiquement son tribut littéraire à la ville brabançonne en lui envoyant tour à tour Martin Dorpius, Erasme, Pierre Nannius, sans parler d'autres hommes éminents en théologie et en droit? Suivant la coutume, c'est au sortir de l'école latine que Suffridus Petri fut envoyé à l'Université pour y suivre à la fois des cours de philosophie et de langues dans un des colléges de la faculté des arts. On sait qu'il y assistait en 1547 aux leçons de J. Thriverus sur les aphorismes d'Hippocrate, qu'on avait l'usage d'expliquer publiquement comme des axiomes de sagesse universelle, et qu'il a profité des leçons de littérature ancienne données au collége des Trois-Langues. On le voit quitter l'Université en 1553, et rentrer dans sa patrie où il tira parti des connaissances qu'il venait d'acquérir en répandant surtout le goût de la langue grecque. Un peu plus tard, Suffridus Petri était rentré dans les murs de Louvain, quand il reçut du sénat académique en 1557 la proposition d'aller enseigner à l'Université d'Erfurt les langues grecque et latine ; c'est le premier fait

sur lequel nous ayons l'intention de nous arrêter bientôt, en faisant usage des renseignements que la correspondance du nouveau professeur peut fournir sur sa position personnelle et sur la situation de l'Université qui venait de l'adopter.

Cependant le séjour de Suffridus Petri à Erfurt ne put être bien long, et nous en dirons plus loin la cause : il regagna la Belgique en 1562, pour s'attacher peu de temps après en qualité de secrétaire au cardinal de Granvelle qui fit le plus grand cas de sa diligence et de son activité. C'est à Bruxelles qu'il dut résider le plus souvent avec le ministre de Marguerite, et qu'il put jouir de la société d'Etienne Winand Pighius chargé avec lui de la rédaction des lettres latines et des fonctions de bibliothécaire (1). Lorsque le Cardinal de la famille des Perrenot se retira en Franche-Comté au moment de sa disgrâce (1564), Suffridus Petri ne le suivit pas à Besançon où le spirituel prélat sut embellir par la culture des lettres et par la société des savants un repos de cinq années : il préféra reprendre un genre de vie plus paisible que celui qu'il est permis de mener dans un palais; ainsi le fait raisonner un de ses biographes, en le disant dégoûté de la cour, *aulæ pertæsus*, et

---

(1) Stephanus Winandus, célèbre comme théologien et comme humaniste, était né à Campen, dans la province d'Over-Yssel. Il avait consacré huit années dans Rome à l'étude de l'antiquité, avant l'époque où il devint le secrétaire de Granvelle. La Bibliothèque R. de Berlin possède les autographes de 264 de ses lettres (ann. 1557-97).



en ajoutant en son nom cette réflexion philosophique « qu'une vie de cour n'est en effet rien autre chose qu'une brillante misère et qu'un bonheur simulé (1). »

Suffridus Petri fut sur le point de se transporter à Groningue où les magistrats lui avaient offert une chaire dans un établissement d'instruction récemment créé. Mais, ayant vu l'entreprise subitement ruinée, il se décida à reprendre à Louvain ses études de droit, et il y fut promu en 1574 au grade de licencié, *Juris utriusque Licentiatus*, en même temps que François Schott, d'Anvers, frère d'André (2). Comme il avait toujours cultivé avec soin l'objet de ses premières études littéraires (3), il enseigna quelque temps la langue grecque au collége des Trois-Langues, comme suppléant de Théodoric Langius (ou Thierry de Langhe), accablé par les infirmités de l'âge (4); il entreprit avec succès l'explication des

(1) Fr. Swertius, *Athenæ Belgicæ*. (Antverpiæ 1628, p. 681—82) : « Quam vitam nihil aliud judico quam splendidam miseriam ac personatam felicitatem. » — Il ne sera question de S. Petri que dans les derniers volumes de la *Correspondance de Granvelle*, publiée par Weiss, le savant bibliothécaire de Besançon (Paris, I. R. 4o.).

(2) Coupé, *Soirées littéraires*, t. XVI, p. 184. (Paris 1799.)

(3) S. Petri avait publié dans les années qui ont suivi son appel à Erfurt la traduction latine de plusieurs traités curieux de Plutarque, de l'*Apologie* d'Athénagore, et des trois derniers livres de l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène. Ces traductions ont paru à Erfurt, à Bâle, à Louvain et à Cologne.

(4) Theodoricus Langius, né à Enkhuizen en Hollande, avait enseigné le grec dix ans à Bordeaux, et il avait remplacé à Louvain Adrien Amerotius (mort en 1560) dans le même genre d'enseignement; il mourut en 1578. Langius avait été au nombre des maîtres d'André Schott qui

textes grecs, en particulier l'interprétation de Pindare, « le plus difficile d'entre les poètes (1) », et il a dû aider Langius lui-même dans la traduction de plusieurs auteurs. Il faut de même rattacher à l'enseignement public de S. Petri le recueil qu'il fit des discours sur les lettres grecques et qu'il publia à Bâle : *Orationes quinque de utilitate multiplici linguæ Græcæ* (2).

Les troubles qui éclatèrent avec plus de violence dans les Pays-Bas peu d'années après engagèrent Suffridus Petri à accepter en 1577 une chaire de droit dans une des écoles de Cologne; il fit dès lors des questions de droit la matière principale de ses études, et c'est en qualité de jurisconsulte qu'il entretint les relations les plus nombreuses dans les derniers temps de sa vie : nous reviendrons sur les services qu'il lui fut donné de rendre à cette époque dans un nouveau champ de travail. Cependant, frappé d'un coup terrible par la mort de son épouse en 1580, il entra peu de temps après dans les ordres, et il fut promu en 1588 au rang de chanoine dans l'église des Douze-Apôtres à Cologne. Suffridus

---

déplore sa perte dans une lettre écrite de Tolède en 1581 à Ch. Plantin. (Lettre insérée dans son édition de Pomponius Mela, 1582, et reproduite dans les *Analectes* de l'Annuaire, 1847, p. 236 et suiv.)

(1) Poetam Græcorum difficillimum. — Val. André, *Coll. tril. exordia ac progressus*, p. 67. (Lovan. 1614). — M. Goethals met au nombre des manuscrits de S. Petri « qui ne sont pas perdus » (sic) des *Commentarii in Pindari Olympica* (*Lectures*, II, p. 169).

(2) Basileæ, ap J. Oporinum, 1566, in-8.

Petri remplit en même temps les fonctions de président du collége des Juristes dans cette ville, et il a porté en conséquence le titre de régent de la fondation des Couronnes d'après le nom de ce collége, *Regens Bursæ Coronarum.* Cependant sa patrie ne l'oublia pas toujours : les états de Frise lui conférèrent pendant son séjour à Cologne le titre d'Historiographe (*Ordinum Frisiæ Historicus*) ainsi que la jouissance d'une pension qui lui fut payée jusqu'à sa mort arrivée l'année 1597. C'est avec ce titre officiel que Suffridus composa ses deux ouvrages historiques sur la Frise, l'un en trois livres sur l'antiquité et l'origine des Frisons (1), l'autre sur les écrivains de la Frise partagés en seize décades et demie (2).

On a loué Suffridus Petri pour son zèle infatigable, pour l'ardeur qu'il a montrée dans tous ses travaux et en particulier dans ses recherches historiques. Le dernier éditeur de la *Bibliotheca Belgica* a répété à cet égard les paroles de Valère André (3) : « Vir studii » indefessi, tenacis memoriæ, atque historiæ sive le- » gendæ sive scribendæ ita addictus, ut ne horam qui- » dem ullam sineret labi, quam non litteris impensam

---

(1) *De Frisiorum antiquitate et origine libri tres*, etc. Colon. Agripp. 1590.

(2) *De Scriptoribus Frisiæ decades XVI et semis*, etc. Colon. Agr. 1593. — D'autres éditions de ces deux livres furent faites plus tard à Franeker en Frise.

(3) *Bibl. Belg.* (ed. 1623), p. 725. — Ed. Foppens, p. 1110

» doleret. » Fr. Swertius ne s'est pas contenté de louer S. Petri pour son application et sa mémoire; il lui attribue non seulement la diligence, mais encore l'exactitude dans ses recherches, en l'appelant « Antiquitatum » mirus amator et sedulus investigator (1). » Les auteurs plus récents n'ont pas respecté cette réputation de l'historiographe frison : ils lui ont refusé la critique qui ne peut manquer à la véritable histoire (2). Ils ont pu reprocher à Suffridus Petri d'avoir accueilli sans réserve toutes les fables dont une ancienne tradition avait composé l'histoire primitive de sa patrie. En effet, pour relever l'antiquité de sa propre nation, il avait usé imprudemment dans le premier ouvrage des romans historiques du moyen-âge où le goût du merveilleux avait fait entrer des contes absurdes; il avait cru devoir rompre des lances pour faire remonter jusqu'à Sem les fondateurs de la nation frisonne et pour rattacher à la personne d'Alexandre-le-Grand deux de ses anciens héros. Rival de Goropius Becanus en fait d'explications patriotiques de l'histoire primitive, S. Petri était-il plus coupable que ces romanciers modernes qui transforment en héros du cycle de Charlemagne ou en chevaliers des croisades les ancêtres du seigneur de leur village, tout cela en faveur d'une origine ou d'une étymologie ger-

(1) Ouvr. cité, p. 682.

(2) Voir Paquot, *Mémoires*, t. VII, p. 277, p. 283—85. — Goethals, *Lectures*, t. II, p. 168. — Vossius, *de Histor. latinis*, liv. II, ch. 32.

manique? On peut absoudre après tout Suffridus Petri du reproche de mauvaise foi, mais on ne peut le justifier du manque de critique qui lui a fait attribuer à la Frise toute une série d'écrivains purement imaginaires (1). Baillet a été trop loin en lui prêtant l'invention systématique de noms supposés (2) : « Il n'a point » eu honte, dit-il, de vouloir nous en imposer, et de » nous tirer de la fécondité de son cerveau tous ces » impertinents masques d'écrivains frisons qu'il a forgés » à plaisir, tels que sont les *Solcons*, les *Sivards*, les » *Hamcons*, les *Fortenans*, les *Abgilles*, les *Occons*, » etc. » Suffridus Petri aura été entraîné à donner place à tous ces personnages, en se livrant à un travail de compilation sur les anciennes chroniques et sur les vieux poëmes dépourvus de toute notion chronologique; or, il a rendu à cause de ce procédé une partie de son travail inutile et son livre tout entier suspect aux esprits éclairés de son temps et aux critiques des siècles suivants (3). Il dut défendre lui-même son ouvrage his-

(1) C'est la partie moderne de son histoire littéraire de la Frise qui est seule de quelque importance : l'auteur y a fait entrer des notices assez complètes sur plusieurs écrivains encore vivants parmi ses compatriotes, par exemple Guillaume Canter, J. Hopper, Boetius Epo, Viglius Zwichemius, P. Pierius Smenga.

(2) *Jugemens des savans*, critiques historiques, t. II, p. 1. — Comp. le P. Nicéron, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres*, t. XXX, p. 131. (Paris 1734).

(3) On lit au sujet de cet ouvrage de S. Petri dans le répertoire de Jugler, *Bibliotheca hist. liter. selecta* (Jenae, 1736), t. II, p. 1238 :

torique contre les attaques et les insinuations de plusieurs de ses contemporains : mais l'*Apologie* qu'il avait composée ne vit le jour qu'après sa mort par les soins de son successeur, Bernard Furmerius de Leuwarde (1), et encore cette publication où il avait maintenu et prétendu soutenir ses premières opinions ne rétablit-elle pas la renommée de l'historien de la Frise qui ne fut pas ménagé par son compatriote Ubbo Emmius dans le grand ouvrage de celui-ci sur les antiquités nationales (2). Mettant à part cette polémique qui fit grand tort à la mémoire de S. Petri, nous allons considérer les véritables services dont cet écrivain a été capable dans d'autres moments de sa carrière : s'il est vrai que l'esprit de critique et de discernement lui ait manqué pour remplir sa tâche d'historiographe, il a porté dans l'accomplissement d'autres travaux une intelligence prompte et variée qui lui a permis de parcourir librement à la fois le champ de plusieurs sciences (3).

Il nous semble juste de prendre tout d'abord Suffridus

« Incipit a tribus, antequam Christus natus est, sæculis, et ad sua usque tempora progreditur, modo que breviter, modo fusius scriptorum de rebus Frisiorum Vitas recenset. Sunt inter hos tamen qui nunquam extiterunt, ideoque caute legendus libellus. »

(1) *Apologia S. P. pro antiquitate. etc.* Franeckeræ, 1603, in-4. — Voir sur B. Furmerius les *Lectures* de Goethals, t. I, p. 97—98.

(2) *De origine et antiquitatibus Frisiorum*. Leyde 1616, in-folio.

(3) Ce sont les paroles de Fr. Swertius dans son *Athènes Belgique*. (p. 681) : « Fuit illi varium ingenium, quod nullis inclusum spatiis, per omnes fere disciplinas liberius evagaretur. »



Petri au début de sa carrière publique, alors qu'il fut désigné par l'Université de Louvain aux suffrages d'une Université de l'Allemagne. Il eut en effet l'honneur d'être proposé comme professeur de grec et de latin au corps académique d'Erfurt quand celui-ci eut écrit sur le choix d'un candidat au recteur et aux professeurs de Louvain. La lettre envoyée d'Erfurt le 12 juin 1557 a plus d'un genre d'intérêt (1), en ce qu'elle atteste les causes de la décadence subite de l'Académie d'Erfurt, et en ce qu'elle expose les conditions attachées à un professorat qui était destiné à soutenir cette institution. Nous reviendrons plus loin sur le premier point; mais c'est ici le lieu de parler du second, en empruntant quelques détails à une pièce tout à fait officielle (2).

Les chefs de l'Université d'Erfurt qui ont commencé à féliciter les maîtres de Louvain d'avoir assuré aux lettres une culture florissante et un asile paisible (3), protestent de leur intention de ne pas laisser périr faute d'hommes instruits le dépôt qui leur a été confié; ils

---

(1) Elle est insérée avec beaucoup d'autres lettres que nous aurons bientôt l'occasion de citer dans le recueil épistolaire de Simon Abbes Gabbema (cent. I, epist. XCII, p. 223—24) : *Illustrium et clarorum virorum epistolæ selectiores superiore et hoc seculo scriptæ etc*, ed altera, Harlingæ Frisiorum, 1669.

(2) Elle est signée en due forme : Rector, Decani, Doctores et Magistri Universitatis Erphordiensis.

(3) « Studia literarum apud vos non solum quam maxime florere, sed etiam, quod nusquam quietius studeatur, læto animo audimus... »

prient les docteurs de Louvain de leur venir en aide en disant qu'il leur est connu qu'il n'y a nulle part ailleurs que chez eux un nombre plus considérable de professeurs vraiment distingués (1). Voulant apporter dans cette affaire la sincérité et la bonne foi qui ne devraient jamais manquer dans les relations des corps savants (2), ils s'engagent à compter annuellement quatre-vingts thalers à celui dont l'Université de Louvain aura fait choix, et à l'indemniser des frais de voyage ; ils exigent de lui comme principale obligation deux heures de leçon sur le grec et le latin les cinq premiers jours de la semaine, quand ce ne sont point des jours fériés.

Suffridus Petri, choisi par l'autorité universitaire parmi les humanistes de Louvain, se rendit presqu'immédiatement à Erfurt en Thuringe, et quelque temps après avoir pris possession de sa charge, il écrivit à ses anciens maîtres pour leur faire connaître la situation présente de l'école qui lui avait ouvert ses rangs. Deux lettres inédites de S. Petri, adressées à l'Université de Louvain, sont pleines de renseignements curieux qui confirment plusieurs points de l'histoire des dissensions civiles et religieuses de l'Allemagne. Il ne sera pas inu-

---

(1) Ibid... « Nusquam majorem et paratiorem Professorum copiam esse quam istic. »

(2) « Atque ut res bona fide peragatur et omni fraude careat... Octuaginta (sic) thaleros Joachimicos singulis annis promittimus atque numerabimus... »

tile, avant de reproduire ici ces documents, de retracer brièvement les causes de la déchéance rapide d'une Université naguère aussi célèbre que celle d'Erfurt.

La ville impériale d'Erfurt, comprise dans le cercle de la Haute-Saxe (1), avait joui depuis longtemps de grands priviléges sous la protection des ducs de Saxe ; une Université y avait été fondée en 1388, au temps du schisme d'Occident, et elle avait reçu l'an 1389 ses priviléges académiques du pape Urbain VI. Cette Université avait subsisté avec éclat jusqu'au commencement du seizième siècle, et elle demeura fidèle à ses constitutions dans les temps les plus orageux de la réforme. C'est sur les bancs de l'école d'Erfurt que Martin Luther était venu en 1501 achever ses études scolastiques, et c'est dans le couvent des Augustins de la même ville qu'il avait fait profession de la vie religieuse; le moine cité à la diète de Worms en 1520 avait été reçu à son passage par la bourgeoisie d'Erfurt avec un appareil triomphal (2). Cependant, l'institution universitaire n'adhéra point au symbole du réformateur, quand celui-ci eut soulevé la plus grande partie de l'Allemagne contre la papauté; elle conserva sa fidélité à la foi catholique en même temps que son obéissance au pouvoir souverain de l'empereur qui lui devait protection. N'im-

(1) Ses noms anciens étaient *Erfordia*, *Erphordia*, *Erfurtum*.

(2) Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation*, liv. VII, ch. VII (t. II, ed. Brux.).

portent les droits qu'elle avait aux faveurs du prince qui était le chef temporel de la chrétienté d'après les idées de l'époque, l'Université d'Erfurt se trouva trente ans après le soulèvement de l'Allemagne exposée à une ruine imminente ; il serait exact de dire qu'elle était cernée au dedans et au dehors par le luthéranisme naissant. Elle ne pouvait compter sur les secours des magistrats de la ville qui lui avaient ravi la meilleure partie de ses priviléges, et qui lui refusaient des secours pécuniaires ; elle avait, d'autre part, à soutenir la concurrence des Universités fondées ou relevées autour d'elle par les princes protestants : c'étaient Wittemberg d'où était parti le signal de la révolte (1), Francfort-sur-l'Oder (2), Leipzig (3), et surtout Iéna qui se posa comme sa rivale aussitôt après avoir été érigée en 1548 par Jean Frédéric, électeur de Saxe (4). Malgré le mauvais vouloir d'une population devenue en partie luthérienne, malgré l'influence dont jouissaient les écoles voisines, les chefs de l'académie d'Erfurt tentèrent de la recon-

---

(1) L'Université de Wittemberg en Saxe (*Viterbergensis*) avait été fondée en 1502 par Alexandre VI et en 1506 par Jules II.

(2) Cette Université avait été instituée en 1506 par l'électeur de Brandebourg.

(3) La création de cette Université remontait à l'année 1408 ; son importance ne fit que grandir avec la réformation.

(4) D'autres Universités furent encore fondées dans les pays germaniques vers la même époque : celle de Marbourg, en 1526 ; celle de Copenhague, en 1539 ; celle de Koenigsberg, en 1544.

stituer l'an 1537, et c'est alors qu'ils adressèrent à l'Université de Louvain la lettre que nous avons déjà citée plus haut et dans laquelle nous avons jugé digne de remarque le passage suivant :

« Quanquam hæc schola olim fuerit frequentissima, qua de re autem infrequentior sit facta, an in causa fuerit sinisteritas temporum hominumque, an dissensio animorum sive opinionum potius dissidium (1), quo nunc orbem conçuti videmus, an tenuitas salariorum nondum statuere libet, certè experimur etiam in Musarum rebus regnare fortunam, ità visum fatis, ne quid sit in rebus humanis tam undique felix, ut non aliquo veneno contaminetur. Sed speramus tempora commodiora. Nam sunt qui studia refrigerentia conantur excitare. Sane nobis magna est parata adversaria è schola Ienensi hinc distante quinque milliaribus, quam instituerunt Duces Saxoniæ Vimarienses... »

Peu de mois après, Suffridus Petri rendait compte à l'Université de Louvain des faits qu'il avait pu observer de ses propres yeux : les détails que contiennent ses deux lettres ont l'intérêt d'un rapport authentique sur l'état des choses; ils sont accompagnés de l'expression

---

(1) Erfurt avait perdu l'appui de plusieurs noms célèbres quand les troubles avaient fait déserter la plupart de ses étudiants; elle fit de vains efforts pour retenir l'humaniste et poète Eobanus Hessus qui se rendit en 1537 à Marbourg sur l'invitation du landgrave de Hesse. Ce savant mourut dans cette dernière ville en 1540; c'est donc à tort qu'on a dit quelquefois que S. Petri lui avait succédé à Erfurt.

vraie de l'attachement et de la reconnaissance que leur auteur vouait à l'institution belge dont il était en quelque sorte le représentant à Erfurt. Malheureusement, il ne m'est pas permis de donner autre chose que des extraits de la première de ces lettres, à cause des taches d'eau qui ont effacé en partie le premier feuillet de l'autographe.

Datée du 22 septembre 1557, cette lettre est adressée au recteur et aux autres dignitaires de l'Université que Suffridus Petri avait connus personnellement (1). Il commence par s'excuser auprès d'eux du retard qu'il a mis à les informer de sa position, en attestant qu'il a saisi la première occasion pour leur écrire ; il est disposé à leur transmettre tous les documents qu'ils désirent sur l'académie de la Thuringe. Puis il les informe de son heureuse arrivée à Erfurt onze jours après son départ de Louvain, de la distribution du temps des leçons (2), et de l'assistance généreuse qu'il a trouvée immédiatement auprès de plusieurs personnages attachés à l'Université. Suffridus Petri passe ensuite à une description générale de la ville d'Erfurt et à un court récit des événements qui ont mis son ancienne Université en pé-

(1) Elle a pour inscription : « Magnifico D. Rectori cœterisque viris clarissimis, deputatis, Almæ Academicæ Lovaniensis, patronis meis unice colendis. »

(2) Le cours de latin avait lieu le matin de huit à neuf heures, le cours de grec de deux à trois heures dans l'après-midi.



ril; nous allons reproduire textuellement le reste de la première lettre qui a jusqu'à sa fin une valeur historique, en mettant en note les éclaircissements que le sujet comporte :

« Restat nunc ut de civitate hac agamus : ea, amplitudine Lovanium facile æquat, amænitate superat opulenta et populosa ; nam parochias habet viginti sex præter monasteria plurima : septuaginta duos ingentes populososque pagos, et comitatus quinque sub ditione sua habet ipsa civitas Imperialis, sui Juris, ac defensores agnoscit principes Saxonicos et Cæsarem. Dioceseos est Moguntinæ (1). Magistratum habemus geminum, alium ecclesiasticum, civilem alterum. Ecclesiasticus, qui pars est Academiæ... agnoscit Ecclesiam ; civilis Magistratus... in superiorem et in inferiorem dividitur, cum maxima pars populi Lutheri doctrinam sequitur : quare cum rei literariæ authoritas penes pontificios, imperii potestas penes Lutheranos sit, nemo religionis causa hic appellatur, sed et libris et cibis quibusvis, uti cuilibet liberum est. Sunt autem monasteria nonnulla à Lutheranis et templa occupata, nonnulla etiam planè deserta quorum fructus alio conversi sunt a summo magistratu. Sed de his hactenus. Quod autem ad academiæ dignitatem multis modis sumus vobis inferiores sive collegiorum copia

(1) Erfurt qui avait appartenu fort anciennement aux électeurs archevêques de Mayence ne rentra qu'en 1664 sous leur domination.

atque splendore, sive professorum authoritate, sive studiosorum frequentia. Spectemus vereorque profectò hac in parte paupertatem satis nostram : nam quatuor dumtaxat habemus collegia nec pædagogia prætereà ulla. Tum et professores artium doctos hic admodum paucos invenias, ità studiosos alienigenas et extraneos adesse triginta non puto. Ejus rei causa hæc est : cum divus M. Lutherus, hic doctor promotus, enuntiare suum dogma cepisset, commoti rerum novitate studiosi, quorum numerus erat tunc frequentissimus, excitata seditione pontificios opprimere conati sunt. Quarè, magistratus, religionis dissidium perpetuæ seditioni fomitem fore prospiciens, academiæ sua privilegia eripuit, et in seditiosos, cujuscunque status aut conditionis esset, graviter animadvertit : maximè cum videret etiam cives, sub prætextu studiosorum, academiæ privilegiis abuti. Sublata itaque spe impunitatis, alii propter odium sectarum, alii propter academiæ deformitatem aliò sese contulerunt. Accessit deinde huic malo malum aliud : erecta sunt in foribus pene civitatis hujus, Lutheranorum academiæ plurimæ, in quibus et liberaliora stipendia professoribus, et libertas major studiosis esset. Itaque ergo adhærent Luthero: quia decrevit hic pontifex, fractæ paulatim sunt academiæ nostræ vires. Sed ut est omnium rerum quædam vicissitudo, speramus meliora; quando Lutherani nobis jam paulo sunt æquiores, et in ecclesiis suis ipsi se se mutuo conficiunt ac lædunt et ex antiquis ecclesiæ ritibus ultrò multa repe-

tunt. Deindè quia senatus ipse, quamvis Universitati sua privilegia nondum reddiderit, redditurum se tamen brevi promisit. Tum etiam quod inter ipsos senatores sunt nonnulli qui singuli de suo singulas lectiones novas liberalissimis stipendiis sunt instituturi, quòdque studiosi non pauci magnates qui ingentem pecuniæ summam ad academiæ restaurationem coegerunt. Quæ si omnia rata nobis ac solida fuerint, ad pristinum vigorem redire academia hæc brevi tempore facillime poterit. Nam, si sit religionis unio, si restituta sint academiæ sua privilegia, si sit bonorum professorum copia, cætera quæ vel ad vitæ necessitatem, vel ad oportunitatem studii pertinent, adeò sunt hic in promptu, ut nusquam possint esse magis : si quidem liberalis et honesta mensa viginti daleris in annum comparari facile potest, armaque scholastica propter academias vicinas et Francofordiam propinquam hic parvo constant. Publica academiæ instituta mihi valde probantur quibus cavetur ut omnes studiosi qui hùc studiorum gratia accedunt suum aliquem magistrum habeant, qui Decano artium tanquam censori rationem de moribus eorum et profectu reddat. Deinde in disputationibus publicis quæ die Sabbati semper habentur, non honor modo sed et præmium in publico proponitur. Hæc pro temporis augustia, viri clarissimi, breviter ac raptim utcunque delineare potui; ad primam quamque occasionem diligentius scripturus ea quæ nunc omissa sunt. Interea Deus Opt. Max. insolumes servare vos et acade-

miam vestram unicum orbis christiani lumen semper in majus ac melius augere dignetur. D.Petrum Nanium esse defunctum summoperè dolui (1), sed quia divinæ Providentiæ itā visum fuerit, precamur illius manibus æternam requiem. Cupio autem ne gravemini, mei certiores facere singulares hosce Mœcenates meos ac viros clarissimos : scientificum magistrum nostrum ac Dominum Dominum Varmeserum (?) Noviomagum Dominum meum colendissimum; clarissimum græcæ linguæ professorem D. Theodoricum Langium mœcenatem meum unicum (2); clarissimum virum ac D. D. Amerotium Suessionensem patronum meum benevolentissimum (3); clarissimum virum meique studiosissimum D. M. Cornelium Valerium (4) : quibus ego singulis maxime scribere cuperem, si qua temporis ratio patiatur. Valete viri claris-

---

(1) Pierre Nannick, d'Alkmaer, successeur de Conrad Goclenius, dans la chaire de langue latine au collége des Trois-Langues, était mort à Louvain le 31 juillet 1557.

(1) On a vu plus haut quelles relations intimes S. Petri a liées à son retour à Louvain avec Th. Langius dont il fut quelque temps le suppléant dans la chaire de grec.

(2) Adrien Amerotius, de Soissons, fut chargé pendant de longues années de l'enseignement du grec, d'abord au collége du Lys, puis au collége de la fondation de J. Busleiden. Il mourut en février 1562 (*Fasti Acad.*, p. 282. — *Exordia coll. Tril.*, p. 66).

(3) Corn. Valerius, d'Utrecht, vanté comme latiniste pour la pureté de sa diction, fut le successeur de P. Nanius; et il occupa la même chaire pendant 21 ans (1557—78). Nous aurons occasion de mentionner de nouveau son nom.

simi, et si qua in re vobis erit opus opera mea, imperate famulo vestro, vobis ad omne obsequium paratissimo.

» Erphordiæ postridiè S. Matthæi anno 1557. »

SUFFRIDUS PETRUS,

Leovardiensis Frisius.

La seconde lettre que Suffridus Petri envoya quelques mois plus tard n'a pas moins d'importance que la première; elle est datée du 15 mai 1558 et elle porte une adresse semblable à la précédente. Elle renferme un nombre considérable de faits qui exigeraient plutôt une traduction qu'une analyse à cause de leur haute signification dans l'histoire du temps : c'est pourquoi nous avons préféré rapporter en entier le texte de ce morceau inédit et si nous nous sommes abstenu d'accompagner de notes un grand nombre de passages, c'est parce qu'un commentaire historique et critique des faits mentionnés nous aurait entraîné bien au-delà des limites de notre présent travail. On va voir que Suffridus Petri a exposé avec la plus grande netteté les causes simultanées qui ont jeté l'Université d'Erfurt dans les embarras les plus graves; il ressort à l'évidence de son témoignage que cette institution, catholique par son origine, ses traditions et son symbole, s'est trouvée en quelque sorte isolée par une conspiration permanente des intérêts protestants qui s'agitaient et grandissaient autour d'elle :

S. P.

« Haud scio, Viri Clarissimi, an in vita mihi quicquam gravius accidere possit, quam quia hic tam pauci reperiantur qui literas nostras istuc transportandas recipere velint. Non modo quod mea erga vos gratitudinis ratio sæpius id fieri merito postulet, ut benevolentissimos patronos ac Mœcenates meos quibus et honorum et fortunæ fundamenta lubentissime debeam, interdum literis meis invisam, sed etiam quod Universitatis et nostræ et vestræ quoque id non parum referre putem. Cujus rei rationem vobis in præsentiarum, Viri Clariss., paucis reddere decrevi : quod vobis non ingratum fore confido qui noctes atque dies ad veræ pietatis et rei literariæ subsidia conatus vestros omnes confertis. Universitas itaque nostra magis ac magis in dies it pessum, propter has causas quas breviter subjiciam ; prima est quod Academiæ præsides ecclesiam Romanam agnoscunt, quam non vicinæ tantum Academiæ Germanicæ, sed Erphordiensis quoque civitas, et magistratus ex maxima parte detestatur. Secunda est quod studiosi hic nulla privilegia habeant : eripuit enim ea magistratus Universitati in initio dissensionis Lutheranæ, neque adhuc restituit. Tertia est, quod medicina, jurisprudentia, theologia, propter stipendii defectum suos professores ordinarios non habeant : artes liberales autem nimium duriter aiunt ac sordide, utpote viginti quatuor aureis Philippicis. Quarta est, quod collegia recipien-

dis fovendisque studiosis idonea non sint. Quinta est, quod ad quinque miliaria hinc in civitate Iena, Saxoniæ Duces tres electoris filii novam Academiam condiderint, accitis undique largissimo stipendio viris doctissimis. Quare mirum non est studiosam juventutem ibi se conferre potissimum, ubi vigent ea quorum desiderio maxime tenetur : nos interim frigemus. Si quis quærat quod hisce malis sit parandum remedium, pietatem de medio tollat, hoc est ecclesiam Romanam in Lutheranam convertat : videbit nihil obstare causas cæteras ut et Vittembergam et Lipsiam et Ienam penitus intra sex menses absorbeat, adeo accommodatus est hic locus studiis. Promisit quidem Senatus Universitatis restitutionem, et potest privilegia erepta reddere, potest luculentissimum stipendium conferre professoribus quarumlibet artium, potest collegia restaurare vetera et edificare nova. Sed quia plerique omnes Lutherani sunt, papistas ut nos vocant extinctos cupiunt potius quam restitutos; id enim spectant unice, ut emigrantibus atque morientibus paulatim nostris, ubi successores non sunt, ad ipsos tandem academia devolvatur : quod illis proh dolor ! hactenus satis ex animi sententia succedit, cum pauci admodum nostrarum partium supersint. Quare nobis propemodum res hic rediit, Mœcenates candidissimi, ut non de optima valetudine comparanda, sed de fugienda morte sit cogitandum; ut si sanis esse non liceat, languidum tamen spiritum utcumque ducamus, donec Deus Opt. Max. nos oculo benig-

niori respiciat. Nam privilegia restituere, stipendia digna bonis professoribus dare, locum studiosis idoneum præstare, Universitas ipsa non-potest, remittere autem religionem pium non est. Quare illud, ceu anchora sacra, solum rebus pene deploratis superest, ut in eorum subsidium saltem, qui filios suos ex vicinis plerisque locis huc ad veram religionem discendam ablegant, aliquem portum tranquillum habeant, in quo academiæ sustinendæ successores idonei præparentur : est autem hic mortuus ante paucos annos quidam prior Augustini monasterii, ejusdem in quo Lutherus fuit. Is cum nullos omnino successores haberet, vacuum cœnobium Universitati ad fovenda studia quasi ex testamento reliquit, cum summa pecuniæ non contemnenda : testamentum illud etiamsi nullius vigoris esse possit, pecuniam tamen non reluctante Senatu ad studiorum usus deduxit. Sed monasterium Senatus occupavit, et templum Lutheranis concessit, interiora penetralia cum reditibus reservans sibi. Interim hæc omnia Universitati se restituturum pollicetur, si quod super his ipsis indultum a Summo pontifice Universitas impetrare possit. In hoc igitur laboratum est multis jam temporibus successu parum felici, quod episcopus quidam Romæ qui ad se exequendum negotium illud receperat mortuus sit, neque de morte ejus universitas nostra fieri certior potuerit, ideoque frustra quod sperabat expectavit! Delegata ejus negotii cura nemini : nunc autem Romam scribere propter conditionem temporis tutum non est,

et audimus esse nunc S. Pontificis legatum Bruxellæ, quem hac in re authoritate pontificia satisfacere posse nobis arbitramur, præsertim cum Universitas illud monasterium non ulterius sibi concedi postulat, quam eousque donec ratio temporis religiosos fratres rursus aliquando hic esse patiatur. Interea enim satius esse putat, honestis studiis illud concedi, quam fovendis hæresibus, ideoque magnam in auxilio vestro spem posuit, Viri Clarissimi, ut ad hanc rem obtinendam illi aliquando adsitis. Delegatum fuerat anno superiore mihi ut ex academia vestra canonici juris professores duos accesserem, quibus singulis singuli canonicatus haudquaquam contemnendi in professionis stipendium, cum non nisi ternis in hebdomade diebus legendum esset: et laboravi equidem strenue, ut et parerem nostris, et vestris prodessem, et utrosque juvarem simul. Sed tanta est hominem horum malitia, ut aut non recipiant literas nostras, aut receptas etiam supprimant. Quare tametsi in præsentiarum singulare mandatum Universitatis nullum habeam, ut a vobis quicquam petam, illud tamen orare me obnixe voluit M. Rector, ut si quando supplicationes nostras pro rebus necessariis ad legatum S. Pontificis Bruxellam miserimus (quod brevi fortasse futurum est) operam vestram quoque interponere piis conatibus dignemini, cum et honestum simul et necessarium sit reipublicæ christianæ, fomites aliquos ecclesiæ veræ conservari.

» Si quid autem de meis rebus privatim scire cupitis,

quibus ego nunc aures vestras onerare nolui, D. professor Langius vos earum certiores faciet, ad quem diligenter eas perscripsi. Res autem Germanorum apud nos turbulentissimæ sunt; vicini principes nihil aliud quam bellum crepant, nos tamen in tuto sumus. Academiæ vicinæ sunt inter se maxime discordes: Philippus Mel. Illyricus, et Justus Menius infamibus libellis mutuo sese proscindunt, ut sperandum sit hinc illud, quod recte mihi est, hæreticorum discordiam esse pacem ecclesiæ. Ego unquam in istis hominibus esse tantam perversitatem crederem, nisi viderem præsens. Orationem vobis et carmen unum mitto, quæ pro necessitate Universitatis ad petitionem M. Rectoris scripsi (1); quæ si his literis annexæ non erunt, a B. Gravio petantur. Date quæso veniam, Viri Clarissimi, quod nimis improbe sim abusus otio vestro. Deus Opt. Max. amplitudinem prudentiamque vestram publice atque privatim in majus ac melius augere dignetur.

» Erphordiæ ex majori collegio idibus Maii anno 1558.

» SUFFRIDUS PETRUS *Leovardiensis Frisius* famulus vester deditissimus. »

Nous ne releverons dans cette seconde lettre que deux faits : d'après le désir du Recteur, S. Petri demande

(1) Il s'agit ici de deux morceaux cités parmi les ouvrages de S. Petri : *Oratio pro reformatione Universitatis Erphordiensis*, discours imprimé à Erfurt en 1566 (?), et le *Carmen gratulatorium* adressé à l'abbé d'un monastère voisin d'Erfurt et imprimé en 1558.

à l'Université de Louvain deux professeurs de droit canonique pour celle d'Erfurt, tout en représentant les obstacles que les ennemis de la foi ne manqueront pas d'apporter à un tel choix. On observera, en second lieu, en quels termes S. Petri réclame les bons offices de l'Université auprès du nonce apostolique de Bruxelles, afin que l'école d'Erfurt pût être admise par le Pape à recueillir une partie des revenus de la maison des Augustins après la mort du dernier abbé. Une réponse fut adressée à S. Petri sur cette affaire au nom de l'Université en date du 14 juillet 1558 (1) : elle y promet son intervention bienveillante pour l'arrangement que l'Université d'Erfurt entend proposer à la cour de Rome ; elle s'engage même à charger d'une démarche officielle un de ses canonistes habitué à correspondre au sujet d'affaires semblables avec le Saint-Siége, mais elle fait expressément remarquer, à l'occasion de la demande exposée, qu'aucun des biens du couvent des Augustins ne pourra être détourné à un autre usage qu'à l'entretien de professeurs catholiques. En offrant ce genre de services à l'institution d'Erfurt, l'Université de Louvain

(1) Elle est signée par Joannes Wamesius, jurisconsulte, *dictator* ou secrétaire général de l'Université pendant 31 ans (1558—89). La lettre a été publiée dans le recueil de S. A. Gabbema ; cent. I, epist. XCI, p. 219—22. Il y est question des deux lettres de S. Petri que nous publions aujourd'hui, et de l'intérêt qu'elles ont excité dans Louvain eu égard à leur exposé des affaires religieuses.

lui rappelle le lien véritable de leur fraternité mutuelle, le maintien, l'honneur et l'accroissement de la foi orthodoxe.

Suffridus Petri, dégoûté des tracasseries suscitées à l'Université d'Erfurt et peut-être de la mauvaise conduite de quelques-uns de ses membres, la quitta en 1562, et l'on voit en effet qu'après son départ la situation de cette Université ne fit qu'empirer, malgré les efforts tentés pendant plusieurs années par ses chefs et ses administrateurs (1). Il avait déjà manifesté en 1561 à son ami Boetius Epo l'intention de se rendre d'Erfurt à Paris ou à Louvain : celui-ci prévint ses désirs en le désignant à la bienveillance de J. Hopperus, qui lui fit proposer la charge de secrétaire et de bibliothécaire dans la maison du cardinal Granvelle. Une lettre de

(1) Le manque de ressources et l'esprit de secte contribuèrent à jeter l'Université d'Erfurt dans les plus graves embarras ; des jeunes gens furent promus à plusieurs fonctions importantes ; en 1566, on dut concéder une chaire de théologie pour la confession d'Augsbourg. Au siècle suivant, la faculté de théologie catholique alla toujours en déclinant ; les autres facultés se maintinrent avec plus d'honneur jusqu'à la fin du 18e siècle, et elles ont laissé des preuves d'une assez grande activité scientifique dans la collection des *Acta Academiæ Elect. Mogunt. Erfurdiensis* (1776—95, 12 vol. in-4). Quand la forteresse d'Erfurt fut devenue une enclave prussienne au milieu des petits duchés de Weimar et de Gotha, l'Université fut supprimée en 1816 par le nouveau gouvernement. — Voir l'histoire abrégée de la ville et de l'Université d'Erfurt par H. A. Erhard, dans l'*Encyclopédie* Allem. de Ersch et Gruber, I. section. Leipzig, 1841, 36e partie (p 462—76).

Boetius Epo nous fait connaître les circonstances de cette négociation et les conditions qui furent offertes par Granvelle à Suffridus Petri (1); une lettre de J. Hopperus à Reinier Tegnagel nous donne les différents titres auxquels le conseiller royal a présenté et recommandé au cardinal la personne de son nouveau secrétaire (2): « Hominem esse modestum, Linguæ Græcæ et Latinæ » valde peritum, a studiis juris et philosophiæ Aristo- » telicæ linguaque Germanica non alienum, catholicum, » facundum, annos natum XXXV plus minus, profes- » sorem Erphurdiensem, cœlibem, et cætera quæ ad » veras ejus laudes putabam pertinere. » Nous avons dit déjà pourquoi Suffridus Petri ne resta pas plus longtemps enchaîné à la fortune du ministre de la cour d'Espagne.

Il nous serait facile de compléter ici la biographie du savant Frison, en faisant usage des lettres publiées par Simon A. Gabbema dans la collection que nous avons citée plus haut, si nous ne craignions pas de dépasser les limites que nous nous sommes assignées; car, pour

(1) Recueil de S. Gabbema : cent. I, epist. XCV (p. 228—30). Louvain, sept. 1561. — « ... Ut nimirum tu ipsi cardinali sis ab epistolis, Amanuensem vulgus vocat; et Librarius per triennium opera tua ipsi addicta, habeasque mensam liberam cum OEconomo ipsius, et in singulos mensas tres coronatos, cum binis vestimentis in annos singulos. »

(2) Cette lettre fut communiquée à S. Petri, déjà entré en fonctions à Bruxelles, par Boetius Epo (Ibid. ep. XCVI, p. 232—33).

faire usage d'environ quarante lettres adressées à Suffridus Petri ou écrites par lui (1), pour entrer dans l'examen des faits d'histoire littéraire ou d'histoire politique qu'elles rapportent, nous devrions consacrer un mémoire spécial aux études classiques des contemporains de notre humaniste et y insérer des notices particulières sur les livres et les personnages dont les lettres font mention. Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les différents objets de cette correspondance qui ne peut que faire honneur à Suffridus Petri : tantôt, ce sont des relations d'amitié, comme celles qui l'unissent à Boetius Epo, qui est comme lui littérateur et jurisconsulte; tantôt, ce sont des propositions adressées à des imprimeurs étrangers, comme Thomas Guarin de Bâle, pour la publication de ses travaux philologiques sur le texte de Cicéron (2); tantôt, ce sont des services littéraires qu'il échange avec un latiniste tel que Denys Lambin ou avec des humanistes belges aussi distingués que les Charles Langius et les Lævinus Torrentius (3);

---

(1) De l'an 1557 à l'au 1595.

(2) S. Petri avait publié à Bâle chez Oporinus en 1568 des *Castigationes ad Officia* qui étaient comme le prélude de ses études sur tous les ouvrages de Cicéron. S'il n'a point mené à fin l'entreprise projetée, il a pu en accuser le malheur des temps : « Cum temporum injuria propositam Ciceroniani operis emendationem perficere nequaquam permiserit. » (Ib. p. 411). V. Goethals, *Lectures*, t. II, p. 167.

(3) *Epist.* ed. Gabbema, cent. secunda, p. 243 et suiv. — L'orateur romain a toujours la meilleure part dans cette correspondance littéraire.

tantôt, ce sont des vues touchant l'importance des études historiques sur les temps modernes, comme celles que Suffridus Petri communique au prince-évêque de Liége, Gérard de Groisbeeck, dans une lettre remarquable et importante surtout pour les annales ecclésiastiques de nos provinces (1).

Il nous reste à parler des travaux de jurisprudence qui ont partagé avec l'histoire les dernières années de S. Petri; le droit civil et surtout le droit canonique étaient les branches d'étude dont il avait la direction comme président du collége des Juristes à Cologne où il avait d'ailleurs la charge d'enseigner lui-même. C'est en qualité de professeur de droit et de président qu'il recommandait aux savants étrangers les jeunes gens qui visitaient d'autres écoles au sortir de celles de Cologne (2) : nous le voyons écrire dans ce but au Recteur et aux professeurs de la faculté de droit de Douai, et en particulier à Boetius Epo, quand il envoya à l'Université de cette ville un gentilhomme de la Frise aussi distingué par son esprit que par sa naissance, Folcard d'Achelen, fils du président des Etats et petit-neveu du

(1) Ibid., cent. sec., Ep. LXXXI, p. 426—39.

(2) U. J., professor et collegii Juridici Præses. — S. Petri avait publié en 1571 à Anvers chez Chr. Plantin un discours remarquable prononcé à Louvain *De proestantia legum romanarum*.

(3) Les deux lettres sont datées de Cologne, au printemps de l'année 1583.

fameux Viglius que Douai comptait parmi ses protecteurs; il a de même recommandé expressément au célèbre J. Cujas Janus Guilielmus (1), de Lubeck, dont il avait pu apprécier les excellentes dispositions et avec lequel il entretint une correspondance littéraire. D'un autre côté, Suffridus Petri porta son attention sur les recherches et les études qui pouvaient coopérer à la résurrection de la science ecclésiastique entreprise par les Pontifes romains : versé dans les questions de droit et dans les recueils canoniques, il avait l'estime de plusieurs cardinaux entre autres Paleotti et Santorius, et il fut consulté en 1568 par le cardinal Caraffa sur les moyens d'obtenir les manuscrits dont s'était servi Laurent Surius, quand le pape Sixte-Quint songea à publier une collection complète des Conciles; c'est alors qu'il eut recours aux docteurs de l'Université de Louvain par la lettre suivante encore inédite :

« Magnifice Dne. Rector, cæterique præstantissimi Antistites Almæ Universitatis Lovaniensis, Patroni mei summa observantia colendi, quanquam sperem me propediem istuc advolaturum, tamen ne mora hæc quantumvis brevis commodo publico aliquod detrimentum adferat, hasce literas ad vos præmittendas duxi, quibus quid petam paucis explicabo. Summus Pontifex novam Conciliorum editionem toto pectore molitur, ad quam

---

(1) Epist. cent. sec., Ep. LXXVIII, p. 417 et suiv.

proinde commendandam quærit omnia literaria subsidia quæ potest. Scripsit igitur Rmus Card. Antonius Caraffa (1), Suæ Stis nomine ad Nuncium Apostolicum, qui hic est, et separatim etiam ad me, ut eam librorum suppellectilem qua in conciliorum tomis et maxime in Synodo quinta generali usus est p. m. pater Laur. Surius diligenter excuteremus, ac videremus possetne hic inveniri autographum illud græcum quod in quinta Synodo Surius est secutus. Cum igitur apud Carthusianos nostros nihil hujus reperiatur, ipsique asserant omnes codices post mortem Surii Dominis suis, quorum erant, esse remissos, inter quos non pauci Lovanienses essent, mihi datum est negotium ut ad Magnificentiam Amplitudinemque Vestram hac de re scribam. Cupio igitur ut hanc petitionem non mere temeritati, sed erga Pontificem obedientiæ imputatis, et in Collegiis Vestris, publicis item privatisque bibliothecis inquisitione facta, exploretis, possit ne aliquid ad præsens institutum Smi Papæ inveniri speratum et expectatum. Utcumque autem eventus successerit, rem Pontifici gratissimam feceritis, si vel Romam ad Card. Carafam, vel huc ad Nuncium Apostolicum, vel denique ad me scribatis. Quod ut etiam faciatis quam primum licebit,

---

(1) Ant. Caraffa, cousin du pape Paul IV, fut fait cardinal en 1568; il fut longtemps à la tête de la congrégation fondée pour la correction des Bibles; il remplit les fonctions de bibliothécaire apostolique sous les papes Grégoire XIII et Sixte V, jusqu'à sa mort qui arriva l'an 1591.

etiam atque etiam rogo, Deus Opt. Max. Magnificentiam Amplitudinemque Vestram in dies augere ac diù incolumem conservare dignetur.

» Coloniæ, 10 febr. anno 1588.

» Vestræ Mcentiæ et Amplitud.
Famulus deditissimus SUFFRIDUS PETRUS
L. J. C. Regens Bursæ Coronarum.

» Literis quæso ob angustiam temporis ignoscite : quæ mundius hæc describere non permisit. »

Il est nécessaire d'ajouter pour l'intelligence de cette pièce que Laurent Surius, de Lubeck, qui y est nommé, est un écrivain ascétique de l'ordre des Chartreux, qu'il avait mis une ardeur infatigable à la publication d'ouvrages fort étendus, entr'autres d'une collection de Conciles généraux, provinciaux et particuliers (1), et qu'il avait passé la plus grande partie d'une vie sainte et laborieuse dans le couvent des Chartreux de Cologne. Comme on n'avait pas pu découvrir les manuscrits dans la maison de cette ville, Suffridus Petri s'était chargé de les faire rechercher dans les bibliothèques de Louvain où devaient se trouver leurs possesseurs auxquels on les avait renvoyés immédiatement après la mort de L. Surius en 1578.

---

(1) *Concilia omnia tum generalia tum provincialia atque particularia*. Coloniæ 1567, 4 vol. in-fol.

§. III.

Il nous a paru également digne d'intérêt de faire connaître dans ce recueil quelques circonstances particulières de l'appel qui fut fait par l'Université de Louvain à Guillaume Huysmans pour remplir la chaire de littérature latine; les documents nouveaux qu'il nous est donné de publier montrent dans leur vrai jour les relations officieuses que les plus hauts personnages de l'Église et de l'État entretenaient au XVIe siècle avec les grands centres d'étude, considérés à juste titre comme les boulevards de la Chrétienté. Cependant, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler tout d'abord brièvement quelle fut la carrière du savant humaniste qui eut l'honneur d'être désigné par d'illustres protecteurs au choix de l'Université de Louvain.

Guillaume Huysmans (*Guilielmus Huysmannus*) était né à Lierre, ville voisine du marquisat d'Anvers; il s'est nommé lui-même fort souvent *Antverpiensis*, en désignant ainsi plutôt la contrée que la ville natale. Après ses cours d'humanités, il alla étudier le droit à Douai où il prit le grade de licencié; puis, il fit un séjour d'environ six ans en Italie où il s'attacha à la maison du cardinal archevêque de Milan, l'admirable Charles Borromée que l'Eglise a mis au nombre de ses saints, et il enseigna quelque temps les lettres latines dans le palais archiépiscopal (1). Estimé à l'étranger pour sa connais-

(1) S. Charles avait sans doute érigé à Milan une association d'études

sance des lettres anciennes, G. Huysmans fut puissamment recommandé par de hauts dignitaires, quand il prit la résolution de retourner dans sa patrie; grâce à sa bonne réputation ainsi qu'à leurs suffrages, il fut accueilli avec empressement par les directeurs de l'institution universitaire de Louvain, et il vint y prendre l'enseignement du latin au collége des Trois-Langues à la veille d'une crise politique qui devait interrompre assez longtemps les travaux de l'Université.

Cornelius Valerius, dont le nom vulgaire était *Oudewater*, avait remplacé avec succès P. Nanius en 1557 dans la chaire d'éloquence latine; quand il mourut en 1578, cette chaire, qu'il avait illustrée à la fois par ses leçons et ses écrits (1), demeura quelques années vacante, à cause des calamités que les troubles civils faisaient peser pour ainsi dire sans interruption sur tous les corps formant l'Académie brabançonne. Une terrible peste, qui avait affligé la ville et le pays en 1579, avait décimé les rangs des professeurs; c'est alors qu'avaient succombé en peu de semaines Corn.

sérieuses semblable à celle qu'il avait créée naguère à Rome sous le titre d'Académie des *Nuits Vaticanes*. (Voir sur cette institution l'*Histoire du saint*, par Alex. Martin, chap. II).

(1) Voir sur la vie et les ouvrages de Corn. Valerius la notice de Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 220—21, et les *Exordia coll. Tril.* de V. André, p. 55—58. Aucun éloge ne surpasse celui qu'a donné A. Schott à C. Valerius son maître dans la lettre citée à Chr. Plantin. (*Analectes*. 1847, p. 237—38).

Gemma et P. Beausard. En même temps les excès de la soldatesque et des bandes indisciplinées qui parcouraient tout le Brabant empêchaient le concours ordinaire des étudiants de toutes les provinces. La confiance et la sécurité ne purent être ramenées qu'après la pacification de la Belgique qui suivit en 1585 la capitulation d'Anvers. C'est seulement l'année suivante que l'on travailla à la réorganisation du collége des Trois-Langues, et c'est alors que G. Huysmans fut accepté comme successeur de Corn. Valerius. Les deux lettres que nous allons reproduire font foi de cette date; la première est adressée au Recteur et aux représentants de l'Université par d'Assonleville, membre du grand-conseil auprès du gouvernement des Pays-Bas espagnols:

Magnifice D. Rector.

Innotuit nobis in Alma Vestra Universitate, cujus M. V. D. clavum tenet, deesse Latinæ Linguæ professorem in Collegio Trium Linguarum, quod cum Universitati ipsi, singulari Dei beneficio jam pedetentim recrescenti, dedecori, et studiosæ juventuti non parvo sit detrimento: Hinc est quod nos ejus commodis qua possumus solertia consulere cupientes, honestum et probatæ vitæ ac conditionis virum Gulielmum Huysmannum J. U. Licentiatum, quo maximè fieri potest fervore vobis commendatum cupimus eoque magis quod humaniorum litterarum studio præcipue semper incubuerit, operamque suam illustribus adolescentibus in oratoria facultate

instituendis, non Duaci tantum, sed per integrum quoque sextennium, in Italia impenderit. Nam et in Aulà Ill^{mi} et Rev^{mi} D. Cardinalis Borrhomæi litteras latinas publicè docuit, et deinde Proregis Siciliæ ex filia nepotem, non sine magno nominis, in exteris regionibus, incremento, liberalibus artibus erudivit, uti publico litterarum testimonio quas legendas nobis exhibuit constat. Quapropter adhibita in consilium ratione, commendatione nostra non indignum judicavimus, nihil plane addubitantes, quin vos etiam ubi virum audieritis nobis sitis assensuri. Scio testimonio nostro plurimum vos semper tribuisse, facite obsecro, ut in hoc viro commendationem nostram maximum pondus habuisse reipsa intelligamus. Vale. Bruxellæ, 4 cal. Januarii (1).

V. M. D.

Sumus fidus amicus et servitor,
C. D'ASSONLEVILLE.

La seconde lettre est adressée au Recteur de l'Université de Louvain par l'évêque de Verceil envoyé dans les Pays-Bas catholiques pour l'arrangement des affaires religieuses de plusieurs diocèses :

Mag^{ce} ac R^{de} D^{ne}, amiceque plurimum dilecte et hon^{de}.

---

(1) Quoique cette lettre ne porte point d'année, on a lieu de croire qu'elle date de l'an 1586, comme la suivante qui a traité du même sujet; elle doit d'ailleurs appartenir à la même année, d'après la date des pièces parmi lesquelles elle était rangée.



Gulielmo Huysmanno Lirensi, Juris utriusque Licentiato, Literarumque humaniorum item non mediocriter perito, utor familiarissime graviumque virorum qui ex Italia, ubi is aliquot annos laudabiliter et honorifice vixit, ad me diligenter de illo perscripserunt, testimonio adductus, illum in patrocinium meum suscepi: quamobrem committere non possum, quin Mag^tiæ Tuæ, eum Gulielmum, hominem doctum, pium, probumque de meliore nota commendem, ut in humaniorum literarum professorem in ista Academia assumatur; quod eo libentius facio, quod etiam cathedram istam, quam Humanitatis vocant, vacare nunc intelligam, et illum ad istud munus recte obeundum idoneum esse non dubitem. Hoc illi charitatis officium si Mag^tia Tua præstiterit, ego non vulgari me ab ipsa beneficio cumulatum existimabo, omnibus sc. officiis, occasione oblata, compensando. Tornaci. IIII°. Non. Jan^rii M. D. LXXXVI.

Mag^tiæ Tuæ

Studiosissimus atque ad officia paratissimus, J. Fr^s. Ep. Vercellen: Nunc. que apl^icus.

L'auteur de cette lettre, J. Fr. Bonomi, avait été sacré évêque de Verceil par St. Charles Borromée auquel il était uni depuis longtemps par une sincère affection; il eut sans doute l'occasion de connaître et d'apprécier à Milan G. Huysmans qu'il s'empressa de recommander quand il le retrouva en Belgique. Bonomi qui

avait rempli avec habileté plusieurs missions difficiles dont la cour de Rome l'avait chargé en Allemagne, ne montra pas moins de fermeté dans les provinces belgiques; il mourut à Liége en 1587 (1). Il était lui-même humaniste distingué et auteur de poésies latines : c'est en homme éclairé qu'il s'est fait le protecteur de notre compatriote.

Les deux lettres qui viennent d'être publiées jettent quelque lumière sur l'histoire intérieure de l'Université que Valère André n'a pu raconter à cette époque des troubles d'une manière bien nette. L'auteur des *Fasti Academici* n'a pas fixé de date précise aux faits qui concernent l'enseignement de G. Huysmans à Louvain; et d'autre part, il avance qu'à partir de la mort de Jean Verhaghen, c'est-à-dire, dès l'an 1584, il n'y eut plus ni président ni professeurs au collége des Trois-Langues, jusqu'au moment de la réorganisation de ce collége en 1606 sous la direction d'Adrien Baeckx, de Malines (2). Déjà Paquot avait signalé cette méprise de V. André (3), en observant que Huysmans a dû ensei-

(1) Voir dans la *Biographie liégeoise*, par Bec de Lièvre (t. I, p. 273—75), une notice qui est une reproduction presque littérale de celle de Ginguené (*Biogr. univ.*, t. V, p. 139—40).

(2) *Fasti*, p. 280, p. 278.

(3) *Mémoires, etc.*, t. III, p. 608 (éd. in-folio). — Nous ajouterons à l'observation de Paquot que Huysmans prend le titre de *professor publicus* en tête de son livre cité ci-après.



gner au delà de l'année 1584, puisqu'il a daté du collége des Trois-Langues, le 16 juin 1589, l'épître dédicatoire de sa traduction latine des Lettres sur les affaires de l'Inde (1). Il est maintenant avéré que la nomination de Huysmans n'a pu être antérieure à l'année 1586, et il est vraisemblable que son professorat a duré quelques années malgré les dissensions intestines qui l'ont sans doute interrompu à diverses reprises.

Guillaume Huysmans était doué d'un talent remarquable pour la parole; Valère André lui fait honneur d'une diction facile et coulante, non châtiée à l'excès, mais élégante, pure et harmonieuse (2). Cependant il ne put obtenir de grands succès au milieu de l'inquiétude et de l'agitation des esprits. L'esprit sombre des événements décida G. Huysmans à quitter Louvain, probablement dans les années 1590 ou 1591, et à prendre la direction du collége de Dinant; plus tard, il se retira en Italie, et c'est dans cette seconde patrie qu'il mourut en 1613. Peu de temps après le départ de Huysmans (en 1592), Juste-Lipse fut appelé par les Etats de Brabant à occuper la chaire d'histoire ancienne à Louvain;

---

(1) *Narrationes rerum Indicarum* anni 1585 et 1586, etc. Lovanii, ap. J. Masium, 1589, in-8. — L'original de ces lettres sur les missions des Jésuites dans l'Inde était écrit en italien.

(2) *Coll. Tril. exordia, etc.*, p. 59 : « Fuit HUYSMANNO sermo facilis et æqualiter fluens, non anxie, non morose diligens, continuus tamen, purus ac numerosus. »



il fut aussi attaché par l'administration de l'Université au collége des Trois-Langues pour l'enseignement du latin; mais il n'y fit que quelques leçons : la situation de la ville universitaire ne lui permit pas de remplir régulièrement les fonctions qu'il avait acceptées avec une part à la fondation de J. Busleiden. C'est seulement en 1607 que l'étude du latin fut remise complétement en vigueur dans cette institution philologique, alors que les Etats, de concert avec l'archiduc Albert, appelèrent de l'Italie Erycius Puteanus, déjà célèbre par les leçons d'éloquence qu'il avait données à Milan.

Si, maintenant, nous interrogeons la vie tout entière de plusieurs des hommes du XVI[e] siècle dont nous avons recherché et montré les rapports vraiment honorables avec l'Université de Louvain, nous sommes astreints par la vérité historique à rendre hommage à la sagesse profonde qui présidait alors à la direction des hautes études, sinon dans leur ensemble, du moins dans quelques branches importantes. La philosophie avait peut-être le tort de se renfermer dans un appareil trop formidable de formules; les recherches historiques ont manqué trop souvent d'étendue et aussi de critique, et l'accumulation des faits y a laissé trop peu de place à la synthèse : mais il est juste de dire que l'étude des langues savantes de l'antiquité avait éveillé d'une manière prodigieuse les forces originales de l'esprit, et que toutes les professions libérales avaient gagné quelque chose à cette éducation littéraire qui enseignait de bonne heure et

sans peine la logique dans les affaires, la vérité dans la forme, l'urbanité dans les mœurs, la convenance dans toutes les relations de la vie. Tout le monde sait combien on estimait les études sérieuses de jurisprudence dans ce siècle de la renaissance auquel on reproche d'ailleurs son esprit turbulent et ses tendances frivoles; mais, ce que l'on ne sait pas assez, ou plutôt ce que la plupart ignorent, c'est l'alliance établie dans les hautes écoles de ce siècle entre les études positives du droit et les études plus libres du domaine des lettres. Nous ne voulons point parler seulement de ces illustres jurisconsultes, les Cujas, les G. Mudée, les P. Peckius, dont les noms peuvent être mis en parallèle avec les plus beaux noms de la renaissance littéraire, ceux des Erasme, des Budé, des Vivès. Nous avons en vue surtout la majorité des juristes qui sortaient des colléges de Louvain ou de Douai, tels que les Suffridus Petri, les Boetius Epo, les G. Huysmans, et tant d'autres qui ont brillé en Belgique et à l'étranger (1).

Ce qu'il faut dire à la gloire des hommes du XVIe siècle, c'est qu'ils ont la plupart emporté de l'Université tous les éléments d'une instruction complète pour leur temps, et qu'ils se sont gardés de l'esprit exclusif qu'aurait pu favoriser le caractère controversiste de l'époque.

---

(1) On peut voir par exemple dans les deux ouvrages académiques de Valère André qu'un grand nombre de licenciés en droit figurent parmi les professeurs de belles-lettres au collége des Trois-Langues.

Il faut attribuer à l'étude des lettres, au précieux apprentissage des humanités, cette heureuse disposition qui les a préservés de la rudesse trop fréquente dans les mœurs et les rapports des savants d'autres siècles et d'autres pays. La Belgique n'aurait jamais dû dédaigner le bon goût et la politesse dont sa propre histoire lui offrait assez d'exemples : ses écoles n'auraient point déchu si tristement depuis deux cents ans, si leurs directeurs, chargés du choix des maîtres, avaient toujours réclamé avec une légitime exigence l'urbanité du langage et des manières, afin de développer dans la jeunesse à la fois le sentiment profond des convenances sociales et celui du beau littéraire. C'est encore à l'histoire des écoles de Belgique, aussi bien qu'à celle des écoles d'Italie, au second siècle de la renaissance, que notre temps pourrait emprunter les meilleures leçons sur la dignité qui convient aux hommes qui sont chargés d'un enseignement scientifique; car il y verrait mettre en pratique un système d'égards et de douce familiarité tout à fait opposé aux procédés de lâche complaisance et de basse flatterie au prix desquels la popularité est promptement acquise aux talents les plus médiocres. Enfin, en consultant la vie des jurisconsultes qui ont été appelés à occuper les chaires de Louvain et d'autres Universités, qui ne serait frappé des conditions de travail et d'expérience auxquelles était attaché le droit de représenter la science la plus haute de l'époque : c'est qu'alors on ne se méprenait point sur la vocation et les

qualités toutes spéciales qu'exige un tel ministère ; on attendait de l'interprète des lois le savoir et la gravité du magistrat, et, comme on ne confondait en aucune manière les fonctions pratiques du barreau avec la mission de transmettre et d'agrandir la science, l'opinion publique était accoutumée à distinguer en toute circonstance la verbosité de l'avocat d'avec la dialectique du vrai jurisconsulte. Quel homme ou quelle institution eût osé se mettre au dessus des jugements sévères de cet arbitre, prompt à faire justice de quiconque les eût bravés?

ÉLOGE HISTORIQUE DE CORNEILLE-FRANÇOIS DE NELIS, DERNIER ÉVÊQUE D'ANVERS, PRONONCÉ PAR M. PROSPER STAES, DE LOUVAIN, A L'OCCASION DE LA DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÉGE DES HUMANITÉS DE LA HAUTE-COLLINE, LE 10 AOUT 1847.

Messieurs. — S'il est vrai que parmi les hommes dont l'histoire nous a transmis le souvenir, il s'en trouve rarement qui, par leurs talents, leurs vertus, leurs services, puisseut révendiquer à juste titre le nom de grands, c'est encore une vérité, confirmée par l'expérience de tous les siècles, que trop souvent il arrive que le véritable mérite est méconnu, les hommes les plus éminents oubliés, et la mémoire de leurs œuvres ensevelie avec eux dans le tombeau du passé.

Nous, que l'on a formés de bonne heure à l'admiration des belles actions, nous qui déjà nous faisons un plaisir d'entendre célébrer les hauts faits des grands hommes, nous avons compris tout ce qu'il y a d'injuste dans cette espèce de fatalité, qui couvre d'un voile malheureux une carrière de vertus et de travaux remarquables.

Aussi c'est à l'un de ces hommes, que la fortune, malgré leurs brillantes qualités, leurs éclatantes actions, semble avoir voulu ravir aux bénédictions de la posté-

rité, que nous voulons aujourd'hui décerner nos éloges, et jeter les palmes d'une trop tardive reconnaissance.

Cet homme c'est CORNEILLE FRANÇOIS DE NELIS, dernier évêque d'Anvers ; enfant de la Belgique, il a le double titre de compatriote et de grand homme oublié, pour réclamer de toute la postérité belge la gloire qui lui est due. Pour nous en particulier, il se recommande à nos éloges par un autre titre encore. De Nelis est l'un de ces brillants élèves de l'ancienne Université de Louvain, qui, par l'éclat de leur savoir et de leurs vertus, ont formé à cette Mère féconde la couronne scientifique qui l'a fait connaître et vénérer dans l'Europe entière.

N'y eût-il que cette dernière considération, Messieurs, elle suffirait pour nous encourager et nous soutenir, dans la tâche, sans doute au-dessus de nos forces, que nous avons entreprise Dans cette enceinte consacrée aux lettres, en présence de ces hommes, soutiens et lumières de la Grande Ecole catholique, héritière de notre ancienne illustre *Alma Mater*, la pensée patriotique et généreuse qui nous inspire nous obtiendra, nous osons le croire, assez de bienveillance, pour qu'il soit pardonné à l'impuissance de nos efforts.

Afin d'atteindre, autant qu'il est en nous, le but que nous nous sommes proposé, nous montrerons d'abord dans notre glorieux compatriote l'homme d'intelligence et d'érudition, l'esprit aussi pénétrant que varié, l'ami et le protecteur des lettres et des arts; nous suivrons ensuite l'évêque sur le théâtre de ses vertus épiscopales,

et nous le contemplerons comme défenseur énergique de la Patrie et de l'Eglise, je dirai presque comme un martyr continuel de son amour pour les hommes et de son zèle pour la Religion.

Corneille-François de Nelis naquit à Malines en 1736 d'une famille respectable et profondément religieuse. Son père, ami de la Patrie, en véritable Belge, mérita par d'éclatants services d'être anobli par l'impératrice Marie-Thérèse. Attentif à former le cœur de son fils, il s'appliqua de bonne heure à y semer les belles vertus de l'enfance, qui portèrent dans la suite des fruits admirables de sagesse et de sainteté.

Le jeune de Nelis fit au collége de Malines, sa ville natale, ses premières études; ce fut là aussi qu'il recueillit ses premiers lauriers.

Bientôt il passa à l'Université de Louvain; et, par une étrange et brillante exception, il y fut proclamé Premier en Philosophie à l'âge de *dix-sept ans*. Ainsi cette palme tant ambitionnée par toute la jeunesse studieuse, ce triomphe que les cités belges inscrivaient dans leurs archives, auquel applaudissaient même les étrangers, fut le partage d'un enfant! Combien de vies d'homme aurait pu distinguer cette seule victoire! Combien de fronts aurait pu orner seule cette perle brillante! Mais pour de Nelis, ce ne fut que le premier joyau de sa resplendissante couronne.

Son penchant et sa vocation le portèrent vers les études ecclésiasques; il n'y démentit pas son brillant début

dans la carrière des sciences. Ni la longueur des travaux, ni la multitude des difficultés ne purent décourager son ardeur, ni entraver ses efforts. Son zèle triompha de tous les obstacles; et bientôt, devenu supérieur à tous ses émules, notre jeune théologien obtint à l'âge de vingt-quatre ans le grade de licencié avec un succès éclatant. Mais ce qui achève de relever son savoir, ce qui donne un nouveau lustre à son mérite, c'est l'humble modestie avec laquelle il accueillait les plus flatteuses paroles, les éloges les mieux mérités. Aussi sut-il toujours avec l'affection de ses supérieurs s'attirer l'attachement de ses condisciples, qui se plaisaient à la société de ce jeune homme à cause de sa douceur, de sa piétié et du charme de sa conversation. De Nelis ne recherchait pas les honneurs; son grand cœur n'aimait la science que pour elle-même et pour la faire servir au bien-être des autres hommes; il ne pratiquait la vertu que pour ses propres délices et pour la faire fleurir par son exemple; mais les récompenses ne purent manquer de venir d'elles-mêmes honorer tant de savoir et de sagesse.

Déjà dès l'année 1757, à l'âge de 21 ans, il s'était vu confier la présidence du collége de Malines, établi à Louvain; en 1758, il était reconnu comme tellement versé dans les Lettres sacrées et profanes, qu'on l'avait nommé bibliothécaire de l'Université; quelques années plus tard, il reçut le titre de chanoine de la cathédrale de Tournay, l'emploi de grand-vicaire de

l'évêque, et en même temps la présidence des Etats du Tournaisis.

Pour beaucoup d'autres des succès si précoces, des dignités si importantes et si rapidement acquises, eussent pu être un écueil contre lequel se fussent brisés leur zèle et leur travail; mais pour de Nelis ce fut au contraire un puissant aiguillon. C'est que les âmes trempées comme la sienne ne cherchent pas la vérité, ne pratiquent pas le bien dans le seul but d'être applaudi et récompensé par les hommes.

En 1774, Marie-Thérèse donna à de Nelis la preuve la plus éclatante de l'estime et de la confiance qu'il avait su lui inspirer. Elle le choisit pour donner des leçons de littérature et d'histoire au prince Maximilien son fils, et l'on sait combien cette grande impératrice tenait à l'instruction de ses enfants et à l'honneur de sa maison. Ce fait à lui seul en dit plus que tous les honneurs que sa bienveillance royale eût pu prodiguer à notre illustre compatriote, et confirme surabondamment ce que la renommée n'avait cessé de publier de son mérite et de ses vertus.

Mais laissons-le à ce degré de gloire, qu'il atteignait presque en courant, laissons-le répondant dignement à l'attente de l'impératrice vénérée; et revenons sur nos pas pour recueillir les travaux précieux qu'il laissa sur son passage.

L'étude de la philosophie, ce trésor des grandes âmes, fit d'abord ses plus chères délices : Platon, Aristote,

Cicéron étaient pour lui des sources intarissables de jouissances. Il aimait à pénétrer, en se familiarisant avec ces écrivains, les mystères de la philosophie ancienne, à contempler dans leurs ouvrages ce que la raison, abandonnée à elle seule, avait découvert de plus sage sur la vérité et sur la morale. Une étude aussi noble, aussi digne des recherches de l'esprit humain ne demeura pas stérile. Un opuscule sur les principes du vrai bonheur, que le jeune philosophe composa à l'âge de vingt-trois ans, fut le premier fruit de ses travaux. On y suit avec plaisir les pensées généreuses, les vifs élans d'une âme pure et amie des hommes, et l'on y reconnaît sans peine les germes précieux de productions plus importantes qui apparaîtront dans la suite.

Dès lors déjà le mérite de Nelis parut assez grand pour exciter l'envie. Une critique acerbe de son œuvre fut imprimée et publiée à Louvain; mais cette critique, loin de décréditer le travail de Nelis, tourna à la honte de son auteur, et contribua puissamment à mettre au grand jour l'estime que s'était acquise déjà notre jeune écrivain. Le gouvernement proscrivit le libelle envieux, et Marie-Thérèse déclara en propres termes « qu'elle » ne voyait pas sans indignation attaquer de Nelis, at- » tendu la protection particulière qu'elle lui accordait » à cause de ses talents, de son application et de ses » vertus (1). »

(1) Voyez les *Analectes* de l'Annuaire de 1842, p. 215.

N'est-ce pas là, Messieurs, un témoignage qui commande le respect et qui place celui qui en est l'objet à un rang bien élevé? O de Nelis, puisse ta mémoire, sous la sauvegarde de ces nobles paroles, passer sans entraves à la postérité. Puisse ta gloire briller d'un éclat que rien ne ternisse, sous l'œil protecteur de la plus auguste et de la plus éclairée des Souveraines! Cependant les études philosophiques n'absorbèrent pas tellement le jeune auteur, qu'il ne portât la pénétration de son esprit sur d'autres objets.

Sans doute à l'époque qui nous occupe, la Belgique s'élevait majestueuse parmi les contrées savantes et éclairées, sans doute elle renfermait dans son sein des hommes de lumières et de profonde érudition; mais la littérature, cette belle compagne de la science, n'était pas appréciée à son juste prix dans notre pays.

De Nelis, grâce à sa rare perspicacité, comprit ce que pouvait apporter de gloire et d'utilité à sa patrie la culture et la diffusion des lettres. Aussitôt il conçoit une idée aussi féconde que sage. L'établissement d'une académie régulatrice et protectrice de la littérature, va faire désormais l'objet de ses efforts, le but de ses travaux; il ne s'épargne pour l'atteindre ni veilles ni sollicitations, et à force de zèle et de courage, il parvient, après bien des démarches, à réaliser ce louable projet.

Toutefois ce ne fut là que le prélude des progrès qu'il avait entrevus et qu'il voulait mener à leur fin. Membre de cette institution dont il avait eu le premier la pensée,

de Nelis fut l'homme de toutes les réunions; il y lut une foule de dissertations sur divers sujets, toutes marquées du sceau de son érudition et de son talent.

Cependant quelle pouvait être l'utilité d'une académie, si l'instruction de la jeunesse était négligée? De Nelis se fit cette question; elle fut pour lui un nouvel aiguillon de travaux et de sollicitudes, en même temps qu'une nouvelle source de services à rendre à son pays.

Un mémoire, respirant le jugement le plus sain, les connaissances les plus étendues, l'amour le plus éclairé de la science, et dans lequel il montra tout ce que l'enseignement d'alors laissait à désirer, fut la réponse à la question qu'il s'était proposée. Ce nouveau travail de Nelis n'eut pas moins de succès que les précédents; il attira à son auteur l'approbation universelle, et ce fut d'après ses plans qu'une réforme dans l'enseignement fut arrêtée, qu'il fut créé une commission royale des études, et que la Belgique fut dotée de ces Écoles Thérésiennes, qui font une époque mémorable et glorieuse pour l'histoire de l'instruction dans notre pays.

Mais d'autres réformes étaient à opérer encore, d'autres abus à comprimer dans le champ de la science, et de Nelis, aussi infatigable que clairvoyant, imprima ici comme toujours le premier élan au progrès. La nation belge, constamment dominée par des puissances étrangères, avait presque totalement négligé de recueillir dans un corps méthodique et complet, l'histoire et les fastes de son passé. De Nelis sentait qu'une

nation dont le passé est ignoré est en quelque sorte une nation sans gloire. L'idée d'appartenir à un peuple dont l'histoire quoique glorieuse, et riche en grands hommes et en faits éclatants, semblait être méconnue ou oubliée, éveilla en lui l'ardeur d'un vif patriotisme; et dès lors, secouru par son savoir et son érudition, il voulut travailler à remplir cette lacune déplorable, et à rendre aux annales du pays une partie de leur lustre éclipsé. Bientôt il mit en avant le projet de la publication d'un recueil de nos historiens et de nos monuments historiques; et dans cette occasion, comme dans toutes les circonstances que nous avons déjà signalées, il ne se contenta pas de ses sages conseils; mais il mit encore lui-même la main à l'œuvre pour coopérer directement à la réhabilitation de nos fastes historiques. Après des travaux longs et arides, souvent interrompus et souvent repris, il publia un ouvrage en latin et en français, traitant de l'histoire et des historiens belges. L'influence de cette publication fut grande sur les études historiques dans notre pays; elle contribua efficacement à donner à l'histoire de Belgique la place qu'elle mérite et qui la rend aujourd'hui imposante à toutes les nations européennes. Les historiens postérieurs en profitèrent largement et en profitent encore de nos jours; et l'on peut dire que cet ouvrage témoigne d'une érudition grande et étendue, d'une sagacité remarquable de critique; qu'à côté des idées les plus saines sur la manière d'écrire l'histoire, on y admire un talent d'écri-

vain, qui, chez nous et à cette époque, ne fut surpassé par personne.

Au milieu de ces travaux si variés, de ces grandes et utiles occupations, une circonstance particulière vint révéler notre noble concitoyen sous un autre jour et lui fournir une occasion de conquérir de nouveaux titres à la gloire.

L'empereur François Ier était mort en 1765. Il fallait pour lui rendre les honneurs dûs à son rang, trouver un orateur à qui l'on pût confier la charge importante de retracer la vie du prince, et de relever aux yeux de ses sujets ses qualités et ses vertus. Dans cet instant tous les yeux se tournèrent vers de Nelis. Celui-ci ne crut pas pouvoir se refuser à accepter l'offre que lui faisait toute une cour et particulièrement sa souveraine chérie; il prononça l'oraison funèbre du monarque défunt dans l'église de Ste.-Gudule, et là, à l'âge de vingt-neuf ans, il fit preuve d'une éloquence pathétique et digne de l'orateur le plus mûr et le plus distingué.

Mais pour le juger à ce point de vue selon son mérite et son talent, franchissons en esprit l'espace de quelques années. En 1780, Marie-Thérèse avait rendu le dernier soupir. Cet événement malheureux jeta l'alarme dans toute la Belgique; en effet notre patrie perdait en sa noble souveraine une protectrice, une mère chérie; c'était elle qui avait procuré à nos pères le don précieux de la paix, dont ils avaient été privés pendant si longtemps; c'était elle qui avait rétabli l'aisance dans les

familles que des guerres longues et désastreuses avaient dépouillées et proscrites; c'était elle enfin qui, par sa domination bienfaisante et sa maternelle sollicitude, avait fait régner la tranquillité partout et mérité du peuple belge cette soumission entière et confiante, que personne jamais n'avait pu conquérir par la force des armes.

Quelle voix pourra donc raconter ces inestimables bienfaits? Quel génie pourra enfanter des éloges et des bénédictions dignes de la grande Impératrice? Où chercher une parole assez puissante pour se faire entendre sur la tombe d'une mère aussi chérie, un cœur assez éloquent pour être l'organe du deuil de toute une nation, des regrets et des larmes d'un peuple frappé dans son affection la plus profonde?

De Nelis encore une fois attira vers lui tous les regards ainsi que tous le cœurs; c'est à lui que fut confiée la mission importante, le devoir noble et grand de consacrer, par ses paroles aux yeux de tout un peuple et même des étrangers, la mémoire à jamais heureuse d'une reine auguste et révérée.

La mort de cette mère tant aimée avait fait au cœur de Nelis une cruelle blessure; des bienfaits qui lui étaient communs avec toute la nation, et des faveurs particulières lui avaient rendu l'impératrice doublement chère. Aussi lorsqu'il éleva la voix au milieu du peuple désolé, il parut comme inspiré d'une force nouvelle; toute l'énergie de son âme se manifesta au dehors; il peignit à grands traits les vertus et la vie de

l'illustre défunte, et par ses paroles brûlantes d'amour, touchantes de reconnaissance et de regrets, il arracha des pleurs de tous les yeux, des sanglots de toutes les poitrines. L'impression de son éloquence fut si grande que longtemps encore, et partout où l'on s'occupait à exalter et à bénir le règne de Marie-Thérèse, on ne prononçait le nom de Nelis qu'avec respect et admiration. Joseph II lui-même, admirant le rare mérite de l'orateur, profondément ému de ses attendrissantes paroles, voulut lui témoigner sa royale reconnaissance, et lui fit le don d'une bague magnifique enrichie de diamants.

Au milieu d'une vie si active et de travaux si multipliés, il était demeuré dans l'âme de Nelis une affection plus vive que toutes les autres, un penchant qui lui avait dicté le premier écrit de sa jeunesse et qui devait lui dicter aussi son dernier et son plus admirable ouvrage; nous voulons parler de l'amour ardent de Nelis pour les études philosophiques et de son *Aveugle de la Montagne*.

L'Aveugle de la Montagne serait déjà un phénomène littéraire, si on ne le considérait que par rapport au temps où il a paru. C'est en effet quand commence à gronder cet orage violent qui, parti de la France, allait ébranler presque l'Europe entière, c'est quand la philosophie, les sciences et les arts s'abîment dans les commotions politiques, que se montre un ouvrage qui s'élève aux plus hautes spéculations de la pensée, qui

aborde avec une fermeté et une hauteur d'idées étonnantes les objets les plus profonds des études humaines.

Dieu et la nature créée, l'homme et ses rapports avec la Divinité, les sources de nos devoirs sociaux, les caractères essentiels du vrai bonheur ici-bas, telles sont les questions agitées dans ce livre, où partout respirent, à côté d'un amour profond pour les hommes, les sentiments de l'âme la plus pure et la plus religieuse, les élans de l'imagination la plus riche et la plus poétique. Ne craignons pas de le dire ici : en parcourant ces admirables pages, on aperçoit comme un reflet du génie et du style de ce prélat, de cet écrivain le plus grand et le plus digne d'amour qu'ait produit le grand siècle littéraire de la France, de l'illustre auteur du Télémaque.

Vous-même, ô de Nelis! vous sentiez votre parenté avec ce noble cœur et ce noble esprit; vous-même vous vous écriez : « ô Fénélon! ô mon maître! si du haut du » ciel où votre vertu a dû vous élever, vous daignez » guider mon esprit et conduire ma plume, c'est alors » que je pourrai espérer de finir ce que j'ai entrepris » pour l'utilité de mes semblables et pour encourager » les hommes à la recherche de la vérité, à la poursuite » de la vertu. C'est dans cette vue que je vous consul- » terai en esprit, que je vous invoquerai souvent, et que » je me nourrirai sans cesse de la lecture de vos immor- » tels écrits. »

S'il est déjà beau, Messieurs, de se proposer un pareil

modèle, il est admirable de l'imiter, de s'en rapprocher assez, pour qu'on se souvienne involontairement du maître en lisant le disciple; et c'est là une gloire que l'on ne peut contester à l'auteur de l'Aveugle de la Montagne.

Il mérite sans doute l'amour et l'admiration des hommes, celui qui sacrifie son repos et sa vie au rude labeur de rechercher la vérité et d'en faire briller la lumière aux yeux de ses semblables; cependant il est quelque chose de plus grand encore que les dons de l'esprit, que la science et le talent, ce sont les dons du cœur, c'est la vertu, sans laquelle le génie lui-même n'est pas digne de nos suffrages. De Nelis s'était attiré toutes les affections et tous les respects non seulement comme écrivain et comme philosophe, mais encore comme chrétien et comme prêtre inviolablement attaché à ses devoirs. Le siége épiscopal d'Anvers était à peine devenu vacant que la voix publique, cette dispensatrice suprême de l'éloge et du blâme, l'avait désigné pour remplir cette haute dignité ecclésiastique, à laquelle il fut en effet promu en 1787. Ici s'ouvre devant nous une autre carrière où plus que jamais nous sentons notre impuissance à rendre à de Nelis un hommage digne de ses vertus..

Le nouvel évêque s'était préparé par un scrupuleux examen de sa vie entière à la pesante charge qu'il allait accepter, et bientôt il montra par sa conduite qu'elle n'était au-dessus ni de son zèle ni de son courage.

Veiller lui-même sur les exercices de son séminaire; instruire et former toute cette jeunesse qui devait fournir des soutiens à l'Église, des pasteurs aux fidèles; maintenir partout la discipline et la pureté religieuses par ses exhortations et par ses exemples; répandre avec abondance autour de lui les lumières de la foi et les bienfaits d'une inépuisable charité, telles sont les nobles actions auxquelles se consacrait de Nelis quand des circonstances désastreuses vinrent mettre à l'épreuve et faire briller d'un éclat nouveau toute l'énergie de son âme de pontife et de citoyen belge.

Poussé par un esprit inquiet d'innovation et de progrès philosophique, l'empereur Joseph II voulut enlever à l'Église jusqu'à l'enseignement de la morale et des dogmes religieux. Un séminaire général fut décrété par lui pour ravir à notre épiscopat sa plus haute et sa plus indispensable prérogative, celle de former lui-même la jeunesse destinée au sacerdoce. La cour de Vienne comptait pour la réussite de ses projets sur l'appui de l'évêque d'Anvers qu'elle avait constamment comblé de ses faveurs; mais de Nelis n'avait point l'habitude de transiger avec son devoir; et, bien loin de favoriser les vues injustes de l'empereur, ce fut lui qui protesta par les réclamations les plus énergiques contre les violences dont la religion était menacée.

« Le serment que j'ai prêté à mon Église, écrit-il au » gouverneur général, celui que j'ai prêté sur les lois » constitutionnelles du pays, les droits que j'ai juré non

» seulement de ne pas enfreindre, mais de maintenir,
» ne me permettent pas d'influer directement ni indi-
» rectement sur la destruction de mon séminaire, et,
» par contre-coup, sur la destruction du clergé. »

Il arrivâ alors ce qui arrive toujours : la voix de la sagesse et de la justice ne fit qu'irriter le despotisme ; la force brutale succéda aux exigences iniques ; les élèves des écoles épiscopales furent chassés ; mais l'évêque d'Anvers n'en continua pas moins de protester contre les violences impériales.

Noble défenseur d'une sainte cause, il est beau, il est grand d'être persécuté ! Vous fîtes alors, ô de Nelis, ce que firent avant vous tous ces glorieux soldats du Christ, devant lesquels la postérité s'incline pour les venger des persécutions de la tyrannie !

Après la religion, c'était l'amour de la patrie et de ses droits qui tenait le premier rang dans le cœur de l'évêque d'Anvers. En même temps qu'on l'outrageait dans ses croyances, on blessait aussi le peuple belge dans ses plus chères libertés. Un appareil militaire formidable appuyait les iniquités du pouvoir et jetait la terreur dans l'âme du plus grand nombre des citoyens ; mais de Nelis sut se mettre au-dessus de toutes ces considérations pusillanimes qui ne font que trop souvent sacrifier le bien être d'une nation entière à des intérêts égoïstes. La voix du patriote ne fut pas moins haute que la voix de l'évêque pour faire parvenir jusqu'au pied du trône les conseils les plus sages et les réclamations les plus énergiques.

Aussi lorsque, lassée enfin du joug qu'on lui imposait, la Belgique se détermina à le secouer, de Nelis l'un des premiers fut porté par le peuple aux Etats-généraux, et tel fut son ascendant sur cette mémorable assemblée, qu'il en devint par acclamation le premier président. Arrêter les violences inséparables d'une crise révolutionnaire; maintenir l'union de nos provinces entre elles; renfermer l'élan patriotique dans les bornes de la légalité, c'est là le sage et difficile but qu'il s'efforça sans cesse d'atteindre. Ni les menaces ni les flatteries ne purent l'épouvanter ou le séduire, et ce qui montre jusqu'à quel point s'était élevée son influence et était appréciée sa noble conduite, c'est que le Souverain-Pontife, ayant offert à l'empereur sa médiation entre lui et les Belges, s'adressa à l'évêque d'Anvers afin d'obtenir la paix et la réunion des esprits.

Pour couronner d'une dernière auréole une vie aussi pleine de nobles traits, il ne manquait plus à de Nelis que l'isolement et l'exil; ce partage de la plupart des grands hommes ne lui fit pas défaut.

En 1794, quand vinrent se répandre dans notre pays des hordes furieuses et animées de la haine la plus implacable contre la religion et ses ministres, l'évêque d'Anvers, que ses vertus eussent naturellement désigné comme une des premières victimes de leur frénésie, dut s'expatrier pour se soustraire à un péril imminent. Ce fut en versant des torrents de larmes qu'il abandonna le troupeau qu'il chérissait et dont il était adoré; ce fut

l'amertume dans le cœur qu'il s'arracha à cette patrie qu'il eut voulu servir jusqu'à son dernier moment, et dont il prévoyait les malheurs prochains. La Hollande, l'Allemagne et l'Italie lui donnèrent tour à tour un asile; sa réputation qui l'avait précédé dans ces divers pays le mit en relation avec les savants les plus distingués qui aimaient à connaître de plus près cet homme, à qui sa belle âme avait inspiré l'*Aveugle de la Montagne*. Le Chef de l'Église même, victime lui aussi des fureurs de l'impiété, lui aussi exilé, reçut la visite de notre illustre compatriote, et trouva dans les épanchements de sa conversation de bien douces consolations à ses amères douleurs.

Cependant le travail et l'étude avaient peu à peu miné la santé du célèbre évêque, les efforts qu'il s'imposa dans son exil même pour mettre la dernière main à plusieurs ouvrages et pour en produire de nouveaux achevèrent de compromettre son existence. De Nelis mourut sur la terre étrangère dans un couvent près de Florence; une maladie douloureuse l'emporta en quelques jours; il souffrit ses derniers maux comme il avait supporté sa vie, c'est-à-dire avec une inébranlable constance, avec la tranquillité d'un cœur pur qui ne voit dans la mort que l'instant du couronnement de la vertu persécutée. Ses dernières paroles furent l'expression de la plus sublime et de la plus touchante modestie; il les prononça pour dicter lui-même son épitaphe ainsi conçue : HIC JACET CORNELIUS FRANCISCUS DE NELIS, EPISCOPUS ANTVERPIENSIS, PECCATOR ET PEREGRINUS.

Illustre et courageux Prélat, digne enfant de notre Belgique, non, non, vous n'êtes pas seulement *un pécheur et un exilé.* Si dans l'humilité de votre foi vous n'ambitionnez pas d'autre titre, c'est un devoir pour nous de déposer sur votre tombe le tribut d'hommages que vous a mérité votre vie laborieuse et sainte; c'est un devoir pour nous, Belges, pour nous, élèves de l'École à laquelle vous avez appartenu, de relever en vous l'une de nos plus belles gloires, et l'un des plus nobles modèles qui puissent être offerts à l'imitation du chrétien, du véritable ami de son pays et de la jeunesse studieuse!

DÉCLARATION DES THÉOLOGIENS DE LOUVAIN EN FAVEUR DE LA PACIFICATION DE GAND DE 1576(1).

I.

Lettre des États des provinces belgiques, adressée, le 24 décembre 1576, à la faculté de théologie de Louvain, pour obtenir une déclaration en faveur de la Pacification de Gand (2).

Eximii, Reverendi, Doctissimique Domini. — Illustrissimus Dominus Joannes ab Austria, designatus gubernator harum ditionum Belgii sive Germaniæ inferioris, requisivit informari et certior fieri, *quod in tractatu pacis, nuper initæ et conclusæ cum principe Aurangiæ et Ordinibus Hollandiæ et Zelandiæ, nihil sit quod adversetur fidei et religioni catholicæ ecclesiæ romanæ, imo potius in eo multa esse quæ in augmentum ejusdem religionis possent cedere.* Proinde reverendissimi episcopi earumdem ditionum conceperunt quamdam formulam attestationis, signis et sigillis suis munitam, quam putarunt ad hanc rem convenire et idoneam esse. Quia vero vestri nominis celebritas videtur nobis

---

(1) Voyez *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XIV, pag. 5.

(2) Extrait d'un ancien registre de lettres et décisions de la faculté de théologie, fol. 62.

apud illustrissimam suam Celsitudinem multum ponderis habitura, obnixe petimus et rogamus, ut similem attestationem his inclusam dignemini etiam subsignare et sigillis vestris munire. Quam ad rem inpræsentiarum mittimus Dominum Nicasium de Sille, juris utriusque doctorem, ut de hac re vobiscum agat, eamdemque attestationem quam primum a vobis impetret; cui ut fidem habeatis eorum, quæ nostro nomine vobis declarabit, rogamus. Dominus Jesus dominationes vestras conservet et tueatur; quibus nos quoque officiosissime commendatos cupimus. Namurci pridie Natalis Domini M. D. LXXVI. — R. V. D. addictissimi Ordines sive Status generales Belgii sive Germaniæ inferioris. — De mandato eorumdem Statuum, *Cornelius Wellemans.*

II.

Copie de la déclaration des évêques et autres membres du clergé en faveur de la Pacification de Gand (1).

Nos episcopi, abbates, decani et pastores infra scripti, notum facimus serenissimo Principi ac Domino nostro clementissimo Philippo, Hispaniarum regi catholico, ac illustrissimo Joanni ab Austria, gubernatori a Sua Majestate Catholica designato ditionum Belgii sive Germaniæ inferioris, ac omnibus et singulis præsentes literas

(1) Extrait de l'ancien registre, cité ci-dessus, fol. 62, verso.

visuris et audituris, nos diligenter legisse totum tractatum pacis factæ, initæ et conclusæ inter Ordines sive Status Belgii sive Germaniæ inferioris, Bruxellæ congregatos ex una, et principem Aurangiæ, Ordines sive Status Hollandiæ et Zelandiæ, eorumque associatos, ex altera partibus, signatum Gandavi octavo die novembris præteriti, ejusdemque tractatus omnes et singulos articulos diligenter ac mature expendisse, in eoque nihil deprehendere quod repugnet aut adversetur sanctæ fidei aut religioni catholicæ et apostolicæ ecclesiæ romanæ, imo potius similem tractatum tendere in augmentationem et firmamentum ejusdem fidei et religionis; necessarioque ita factum, finitum et conclusum fuisse, habita ratione status rerum ejus temporis quo dicta pax tractabatur, alioquin periculum erat, ne dicta fides et religio non solum in summo periculo versaretur sed plane periret et collaberetur. Cujus quidem testimonii et assertionis fidem sumus parati facere coram Summo Pontifice, Imperatore, Principibus et toto orbe christiano. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium præsentes literas nominibus et signis nostris manualibus subscripsimus et sigillorum nostrorum appensione muniri curavimus. Datum et actum die 17 mensis decembris, anno a Nativitate Domini nostri Jesu Christi millesimo quingentesimo septuagesimo sexto (1).

(1) Les noms des signataires de la déclaration manquent au bas

III.

Déclaration de la faculté de théologie de l'Université de Louvain, au sujet de la Pacification de Gand (1).

Notum sit universis præsentes literas lecturis, visuris pariter et audituris, quod nos Decanus et Facultas sacræ Theologiæ Lovaniensis diligenter legerimus tractatum pacis initæ a Statibus Belgii cum principe Orangii, illique associatis, et omnes ac singulos ejus articulos mature et attente expenderimus; atque in eis nihil deprehenderimus, quod fidei et religioni catholicæ ecclesiæ romanæ adversetur; imo statu rerum ejus temporis quo dicta pax tractabatur, et in quo videmus nobis adhuc esse, attento, existimamus eam pacem catholicæ fidei multum utilem, orantes ut quæ ad convocationem Statuum generalium in dictis articulis referuntur, quam citissime fieri potest, executioni mandentur. In cujus rei fidem præsentes literas confici et sigillo nostræ Facultatis eas muniri mandavimus, ac propriis manibus iisdem subscripsimus. Actum Lovanii Mechliniensis diœcesis in Capitulo minori ecclesiæ divi Petri, anno Domini 1576, mensis decembris die 25. — Subscriptum : *Joannes Molanus*, Decanus pro tempore. — *Michael Du Bay.* — *Augustinus Hunneus.* — *Cornelius Reneri*

---

de notre copie. Il est à présumer que ce sont ceux des évêques et autres membres du clergé qui avaient signé l'acte de la Pacification de Gand.

(1) Extrait du même registre, fol. 63.

Goudanus. — Robertus Malcotius, pastor S. Petri Lovanien. – Henricus Gravius Lovanien.— Joannes Lens, Belliolanus. — Laurentius Gualteri, Westerhovius.— Henricus Crochart (1).

---

(1) Le 26 décembre, les facultés de droit canonique et de droit civil donnèrent une déclaration conforme à celle de la faculté de théologie; cette déclaration renferme cependant la clause suivante : *Sub censura tamen et beneplacito Sedis Apostolicæ.* Elle porte les signatures de Jean Wamesius, Pierre Peckius, Jean Ramus, Michel Harenhaut et Jean de Bievene.

Un mémoire du docteur Martin Rythovius, évêque d'Ypres, publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, *t. XIV*, p. 8, donne d'autres détails sur la Pacification de Gand dont il fut un des signataires.

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, AU DOCTEUR JACQUES DU BAY, PRÉSIDENT DU COLLÉGE DE SAVOIE A LOUVAIN.

Un respectable ecclésiastique de Bruxelles a bien voulu nous communiquer une copie de cinq lettres inédites de saint François de Sales, adressées au docteur Jacques Du Bay, président du collége de Savoie. Les autographes étaient conservées autrefois parmi les archives de ce collége. Un des successeurs de Jacques Du Bay, le docteur Jean Recht, soumit ces précieux documents à l'examen de l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes, qui certifia l'authenticité dans les termes suivants : *Visis informationibus et attestatione per Reverendum admodum et Eximium Dominum Joannem Recht, S. Theologiæ Doctorem et Professorem, Lovanii nobis suppeditatis, declaramus litteras hasce transfixas, esse scriptas a Sancto Francisco Salesio, et illas uti veras et legales approbamus tenore præsentium. Datum Lovanii die vigesima quarta mensis octobris, anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo primo.— Alphonsus, Archiep. Mechlin.*

I.

Quod a me petiit vir clariss. D. Ludovicus Bonierius ut filium suum Laurentium optimæ indolis adolescen-

tem sibi pro tua in me benevolentia commendarem, non debui neque potui praetermittere; tum quia is mihi amicissimus semper extitit, tum etiam quia hac data occasione mei apud te recordationem excitabo, et simul obtestabor, ut quem hactenus non solum dilexisti sed dilectionis etiam perenni signo cohonestasti, deinceps impense diligere ne desinas. Vale in Xpo Dno, vir Clariss^{e}. et mihi Sabaudisque tuis diu feliciterque vive.

Annessii Allobrogum XII feb. 1610.

R^{ae} tuae

Frater In Xpo et servus
Franc^{s}. ep. Gebennensis.

Superscriptio erat : Rever^{do}. et Clariss^{o}. viro D. Jacobo Baio, S. Th. Doctori sapientiss^{o}. et Collegii Sabaudorum moderatori prudentiss^{o}.

II.

Monsieur,— J'ay receu a beaucoup dhonneur, la salutation que le s^{r} Ramus ma faitte de vre part; mestimant fort heureux, de vivre en vostre amitié, comm' en eschange je vous supplie de croire que je vous respecte et révère de tout mon coeur, me sentant extremement redevable a la constante inclination que vous avés au bien de cette mienne evesché pour laquelle vous vous estes tous-iours affectionné, à eslever les jeunes gens qui vous sont envoyés d'Icy a toutes sortes de solide vertu et surtout au żele de la s^{te} foy catholique. Or en

voyla encore quelques uns, qui se vont rendre sous vos aisles pour ce mesme sujet, lesquels je suis obligé de vous recommander. tous generalemens puisque tous ils sont mes tres chers enfans en Nostre seigneur, mais il y en a deux pourtant, que je doys preferer en ce mien desir; dont le premier est Jean Anthoyne *Rolland, duquel la* mere est de la mesme mayson de feu Monsieur le fondateur du College, et ma proche parente; laquelle ayant plusieurs enfants, a destiné celluyci a lestude, comme celuy qui a plus dapparence de bon esprit; qui me fait vous supplier de le prendre particulierement en protection et si mesme pour quelque sienne necessité, es occasions qui se peuvent presenter, il avoit besoin de secours pecuniaire et a ma consideration il vous playsait l'assister, je ne manquerais nullement au rambourse-ment, bien que sa mere et ses freres ayent une fort bonn' intention de ne point luy defaillir en ce qui sera requis. *Lautre est Bernardin du Nant* fils d'un fort honeste pere et qui a longuement et fidellement servi feu monsieur le R^me^ mon predecesseur et duquel pour cela je doys affectionner le bien dautant plus que sa pauvreté et toutes les autres conditions pour lesquelles il a esté, nomme le rendent fort recommandable. J'intercede donq pour ces deux le plus particulierement et implore pour eux vostre bonté et charité, laquelle je me promets me devoir estre autant favorable, comme je suis plein de desir de vous honorer et servir.

Au demeurant Monsieur, Je vous envoye et presente

deux petites pièces de mes besoignes de different stile et de divers sujet. La première fut faitte il y a plusieurs annees, avant que je fusse evesque et ce pour loccasion declarrée en la preface, l'horsque loeuvre de Jacques Gretserus, n'estait encor point parvenüe jusque Ici. La seconde est plus nouvelle de ledition de laquelle la preface aussi rend fidellement la rayson. On l'a reimprimée six fois en deux ans et en divers endroits, mais je n'ay encore peu avoir que des editions de Lyon qui est en nostre voysinage, non plus que de la traduction que quelques Peres Jesuites en ont fait faire en Italie. L'un et lautre sont pleynes de grandes fautes en l'impression et de grands defauts en la composition car un tel ouvrier que je suis, distrait et embarrassé de tant d'affaires, ne sçaurait produire chose que fort imparfaitte; mais il m'a fallu ceder à la volonté et authorité des amis. Et cependant je me confie en vostre douceur que vous aggréerez l'offrande que je vous en fay en contemplation de la sincerité du cœur qui vous loffre. Dieu multiplie vos années et en icelles — la grace et consolation de son st esprit sur votre personne, à laquelle je suis fort affectionnement,

Monsieur,

Bien humble confrere et fidelle ser. en N.S.

Franç[s]. e. de Genève.

XVI avril 1610 a Annessi.

Superscriptio crat : A Monsieur Monsieur de Bay Doyen de S[t] Pierre de Louvain et Président du College de Savoye.

III.

Monsieur,— La bonté d'Anthoyne Gard bourgeois de cette ville, me rend fort desireux du bien de son fils Jean Baptiste, lequel ayant esté receu ci devant en vostre College est decheu de cette grace qu'il tenoit de vostre faveur. Je vous supplie donq de tout mon coeur, Monsieur, qu'il vous plaise le restablir en ce bonheur, sans lequel il est à craindre quil ne perde tout celui du reste de sa vie. Et outre le contentement que vous aures davoir exercé une telle charité a lendroit de toute un' honorable famille, faysant revivre lenfant qui semblait perdu; vous me rendres de plus en plus obligé de vous honorer avec le respect que pour plusieurs autres raysons je veux et dois rendre a vos mérites. — Et me promettant cette gratification de vos bienveuillance, je demeureray a vous souhaiter toute sainte consolation celeste et seray toujours,

Monsieur,

Vostre humble confrère et ser. en N. S.
Franç^s^. E. de Genève.

XVII déc. 1610 à Anici.

Superscriptio erat : A Monsieur Monsieur de Bay Docteur et lecteur en la Ste Theologie et Doyen de St Pierre, président du College de Savoye à Louvain.

IV.

Monsieur—Le s[r] Martinet conseiller de S. A., maistre de la chambre des comtes de Savoye, sachant avec combien de prudence et de soin les jeunes gens sont conduits et gouvernés sous vostre authorité et direction dans vostre Collége, il desirerait grandement que son fils, qui a desja fait son cours en Philosophie, eut le bien dy estre receu et retiré, afin que plus heureusement il achève ses estudes et cela sans aucunement charger la despense du college, puisque pour icelle il pourvoyerait de la pension et fourniture requise. Or estimant que, comme je vous honore et cheris devant un chacun, aussi soy je ayme et cheri de vous, il a desiré que j'entercedasse pour cet effect auprès de vous, ce que je fays vous priant autant qu'il se peut de recevoir ce fils-là a ma coutemplation et comme fils dun pere plein dhonneur et de merites; en quoy vous accroitres le nombre des obligations que je vous ay, pour lesquelles je prie N. S[r] vous combler de ses graces et suis en luy,

Monsieur,

Vostre humble confrere et serviteur

Franç[s]. Evesque de Geneve.

le XXVI avril 1611.

Superscriptio erat: A Monsieur Monsieur de Bay doct[r] et lect[r] en Theologie à Louvain, président du college de Savoye, Chancelier de Louvain, Doyen de S[t] Pierre.

V.

Monsieur — Outre le desir que j'ay de me ramentevoir en vostre bienveuillance par un' occasion si asseurée comm' est celle-ci, je suis aussi obligé de gratifier les parents de ces jeunes gens, par la tres aff^nce recommandation que je vous fay en la faveur dIceux. Ils sont certes tous troys enfans de personnes de bonne qualité et pour lesquelles je voudrais beaucoup de bien et de satisfaction mays en particulier l'un dentreux nommé Grillet est fils d'une mere qui m'appartient en sang et d'un pere que pour sa probité jaffectionne estroittement. Cest pourquoy vous suppliant de tout mon coeur, de les recevoir tous entre les bras de vostre charité, je vous supplie plus particulierement pour celuy-là. Les parens aussi de M. Jean de Rua m'ont prié de le vous recommander, ce que je fay bien aff^ment quoy que je ne doute pas que sil se comporte aussi modestement au college, comme il a fait tandisqu'il a esté icy, il ne vous soit assez recommendable de luy mesme, sans que j'y employe mon intercession. Nous avons ces moys passés retiré environ 25 eglises des mains des Hugenots autour de Geneve, que j'espere repeupler de bons pasteurs, comme encore den retirer davantage, sil plait a Dieu de toucher le coeur des priuces affin quils conspirent a la sanctification de son s^t nom. Ce sont les seules nouvelles dont je vous puis servir et comme je pense les plus agreables, et qui vous donneront tant plus de courage,

de favoriser ce diocése, eslevant aux lettres et a la pieté ceux qui vous sont envoyés, et priant N. S. pour moi qui reciproquement vous souhaite toute s^te prosperité et demeure,

Monsieur,

Vostre humble tresaff^ué confrere et ser.

Franç^s. E. de Geneve.

VIII oct. 1612 Aneci.

Superscriptio : A Monsieur Monsieur de Bay docteur regent et chancelier de l'université de Louvain, Doyen de St Pierre, président du college de Savoye.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE PHILIPPE VERHEYEN (1), EXTRAIT DE L'ÉLOGE LU DANS LA SÉANCE SOLENNELLE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE LE 31 OCTOBRE 1847, PAR M. LE PROFESSEUR FRANÇOIS.

« Verheyen, nous l'avons dit, avait écrit plusieurs ouvrages de médecine particulièrement destinés aux élèves; mais il ambitionnait une autre gloire : il ne visait à rien moins qu'à mettre au jour un traité complet d'anatomie. Présumait-il trop de ses forces, lui qui avait assemblé, pendant une grande partie de sa vie et par de nombreuses dissections tant publiques que privées, les matériaux nécessaires pour conduire à bonne fin le travail qu'il avait en vue? On va voir que les motifs propres à justifier une si vaste entreprise ne lui firent pas défaut. « S'il existe actuellement, dit-il, un grand nombre de monuments élevés à l'anatomie par des hommes célèbres, la plupart de ceux-ci, on doit en convenir, se sont occupés d'une seule, ou tout au plus, de quelques parties du corps humain. Or, si cette méthode est utile

(1) Voyez les *Analectes* de l'Annuaire de 1842, p. 109—124.



pour arriver à la découverte de la vérité, elle a le grave inconvénient de ne fournir à la jeunesse que des ouvrages décousus sous les rapports de l'ordre et du style. En outre, les dessins de beaucoup de ces derniers sont obscurs, inexacts, tout à fait en opposition avec la nature; certaines figures ont même été copiées sur des animaux, et attribuées sans scrupule à l'homme que l'on gratifiait ainsi des principaux organes des brutes; quant aux auteurs les plus vantés, ils sont loin d'être parfaits en laissent même beaucoup à désirer. »

Mais le double but que se proposait surtout Verheyen, en composant un traité d'anatomie, était de donner au public un ouvrage d'abord clair, ensuite à bon compte : « *Ut si fortassis mei conatus aliquid utile et lectione dignum parerent, promiscuè pauperes et divites, illius fructum percipere possint.* Afin, dit-il avec sa modestie ordinaire, que si, par hasard, mes efforts produisaient quelque chose d'utile et digne d'être lu, les pauvres comme les riches pussent en recueillir les fruits. » Pensée généreuse de l'homme qui, sorti des derniers rangs de la société, n'a pas oublié, parvenu à une haute position, les droits et les besoins du pauvre, et qui a voulu que la science fût à sa portée non moins qu'à celle du riche. Que ne puis-je mettre sous vos yeux toute l'introduction du livre de Verheyen? Vous y verriez toujours la même âme noble, grande, mais simple, humble, pure; vous y verriez le savant animé avant tout du désir d'être utile; vous y verriez enfin l'auteur scrupuleux et

délicat qui, ayant la conscience d'avoir fait un bon livre, n'ose cependant pas le juger tel, et en abandonne l'appréciation aux autres, son jugement dans sa propre cause lui paraissant suspect : « *Aliis reliqui judicium, meritò in propriâ causâ suspectum.* » Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, répéterons-nous avec un éloquent professeur de l'École de médecine de Paris, que l'âme se repose doucement au récit de semblables traits? Ne consolent-ils pas l'imagination attristée par le spectacle d'ambitieuses rivalités, et de cette cupidité sans frein qui ne prise la robe du professeur que comme une enseigne éclatante destinée à activer les offrandes du public?

Ce serait ici le lieu de vous rendre compte de l'œuvre du savant anatomiste de Louvain, si je ne pensais qu'une analyse quelconque d'un traité d'anatomie fût déplacée en présence de l'honorable assemblée qui m'écoute; je m'en abstiendrai donc. Cependant, puisque je suis chargé de la flatteuse mission de signaler les titres d'un Belge à la reconnaissance et aux hommages de ses concitoyens, je me permettrai de tracer brièvement les principaux caractères de son ouvrage... Vous serez alors plus à même d'en apprécier la valeur.

Verheyen avait très-bien senti que, pour composer une œuvre qui attirât l'attention du public médical, il devait avant tout se montrer exact et fidèle copiste de la nature, l'anatomie n'étant autre chose, en définitive, que la connaissance des organes du corps humain, et

qu'il atteindrait le but s'il reproduisait scrupuleusement son modèle. Partant de ce principe, il ne décrivait et ne dessinait que des pièces anatomiques préparées avec soin sur le cadavre, par lui-même. Vous ne serez pas surpris qu'en suivant une méthode aussi sévère, non-seulement Verheyen ait donné de bonnes descriptions des parties déjà connues, mais qu'il ait rectifié une multitude d'erreurs, et fait faire des progrès notables à l'anatomie. En effet, il l'a enrichie de découvertes d'un grand intérêt qui, en immortalisant son nom, sont devenues pour toujours du domaine de la science. Malheureusement, soit défaut d'artistes capables, soit désir trop arrêté de faire un livre à bon marché, les planches sont exécutées avec trop peu de soins, ce qui dépare l'ouvrage et le place au-dessous de tant d'autres qui ne l'égalent pas sous le rapport de la fidélité des descriptions. Quoi qu'il en soit, le traité de Verheyen ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe; il fut réimprimé en différents pays, traduit dans plusieurs langues, servit aux leçons publiques de plusieurs professeurs dans quelques Académies d'Italie; enfin, il éleva son auteur au rang des anatomistes les plus distingués du siècle. Ce jugement favorable, la plupart des écrivains de son époque se sont plu à le rendre, et le temps n'a fait que le confirmer. Permettez-moi de citer à l'appui Gœlicke, Manget, les rédacteurs des Actes de Leipsick, Boerhaave, Éloy, Portal, et par-dessus tous Haller, le savant et judicieux Haller qui professait un

véritable respect pour les études anatomiques de Verheyen.

Est-ce à dire que le traité de notre compatriote soit irréprochable? Une semblable prétention serait ridicule : un seul homme ne peut pas tout, particulièrement lorsqu'il est question d'une science aussi vaste que l'anatomie; peut-être même y aurait-il lieu de reprocher à Verheyen de s'être trop confié à ses propres recherches dans la composition de son ouvrage. Il en est résulté des inexactitudes et des erreurs qu'il eût évitées s'il eût consulté plus souvent les travaux de ses contemporains. Au surplus, la censure ne lui a pas été épargnée; il est même permis d'affirmer que peu d'hommes ont été tout à la fois l'objet d'éloges plus pompeux et de critiques plus acerbes, preuve certaine, pour le dire en passant, du retentissement extraordinaire qu'eut le livre de Verheyen dans le monde médical. Parmi les anatomistes, il en est un, le plus grand peut-être, qui semble avoir pris à tâche de détruire pièce par pièce l'œuvre du médecin flamand... Pourquoi faut-il que cet homme soit Morgagni? Né sous le ciel de l'Italie, au sein de ces écoles brillantes, justement renommées par les progrès qu'elles avaient fait faire à l'anatomie; disciple et bientôt émule de Valsalva, dans la force de l'âge et du talent, alors que Verheyen descendait dans la tombe, Morgagni s'est attaqué à lui avec une ténacité et un acharnement qui semblent tenir de la passion, « passant sous silence, selon la judicieuse remarque d'un

écrivain belge, les découvertes utiles de son antagoniste, pour s'attacher aux incorrections les plus légères, aux erreurs les plus pardonnables, à la diction même. » On dirait que les *Adversaria anatomica* de Morgagni, quoiqu'à l'adresse d'un autre, aient été surtout rédigées en vue de combattre le modeste professeur de Louvain, qui, malheureusement, n'était plus là pour répondre. Quels qu'aient été les motifs de ces critiques, ton nom, ô Verheyen ! n'en passera pas moins à la postérité, environné de la gloire d'avoir doté ton pays d'un monument impérissable de science et de dévouement à l'humanité !... Pardonnez, Messieurs, cette digression au désir autant qu'au besoin de venger notre illustre compatriote des injustes attaques dont il fut l'objet. Mais revenons à lui : après la publication de son ouvrage, se livre-t-il aux douceurs d'un repos dû à ses longs et pénibles travaux ? Non, Messieurs ; toujours attentif au mouvement des esprits, il voyait d'un œil curieux, chez les différents peuples de l'Europe, une foule de médecins se lancer dans la carrière et s'efforcer de reculer sans cesse les limites d'une science qui, selon les expressions de Fontenelle, représente le plus sensiblement, avec l'astronomie, deux grands caractères du Créateur : l'immensité et l'intelligence infinie... En tous lieux donc on continuait d'apporter à l'exploration et à la découverte des mystérieux instruments de l'organisme humain l'ardeur et la curiosité qu'inspire l'espoir d'attacher son nom, suivant l'usage du temps, à quelque nouveau

rouage de la plus complexe des machines; aussi la science anatomique faisait-elle chaque jour des progrès, et ceux qui n'en suivaient pas la marche rapide étaient-ils bientôt débordés. Verheyen ne restait pas spectateur oisif de cet entraînement général : il y prenait une part active, constatant l'exactitude des découvertes annoncées, en faisant lui-même, et enregistrant avec soin les unes et les autres; car, jaloux de ne laisser son œuvre ni imparfaite ni arriérée, il préparait les matériaux d'une deuxième édition. Revoir le texte, le corriger, ajouter les acquisitions récentes de l'anatomie, faire graver des planches nouvelles et retoucher les anciennes, mettre en un mot l'ouvrage au niveau de la science et le rendre ainsi digne de l'accueil des savants, et, disons-le hautement, de la réputation de l'auteur, tout cela fut pour Verheyen l'occasion de veilles, de soins, d'études et de dépenses extraordinaires.

Cette nouvelle édition eut, comme la première, un immense succès, et fut réimprimée en divers pays; mais Verheyen ne put jouir de son triomphe, de même qu'il ne fut pas témoin des amères critiques dont son ouvrage fut l'objet, la mort l'ayant frappé l'année même de sa publication.

Il m'est impossible, Messieurs, de ne point m'arrêter un moment au deuxième volume, ou plutôt à la deuxième partie de cette édition, et cela autant à cause de son mérite même que parce qu'elle a été généralement passée sous silence par les biographes de Ver-

heyen, lesquels l'ont de la sorte dépouillé d'un de ses plus beaux titres aux hommages des savants. Ce livre, simplement intitulé : *Supplément à l'anatomie du corps humain*, n'est ni plus ni moins qu'un traité complet de physiologie; car Verheyen ne s'est pas proposé seulement de décrire les organes, ce qui forme la matière de son premier volume, il a voulu aussi exposer leurs fonctions, celles-ci se rattachant à ceux-là, dit-il, par un lien étroit autant qu'il est merveilleux.

De nos jours que l'anatomie et la physiologie servent d'introduction obligée à la pathologie, on condamnerait avec raison celui qui se destinant à l'exercice de la médecine négligerait l'étude de ces deux sciences. Mais qu'on veuille bien se reporter à un siècle et demi en arrière, alors que la découverte de la circulation du sang et celle de la lymphe dataient pour ainsi dire de la veille, alors que les anciennes doctrines sur les quatre humeurs cardinales étaient encore en honneur, que l'iatro-mécanisme de Descartes et l'iatro-chimisme de Sylvius régnaient despotiquement dans les écoles, alors que Verheyen avait pour tous précédents en physiologie les essais obscurs et informes, selon le jugement du grand Haller, de Fernel, de Gaspard Hoffmann, alors enfin que ni Boerhaave, ni Haller lui-même n'avaient pas encore révélé au monde les vrais principes de cette science, il fallait un courage et un discernement peu communs pour ne pas fléchir sous l'autorité des théories en vigueur et pour choisir, de toutes les voies pro-

pres à faire progresser la médecine, la plus rationnelle, la plus fidèle, celle qui est généralement suivie par les modernes, celle qu'elle n'abandonnera plus désormais. On jugera, par les passages suivants de l'ouvrage de Verheyen, si j'exagère la portée et la nature de ses vues :

« Le médecin qui ignore la constitution naturelle et les opérations du corps n'acquiert que par une longue habitude et souvent au détriment des malades la connaissance des différentes maladies, et de leur traitement; au contraire, celui qui est initié à la structure du corps humain, aux fonctions et à l'usage des organes, celui-là comprend et prévoit par cela même la majeure partie des maladies dont ces organes sont le plus souvent affectés.

» Le médecin qui connaît la structure du cerveau, ses fonctions, qui sait qu'il est l'organe du sommeil, saura aussi qu'il est sujet à des maladies soporeuses plus ou moins intenses, aux insomnies, au délire et à une foule d'autres désordres; il en est de même de beaucoup d'affections d'autres organes. Pareillement dans la pratique, où l'on doit avoir surtout égard aux cas individuels, on découvre particulièrement la maladie et sa cause par le siége de la partie lésée, par l'altération des fonctions de cette partie, ensuite par les produits excrétés et par la nature de la douleur. » Puis il ajoute : « Les instruments matériels nécessaires aux fonctions sont ou solides ou fluides. »

Démontrerait-on d'une manière plus précise aujour-

d'hui, l'utilité, pour le médecin, de l'anatomie et de la physiologie? Ferait-on mieux ressortir l'alliance étroite qui existe entre ces sciences et la pathologie? Proclamerait-on autrement la nécessité de l'intervention des solides et des liquides dans l'accomplissement des actes de la vie?

Sa méthode établie, son plan et sa marche parfaitement tracés, l'auteur n'avait plus qu'à les suivre : on ne peut que déplorer ici que Verheyen n'ait pas su secouer complétement le joug des traditions du passé, s'affranchir des doctrines dont avait été nourrie sa jeunesse; ainsi, il s'est cru obligé de placer en tête de sa physiologie des considérations sur les éléments, les humeurs, les esprits, les tempéraments et les facultés. Mais il ne l'a fait qu'à regret, car il déclare positivement qu'il a été sur le point de traiter des seules fonctions : « *Fateor equidem mihi antè hanc fuisse mentem in hoc libro agere de solis functionibus.* » Si Verheyen eut obéi à cette inspiration, ou plutôt à ce tact et à ce jugement sûr qui se font jour à chaque page de ses écrits, s'il avait eu le courage de dépouiller entièrement le vieil homme, Verheyen aurait eu la gloire d'ouvrir la véritable voie à la physiologie; et la preuve, c'est qu'après avoir payé le tribut aux tyranniques exigences des écoles et des médecins de son temps, on le voit mettre franchement le pied sur le terrain de la saine physiologie et ne plus l'abandonner. Je vous ai dit, Messieurs, que cet ouvrage a été négligé par les biographes de Verheyen : permet-

tes-moi de remplir une lacune dont a eu à souffrir jusqu'à ce jour la mémoire de notre docte compatriote, non en vous rendant un compte complet de son traité, mais en vous faisant saisir son esprit et apprécier son mérite.

On ne peut raisonnablement exiger qu'un ouvrage de physiologie, fait au commencement du siècle dernier, présente les divisions naturelles, c'est-à-dire, basées sur le degré d'importance relative et l'ordre d'enchaînement des fonctions qui distinguent les classiques modernes : de longs tâtonnements ont eu lieu, beaucoup d'essais ont été tentés, de travaux exécutés, avant qu'on ait pu atteindre cette perfection. On ne reprochera donc pas à notre auteur la distribution des matières qu'il a cru devoir adopter; on ne lui reprochera pas, par exemple, d'avoir étudié les produits sécrétés avant de s'être occupé des sécrétions elles-mêmes comme fonctions; car il ne l'a fait qu'afin de respecter sa grande dichotomie des instruments naturels des actes vitaux en *fluides* et *en solides*. A cela près, il trace une histoire très-exacte de chacun des sujets dont il traite. Lorsqu'on parcourt l'œuvre physiologique de Verheyen, on doit reconnaître que, pour constituer un corps de science avec les éléments disséminés et encore peu constants qu'il avait sous la main, il faut qu'il ait été largement doté de cet esprit d'analyse qui fait faire un bon choix parmi une grande masse de matériaux incohérents, et surtout de l'esprit de synthèse qui les rapproche, les

réunit et en forme un tout systématiquement agencé. Sans doute, la physiologie du professeur de Louvain est entachée d'erreurs graves, si on la compare à celle de notre époque; cependant lorsqu'on la considère de près, on y découvre déjà l'emploi de la méthode qui a élevé si haut, depuis, toutes les branches de l'histoire naturelle, je veux dire l'observation des phénomènes, rendue aussi exacte que possible, par l'application de tous les secours que nous prêtent la physique, la chimie, en un mot, les sciences expérimentales. Ainsi Verheyen s'occupe-t-il du sang, du lait, de la bile, etc., etc.? il ne se borne pas à les regarder à l'œil nu et dans leur état naturel : il les examine au microscope, les expose à l'influence de l'air, de la chaleur; il les soumet à l'action des acides, des alcalis, des sels; il les réduit en cendres, analyse celles-ci, en sépare et en *pèse* avec soin les éléments; enfin, il répète la même série d'expériences sur ces différents liquides empruntés à diverses espèces d'animaux, et les compare à ceux de l'homme, tout cela avec une exactitude, une fidélité et un talent remarquables. Traite-t-il des fonctions des organes des sens, de la vue, de l'ouïe, etc.? notre auteur invoque, pour les expliquer, les lois de l'optique et de l'acoustique; étudie-t-il la circulation du sang et de la lymphe, la respiration, les sécrétions, etc.? toujours même scrupule, même sagacité dans les observations et les expériences. Que font de plus les modernes? Rien, seulement ils disposent d'instruments plus parfaits et sont forts des découvertes de leurs devanciers.

Obligé par le plan et la nature de ce discours, de ne pas dépasser certaines limites, j'ai le regret de n'avoir pu vous donner qu'une idée très-imparfaite du traité de Verheyen. Ce traité de physiologie n'a pas joui, je le répète, de l'estime qu'il mérite, ou même il a été tout à fait méconnu. J'attribue cet oubli à deux causes : la première, c'est qu'à l'époque de sa publication, les médecins, asservis aux théories mécanico-chimiques en vigueur, n'étaient pas capables d'apprécier sainement les services que la physiologie pouvait rendre à la médecine; l'autre est l'apparition du grand ouvrage de Haller, lequel fit oublier immédiatement tous ceux de ses prédécesseurs. Le seul tort de Verheyen est donc d'être venu trop tôt ou trop tard sur la scène du monde. Il me vient ici un scrupule, Messieurs, je crois que je vous induirais en erreur, si j'affirmais, d'une manière absolue, que les travaux physiologiques du sujet de cet éloge ont été tout à fait perdus pour la science. Il me semble, en effet, que lorsqu'on lit avec quelque attention les écrits des successeurs de Verheyen à l'Université de Louvain, ceux de Rega, en particulier, on voit s'y refléter les idées du premier sur l'alliance étroite qui existe entre l'anatomie, la physiologie et la pathologie, ces trois sciences n'en formant réellement qu'une seule. Le fameux traité de la sympathie, qui a immortalisé à juste titre son auteur, est, à mes yeux, un des heureux fruits des doctrines professées par Verheyen. »

ETIENNE HEUSCHLING ET LES DERNIERS TEMPS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HÉBREU, AU COLLÉGE DES TROIS LANGUES, PAR M. FÉLIX NÈVE.

Ingenia studiaque oppresseris
facilius quam revocaveris.
TACITE, *Agricola*.

L'année 1847 a vu mourir un des derniers membres de l'Université de Louvain qui aient été chargés de quelque branche de l'enseignement au *Collége des Trois-Langues* : cette fondation justement célèbre avait résisté à toutes les commotions dont la Belgique avait été agitée pendant environ trois cents ans; mais elle fut enveloppée définitivement dans la ruine de toutes les institutions sur lesquelles s'appuyait l'existence de l'Université, à l'époque de la révolution française qui fit passer si rapidement son niveau sur nos provinces. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de retracer brièvement la carrière d'un de ces hommes dont la première activité a été dirigée d'après les principes de notre ancien système d'instruction publique, et dont les travaux et les services ont été acquis de fait à la première moitié de notre siècle : Etienne HEUSCHLING nous donne l'exemple d'une existence ainsi partagée en deux âges que sépare une des plus grandes révolutions de l'histoire du monde; on conviendra sans peine que, dans une telle biographie, le simple récit des faits peut être

la matière de quelque instruction. Cependant, avant de nous occuper spécialement d'Etienne Heuschling, nous avons l'intention de faire connaître les hommes qui ont rempli la chaire d'hébreu pendant le XVIII[e] siècle dans la principale école de philologie que possédât l'Université de Louvain.

Déjà nous avons eu occasion de rapporter les circonstances dans lesquelles fut fondé en 1519 le *Collége des Trois-Langues*, et de signaler l'importance que ses directeurs attachèrent dès l'origine à l'enseignement de l'hébreu; nous avons dit quels mérites il est juste de rapporter à cet égard aux deux hébraïsants les plus distingués du premier siècle de ce collége, Jean Campensis et André Gennep (1); nous avons également examiné quels furent dans le même temps les services littéraires de N. Cleynarts, qui eut part aux premiers succès de la nouvelle institution (2). Ensuite, nous avons montré quel fut le sort de la chaire d'hébreu, après la restauration de l'Université sous le gouvernement des archiducs, entre les mains de Valère André et de Jean Sauter son successeur immédiat (3). Après avoir ainsi conduit nos

---

(1) Voir ma *Notice* sur leur vie et leurs travaux dans l'*Annuaire* de l'Univ. cath., *Analectes*, 1845, p. 169—208.

(2) V. dans l'*Annuaire* de l'an 1844 ma *Notice* sur N. Cleynarts de Diest, son enseignement, ses œuvres et ses voyages (*Analectes*, p. 129—157).

(3) Voir la biographie de Valère André envisagé comme historien du collége des Trois-Langues et comme professeur d'hébreu, dans l'*Annuaire* de 1846, *Anal.*, p. 159—276.

esquisses historiques et biographiques jusque dans les dernières années du XVIIe siècle, il nous a paru bon de consacrer quelques aperçus à l'état des études hébraïques depuis cette époque jusqu'à la suppression de l'Université. C'est pourquoi nous allons soumettre à une revue rapide les noms des professeurs d'hébreu qui se sont succédé au collége des Trois-Langues pendant un espace de plus de cent années. M. le Recteur a bien voulu nous communiquer des notes manuscrites du procurateur Backx qui sont insérées dans les archives de divers colléges (cah. VIII) et qui établissent la succession de ces personnages (1); cependant il est encore bien des lacunes que nos propres recherches ne nous ont point permis de combler dans la notice biographique qui revient à chacun d'eux.

§. I.

Les faits que nous avons à rapporter ne font pas exception à la nature générale des faits qui composent

---

(1) M. L. Delgeur s'est déjà servi des mêmes notes dans son esquisse historique sur les études orientales en Belgique en parlant des derniers hébraïsants du collége de Busleiden (*Schets eener geschiedeniss der oostersche taelstudien in Belgie*, Antwerpen, 1847, in-8o); il y a joint quelques renseignements tirés de la nouvelle édition des *Fasti Academici*, préparée par Paquot en deux volumes, et dont il a consulté le manuscrit à Bruxelles (Bibl. Bourgogne, no 17567).

l'histoire de l'Université de Louvain à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle; ils attestent le maintien des institutions accessoires qui étaient entrées peu à peu dans l'organisation de l'enseignement universitaire; mais ils confirment tout ce qu'on sait d'autre part sur l'abandon où tombèrent de bonne heure à Louvain les études philologiques et littéraires, et en général les études philosophiques. Nous ne rechercherons pas ici les causes de cet abandon; il ne nous siérait pas d'en faire en ce moment un exposé long et critique, à propos du sort des seules études hébraïques: cependant, pour rester dans le vrai en énonçant des choses fort peu glorieuses, nous aurons soin de montrer comment les circonstances expliquent, sinon justifient, l'impuissance des hommes que ces choses concernent. On ne pourrait, sans être coupable de fausseté ou victime de déplorables illusions, donner à l'histoire littéraire de la période que nous indiquons un éclat factice et des couleurs d'emprunt: car, autre forme du mensonge, l'illusion est voisine de l'erreur, tandis que la vérité historique, quelle que soit la nature des événements, transmet de nouvelles lumières et de nouvelles forces aux esprits droits.

On se fera sans peine une idée de la destination restreinte des leçons d'hébreu après la restauration des études académiques qui eut lieu sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, quand il est constant que Valère André fut seul chargé de les donner pendant un espace

de quarante-trois ans (1), et qu'on chercherait en vain le nom de quelque hébraïsant distingué qu'on pût rattacher à son école. Absorbé par ses travaux d'histoire et de droit ainsi que par ses fonctionsde bibliothécaire, ce savant ne fit sans doute autre chose que transmettre annuellement les premiers éléments de l'hébreu, et on ne peut croire d'après les habitudes de son époque qu'il ait eu d'autres occasions d'exercer son talent sur cette matière. Le plus grand service qu'on puisse lui attribuer à cet égard, c'est d'avoir préparé une édition nouvelle de la grammaire hébraïque de J. Campensis (2). Son successeur, Jean De Sauter ou Sauterus, fit mieux qu'un projet; il publia en 1675 sa courte *introduction* à la langue hébraïque, petite brochure de 24 pages in-12° où les mots hébreux sont écrits sans les points-voyelles afin de laisser aux commençants la peine de les tracer à la main (3). On conviendra qu'il n'y avait pas dans les follicules du laborieux Sauterus une bien vive excitation à la culture de la langue sainte et un bien puissant secours pour l'avenir de l'exégèse biblique à Louvain : encore faut il lui savoir gré d'avoir

(1) 1612—55. — Notice citée, § I, p. 186 (tir. à part, p. 32).

(2) Edit. manuscr. des *Fasti* par Paquot. — Cfr. la notice sur Campensis, p. 191 et suiv.

(3) Lovanii, typis Adriani. — V. la biogr. de V. André, p. 215 (p. 61). — « Qui sibi in chalybe curiosissimos diversorum generum typos hebraicos sculpsit, » Vernulæi *Acad. Lovan.*, p. 76.

travaillé lui-même à ciseler en plomb des caractères hébreux de différents genres, faute de meilleures ressources. Mais, reprenons le récit des faits.

Après J. De Sauter qui mourut le 25 juillet 1679, la chaire d'hébreu au collége des Trois-Langues fut confiée à Jean Herys ou Herrys qui en prit possession en 1680. Ce personnage, natif de Mechelen, bourg voisin de Maestricht, après avoir étudié la philosophie au Faucon et obtenu la 13[e] place au concours de 1665, entra au collége de la St.-Trinité (1), et il y fut successivement professeur de petite figure (1671) et de grammaire (1672). Plus tard, il ne s'adonna pas exclusivement à l'étude de l'hébreu, mais cultiva les études de droit jusqu'au point de prendre le grade de licencié et ensuite celui de docteur le 14 novembre 1690 (2). Que put devenir son enseignement littéraire, quand il eut accepté tour à tour les fonctions de professeur pour les titres du code et de professeur ordinaire pour les Pandectes (1701)?

Jean Herrys qui avait souffert pendant deux ans d'une hydropisie mourut d'apoplexie à Louvain le 17 février 1704. Celui qui avait été son suppléant dans les temps de sa maladie eut alors l'héritage de sa chaire d'hébreu :

---

(1) Outre les notes de Backx sur ce collége, voir les *Mémoires* de Paquot, t. XVIII, p. 365, note D (Biogr. de J. Tonsern).

(2) Supplément aux Fastes, *Annuaire* de 1843, p. 144.



Jean Guillaume Van Hoven, né à Mechelen en 1678, avait obtenu d'assez grands succès dans ses études théologiques et dans la connaissance des langues anciennes pour mériter jeune encore des marques publiques d'estime et de confiance; c'est ainsi qu'il fut admis malgré son âge comme professeur d'hébreu au collége de Busleiden, soutenu surtout par son maître Martin Steyaerts. Van Hoven fit preuve également d'un savoir approfondi dans les mathématiques, jusqu'à obtenir la charge de professeur royal pour cette branche d'étude; il la remplit, dit-on, pendant douze ans avec une distinction et une renommée qui passèrent jusqu'en Allemagne. Cependant, il ne négligea rien pour compléter son instruction dans les sciences théologiques; il subit successivement les épreuves qu'on exigeait alors pour les grades inférieurs et remporta toujours dans les discussions publiques un triomphe signalé et suivi d'un grand retentissement; enfin, après avoir donné des leçons à l'abbaye de Sainte-Gertrude et au collége d'Adrien VI, il fut promu le 11 novembre 1721 au grade de docteur en théologie (1). Le haut mérite de J. G. Van Hoven fut bientôt après récompensé par la collation de la chaire royale d'Écriture sainte et d'un canonicat de St.-Pierre; mais il n'avait donné que sept leçons quand il fut enlevé à l'âge de

---

(1) *Fasti doctorales Fac. S. Theologiæ*, p. 434, recueil manuscrit d'où sont extraits les détails biographiques ici consignés.

quarante-cinq ans le 24 avril 1723. Qu'il soit permis de reproduire quelques-unes des figures dont s'est servi l'historiographe du doctorat pour faire allusion au nom et aux talents de Van Hoven : « Profusorum divinæ in » se gratiæ donorum reconditor, dimissa humilitate diu » fuit *Hortus conclusus*, donec disciplinarum cuncta- » rum flore conspicuus, deinceps ut *Fons signatus* ap- » paruit... Lugenti Academiæ eripitur, *Fons Hortorum* » repente siccatus. » Il parait incontestable que les connaissances solides qu'avait acquises Van Hoven par l'étude de l'Écriture et des Pères ainsi que de toute l'histoire ecclésiastique avaient révélé en lui un théologien de premier ordre ; en même temps que sa profonde piété avait fait l'admiration de tous ceux qui l'entouraient. Les regrets, que J. G. Kerckherdere a exprimés sur la fin prématurée de Van Hoven dans son poème latin sur l'École théologique de Louvain (1), semblent bien justifiés par l'activité qu'il avait déployée en un petit nombre d'années. Rien n'empêche d'admettre comme fondées les espérances du panégyriste qui disait, en voyant s'éteindre un talent naissant, que Hovius « aurait été bien au delà des richesses de Lucas de

---

(1) *Carmen de Schola theol. Lovan.*, *Annuaire* de 1840, p. 206 : « Tu claudis, Hovi, suspiria cœtus... »

Supra Lucæ Brugensis iterum
Janseniique prioris opes, jam gratia magni
Cœsaris ex merito donarat sede magistra
Scripturæ...

Bruges et du premier des Jansénius; » mais, toujours est-il vrai que Van Hoven ne réussit point par les leçons diverses dont il fut chargé à exciter puissamment l'attention et le zèle des théologiens en faveur de l'exégèse sacrée et des travaux philologiques qu'elle réclame.

Son successeur au collége des Trois-Langues fut Gisbert-Joseph HAGEN, né à Venlo le 26 avril 1689: il n'entra en charge qu'en l'année 1726, et on a lieu de croire qu'il n'a traité l'enseignement de l'hébreu que comme une partie tout à fait accessoire de ses fonctions. Comme nous l'apprend son épitaphe qui se voyait au cimetière de St.-Michel à Louvain (1), Hagen a professé la théologie après avoir pris le grade de licencié, et il aurait occupé tour à tour les chaires de catéchisme et de théologie scholastique (2); il est devenu chanoine de St.-Pierre et président du collége de Malderus. Mort sexagénaire le 2 juin 1750, Hagen avait refusé par humilité l'évêché de Ruremonde. Son nom est attaché à une brochure dirigée contre les idées du P. Ch. René Billuart touchant l'obligation de rapporter les actions à Dieu; Hagen avait communiqué à M. Antoine Médard, président du séminaire de Liége, ses remarques sur cette question dans laquelle il soutenait les opinions

(1) Paquot a inséré cette inscription dans son édit. manuscrite des *Fastes*. M. Delgeur l'a reproduite d'après Paquot (*Schets*, p. 21).

(2) *Fasti doctor.*, p. 449, dans la notice consacrée à J. R. G. Caimo, promu docteur en 1743 et devenu plus tard évêque de Bruges.

des théologiens de Louvain; la brochure publiée donna lieu à une longue polémique à laquelle prit part le P. Maugis, docteur-régent de la faculté de théologie (1).

Le docte J. N. PAQUOT, de Florennes, fut appelé après Hagen à remplir la chaire d'hébreu; il dut l'occuper avant 1755, sinon en 1750 ou 1751. Licencié en théologie, il était très versé dans les matières de droit canonique et dans les antiquités ecclésiastiques; mais ses travaux d'érudition, d'histoire et de bibliographie (2), l'entraînèrent à ne s'occuper que d'une manière très secondaire de la langue hébraïque qui devait être l'objet de ses leçons.

Toutefois, l'historiographe de Marie-Thérèse (3), qui fut aussi quelque temps bibliothécaire de l'Université (4), sut trouver assez de loisir pour disposer les matériaux d'un lexique latin-hébreu, *Lexicon latino-hebræum*, que l'on possède encore à la Bibliothèque royale écrits entièrement de sa main (5) : c'était là sans doute le fondement

---

(1) V. PAQUOT, *Mémoires*, not. sur le P. Billuart, t. VII, p. 446 et suiv. — *Sistema novum R. Patris Billuart de Relatione operum in Deum, refutatum a R. adm. ac Eruditissimo D. Hagens, in alma Univ. Lov. S. Th. Licentiato, professore regio*, *etc.* Leodii, 1752, in-12° (41 pp. pour la réfutation).

(2) Voir le chapitre qui concerne Paquot dans les *Lectures relatives à l'hist. des sciences*, par F. V. GOETHALS, t. III, p. 273 (Brux. 1838).

(3) L'Impératrice le nomma à cette charge d'honneur en 1762.

(4) De 1769 à 1771. Voy. NAMUR, *Hist. de la biblioth. publ. de Louvain*, 1841, p. 65—68.

(5) Catalogue de Ch. Van Hulthem, t. VI, manuscrits, n° 184. in-



d'un livre classique que son éditeur destinait aux exercices et aux leçons du collége des Trois-Langues. Paquot ne rendit pas un moins grand service en soignant l'impression du célèbre commentaire de Siméon de Muis sur les Psaumes; il se chargea de le publier avec les notes de Bossuet en deux volumes in4°, en 1770, à l'imprimerie académique de Louvain(1); sans avoir mis son nom dans quelque endroit de cette publication, il remplit consciencieusement ses fonctions d'éditeur et apporta une grande correction dans l'orthographe des mots hébreux insérés fréquemment dans le commentaire considérable du savant archidiacre de Soissons. Nul doute qu'un tel livre ne fût très-propre à répandre le goût de la littérature sacrée et à favoriser la culture d'une exégèse savante : il dut faire naître quelque espoir d'un nouveau développement des études ecclésiastiques en Belgique dans les esprits les plus éclairés sur l'importance et la destination de la théologie (2).

---

folio vélin : « Dans le même volume se trouve la traduction latine *de* plusieurs psaumes également de sa main. »

(1) *Commentarius litter. et histor. in omnes Psalmos et selecta Vet. Test. cantica, ad ed. optimam Parisiensem anni MDCL recusus, etc.* Lovanii, typis Academicis. L'éditeur a pu ajouter au titre à cause de la bonne disposition des matières : « Omnia nunc primum accuratissime recognita ; et commodissimo ordine distributa » ; le haut des pages est occupé par le texte latin des Psaumes d'après les trois versions de la Vulgate, de St. Jérôme et de De Muis ; vient ensuite le commentaire de celui-ci, et enfin, plus bas, les observations de Bossuet.

(2) Nous citerons les termes dans lesquels l'*approbation* du livre a *été*

Quand Paquot eut quitté Louvain en 1772 quelques mois après l'étrange et déplorable procès qui lui fut intenté, il ne fut pas remplacé immédiatement dans la chaire d'hébreu ; ce fut seulement vers l'an 1774 qu'elle fut assignée à un des meilleurs théologiens de l'époque, Gérard Deckers, né à Kevelaer dans la Gueldre en 1733. Après avoir accompli ses études de philosophie et de théologie avec distinction dans les colléges de Louvain, il obtint les fonctions de secrétaire auprès de Van Gameren, nommé évêque d'Anvers; mais, avant le départ de ce prélat, il fut appelé au mois d'août 1759 à une chaire de philosophie au collége du Porc. Deckers, qui était devenu président du collége Sainte-Anne et chanoine de la fondation de l'autel du St.-Esprit à l'église St.-Pierre, fut proclamé docteur en théologie le 21 octobre 1766 (1), et nous le voyons deux ans plus tard élu Recteur de l'Université. C'est après avoir rempli beaucoup d'autres charges que Deckers fut désigné pour occuper la place restée vacante depuis le départ de Pa-

---

conçue par François Jacques, dit Jacobi, lic. en théol., président du collége des Trois-Langues, censeur apostolique et royal dans les Pays-Bas : « Clarissimorum Virorum nomina, præcellenti hujus Operis » titulo inserta, vel sola sufficiunt ei pro dignitate æstimando. Meum » huic suffragium addere, necesse non est Votum tamen adjicio, ut » omnes harum diœceseon Clerici sedula ejus lectione magis ac magis » accendantur, ut piè simul et intelligenter psallant Regi Regum et » Domino Dominantium. Actum Lovanii die 8 novembris 1770. »

(1) *Fasti doctorales Fac. S. Theol.*, p. 459.

quot : il mourut à quarante-neuf ans le 23 juillet 1782, sincèrement regretté pour sa science comme pour son zèle, sa charité et ses autres vertus sacerdotales. Deckers ne parait pas avoir obtenu quelque succès particulier dans l'enseignement philologique dont on l'avait chargé; mais il a laissé parmi ses contemporains et parmi ses élèves la réputation d'un homme profond dans les branches principales des études théologiques.

Dans la même année 1782, les leçons d'hébreu furent reprises au collége des Trois-Langues par un Docteur promu un an auparavant (1), Joseph Benoit De Mazière, natif de Leysele près de Furnes : il était devenu lecteur au collége d'Adrien VI où il avait fait ses études en théologie, et il venait d'être élu président du collége de Divæus, quand il succéda à Deckers dans l'enseignement de l'hébreu. De Mazière ne put se livrer que fort peu de temps à cet enseignement spécial : il entra en octobre 1786 dans le personnel du séminaire-général de Joseph II comme professeur de théologie dogmatique (2), et, au mois de mars 1788, il fut mis en possession de la même chaire dans la faculté de

---

(1) Le 20 février 1781. *Fasti doct.*, p. 470. Nous empruntons au même recueil la plupart des détails biographiques que nous insérons ici sur les deux successeurs de Paquot.

(2) Voir les *Mémoires de Rapédius de Berg pour servir à l'hist. de la révolution brabançonne*, publ. par P. Gérard. Bruxelles. 1843, t. II, p. 7 et 14, notes.

théologie, reconstituée sous le rectorat de Van Leempoel par le gouvernement impérial (1). Le cours de langue hébraïque fut assigné dans l'organisation du nouveau séminaire à un autre théologien, Henri Wouters, de Louvain, qui était chargé en même temps des leçons sur l'Ancien Testament (2).

De Mazière se trouva mêlé à tous les débats dans lesquels s'engagea la faculté de théologie avant qu'eût éclaté la révolution brabançonne; il fut chargé, comme doyen de cette faculté, de transmettre ses réponses et ses observations tant aux membres du gouvernement qu'au Cardinal-archevêque de Malines, quand celui-ci fut forcé de se prononcer sur l'orthodoxie du nouvel enseignement (3). Lorsque les troubles eurent grossi jusqu'à amener une insurrection générale et le renversement de la domination autrichienne, De Mazière se condamna prudemment à la retraite; à peine réorganisée sur l'ancien pied, l'Université de Louvain prononça par contumace contre lui, le 12 juillet 1790, une sentence qui le déclara déchu de toutes ses fonctions académiques (4). Ainsi puni d'avoir secondé ouvertement

(1) Ibid., p. 36.

(2) H. Wouters, licencié en théologie depuis 1776, avait été élu le 13 novembre 1783 président du collége des Trois-Langues.

(3) *Mémoires de Rapédius de Berg*, t. II, p. 149, p. 156. — La réponse justificative de la faculté au Cardinal est datée du 10 mars 1789.

(4) *Mémoires*, ibid., p. 7 note.

les vues du gouvernement de Joseph II, De Mazière ne rentra plus à Louvain après la restauration qui eut lieu au commencement du règne de Léopold (1).

Nous n'irons pas plus loin en ce moment, sans essayer de constater en général quelle a pu être la portée des études philologiques dans l'établissement particulier dont nous nous occupons, pendant le cours du dix-huitième siècle. Les traits historiques qui ressortent de nos aperçus précédents montrent à l'évidence que l'enseignement de l'hébreu a figuré comme par le passé dans les programmes académiques de Louvain, grâce surtout au respect des priviléges et au maintien des anciennes fondations, mais qu'il n'a pas été pris au sérieux sous le rapport scientifique, faute de circonstances favorables aux travaux de ceux qui le représentaient.

Considérons-nous d'abord la position des hommes qui portèrent le titre de professeurs de langue hébraïque, nous les voyons subir tous les désavantages d'un système d'administration où l'on envisage plutôt des convenances personnelles que les intérêts bien entendus de toutes les branches de la science. D'abord, nous les voyons choisis presque toujours dans une classe d'hommes instruits, mais dépourvus d'une vocation

---

(1) De Mazière fut nommé en novembre 1791 prévôt du chapitre de St.-Vincent à Soignies (*Præpositus Sonegiensis*); en 1803, lors de la réorganisation du diocèse de Gand, il fut appelé à la cure de Dixmude, et c'est dans cette ville qu'il est mort en 1824.

marquée pour l'étude et l'enseignement qu'on leur assignait tout à coup. Puis, une fois élus, nous les voyons arrachés de fait à la poursuite d'un même genre d'études ou d'une même série de recherches par des fonctions diverses qu'ils échangent plusieurs fois en peu d'années. Il advint de la sorte que les forces de la plupart de ces hommes furent paralysées par la multiplicité et la mobilité de leurs occupations, et cela d'ordinaire en vertu d'arrangements administratifs qui semblaient établir extérieurement un ordre parfait : ils furent donc placés dans une espèce d'impossibilité d'atteindre des résultats quelque peu remarquables et de contribuer à des progrès visibles dans la direction des hautes études. Ainsi, même en admettant un zèle éclairé chez les personnes, il faut bien reconnaître dans les faits positifs, qu'il est facile de constater, les conséquences fatales d'une organisation vicieuse dans laquelle l'intelligence n'est pas appelée sans cesse à exercer son légitime empire. Les études spéciales, dans un tel état de choses, ne parviennent jamais jusqu'au degré où leur culture est vraiment utile, et les études de premier ordre, d'un autre côté, ne reçoivent pas tous les perfectionnements qu'elles comportent, en partie par l'absence de ces études auxiliaires, en partie par l'épuisement auquel la plus étrange diversité de travaux condamne à la longue des esprits naturellement actifs : c'est qu'il est certaines lois de l'humanité intelligente et libre qu'on ne peut impunément violer; demander à un homme de

tout faire à la fois, c'est le réduire tôt ou tard à une désolante stérilité de pensée, tandis que les forces natives de l'esprit humain se développent comme sans effort par une division normale du travail intellectuel dans la société et dans chacune de ses institutions.

Ce que le témoignage des faits nous force à constater sur l'état des études hébraïques à Louvain au XVIIIe siècle, le même témoignage nous oblige également à le dire de l'étude des lettres grecques : cette étude avait singulièrement déchu même au collége des Trois-Langues qui semblait être son dernier asile. Certes nous ne conseillerions pas de prendre à la lettre les récriminations d'une bibliophile infiniment célèbre dans notre pays sur la décadence des études littéraires et scientifiques au sein de l'Université pendant les dernières années du siècle passé; Ch. Van Hulthem, il est vrai, avait été assis sur les bancs de notre ancienne école nationale, et il en avait connu personnellement les derniers maîtres ; mais, le croira-t-on assez désintéressé dans ses jugements, tandis qu'on l'a vu prendre si fort à honneur la haute influence que le gouvernement français lui donna dans la direction des facultés composant l'Académie de Bruxelles, dépendance de l'Université impériale? Admettra-t-on avec lui (1), « qu'il n'y avait

---

(1) *Rapport* à l'Acad. des sciences et lettres de Bruxelles, cité dans les *Archives philologiques* de M. le baron De Reiffenberg, t. II, p. 123. (Louvain, 1827.)



plus personne qui sût le grec », et que « le professeur d'hébreu ne connaissait pas davantage la langue qu'il devait enseigner ? » Admettra-t-on de même au sujet des membres du collége des Trois-Langues, que ces MM. se contentaient de leur titre et de leur traitement et ne faisaient plus de leçons ? » Van Hulthem, nous semble-t-il, a formulé toutes ces sentences d'un ton trop absolu, et, en l'absence de toute réserve dans ses paroles, on est tenté de prime abord d'en suspecter l'exacte vérité. Le bibliophile gantois mériterait plutôt créance, quand il cite des faits et des noms propres, et, en ce cas, on ne peut se dispenser de les recueillir à titre de renseignements : ainsi, nous apprend-il, on avait cessé la *grande leçon* de mathématique depuis le décès du dernier professeur, l'abbé le Page, « sous le prétexte que les étudiants apprenaient assez de mathématiques en philosophie » ; ainsi, on aurait supprimé la grande leçon qui avait pour objet la pureté et l'élégance de la langue latine, » pour y substituer l'explication du catéchisme, « décorée du titre pompeux de leçon d'*Eloquence chrétienne* » ; le docteur Leemput, nous dit encore Van Hulthem, professeur en grec au collége des Trois-Langues, « m'a avoué qu'il ne le comprenait pas, et que toutes ses connaissances se bornaient aux premiers éléments de la grammaire (1). » Si étrange

(1) Jean-Hub.-Jos. LEEMPUT, natif de Rotterdam, créé docteur en théologie en 1780, était devenu en 1782 professeur de langue grecque



que soit cette révélation, si énorme que soit l'accusation qu'elle renferme, elle ne peut être tout à fait dénuée de fondement; car elle n'est infirmée en aucune manière par des témoignages non moins formels sur l'éducation littéraire de cette époque à tous ses degrés.

Un écrivain consciencieux nous instruit positivement du discrédit où était tombée l'étude du grec dans les écoles d'enseignement moyen : « Quant à la langue grecque, dit-il (1), il n'en était question dans presque aucun collége; et dans ceux où l'on daignait encore s'en occuper, on s'y bornait à la simple connaissance des éléments (2). Retenus par le préjugé qui s'élevait contre cette langue savante, les instituteurs osaient à peine en prononcer le nom..... » Ce qui se passait dans la majorité des colléges de la Belgique, on peut l'appliquer avec justesse dans une certaine mesure à l'état déplorable de la partie littéraire de l'enseignement académi-

---

en remplacement de Zegers; il fut désigné pour l'enseignement du grec et du Nouveau Testament au séminaire général; mais il quitta Louvain en 1788, et fut ensuite nommé doyen de la collégiale de Renaix où il mourut en 1802. — M. Van Hulthem a souvent dit que Leemput lui ayant demandé comme à son ancien maître une chaire de grec à la faculté des lettres de Bruxelles, il lui avait opposé un refus formel en le mettant au défi de traduire Esope.

(1) J. B. Lesbroussart, *de l'Education belgique*. Bruxelles, 1783.— V. Th. Juste, *Essai sur l'hist. de l'instr. publ. en Belgique*, p. 163 et suiv. Cfr. p. 147—48.

(2) Cela s'était fait, par exemple, dans quelques colléges des Jésuites.

que. En présence d'un abandon aussi général d'une des langues classiques, on n'a pas de peine à comprendre à quel point l'indifférence des titulaires de l'Université devait résulter du dédain ou du dégoût qu'ils voyaient partout autour d'eux. C'est en vain qu'on se dissimulerait la force de préjugés devenus aussi universels, quand on entend sortir de la bouche d'un corps d'étudiants une protestation unanime contre l'étude du grec aussi bien que de l'hébreu ; dans la *Supplique* latine que rédigèrent en 1787 les élèves du séminaire général, se trouvait cette clause finale, que les cours de langues grecque et hébraïque cessassent d'être obligatoires, *libera sit frequentatio lectionum linguæ hebraicæ et græcæ* (1). Il est clair que, si les auteurs de la requête protestent en particulier et toujours à l'unanimité contre cette double étude philologique, c'est qu'ils obéissent à un vif sentiment de répulsion qui avait été développé en eux par les habitudes et les préjugés des cours d'humanités. Ainsi, tout en respectant les idées qui ont dicté la première partie de la Supplique concernant la nature des doctrines théologiques et le droit des évêques à leur surveillance, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a une raison d'indifférence dans de semblables réclamations contre des études qui deve-

---

(1) La pièce originale est citée en entier dans le chapitre relatif aux troubles du séminaire général dans les *Mémoires de Rapédius de Berg*, t. II, p 17.



naient cependant de plus en plus nécessaires pour la défense de l'orthodoxie (1). Ce refus de travail de la part des jeunes gens serait d'ailleurs en grande partie justifié par l'abus que les réformateurs faisaient de l'herméneutique sacrée dans les facultés théologique de Bonn et de Vienne.

Après avoir exposé ces différents faits qui tendent à établir l'abaissement successif des études littéraires au siècle passé, nous croyons devoir répondre à une des conclusions que l'on prétendrait peut-être en tirer. Si telle était, dira-t-on, la décadence des bonnes études, l'histoire prouvant que les sciences avaient partagé à peu près le sort des lettres, les ministres et les hommes d'état de la cour de Vienne n'avaient-ils pas dirigé sagement leurs vues sur des réformes efficaces dans tous les degrés de l'enseignement, depuis les colléges réorganisés sous Marie-Thérèse jusqu'à l'Université de Louvain menacée plus ouvertement par les édits de Joseph II ?

Nous pensons que la résistance à des innovations relatives surtout à certaines méthodes ou à quelques

---

(1) On aurait à faire encore d'autres observations sur l'horreur que la nouvelle discipline, plus rigoureuse que l'ancienne, inspirait aux signataires de la requête : mais nous ne l'interprétons pas sous ce rapport dans le même sens que le rédacteur des *Mémoires* cités (ibid.), comme si les théologiens rassemblés à Louvain avaient mis leurs plaintes intéressées au sujet des règlements impériaux bien au-dessus de leurs griefs touchant l'autorité et l'intervention des chefs de l'Eglise belge.

branches d'enseignement a été quelquefois poussée fort loin avec une opiniâtreté non calculée ; mais que, d'autre part, ce n'est pas l'idée de changements ou de réformes dans les études qui a soulevé les corporations, l'Université et tout le clergé, au point de les mettre en lutte ouverte avec la puissance autrichienne; nous y découvrons plutôt une suite de la défiance qu'inspiraient les projets d'un pouvoir étranger, cachés sous l'apparence d'améliorations scientifiques et de bouleversements administratifs, et il faut convenir que le sens droit de nos compatriotes avait cette fois deviné juste. C'était en effet le glaive de la loi que des souverains allemands voulaient suspendre sur leurs têtes, au lieu du glaive de fer qui avait été jadis l'arme des souverains espagnols, pour leur ravir tour à tour leurs antiques priviléges, leurs libertés religieuses et leurs franchises politiques. On ne pourrait se méprendre de bonne foi sur les intentions que cachaient le langage modéré et les formules officielles d'un comte Patrice de Nény ou d'un Rapédius de Berg, conseiller de Sa Majesté apostolique : ce sont bien là les tendances qui pouvaient hâter le plus promptement la complète destruction de notre esprit national et de nos institutions les plus précieuses, en créant une centralisation de tous les pouvoirs au gré de la cour d'Autriche. En même temps, on ne saurait méconnaître l'influence de l'esprit du *philosophisme* qui s'était emparé de la plupart des palais de l'Europe, dans les termes prétentieux et absolus par lesquels des agents

et des créatures de l'étranger annonçaient des réformes qui devaient s'étendre depuis les séminaires de l'épiscopat jusqu'à la dernière école de nos provinces.

Il est loin de notre pensée de vouloir nier l'urgence d'améliorations considérables dans les établissements d'instruction de la Belgique à la fin du dernier siècle; nous avons nous-même apporté au commencement du présent travail des preuves à l'appui de ce point de vue en ce qui concerne l'Université de Louvain. Il est des hommes sérieux et recommandables dont l'avis peut nous servir à juger la nature et l'extension du mal que la bureaucratie prétendait radicalement guérir; telle est par exemple l'opinion du savant de Nélis qui avait résidé longtemps au sein de l'Université et qui avait observé mûrement les lacunes du haut enseignement et la faiblesse des études littéraires : il avait lui-même tenté en vain quelques efforts pour faire disparaître peu à peu ce qu'il appelait *vestigia ruris*. De Nélis se trouvait, dans sa manière d'apprécier les abus contemporains, être d'accord avec les ministres et les conseillers de l'empereur et de ses gouverneurs généraux, les de Cobenzl et les de Kaunitz, qui ont traité fort durement le personnel de l'Université de Louvain dans leur correspondance et dans leurs Rapports (1) : il était animé

(1) Publiés en partie dans les *Bulletins* de la comm. roy. d'histoire, t. I. — V. Th. Juste, ouvr. cité, p. 156—57, ainsi que l'*Introduction* à la chronique de Ph. Mouskes, p. XLVIII suiv., p. CCCLVII suiv.

des mêmes vues sur les moyens d'émulation qui concouraient à relever la culture de l'histoire et des belles-lettres, tels que la création d'une *Société littéraire* devenue bientôt *Académie impériale* (1). La nécessité d'ouvrir une nouvelle sphère de travaux à l'esprit ne pouvait être méconnue par de Nélis et par tout ce qu'il y avait alors d'hommes intelligents; l'établissement de l'*Académie* n'était que la première des innovations scientifiques; mais, cet établissement si tardif, comme l'a dit fort bien M. de Gerlache (2), ne prouve-t-il pas lui-même « dans quelle inertie et dans quel néant littéraire nous étions alors tombés. »

Il faut bien convenir que les observations présentées avec quelque sécheresse par les ministres de Marie-Thérèse étaient en général fondées sur des faits; mais, à part la forme de ces observations, la question importante était plutôt la manière d'introduire des réformes sans provoquer une résistance aveugle aboutissant à l'insurrection. Or, comment contraindre des corporations anciennes et privilégiées à les accepter, si ce n'est par un système de prudence et de persuasion qui assure toujours le mieux un ascendant moral aux hommes chargés d'une tâche aussi difficile?

Une habile et loyale politique aurait consisté à réformer l'Université par elle-même, en créant dans son sein

(1) Dans les années 1769 et 1772.
(2) Au tome Ier de son *Histoire du roy. des Pays-Bas.*

sans violence de nouveaux moyens d'émulation, en intéressant le corps tout entier, ainsi que ses diverses dépendances, à un remaniement des statuts et des programmes entrepris dans la vue d'une légitime défense contre les tendances du siècle. Mais, il n'en fut pas ainsi des procédés du gouvernement impérial et de ses agents en Belgique. Après avoir attenté aux priviléges et aux franchises du pays, il ne pouvait inspirer de la confiance aux corps constitués en demandant des réformes scientifiques et en menaçant de les imposer par la force; au lieu d'éclairer les hommes, gardiens naturels des institutions, il a voulu les vaincre; mais, en retour du mépris avec lequel il affectait de les traiter, il n'a obtenu que des protestations faites au nom des droits violés et de la conscience outragée (1), et c'est ainsi que s'est élevé ce grand conflit dans lequel le parti réduit à la défensive s'est acharné à repousser toute idée d'innovation et à réclamer le maintien du passé. On conçoit sans peine par quelles raisons les esprits les plus sages ne furent pas écoutés de part et d'autre sur le point de la régénération des études : les défenseurs de l'antique enseignement national regardaient comme un devoir religieux de tout maintenir, jusqu'aux formes extérieures; d'un

(1) Les écrits, brochures, pamphlets, libelles, publiés à ce sujet, forment toute une bibliothèque : M. Le Grand a rempli plusieurs pages seulement de leurs titres dans son *Essai* sur la révolution brabançonne, (Brux., 1843, p. 33-41.)

autre côté, les agents impériaux poursuivaient l'exécution des plans qui leur étaient envoyés de Vienne, avec d'autant plus de rigueur que les réformes dans l'instruction se trouvaient étroitement liées aux réformes sociales et politiques décrétées en Autriche. Qu'advint-il des Mémoires concernant l'Université de Louvain, tels que ceux du Dr Marant et du conseiller le Clerc (1), qui furent rédigés avant l'époque des troubles? Ou l'on prit à la lettre et l'on exagéra les faits défavorables à l'Université, pour justifier les mesures coërcitives que l'on méditait; ou l'on ne prit pas en considération des rapports dont les vues ne s'accordaient pas avec les fins de la politique impériale; c'est ainsi par exemple que le rapport de le Clerc, envoyé à Joseph II en 1786, ne fut pas accepté à Vienne (2). Que conclure des pièces et des documents officiels relatifs à l'état de l'enseignement et surtout des études supérieures?

On conclurait légitimement que de graves abus existaient dans l'organisation des établissements nationaux de la Belgique, et que, si les chefs ou les protec-

---

(1) P. J. Marant, doct. en théologie, fut mêlé aux affaires du séminaire général et privé de ses fonctions académiques en 1790. Son *mémoire* avait été rédigé à la fin de 1778 à la demande du prince de Stahremberg, ministre plénipotentiaire de l'impératrice No 816 (fol.) des Ms. de Van Hulthem. (*Catal.*, t. VI).

(2) Son rapport est au nombre des manuscrits de la même collection, no 817. Voir sur la personne et le rôle de ce membre du conseil d'état le t. II des *Mémoires* de Rap. de Berg.



teurs de ces établissements ont rejeté d'une manière aussi absolue des innovations devenues indispensables eu égard au progrès général des sciences, il faut s'en prendre moins à l'esprit de routine et d'immobilité qu'à la crainte des envahissements du pouvoir qui était remis aux mains de philosophes généralement suspects et qui se montrait partout novateur imprudent (1). De grossières calomnies, bien que formulées dans le style officiel des ordonnances, retombaient sur la nation entière et y excitaient avant tout un besoin de liberté et de vengeance. Il nous semble d'après cela juste d'affirmer que c'est l'attitude menaçante du pouvoir qui, en créant une opposition formidable, a été un obstacle permanent à l'efficacité des remèdes qu'avaient proposés des hommes éclairés : c'est pourquoi, le pays a répondu aux projets de rénovation scientifique par une levée de boucliers, avant qu'une discussion sérieuse et loyale fût devenue possible.

§ II.

Après avoir considéré dans les pages précédentes les vicissitudes auxquelles furent exposées l'étude des lan-

---

(1) M. Ad. Borgnet a fort bien signalé combien le langage de Joseph II dans ses édits était provocateur et injurieux pour le clergé, et il remarque justement quant au personnel du séminaire général « que plusieurs professeurs étaient signalés les uns par leurs doctrines hasardées, les autres par la licence de leur conduite ou la brutalité de leurs manières. » *Hist. des Belges à la fin du dix-huit. siècle*, t. I, Brux. 1844, p. 51—52.

gues savantes et en général les études littéraires à Louvain jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il ne nous reste plus qu'à exposer quel a été le rôle d'un des derniers représentants de ces études; nous voulons parler d'Etienne Heuschling qui avait, comme on le verra bientôt, des titres tout particuliers à la chaire d'hébreu maintenue après la révolution brabançonne suivant les anciens statuts. Quand l'Université eut prononcé en 1790 la déchéance du professeur De Mazière, ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette chaire de la fondation Busleiden fut donnée à un jeune savant qui avait parcouru dans ses propres études le cercle de la grammaire des langues sémitiques sans se borner à la seule connaissance de l'hébreu de la Bible. Le récit des circonstances principales de sa carrière ne sera peut-être pas à cet égard sans intérêt : nous les empruntons en grande partie à une notice rédigée par lui-même, selon l'usage du temps, pour les archives de l'Académie universitaire qui fut établie à Bruxelles sous l'empire français et à laquelle il appartenait comme membre de la faculté de droit (1).

---

(1) Le recueil formé par Van Hulthem, un des directeurs de l'Académie, fait maintenant partie des manuscrits de la bibliothèque royale où M. De Reiffenberg s'est empressé de le mettre à notre disposition (n° 17687, registre in-folio); il a pour titre : *Renseignemens sur le personnel des recteurs, des secrétaires, des inspecteurs des trois facultés, leurs études, les fonctions qu'ils ont remplies antérieurement, servant de matériaux pour les Fastes de l'Académie de Bruxelles.* — Fac. de droit, fol. 101 et suiv. Et. Heuschling, f. 111.



Etienne HEUSCHLING, né à Luxembourg, le 6 avril 1762, était fils d'Hubert Heuschling et de Christine Theyes. Ce fut au collége-pensionnat royal de Luxembourg qu'il fit ses humanités, la philosophie et la théologie, en terminant ces deux derniers cours par des thèses publiques. « Au sortir de l'enfance, nous dit-il, il s'était destiné à l'enseignement public, et, dès l'âge de 20 ans, il y fut appelé par le gouvernement des Pays-Bas » : ce fut vers 1782 qu'il devint professeur de sixième et de cinquième au collége-pensionnat royal de Namur. Un peu plus tard Et. Heuschling se rendit à Louvain pour y faire ses études de droit, et il y prit le grade de licencié; il fut soutenu dans ces études nouvelles par un parent qui s'était fait un nom comme jurisconsulte : son oncle, Jean Pierre Heuschling, professeur royal de Pandectes (1), fut pour lui un généreux protecteur.

Cependant, Etienne Heuschling ne resta pas longtemps à Louvain : il partit pour Rome dans l'intention d'y poursuivre l'étude des langues et en particulier des langues orientales qu'il avait sans doute cultivées de bonne heure dans son pays en rapport avec les ressources qu'il y trouvait. Il se rendit bientôt assez habile dans cette branche d'étude, pour prendre part à un concours public ouvert à Rome pour la chaire de la langue syro-

(1) J. P. Heuschling, promu docteur le 16 juin 1761, mourut à Louvain le 16 juillet 1797 (*Suppl. aux Fastes de V. André*, pour les docteurs de la fac. de droit; *Annuaire* de 1843, p. 151).



chaldaïque devenue vacante à la Sapience; il fit le 22 juillet 1788 les épreuves exigées pour le concours en présence du cardinal Buoncompagni, secrétaire d'Etat, et des avocats consistoriaux de Sa Sainteté. Heuschling sortit de ces épreuves avec honneur; mais il ne put l'emporter sur un savant Maronite de la famille des Assémani célèbres depuis un siècle par leurs travaux sur la langue et la littérature syriaques : son heureux rival était Antoine Assémani, scribe pour la langue syriaque à la Bibliothèque du Vatican et professeur de langue arabe au collége de la Propagande (1). Il existe en témoignage du résultat de ce concours, demeuré glorieux pour Heuschling, le certificat qui lui fut délivré par le recteur de l'Archigymnase Romain au nom du collége des avocats de la cour consistoriale, Ch. A. Constantini (2); nous ne croyons pas superflu de rapporter ici textuellement les termes dans lesquels était conçue cette attestation si honorable pour notre compatriote (3) :

---

(1) La même chaire à l'Université romaine de la Sapience est occupée aujourd'hui par le savant abbé André Molza, qui est en même temps un des conservateurs à la Vaticane.

(2) *Carolus Aloysius* CONSTANTINUS Sacræ Consistorialis Aulæ Advocatus, et Romani Archigymnasii Rector deputatus. — Contresigné: *Marius Tuttopetto a Secretis.*

(3) Nous devons la communication de la minute de ce document au neveu du savant qu'il concerne, M. Xavier HEUSCHLING, chef de la division de statistique générale au ministère de l'intérieur, bien connu par ses vastes et consciencieuses publications. Nous en avons reproduit le texte entier, tandis qu'Etienne Heuschling n'en a inséré qu'un extrait dans l'autographe cité.



« Universis et singulis præsentes literas nostras inspecturis fidem facimus, atque testamur Cl. D. Stephanum Heuschlingium Luxemburgensem in concursu habito die 22 julii labentis anni corum E^{mo} et R^{mo} D^{no} card. Boncompagni a Secretis Status Sanctissimi Domini Nostri Pii Papæ VI. E^{mo} et R^{mo} D^{no} card. Camerario adversa valetudine detento suffecto, et coram Ill^{mis} et R^{mis} DD. sacræ consistorialis Aulæ Advocatis adeo peritum linguæ caldaico-syræ sese tribus electis peritis examinatoribus exhibuisse, ut inspectis cœteris quibus pollet, scientiæ et probitatis requisitis, judicio primum Examinatorum, dignus renuntiatus fuerit cathedra sive lectura ejusdem linguæ, tunc in nostro archigymnasio vacante; deinde vero, ejusdem cathedræ professor designatus fuerit per pluralitatem suffragiorum, in secreto scrutinio, ab E^{mno} et R^{mo} D^{no} et Ill^{mis} et R^{mis} viris supradictis : licet obtento omnium suffragiorum concursu, ejusdem cathedræ possessio decreta fuerit Cl. viro Antonio Assemanni (sic) Syro-Maronitæ, scriptori supradictæ Linguæ in Bibliotheca Vaticana, et Linguæ Arabicæ Professori in U. Collegio Urbano de Propaganda Fide. In quorum fidem præsentes Literas subscripsimus, et magno Collegii Nostri sigillo muniri curavimus (1). Datum ex Aula Magna Romanæ Sapientiæ quarto kalendas ja-

(1) Le sceau de la Sapience porte la figure de St. Ives ou Ivo, entourée de cette légende : *Collegium sacræ Aulæ consistorialis advocatorum.*

nuarii anno a Nativitate SS[mi] Domini Nostri Jesu Christi MDCCLXXXIX. »

Etienne Heuschling nous apprend lui-même que, pour le retenir à Rome, on lui avait promis la première chaire qui viendrait à vaquer et une place de *Scrittore della Biblioteca Vaticana*. Cependant cette perspective ne put le décider à rester beaucoup plus longtemps en Italie (1) : il regagna la Belgique, et c'est après la réintégration des cinq facultés de l'Université à Louvain, dans le courant de l'année 1790, qu'il fut mis en possession de la chaire de langue hébraïque au collége des Trois-Langues. Il n'occupa cette chaire que peu d'années, à cause des événements qui ébranlèrent ou détruisirent toutes les institutions publiques en Belgique. Nous ne savons s'il quitta Louvain au moment de la première invasion française ou seulement à l'époque de la dispersion totale de l'Université en octobre 1797. Mais, en tout cas, nous devons observer que Heuschling avait rapporté de l'Italie, pour l'accomplissement de sa charge, une variété et une étendue de connaissances philologiques que n'avaient point possédées depuis deux siècles ses prédécesseurs dans la même chaire. Vers le temps où l'étude du syriaque était en vogue aux Universités d'Allemagne, où J. D. Michaelis réimprimait le

---

(1) Heuschling demeura membre associé de l'Académie théologique de la Sapience.

lexique de Castell, où Kirsch et Bruns publiaient à Goettingue le texte de la chronique de Bar-Hebræus, Et. Heuschling allait communiquer à la Belgique les éléments fondamentaux d'une étude qui est d'un si grand secours pour la philologie sacrée et l'histoire du christianisme : mais l'approche des plus mauvais jours de la révolution ne lui permit pas d'atteindre à cet égard quelque résultat.

Nous n'abandonnerons pas Heuschling à ce moment de sa carrière, alors que la force des choses l'arracha des fonctions publiques qu'il remplissait à Louvain : pour bien juger l'activité d'un des hommes qui ont appartenu à l'ancienne Université au double titre d'élève et de maître, il est indispensable de le suivre dans la retraite studieuse qu'il s'était faite et ensuite dans quelques charges qui le ramenèrent à plusieurs reprises à la vie publique.

Etienne Heuschling était gradué dans toutes les facultés, sauf la médecine; il s'appliqua toujours à entretenir ou à augmenter les connaissances spéciales qu'il avait acquises dans les meilleures années de ses études académiques, et il fut appelé à différents emplois en raison de l'espèce d'universalité qui distinguait son savoir. Déjà nous le voyons, après l'incorporation de la Belgique à la France, membre du jury d'instruction publique formé l'an V à Bruxelles; un peu plus tard, il entre à l'Ecole centrale du département de la Dyle comme professeur de grammaire générale. Le goût qu'il

avait toujours montré pour l'étude des langues rend raison de la distinction qui lui fut accordée en cette circonstance : Heuschling parlait, dit-on, quatorze langues; il en avait appris plusieurs en fort peu de temps, et il avait montré autant d'habileté dans le déchiffrement des alphabets que de facilité pour l'étude scientifique des grammaires. Il existe une pièce imprimée d'après laquelle on peut juger l'étendue des recherches qu'il prenait pour matière de ses observations et pour fondement de ses théories : c'est le *Discours d'ouverture de la classe de grammaire générale*, dans l'école centrale, le 17 vendémiaire an VIII, par E. Heuschling, professeur de la même classe (1). On reconnaît dans ce Discours de Heuschling la tendance de son esprit à généraliser les faits spéciaux fournis par la science positive de la linguistique, à faire prédominer un point de vue philosophique dans l'étude raisonnée des lois de la grammaire considérées à la fois dans les langues anciennes et modernes ; on aperçoit qu'il n'avait négligé aucune peine pour rassembler tous les éléments d'une étude systématique du langage, à une époque où n'avait paru aucun des ouvrages fondamentaux sur cette matière, à l'exception des *Vocabulaires* de Pallas (2). Les vues de Heuschling peuvent être quelquefois exclusives,

---

(1) 12 pages in-12°, sans nom d'imprimeur et sans titre particulier.
(2) Publiés pour la première fois à Pétersbourg en 1787—89.

et ses rapprochements hasardés; mais il n'en pouvait être autrement en l'absence d'idées universellement reçues sur le partage des langues en groupes et en familles, avant l'institution des méthodes plus rigoureuses dans l'investigation des racines et la comparaison des mots. Heuschling a du moins le mérite d'avoir deviné les travaux de notre temps qui ont préparé la démonstration de l'unité primitive du langage humain. Si nous rapportons ici quelques passages du Discours cité, c'est non seulement pour constater les principes que Heuschling cherchait à établir en linguistique, mais encore pour signaler les vues générales qu'il prétendait faire prévaloir dans cette science d'accord avec le mouvement des études philosophiques.

Nous citerons d'abord le préambule du Discours, dans lequel Heuschling expose en général son dessein :

« Tout est lié dans l'univers. Il existe un rapport bien étendu, bien sensible, vraiment admirable entre toutes les langues de tous les peuples de la terre. Ce rapport est nécessaire; il est incontestable. Ces grandes vérités, ainsi que toutes celles dont la grammaire universelle se nourrit; sur lesquelles elle établit ses théories, elle fonde sa doctrine ; comment parvenir à les démontrer, à les rendre palpables? en suivant les inspirations du génie créateur des sciences, l'esprit d'observation : en recueillant les faits, en multipliant les expériences, en poussant nos recherches en ce genre, aussi loin qu'elles peuvent aller; en ramassant les matériaux les plus pro-

pres à construire un édifice durable et majestueux : en un mot, en perfectionnant la *glossologie*, c'est-à-dire, la connaissance positive et raisonnée des langues. Il s'agit de nous emparer successivement de tous les idiomes répandus sur notre globe; de les analyser, de les comparer. Les conséquences immédiates, qui résulteront naturellement de cet examen et de cette comparaison, formeront autant de principes solides, féconds, lumineux, inébranlables. C'est là la route que tant de grands hommes nous ont indiquée depuis longtemps, que tant de beaux génies nous ont déjà frayée, et que doit suivre l'homme qui, par état et par goût, consacre ses veilles à cette sorte d'étude, de méditations; méditations qui ont pour objet l'apanage le plus noble, le plus magnifique de notre espèce, son caractère distinctif le plus glorieux, la parole, que nous devons regarder comme une partie essentielle, comme *un organe de la philosophie* (1). »

L'auteur du Discours fait ensuite part à son auditoire d'une première difficulté qui s'opposera en apparence aux recherches synthétiques de grammaire dont il a indiqué la nature dans son exorde : le phénomène extraordinaire, étonnant, qui devrait éloigner le philologue du but proposé, la découverte de lois identiques dans l'organisme de toutes les langues, c'est l'idiome mono-

---

(1) Le discours porte cette épigraphe grecque en lettres latines : *Kai organa de philosophias* LOGOS, etc. (Jul. Polluc. ONOMAST IV, 6. 40.)

syllabique des Chinois avec son écriture riche de quatre-vingt mille caractères qu'ils ont ramenés eux-mêmes à deux cent quatorze clefs : « Voilà donc, disait Heuschling, un problème des plus piquants, de savoir s'il est possible de découvrir quelque conformité, quelque ressemblance entre nos langues d'Europe et d'Asie, et la langue de ce peuple fameux, peuple unique à tant d'égards. Essayons de tracer une esquisse abrégée de la solution de cet intéressant problème, en faisant voir que le Chinois est d'accord avec les autres langues connues, dans sa grammaire, son écriture et ses mots. »

Puis, Heuschling s'attache à déterminer par quelles opérations on parviendrait à comparer aux thêmes monosyllabiques du chinois la forme primitive des racines polysyllabiques de la plupart des langues, en d'autres termes le radical dépouillé de tout accessoire et envisagé dans sa simplicité originaire : il indique par quelques exemples le genre d'analogie qu'il prétend exister entre la langue chinoise et toutes les autres. En outre Heuschling considère tour à tour les lois des diverses parties du discours et la manière d'assembler les idées, et il examine sous ces différents rapports comment la nation chinoise « se conforme aux principes généraux et immuable du langage ainsi que les autres peuples, malgré qu'elle semble faire une classe à part » : c'est ce nouveau point de vue qui « continuera, dit-il, de nous faire jouir du spectacle brillant d'une ravissante harmonie. »

Cependant, Heuschling a plutôt émis à cet égard des espérances et des vœux, qu'il n'a établi et prouvé des faits de linguistique. Les analogies partielles qu'il a signalées ne pouvaient mener à la conclusion d'unité originelle qu'il invoquait sans cesse; les difficultés étaient en réalité si nombreuses et si compliquées que la synglosse, malgré ses progrès, n'est point encore parvenue à reconnaître avec assurance l'origine et les affinités de la langue antique du céleste empire (1). Des rapprochements de syllabes prises dans le vocabulaire d'une foule de langues avec des monosyllabes chinois n'ont encore fait obtenir à personne quelque résultat sérieux et durable : il importait, au contraire, de bien préciser la prépondérance de la partie syntactique de la grammaire dans le chinois, pour préparer les dernières investigations de la philologie.

Heuschling n'avait pas été heureux dans son choix en s'escrimant exclusivement dans une première leçon contre quelques termes de la langue chinoise, et il n'avait dans tout cela à recueillir d'autre avantage que celui de la nouveauté d'une pareille entreprise; il eût mieux réussi à s'attaquer aux affinités des langues grec-

(1) La question d'origine n'a point été abordée par un des hommes de notre temps qui ait porté le plus de lumière dans la philosophie du langage, M. G. De Humboldt, dans sa *Lettre* célèbre à M. Abel-Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général et sur le génie de la langue chinoise en particulier. (Paris, 1827, in-8o.)



que et latine avec les langues germaniques, affinités qui furent éclaircies peu après par des travaux solides de ses contemporains, surtout en Allemagne. Au moins, Heuschling avait-il entrevu l'application de recherches vraiment scientifiques à la comparaison des langues de toutes les familles, et il a pu dire en terminant ses études tirées du vocabulaire chinois :

« Un travail semblable à celui dont je viens de vous présenter une ébauche très-imparfaite, appliqué aux langues indiennes, tartares, celtiques, et ainsi de suite, nous donnera les mêmes résultats, et des résultats d'autant plus satisfaisants, que nous seront rompus davantage à cet exercice. Il nous convaincra toujours par de nouvelles preuves de fait, que le langage est essentiellement le même partout; que toutes les grammaires se tiennent comme par la main; que le même esprit fit naître et anime toutes les langues. »

On nous saura gré, nous l'espérons, de reproduire encore ici la péroraison consacrée par Heuschling à la louange de l'Harmonie, qu'il contemple dans le langage, dans l'univers, dans les sphères célestes, dans l'homme et dans la société; on ne verra pas sans quelque sentiment de curiosité et de surprise l'homélie de Heuschling en l'honneur de la nouvelle déesse qui préside à la *grammaire générale* et à la législation révolutionnaire :

« L'harmonie règne donc aussi dans cette partie de
» la nature. O harmonie, fille aînée de l'Éternel, di-

» vine émanation de son essence ineffable... Salut...!
» Souveraine toute-puissante de myriades de mondes,
» chaîne d'or, qui unis les cieux avec la terre, salut...!
» toi qui présidas aux œuvres du Créateur, qui réglas la
» course d'innombrables soleils, auguste conserva-
» trice des êtres! Heureux, trois fois heureux le mor-
» tel qui a des yeux pour te voir, des oreilles pour t'en-
» tendre, un cœur pour t'adorer, une âme pour jouir
» des délicieuses extases, qui naissent de la contem-
» plation de tes charmes immortels. Toi qui formes le
» premier besoin et le premier lien de l'humanité; toi,
» la mère des vertus, sois propice aux cœurs droits:
» que tes mystères leur soient révélés! que leurs idées,
» leurs sentiments, leurs actions, leurs habitudes,
» leurs ouvrages, leur vie et leur mort soient dignes
» de toi, dignes de la sagesse, dignes de leurs hautes
» destinées. Toi, qui fondes les sociétés, affermis la ré-
» publique française, rends-la fortunée par la paix,
» autant qu'elle est formidable et glorieuse par la
» guerre: que toutes ses institutions soient l'expres-
» sion fidèle de tes lois! »

Vive la république!

Heuschling avait passé les années les plus funestes de la révolution française dans des fonctions qui l'arrachaient aux luttes politiques, au milieu de travaux qui lui permettaient d'attendre avec patience et avec calme la fin des bouleversements et des orages dont la Bel-

gique avait retenti. Il eut le bonheur d'être apprécié par quelques hommes d'ordre qui usaient de leur influence auprès des représentants du nouveau pouvoir, afin de maintenir et de multiplier les moyens d'instruction. L'an VII Heuschling fut compris par l'administration du département de la Dyle au nombre des personnes destinées à former le noyau d'une société libre des arts, des sciences et des lettres, près ladite administration : on sait que cette société peut être considérée comme un des fondements de la nouvelle académie de Bruxelles, réorganisée par arrêté royal du 3 juillet 1816. Heuschling se trouva dès lors associé à beaucoup d'hommes qui se sont fait ensuite un nom dans la science; Lesbroussart père, Van Mons, Laserna de Santander, le baron de Poederlé, le vicomte de Nieuport, Plasschaert (1), Van Hulthem, Van Hooghten, Jacquelart, Gendebien, Dotrenge, L. P. Rouillé (2) et d'autres. Plusieurs de ceux que Heuschling eut alors pour confrères rentrèrent en même temps que lui dans l'enseignement universitaire sous l'empire et sous le régime hollandais.

Quand le gouvernement français eut joint en 1806 une école de droit aux autres facultés composant l'Aca-

---

(1) V. les *Vies de quelques Belges*, par F. Van Hulst. Liége, 1842.

(2) Sur la vie de ce littérateur, qui mourut professeur émérite à l'Univ. de Liége, voir la notice de F. Van Hulst, dans la *Revue de Liége*, t. I, novembre 1844, p. 625—62.

démie de Bruxelles, Heuschling qui était gradué en droit en fit partie comme suppléant; il avait pour collègues dans cette faculté Michel-Joseph Van Gobbelschroy, ancien professeur de Louvain, Bertrand Cahuac, Jean J. P. Tarte, J. G. Van Hoogten, X. Jacquelart, auxquels fut adjoint en 1810 Jean Gérard Ernst. Heuschling ne paraît pas avoir exercé souvent ses fonctions de suppléant; mais il continua à s'adonner courageusement à l'étude simultanée de plusieurs sciences (1).

Lorsque le roi Guillaume Ier institua en 1817 les trois Universités des provinces méridionales des Pays-Bas, il nomma Etienne Heuschling à une chaire de la faculté de philosophie à l'Université de Louvain, en même temps que les anciens professeurs Sentelet et Jacquelart à des chaires de sciences et de droit (2). Heuschling revint avec prédilection à ses premières études, en acceptant un double enseignement philosophique et littéraire; la grammaire des langues orientales devait y avoir une large place, comme on en pourra juger par l'extrait suivant du premier programme de l'Université royale, publié en octobre 1817 (3) :

---

(1) Heuschling était membre de la société de jurisprudence de Bruxelles.

(2) Voir sur la carrière de Sentelet la note étendue de Gérard dans les *Mém.* de Rap. de Berg, t. II, p. 36—37.

(3) *Etat de l'enseignement supérieur en Belgique*, rapport de M. Nothomb. Brux. 1844, t. Ier, p. 330 : prælectiones ordinis philosophorum.



« Heuschling, per hunc annum dictabit *Positiones elementares juris naturæ*, ex ontologia et psychologia depromptas, etc. Interpretabitur, quidquid in scriptis *Aristotelis ad Logic. Dialect.* et *Metaphys.* proprius spectat; porro exponet aliquot *Tragœdias Sophoclis et Euripidis;* tum præmissis necessariis institutionibus in *linguam hebr., syriac., caldaïc. et arab.,* explicabit libros *Genes.* et *Psalmos* aliquot; item (cald.) *Daniel* et *Esram;* porro (syriac.) *N. Test.* et *Carmina* Æphrem syri; tum (arab.) *Adagia Arabica, Fabulas Lokmanni* et partem *Alcorani*, diebus Jovis, Veneris et Saturni, h. XI. »

Si Heuschling n'a point trouvé à la nouvelle Université de Louvain de nombreux auditeurs pour toutes ces branches d'enseignement, il faut l'attribuer en partie à l'état naissant de cette institution, en partie à la faveur beaucoup plus grande dont jouissaient dans l'opinion les leçons de philologie classique données en vue des cours d'humanités, en partie aussi à l'exposition un peu confuse du penseur qui aimait à mêler des vues philosophiques à l'exposé élémentaire de toute science. Le cours de droit naturel, donné par Heuschling, se bornait à la dictée d'axiomes numérotés qu'il expliquait brièvement; nous avons sous les yeux la partie du cours tirée de l'ontologie, et il ne nous semble pas superflu d'en citer comme spécimen les premiers aphorismes précédés d'une épigraphe grecque :

« *'Εν δυάδι ἀρχὴ τοῦ νόμου καὶ τοῦ δικαίου καὶ τοῦ δέοντος.*

« 1. Percipis seu deprehendis rem aut ens; res ista aut ens istud existit ibi seu respectu tui.

» 2. Res *existens* precise qua talis, dicitur existentia rei.

» 3. Existentia rei et res cujus est existentia, correlata atque connexa sunt in summo gradu.

» 4. Hinc Lex, et ex Lege Jus, et ex Jure debitum, necessitudo existentiæ rei. »

Heuschling ne persévéra point longtemps dans la carrière active que sa dignité académique ouvrait devant lui : au bout de trois ans environ, il résigna cette dignité et quitta Louvain (1), pour reprendre à Bruxelles dans la solitude ses occupations favorites. « Vétéran de l'enseignement universitaire », comme il s'appelait volontiers lui-même, Heuschling qui avait eu à l'Université de Louvain le titre de professeur ordinaire obtint du gouvernement une pension de 1500 florins qui, jointe à son patrimoine, le mit à l'abri de toute gêne. Cependant, l'isolement ne permit pas à Heuschling de tirer

(1) Après le départ de Heuschling, l'enseignement de l'hébreu fut quelque temps suspendu à Louvain ; mais, lorsque l'arrêté royal qui créait le Collége philosophique eut désigné la littérature hébraïque parmi les matières de l'enseignement (art. 2), un cours d'hébreu fut organisé par un professeur de la faculté de philosophie à l'Université, M. G. J. Bekker, qui publia à cette occasion une grammaire élémentaire destinée exclusivement à l'usage des élèves : *Rudimenta linguæ hebraicæ ad usum alumnorum coll. philos.* (Louvain, 1826, 168 p. in-8o). A partir de l'an 1829, les leçons d'hébreu cessèrent de nouveau à Louvain, jusqu'à l'installation de l'Université catholique.

parti des connaissances qu'il avait amassées pendant de longues années avec un labeur infatigable : voulant trop embrasser dans ses études journalières, il ne lui fut pas donné d'atteindre un but déterminé avec un autre fruit que la satisfaction d'avoir exercé noblement jusqu'au bout de son existence ses forces intellectuelles. S'il n'a pu se rendre utile plus longtemps dans l'enseignement supérieur, s'il n'a point laissé quelque ouvrage marquant comme le résultat principal de ses patientes investigations, il a eu en cela le sort d'un grand nombre d'esprits indépendants et originaux que l'histoire des lettres nous montre jetés par les événements hors de la voie où ils étaient appelés à rendre de véritables services. D'ailleurs, il faut tenir compte des malheurs domestiques qui ont pu réagir sur le caractère d'Etienne Heuschling (1), en le séquestrant de la société, en l'isolant des membres même de sa propre famille, en le poussant à une vie solitaire et rêveuse où venait s'absorber la meilleure activité de son esprit : devenu depuis longtemps indifférent aux relations scientifiques qu'il avait nouées naguère, il avait laissé se disperser peu à peu la bibliothèque qui avait servi aux travaux de toute sa vie, et, réduit à des soins mercenaires, il s'était dépouillé sans prévoyance d'une assez bonne partie de ses ressources personnelles. C'est le 29 août 1847 qu'Etienne Heuschling est mort à Bruxelles, à l'âge de

(1) Il avait épousé le 14 ventôse an VI, Catherine Vandersanden, de Bruxelles, dont il eut deux enfants mâles, Charles et Romain, décédés en bas-âge, et qui ne leur survécut pas longtemps.



85 ans (1), après avoir repris dans les jours de sa dernière maladie toute l'ardeur et tout l'enthousiasme de la jeunesse au sujet des études qui avaient été sa première passion.

Nous n'avons pu découvrir ce que sont devenus la plupart des manuscrits, fruit des longs travaux de Heuschling : il en aurait, selon toute apparence, disposé de son vivant. Nous n'avons quelques renseignements que sur des traités philosophiques dont il avait donné le manuscrit à l'un de ses neveux, M. Joseph Heuschling (2), décédé à Bruxelles le 26 novembre 1836. Ces traités sont tombés depuis lors en la possession d'un autre de ses neveux, frère de feu Joseph, M. Xavier Heuschling, qui a bien voulu nous en communiquer les titres :

1° *Examen analytique de l'ouvrage intitulé : La Logique ou les premiers développements de l'art de penser par l'abbé de Condillac ;* 94 pages in-4°, chargées de notes, d'une écriture très-compacte.

2° *Examen anal. et critique, etc.*, comme ci-dessus ; 218 pages in-folio, d'une écriture également très-serrée.

3° *Positiones elementares philosophiæ theoreticæ ;* cahier in-folio.

Le second de ces manuscrits qui paraît le plus impor-

(1) Une notice nécrologique a été insérée dans l'*Indépendance belge* peu de jours après, et elle a reproduite en grande partie dans le *Journal de l'instruction publique*, IIIe année, 3e livr., sept. 1847, p. 216.

(2) J. Heuschling, docteur en philosophie et lettres, attaché au cabinet du Roi, fut professeur de philosophie au Musée des sciences et belles-lettres de Bruxelles jusqu'en 1834 en remplacement de M. Van de Weyer.



tant est le développement du premier : c'est un traité *ex professo* contre la philosophie empirique et sensualiste, et plus spécialement une réfutation raisonnée de la logique de Condillac ; c'est avec raison que son possesseur actuel le destine à la publicité.

Nous dirons, en terminant cette courte notice sur la personne d'Etienne Heuschling, qu'il a donné l'exemple d'une volonté forte qui persévère dans la poursuite d'un même but malgré un grand nombre d'obstacles extérieurs : il avait fait preuve d'un esprit heureusement doué, d'une grande force de mémoire, d'une rare puissance de réflexion et de combinaison des idées; mais il lui a manqué peut-être un certain ordre dans ses travaux, une certaine précision dans ses recherches, et, faute d'un juste calcul de son temps et de ses forces, tant de précieuses facultés qu'il avait en partage n'ont pas été appliquées par lui à la réalisation d'œuvres utiles et durables que l'on puisse compter parmi les souvenirs et les exemples de la génération qui a précédé la nôtre. Au moins, peut-on dire avec assurance qu'Etienne Heuschling, qui avait vécu en partie dans l'autre siècle, a porté dans le siècle présent ce qu'il avait recueilli de bonnes traditions au sein de nos anciennes écoles, et qu'au milieu des événements qui ont remué toutes les classes de la société à travers l'Europe civilisée, il a su conserver comme un culte intérieur et comme un bien inaliénable l'amour de la science qu'il avait puisé dès son enfance dans notre éducation nationale.

FIN.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

ERRATA.

(*Rapport de la société littéraire*).

p. 31, l. 3.	lisez.	1846-47.
p. 32, l. 15.	—	tibétaine.
p. 33, l. 8.	—	l'immobilité.
p. 33, l. 13 et 24.	—	Feuerbach.
p. 35, l. 15.	—	l'émanation.
p. 54, l. 7.	—	de l'homme.



